

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 01/06/2023



ID : 001-200070118-20230530-DEL\_23\_05\_30\_18-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 29

Représentés : 5

Absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 mai 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Marie-Ange FAVEL (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), M. Alain REIGNIER (pouvoir à Mme Isabelle HELIN), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ), M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HELIN

#### **N°2023/05/30/18 – APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) ET SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE 2023 RELATIVE AU CRTE**

Vu les circulaires n° 6231/SG et n° 6322/SG du Premier Ministre respectivement en date du 20 novembre 2020 et du 4 janvier 2022, relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Vu la délibération n°2021/06/29/01 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021 portant sur l'adoption du projet de territoire Val de Saône Centre ainsi que sur la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et de la convention financière annuelle 2021 relative au CRTE,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé le 30 août 2021 entre l'Etat et la Communauté de Communes Val de Saône Centre, comprenant 85 projets pour un montant estimatif global de 26 704 939€,

Vu la délibération n°2022/03/29/51 du conseil communautaire en date du 29 mars 2022 portant sur l'approbation d'un avenant n°1 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique portant le nombre de projets inscrits dans le CRTE à 95 et de la convention financière annuelle 2022 relative à 65 actions,

Vu la circulaire n° 6322/SG du Premier Ministre en date du 4 janvier 2022 rappelant l'importance de conclure les derniers CRTE dans tous les départements et précisant les modalités pratiques de mise en œuvre,

Vu l'article 10 du CRTE permettant de modifier le corps du CRTE et ses annexes par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de pilotage,

Vu le projet de territoire Val de Saône Centre 2021-2026 réactualisé en 2023, comprenant 102 projets pour un montant estimatif global de près de 34 093 024 €HT, dont 11 projets nouveaux (et parmi ceux-ci 8 concernent la commune de Saint-Etienne sur-Chalaronne, qui n'avait pas encore intégré le CRTE), 4 projets fusionnés (2 en 2022 et 2 en 2023) et 5 projets retirés (2 en 2022 et 3 en 2023).

Vu la proposition de signature d'un avenant n°2 au CRTE validant les actions inscrites au CRTE, modifiant les annexes 3.1 « Maquette financière » et 3.2 « Tableau suivi et évaluation » pour intégrer 11 projets nouveaux et les autres modifications (suppression, suspension ou fusion de projets),

Vu la proposition de convention financière annuelle 2023 relative au CRTE et ses deux annexes (fiches actions 2023 et maquette financière du plan d'actions 2023), déterminant les engagements financiers de la communauté de communes et des communes pour la réalisation d'actions au regard des projets inscrits dans le projet de territoire devant se poursuivre ou démarrer en 2023,

Le bilan prévisionnel des demandes de financement en 2023 auprès de l'Etat et des autres partenaires financiers s'établit de la manière suivante à la date de constitution des maquettes financières 2023 :

Crédits Etat par type de crédits - prévisionnel 2023					
Appel à Projet, AMI, CEE, Fonds verts	DETR/DSIL sollicitée en 2023	Volet territorial du CPER	Contrats	Fonds mobilité active, Agence Nationale du Sport	TOTAL
130 228 €	718 358 €	0,00	0,00	259 363 €	1 107 949 €

Autres crédits / financeurs - prévisionnel 2023						
Conseil Régional AURA	Conseil Départemental de l'Ain	Fonds de Concours CCVSC	FEDER	CAF, syndicat des Eaux, Chambre de l'Agriculture,	SIEA/ SEM LEA	TOTAL
88 627 €	777 817 €	24 072 €	590 257 €	83 793 €	2 689 102 €	4 943 748 €

Vu le Comité de Pilotage du Contrat de Relance et de Transition Ecologique en date du 4 avril 2023,

Il est proposé :

- ✓ d'approuver l'**avenant n°2 au CRTE** et ses **3 annexes** : l'ensemble des **102 fiches actions et fiches projets** (229 pages en annexe2), la maquette financière et le tableau de suivi et d'évaluation
- ✓ d'approuver la **convention financière annuelle 2023** concernant **56 actions démarrant ou se poursuivant en 2023, dont 11 nouvelles en 2023** et ses **2 annexes** : l'ensemble des 56 fiches actions (130 pages en annexe 1) et la maquette financière 2023.
- ✓ d'autoriser le Président à signer lesdits avenant et convention avec Madame la Préfète de l'Ain et tous documents y afférent.

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°2 au CRTE et ses 3 annexes, joints à la présente délibération.

**APPROUVE** la convention financière annuelle 2023 relative au CRTE et ses 2 annexes, jointes à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits avenant et convention avec Madame la Préfète de l'Ain et tous documents y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 30 mai 2023

Le Président,  
 Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
 De la publication sur le site internet le  
 Le Président,  
 Jean-Claude DESCHIZEAUX

# AVENANT N° 2 AU CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE Pour le territoire de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

**Entre**

**La communauté de communes de Val de Saône Centre**

Représenté par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021,  
Ci-après désigné par la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

D'une part

ET

**L'État,**

Représenté par Madame la Préfète du département de l'Ain, Mme Chantal MAUCHET,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

## Préambule

Vu les circulaires n° 6231/SG et n° 6322/SG du Premier Ministre respectivement en date du 20 novembre 2020 et du 4 janvier 2022, relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE),

Vu la délibération n°2021/06/29/01 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021 portant sur l'adoption du projet de territoire Val de Saône Centre ainsi que la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé entre l'Etat et la Communauté de Communes Val de Saône Centre le 30 août 2021,

Vu la délibération n°2022/03/29/51 du conseil communautaire en date du 29 mars 2022 portant sur l'approbation d'un avenant n°1 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Vu le comité de pilotage du CRTE réuni le 4 avril 2023 portant sur l'évolution du nombre d'actions du CRTE,

Afin de prendre en compte l'évolution du nombre d'actions du CRTE, il convient de modifier le CRTE conformément à son article 10.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Application de l'article 4.2 du CRTE intitulé « Validation des actions »**

Les actions intégrées au CRTE sont décrites dans des fiches action (projets ayant démarré en 2021 et 2022 et ayant vocation à démarrer à compter de 2023) et des fiches projet (projets démarrant à compter de 2024) en annexe 2, comprenant 11 fiches actions nouvelles en 2023 (n°99 à 109), 5 fiches inscrites en 2021 et 2022 abandonnées (n°35 et 72 en 2022 et n°20, 65 et 94 en 2023), 4 fiches modifiées en raison de fusion de projets (n°26 et 27 en 2022 – N°30 et 63 en 2023), portant le **nombre total de projets inscrits au CRTE à 102** :

-**69 actions**, dont 1 terminée en 2021, 12 terminées en 2022 et **56 actions en cours ou démarrant en 2023**,  
-**33 projets**, ayant vocation à démarrer **entre 2024 et 2026**.

## **ARTICLE 2 : Modification de l'annexe 3.1 « Maquette financière » et 3.2 « Tableau suivi et évaluation »**

Les annexes 3.1« Maquette financière » et 3.2 « Tableau suivi et évaluation » sont modifiées en conséquence.

## **ARTICLE 3 : Autres articles et annexes du CRTE**

Les autres articles et annexes du CRTE initial et de son avenant n°1 (incluant un article 4.3) demeurent inchangés et restent applicables.

Signé à Montceaux, le ..... 2023

La Préfète de l'Ain,

Le Président de la Communauté  
de Communes Val de Saône Centre,

Chantal MAUCHET

Jean Claude DESCHIZEAUX

## **Sommaire des annexes**

### **Annexe 2 – Fiches actions et fiches projets**

### **Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE**

3-1 Maquette financière fiches actions et projets

3-2 Tableau suivi et évaluation



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**Projet de territoire**  
**Contrat de Relance et de Transition Energétique**  
**Avenant n°2 - 2023**

**Annexe 2 -Fiches action et fiches projet**

- Opérations terminées en 2021 : **1**
- Opérations terminées en 2022 : **12**
- Opérations démarrant ou en cours en 2023 : **56**
- Opérations démarrant à compter de 2024 : **22**
- Opérations démarrant en 2025 ou 2026 : **9**
- Opérations suspendues en 2023 (n°23 – n°73) : **2**

Projets abandonnés : n° 35, 72 (2022) et 65, 94, 20 (2023)

Actions fusionnées : n°26 et 27 (2022) et projets n° 30 et 63 (2023)

# Sommaire

## Axe 1 - Transition Ecologique

### Cible 1 - Réduction CO2

#### Mobilité alternative

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Véloroute	1		CCVSC
Etude de mobilité	2		CCVSC
Modes doux – terminée en 2022	3		CCVSC
Modes doux		4	Garnerans
Modes doux		5	Garnerans
Modes doux	6		Garnerans
Modes doux		7	Guéreins
Modes doux		8	Messimy sur Saône
Modes doux		9	Montmerle sur Saône
Modes doux		10	Genouilleux
Modes doux		11	Illiat
Modes doux	12		Thoissey
Mode doux - Aménagement rue de l'industrie - Parc d'activité Visionis Montmerle	89		CCVSC
Mode doux	106		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
Mode doux		108	Saint-Etienne-Sur -Chalaronne
Covoiturage		13	Guéreins
Covoiturage		14	Messimy-sur-Saône

#### Moindre consommation énergétique

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Eclairage	15		CCVSC
Eclairage – terminée en 2021	16		Garnerans
Eclairage	17		Messimy sur Saône et SIEA
Enfouissement réseau, passage LED		18	Montceaux et SIEA
Passage LED éclairage	19		Montceaux et SIEA
Véhicules – projet abandonné (location au lieu d'achat)		20	CCVSC
Véhicules		21	Garnerans
Bornes véhicules		22	Messimy sur Saône
Camping nature – projet suspendu		23	Montmerle sur Saône
Passage en LED éclairage d'équipements sportifs communautaires	88		CCVSC
Rénovation de l'éclairage public avec mise en place de la technologie LED	90		Saint Didier sur Chalaronne
Passage en LED éclairage public – terminée en 2022	91		Francheleins

Enfouissement des réseaux secs et modernisation éclairage public centre village		92	Francheleins
Aménagement du parking de l'espace de loisirs et aménagement sécuritaire du chemin de Betheneins – <b>terminée en 2022</b>	93		Montceaux
Modernisation de 5 points lumineux lotissement du Caton – <b>terminée en 2022</b>	96		Mogneneins
Passage en Led éclairage public	99		Chaleins
Passage en led éclairage public	103		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne

## Energie des bâtiments et CPE

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Bâtiments	24		CCVSC et SIEA
Bâtiments, Isolation- <b>fusionnées et terminées en 2022</b>	26 + 27		Garnerans
Bâtiment, isolation	28		Guéreins
Reconstruction Ecole	29		Montmerle sur Saône
Bâtiment, isolation – <b>fusionnées</b>	30-63		Messimy sur Saône
Bâtiment, pompe à chaleur	31		Genouilleux
Bâtiment, isolation	32		Thoissey
Bâtiment, isolation	33		Illiat
CPE	34		CCVSC
Remplacement du chauffage de la salle polyvalente – <b>terminée en 2022</b>	95		Mogneneins
Changement du mode de chauffage – <b>terminée en 2022</b>	97		Mogneneins
Bâtiment, rénovation énergétique		100	Illiat
Bâtiment, rénovation énergétique	105		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne

## Meilleure utilisation des déchets verts

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
<b>Broyeur – projet abandonné</b>		35	Lurcy

## Production d'énergie renouvelable

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Photovoltaïque	36		CCVSC / SEM LEA
Photovoltaïque		37	Guéreins
Photovoltaïque		38	Messimy sur Saône
Photovoltaïque	39		Montmerle sur Saône
Photovoltaïque		40	Genouilleux
Photovoltaïque (Salle Polyvalente)		41	Montceaux
Photovoltaïque (Ecole)		42	Montceaux
Photovoltaïque (Ecole)		43	Chaleins
Cadastre Solaire	44		CCVSC
Photovoltaïque		45	Saint Didier-sur-Chalaronne
Etude de potentiel pour le développement de la méthanisation agricole	86		CCVSC

## Captation de carbone

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Plantation de haies	46		Messimy sur Saône
Plantation de haies	47		Saint Didier sur Chalaronne
Ville parc et végétalisation	48		Montmerle sur Saône
Végétalisation centre bourg et allée du stade	98		Chaleins

## Cible 2 - Protection et mise en valeur des ressources de la qualité paysagère

### Protection des espaces sensibles et faunistiques et de patrimoine

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Aménagement d'un parc naturel	49		Lurcy
Préservation site des Minimes	50		Montmerle sur Saône
Plantations sur les rives de la Mâtre	51		Messimy sur Saône

## Cycle de l'eau

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Aménagements gestion des Eaux Pluviales Parc Actival	52		CCVSC
Création de réseau d'eaux pluviales	53		Messimy
Création de réseau d'eaux pluviales	54		Montmerle sur Saône
Mise en valeur des Echudes	55		Thoissey
Récupération des eaux pluviales – terminée en 2022	56		Chaleins
Travaux assainissement	57		CCVSC
Travaux assainissement	58		CCVSC
Récupération des eaux pluviales		59	Illiat
Protection et mise en valeur du canal des Echudes		60	Saint Didier sur Chalaronne
Récupération des eaux des toits	61		Lurcy

## Axe 2 - Cohésion sociale

### Cible 1 - Renforcer les dynamiques de cœur de village

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Création d'épicerie solidaire, salle associative	62		Francheleins
Création d'une cantine scolaire – terminée en 2022	64		Illiat
Réhabilitation d'une ferme en pisé pour logements locatifs - abandonnée		65	Lurcy
Densification de logements	66		Messimy sur Saône
Création d'une nouvelle bibliothèque et salle associative	102		Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Création d'une nouvelle garderie	104		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne

### Cible 2 - Renforcer la qualité de vie pour les habitants

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Création d'une Maison France Service	67		CCVSC



Espaces municipaux associatifs – <b>terminée en 2022</b>	68		Montmerle sur Saône
Réfection stade de foot		69	CCVSC
Création de deux pistes d'athlétisme	70		CCVSC
Réfection d'un Skatepark - <b>terminée en 2022</b>	71		CCVSC
<b>Maison d'assistantes maternelles – projet abandonné</b>		72	Garnerans
Aménagement du stade en espace de loisirs – <b>suspendu</b>		73	Illiat
Réaménagement centre village	74		Messimy sur Saône
Mise en accessibilité du Gymnase à Thoisy et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage – <b>terminée en 2022</b>	75		CCVSC
Aménagement ludique intergénérationnel		76	Garnerans
Mise en accessibilité des bâtiments communaux	77		Messimy sur Saône
Réfection salle des fêtes		25	Garnerans
<b>Aménagement du groupe scolaire et du restaurant scolaire - abandonné</b>		94	Montceaux
Réhabilitation terrasses et accès handicapés – salle des associations		101	Illiat
Modernisation de l'école existante		107	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Création d'un pôle santé médicale	109		Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### Cible 3 - Renforcer la qualité de vie pour les habitants – Espaces verts

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Création d'un espace vert et boisé		78	Illiat
Ouverture d'un espace vert public		79	Saint Didier-sur-Chalaronne

## Axe 3 – Economie soutenable

### Cible 1 - Développement de parcs d'activité

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Acquisition de foncier pour Visionis 7	80		CCVSC
Extension Visionis Montmerle	81		CCVSC
Aménagement Actival Saint Didier	82		CCVSC
Requalification des trottoirs des parcs d'activité de Guéreins et de Chaleins	87		CCVSC

### Cible 2 - Renforcement du commerce de proximité

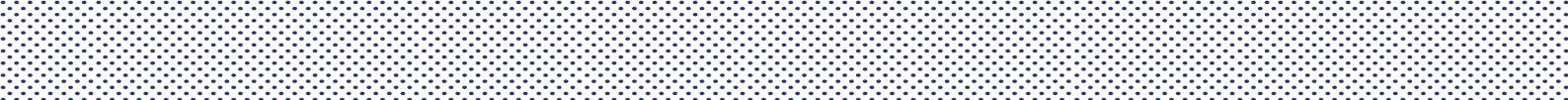
Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Projet alimentaire interterritorial	83		CCVSC/CCD/ CCDSV
Acquisition et travaux pour deux locaux commerciaux	84		Saint Didier-sur-Chalaronne
Partage fruits et légumes	85		Garnerans

**TOTAUX**

**69 actions et 38 projets**

**dont : 5 projets abandonnés**

**2 actions issues de fusion**



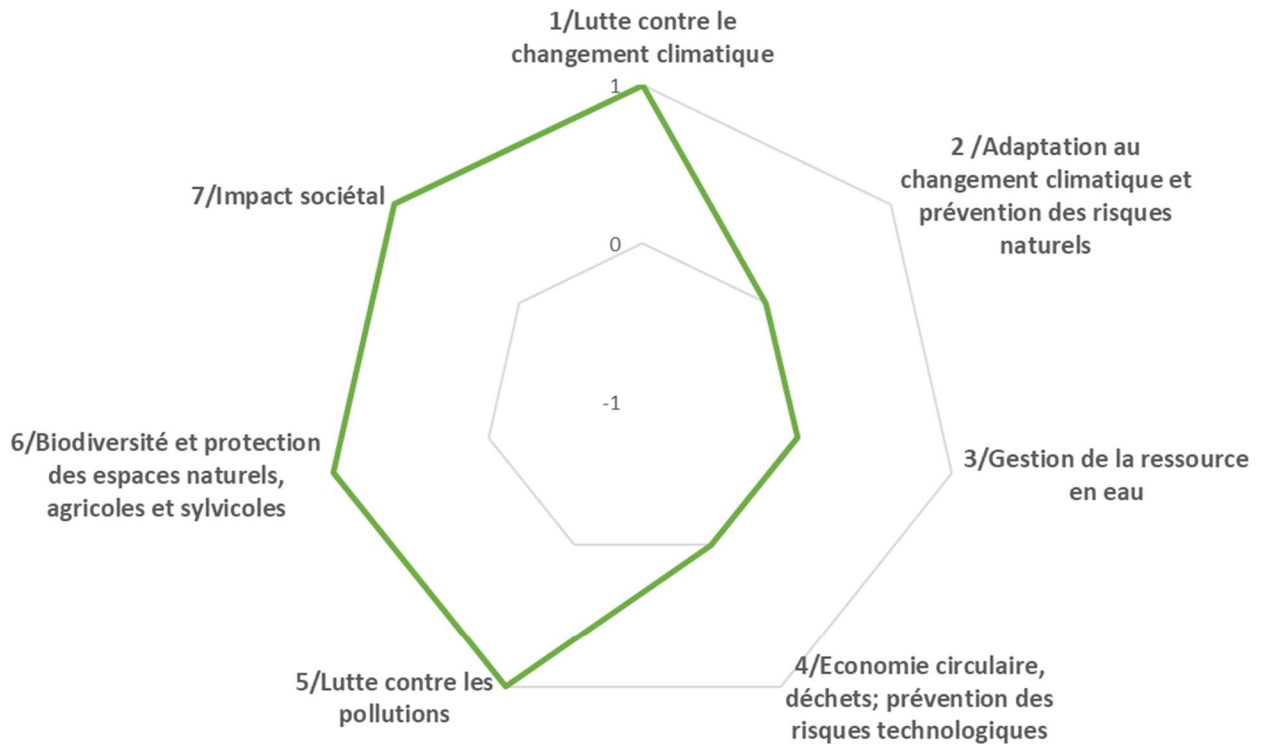
## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement de la véloroute "Voie Bleue" le long du chemin de halage</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li><li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Renforcer l'attractivité touristique en bord de Saône</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Avec plus de 25 kilomètres de chemin de halage, la V50 traversera 10 communes sur les 15 qui constituent notre intercommunalité. Elle permettra de renforcer et de développer le potentiel touristique de nos hébergeurs, de nos restaurateurs, de nos prestataires de loisirs et rendra visible le Val de Saône à l'échelle régionale et nationale.</p> <p>À l'échelle locale cette fois, la véloroute s'inscrit pleinement dans les objectifs d'aménagements « mode doux » destinés aux habitants du territoire, comme le prévoit le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône Centre. En effet, la Voie Bleue passe à proximité des parcs d'activités économiques/industrielles du territoire (ZA Visionis, à Montmerle/Guéreins, ZA Actival à St-Didier sur Chalaronne) et les salariés seront invités à utiliser ce mode de déplacement pour se rendre sur leurs lieux de travail. À terme, une connexion avec la Voie verte du Beaujolais est prévue, afin que le maillage se poursuive avec l'autre rive et permette, in fine, de rejoindre les points d'intermodalité voisines (gare TER de Belleville, parking covoiturage péage A6).</p> <p>L'itinéraire V50 est un vaste projet cyclotouristique à l'échelle nationale, et même européenne, puisque l'itinéraire est réfléchi jusqu'au Luxembourg. En France, il se dessine de l'Allemagne à la confluence Saône-Rhône à Lyon, avec un nom qui lui a été choisi : "La Voie bleue".</p> <p>Sur le secteur de la communauté de communes Val de Saône Centre, ce n'est pas moins de 25,300 kilomètres de chemin de halage qui est concerné, répartis sur 10 communes : Messimy-sur-Saône, Lurcy, Montmerle-sur-Saône, Guéreins, Genouilleux, Peyzieux-sur-Saône, Mogneneins, Thoissey, St-Didier-sur-Chalaronne et Garnerans.</p> <p>La Communauté de Communes Val de Saône Centre a défini les principes de traitement de la liaison cyclable et le maillage d'aires d'accueil nécessaires pour les cyclotouristes. En plus des travaux évidents concernant</p>

	<p>le revêtement, des aires d'accueil pour le pique-nique, le ravitaillement en eau et le stationnement sont également prévus dans les aménagements, tout comme une signalétique à plusieurs niveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signalétique directionnelle pour flécher l'itinéraire ainsi que les services, commerces, sites d'intérêt et patrimoine à proximité ;</li> <li>- signalétique d'accueil, notamment sur les aires d'accueil (stationnement, pique-nique...), pour présenter l'itinéraire, le territoire et son terroir, le contexte paysager, environnemental et culturel ;</li> <li>- signalétique d'interprétation pour donner des explications en matière de lecture des paysages, d'histoire des lieux (évolution des usages liées à la Saône...), de milieux écologiques, etc. aux itinérants mais aussi au public local qui viendra profiter des bords de Saône le week-end ou lors des périodes de vacances.</li> </ul> <p>La préservation de l'aspect naturel du site est une priorité dans les aménagements qui seront proposés.</p>
<b>Partenaires</b>	Région AURA, Département de l'Ain, Europe, Etat, Association Vélo et Territoires
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût actualisé 2023 : 1 977 266€ HT soit 2 372 719 TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Conseil régional : 575 051€</li> <li>→ Conseil départemental : 556 075 €</li> <li>→ Europe (FEDER) : 590 257.39€</li> <li>→ État – DSIL : 220 053 €</li> </ul> <p><b>Autofinancement : 35 830 HT/ 42 996 TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>ACTUALISATION 2023 :</b></p> <p><b>Mai à novembre 2021 :</b> Elaboration du dossier Permis d'Aménager, élaboration du dossier préalable « au cas par cas » au titre de l'évaluation environnementale du projet</p> <p>Décembre à mars 2022 : marché de MOE</p> <p><b>Juillet à septembre 2022 :</b> Consultation pour le marché de travaux</p> <p><b>Octobre 2022 :</b> début des travaux et conception des panneaux touristiques</p> <p><b>Été 2023 :</b> fin des travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Collecte annuelle des données statistiques (fréquentation) via les mesures prises sur un ou des compteurs permanents disposés sur la véloroute (1 compteur au nord du territoire géré par la CC de la Veyle et 1 compteur installé au sud géré par la CC Dombes Saône Vallée) à partir de l'année N des travaux</li> <li>→ Comparaison complémentaire des données avec les mesures des compteurs situés en amont et en aval sur les autres territoires plus éloignés</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

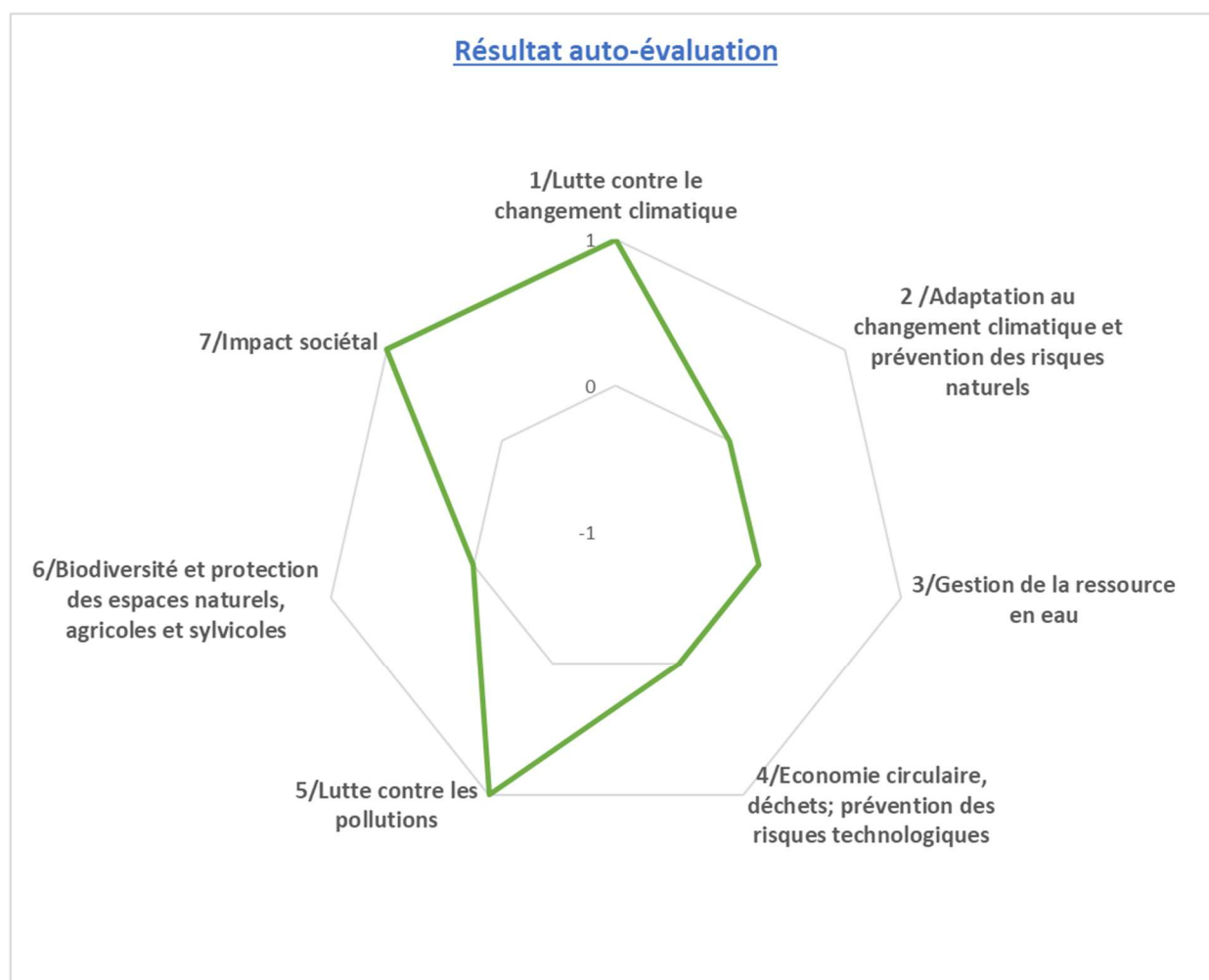


# Fiche action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 ; TE
<b>Action n°</b>	2
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Etude de mobilité</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> Le transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie sur le territoire. L'enjeu est donc de réduire la part d'utilisation de la voiture au profit de modes alternatifs pour, à terme, réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude mobilité à l'échelle du territoire.</p> <p><b>Description de l'action :</b> → L'étude mobilité inclura 4 volets : - volet 1 : diagnostic de la mobilité (flux, offre de transport, définition des besoins, secteurs à enjeux et freins à la mobilité) -volet 2 : définition d'une stratégie de mobilité tous modes (transports en commun, mode doux, intermodalité...) - volet 3 : mise à jour du schéma directeur cyclable existant sur une partie du territoire intercommunal afin de définir le maillage des itinéraires cyclables et assurer la desserte sécurisée des principaux pôles générateurs de trafic. Ce schéma pourra intégrer des propositions de solutions de déploiement de services connexes pour les modes actifs (stationnement cycles, services vélos). -volet 4 : étude d'opportunité de déploiement d'aires de covoiturage et/ou d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) ou Hydrogènes →L'étude sera menée en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, AOML, dans le cadre de conventions de coopération et de délégation de compétence pour les volets relevant de la compétence régionale. → La communauté de communes se fera accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges de l'étude.</p> <p>A l'issue de ces études, des travaux d'aménagement de voies modes doux, de création d'aires de covoiturage et/ou d'installation de bornes de recharge pourront être programmés et feront l'objet d'autres fiches actions.</p>
<b>Partenaires</b>	Région AURA, ADEME, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total initial : 85 000 € HT soit 102 000 TTC  <b>ACTUALISATION 2023 :</b> Coût total étude : 53 562.50 € HT soit 64 278 € TTC → AMO : 7 100€ HT soit 8 520 TTC

	→ Etude volet 1 : 16 012.50 € HT soit 19 215 € TTC → Etude volet 2 : 11 637,50 € HT soit 13 965 € TTC → Etude volet 3 : 11 637,50 € HT soit 13 965 € TTC → Etude volet 4 : 7 175 € HT soit 8 610 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions (ACTUALISATION 2023) :</b> → Lauréat de l'Appel à projet AACT-AIR – ADEME (Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air) : 34 974.50 € (53 562.50 € HT x environ 65,3%) → Région AURA : 7 875 € (22,50 % de 35000 € de dépenses subventionnables) <b>Autofinancement : 10 713 € (20% du coût des études)</b>
<b>Calendrier</b>	→ Consultation AMO et bureau d'études : 2021 → Etude : 2022- 2023 → Validation du plan d'actions et du schéma cyclable : mai-juin 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Taux de participation à la consultation citoyenne relative au diagnostic



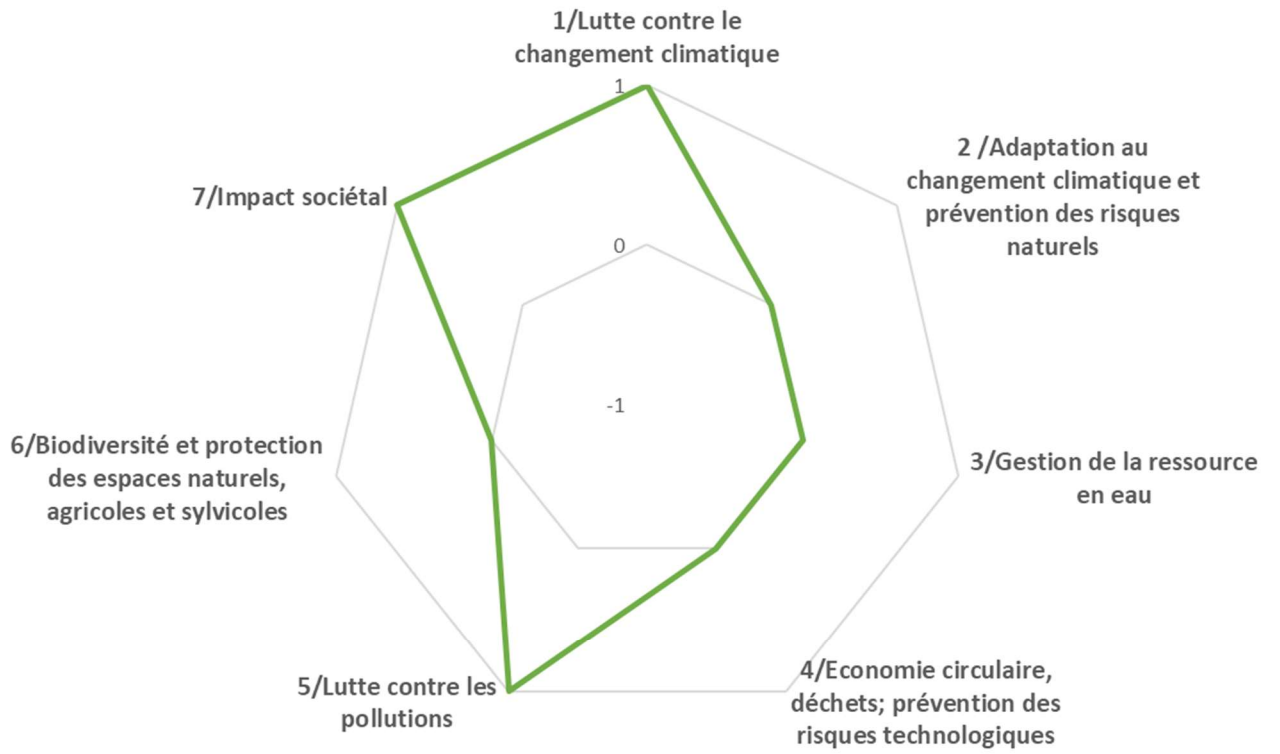
# Fiche action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	3
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement de voies modes doux sur la RD88 et sur la RD933</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li> <li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li> <li>→ Sécuriser et faciliter l'accès au collège du Val de Saône</li> <li>→ Relier les voies modes doux existantes devant le collège et sur le parc d'activités de Guéreins</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Dans la continuité des aménagements mode doux réalisés depuis 2016 pour desservir le collège du Val de Saône et les équipements communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la RD88 route de Francheleins à Montceaux entre le débouché de la liaison douce du collège du Val de Saône et l'arrêt bus des Sept Chemins.</li> <li>→ Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la D933 route de Trévoux à Guéreins/Montceaux entre le rond-point de la Grenouille et le rond-point du M.</li> </ul> <p>Ces deux aménagements correspondent à un linéaire total d'environ 1 km.</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Opération terminée en 2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maîtrise d'œuvre aménagement mode doux RD88 et RD 933 : 11 970 € HT</li> <li>→ Etudes préalables (plans topographiques, documents d'arpentage) : 9 645 € HT</li> <li>→ Travaux RD88 et travaux RD 933 : 292 518.35 € HT soit 351 022.02€ TTC</li> </ul> <p>Total : 314 133.35 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions réajustées 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Département de l'Ain au titre du Plan Vélo : 24 000 €</li> <li>→ DETR : 62 193 €</li> <li>→ Région AURA : 100 000 €</li> </ul> <p><b>Autofinancement : 127 940.35 € HT</b></p>
<b>Calendrier</b>	Etudes et maîtrise d'œuvre : 2021 Travaux : 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Enquête de fréquentation des nouveaux aménagements auprès des collégiens



## Résultat auto-évaluation

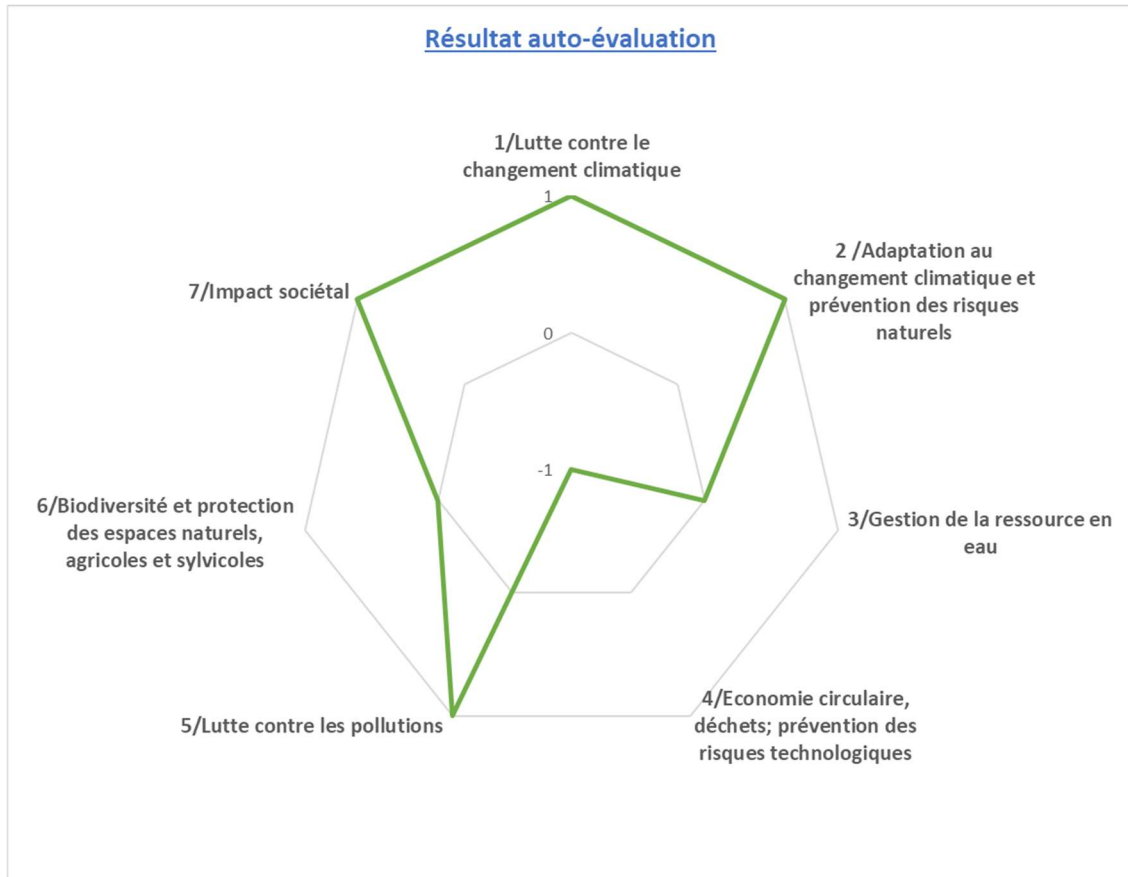


## Fiche projet Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	4
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Cheminement mode doux chemin de St Cyprien</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b></p> <p>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>→ Développer des modes de transport alternatifs à la voiture</p> <p><b>Description du projet</b></p> <p>Création d'un cheminement piétonnier permettant de relier le centre du village aux futures constructions chemin de St Cyprien et relier la commune de Bey pour les promeneurs.</p> <p>Faciliter l'accès à la commune de Bey</p>
<b>Partenaires</b>	DETR, Région AURA, Communauté de Communes
<b>Coût prévisionnel</b>	100 000 € HT soit 120 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Le plan de financement n'est pas finalisé compte tenu du décalage des travaux à 2025. Sollicitations à venir : à définir DETR, Région, Département et CCVSC
<b>Calendrier</b>	Le planning définitif sera adapté au dépôt du permis d'aménager du lotissement chemin de St Cyprien. Prévision des travaux : <b>2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre de piétons journalier

## Résultat auto-évaluation

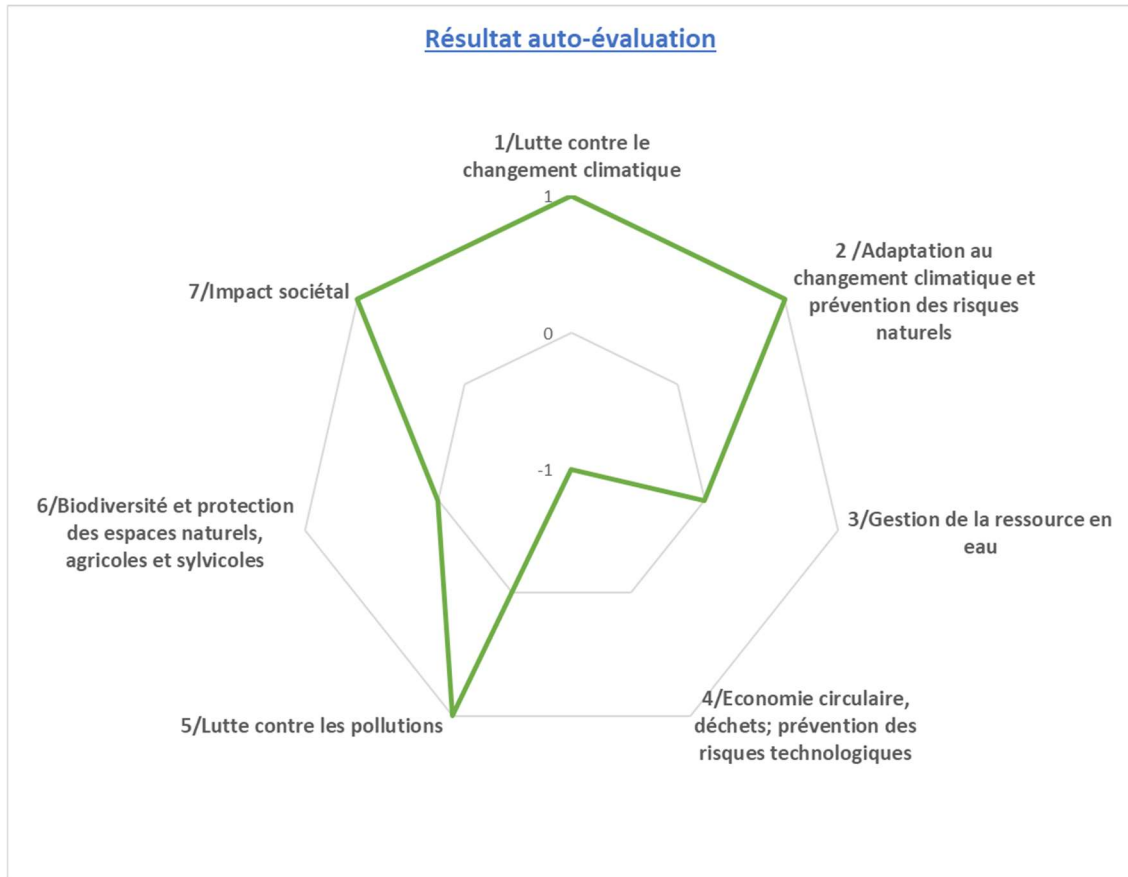


## Fiche projet Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	5
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Cheminement mode doux chemin des trois coins</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b> → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre → Développer des modes de transport alternatifs à la voiture → Faciliter l'accès à la vélo-route et la zone Natura 2000 à l'ouest de la commune.</p> <p><b>Description du projet</b> Création d'un cheminement piétonnier complétant l'existant chemin du Pellerat et chemin de Trève de Galle par un tronçon chemin des 3 coins permettant de relier le hameau de Montgoïn et ensuite la prairie de bord de Saône</p>
<b>Partenaires</b>	DETR, Région AURA, Communauté de Communes
<b>Coût prévisionnel</b>	120 000 € HT soit 144 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	DETR, Région AURA, Fonds de concours Communauté de Communes à 50% Pas de demande engagée en 2023.
<b>Calendrier</b>	<b>2025</b> : Etude <b>2026</b> : Réalisation
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul nombre de piétons journalier

## Résultat auto-évaluation

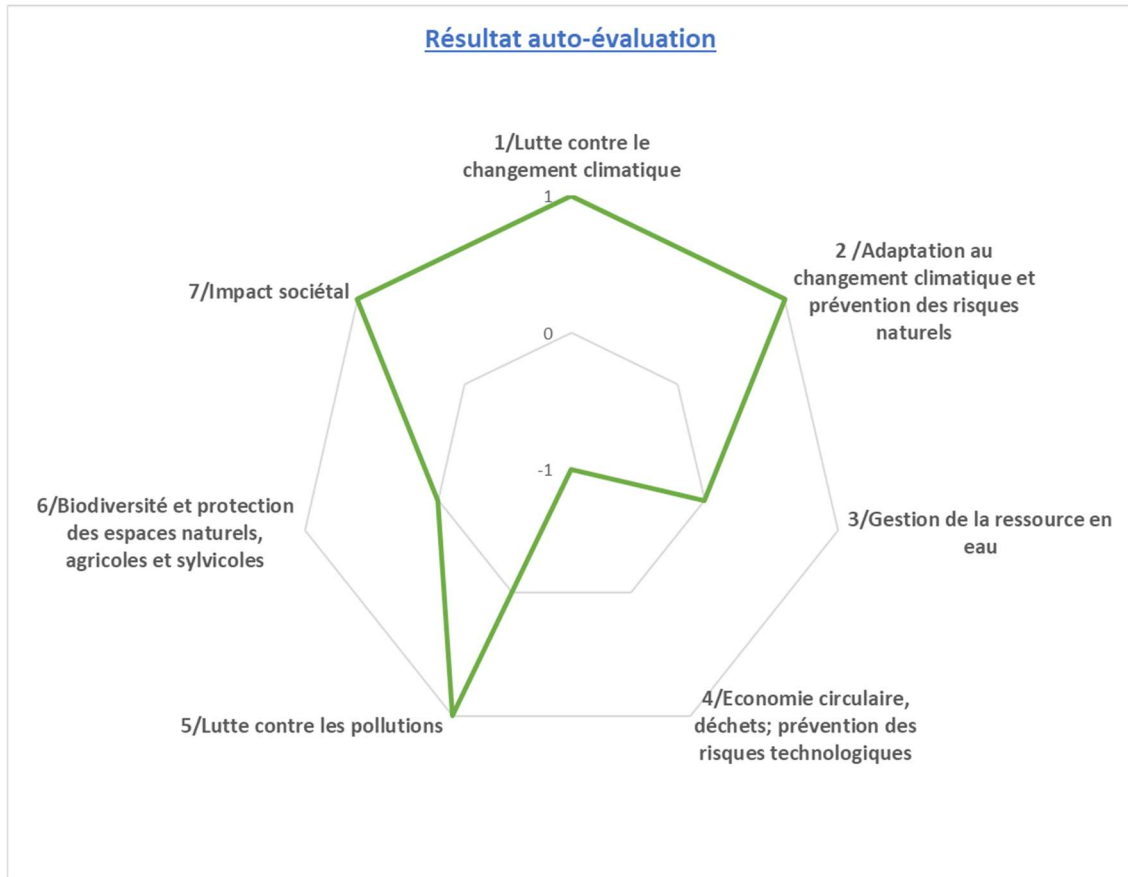


## Fiche action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	6
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<b>Cheminement mode doux chemin de la Gare</b>  <b>Objectifs et modalités</b> → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre → Développer des modes de transport alternatifs à la voiture → Relier les lotissements à l'arrêt de bus de la gare  <b>Description du projet</b> Création d'un cheminement piétonnier reliant la zone des lotissements et l'arrêt de bus de la Gare sur la RD 933 avec éclairage scolaire
<b>Partenaires</b>	DETR, Région AURA, Communauté de Communes
<b>Coût prévisionnel</b>	112 142 € HT soit 134 569 € TTC (coût réel)
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attribuées : 20 000 €</b> Fonds de concours Communauté de Communes 2021 : 20 000 € <b>Solde par autofinancement : 92 142 € HT soit 100 570,4 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2021</b> : Etudes et travaux réalisés en, <b>2022 et 2023</b> : réalisation des travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul nombre de piétons journalier

## Résultat auto-évaluation



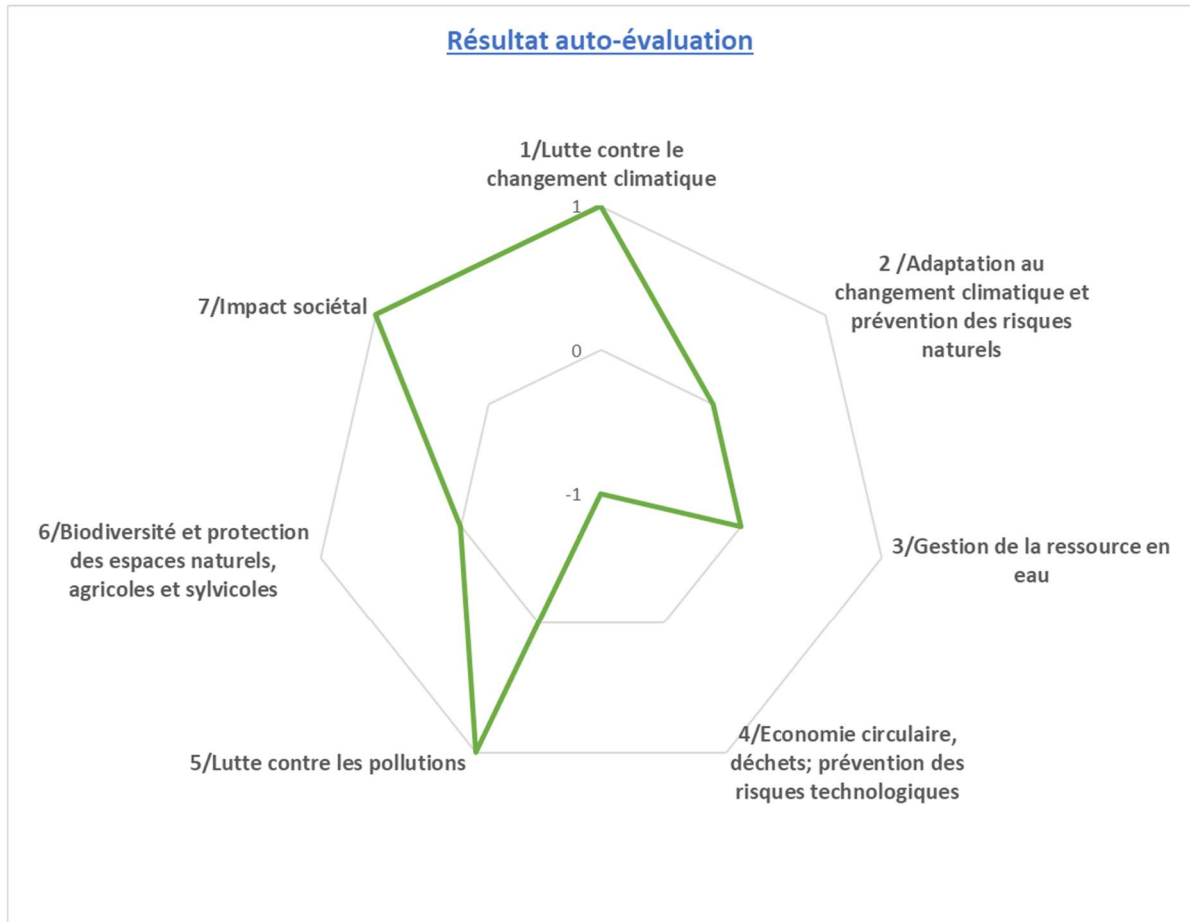
## Fiche projet Guéreins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	7
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Guéreins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Développement des modes actifs dans le village</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</li><li>→ Inciter à des déplacements non polluants en améliorant les liaisons modes actifs</li><li>→ Relier les déplacements doux centre village avec la V 50 par la création d'aménagements spécifiques.</li></ul> <p><b>Description du projet</b></p> <p>Création, dans le village, de liaisons sécurisées pour piétons et deux roues sur des espaces déjà identifiés dans le PLU</p>
<b>Partenaires</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	50 000 € HT soit 60 000 TTC
<b>Plan de financement</b>	A définir pour une réalisation dans le mandat actuel (2020-2026).
<b>Calendrier</b>	Etude et Travaux : de 2024 à 2026
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre de piétons



## Résultat auto-évaluation

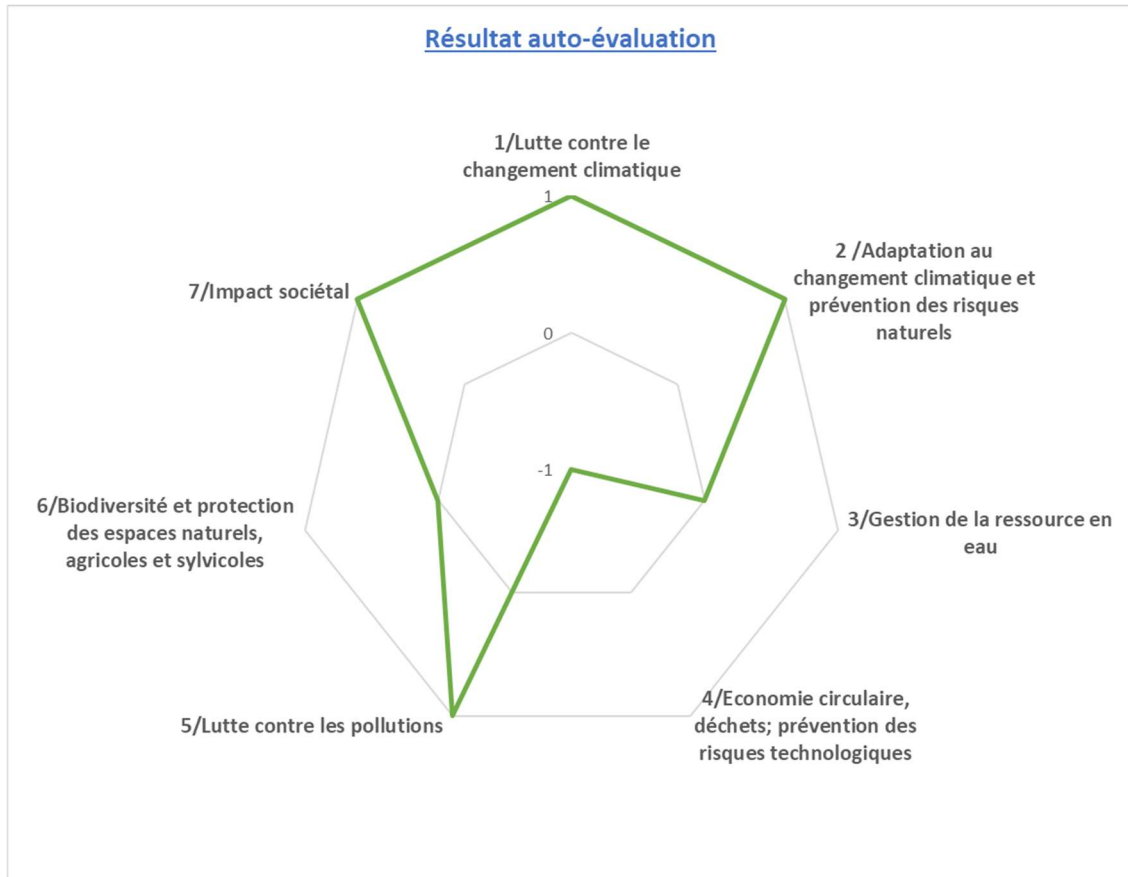


# Fiche projet Messimy-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	8
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<b>Développement mode doux</b>  <b>Objectifs et modalités</b> → Diminuer le trafic routier et donc les émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec le PCAET → Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle → Faire évoluer les pratiques."  <b>Description du projet</b> Terminer le cheminement existant dans le secteur du chemin des Sources et chemin de la Saône sur environ 600 à 700 mètres, permettant ainsi de rejoindre facilement à pied le centre village.
<b>Partenaires</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	48 000 € HT soit 57 600 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attendues : 19 200 € (estimatif)</b> <b>Solde en autofinancement : 28 800 € HT soit 34 560€ TTC</b> La maquette financière annexée ne tient pas compte des subventions envisagées.
<b>Calendrier</b>	<b>2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture ainsi évités

## Résultat auto-évaluation

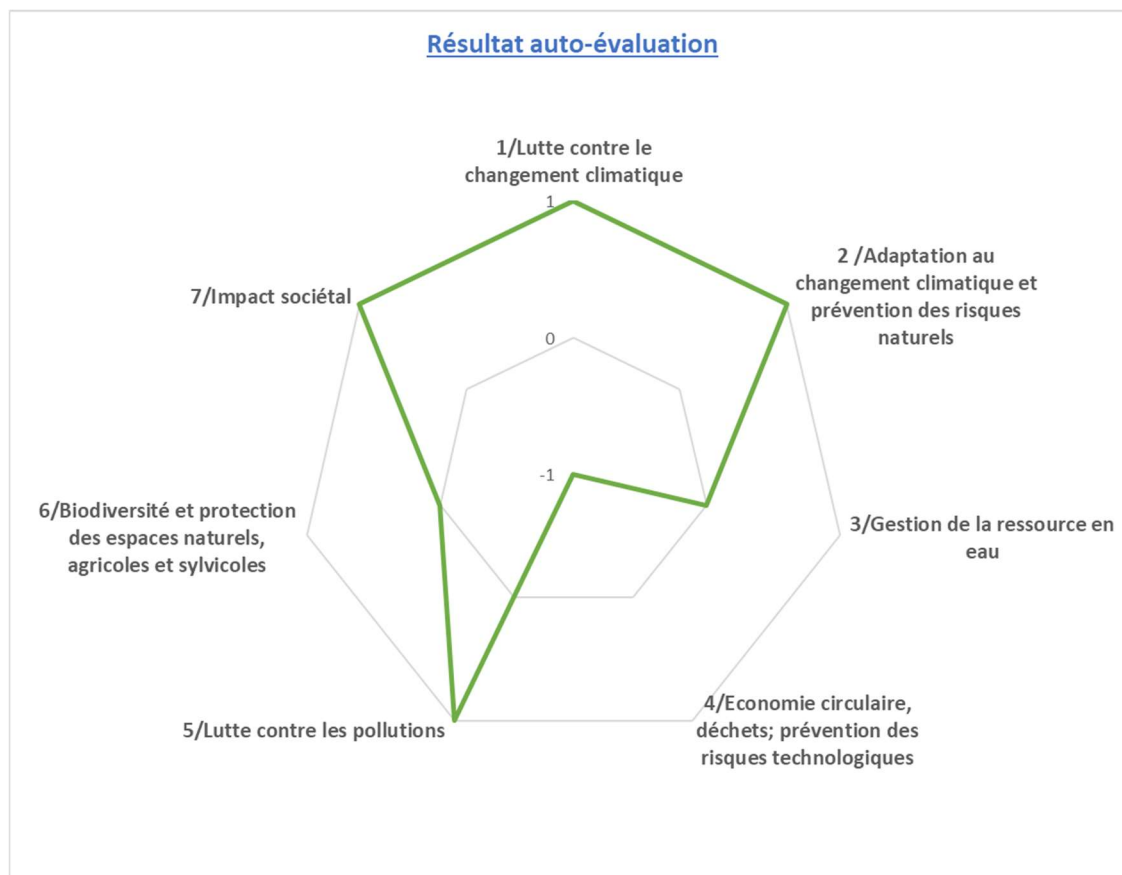


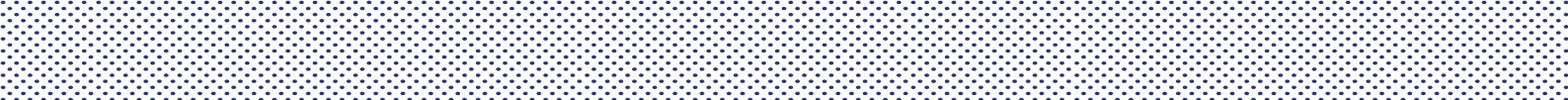
# Fiche projet Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	9
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Commune cyclable et modes alternatifs de déplacements au « tout voiture » et à l'automobilisme</b></p> <p><b>Objectifs &amp; contexte</b></p> <p>La commune de Montmerle-sur-Saône est traversée par plusieurs routes départementales (RD933, RD933c, RD27 et RD17a). En partenariat avec le Conseil départemental, la Commune a œuvré ces dernières années pour sécuriser ces voies mais le territoire de la commune, de par ses caractéristiques, est pénalisé par l'absence d'organisation de la mobilité et d'une offre de transports adaptés aux besoins. Il en résulte des déplacements basés essentiellement sur le "tout voiture".</p> <p>→ Limiter les productions de gaz à effet de serre et les pollutions issues des déplacements motorisés, dans une double optique de réponse aux enjeux environnementaux et de santé publique</p> <p>→ Mise en œuvre du schéma des itinéraires "modes actifs" (schéma cyclable intercommunal, dont l'actualisation est en cours)</p> <p>→ Promotion des mobilités alternatives au "tout-voiture" et à l'automobilisme (développement du covoiturage, création de pôles multimodaux)</p> <p>→ Articulation avec les pôles urbains extérieurs</p> <p><b>Description du projet</b></p> <p>→ Aménagements permettant des liaisons piétonnes et cyclables entre les quartiers et les principaux services et équipements, dans une optique de maillage global, cohérent et accessible (voies en usage propre ou en usage partagé).</p> <p>→ Aides financières aux habitants pour l'achat de vélos à assistance électrique.</p> <p>Equipements des services municipaux en vélos à assistance électrique, pour les déplacements courts sur le territoire communal.</p> <p>→ Actions de sensibilisation et de consultation de la population, afin de faciliter l'ouverture et l'adhésion aux nouveaux modes de déplacement.</p> <p>→ Contribution à la mise en œuvre de toute politique pertinente à une échelle supra-communale (aménagement de la Véloroute, réalisation d'aires de covoiturage, développement de transports publics collectifs, mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques, création de pôles multimodaux...)</p>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- CEREMA</li><li>- CAUE de l'Ain</li><li>- Agence départementale d'ingénierie</li><li>- Universités et/ou écoles (études supérieures en urbanisme)</li><li>- Réseau « Villes et territoires cyclables »</li><li>- Réseau « Vélo &amp; Territoires »</li></ul>

<b>Coût prévisionnel</b>	Aménagements de liaisons en modes doux : → 528 500 € (frais d'études et travaux) HT soit 634 200 € TTC → Aides financières aux habitants : 5 000 € / an sur 3 ans → Equipements des services municipaux : 2 500 € / an sur 3 ans → Actions de sensibilisation : 2 000 € / an sur 3 ans
<b>Plan de financement</b>	<b>Estimation subventions</b> : 115 000 € → Etat (DETR) : 100 000 € (taux maximum de 50 %, aide plafonnée à 100 000 €) → CCVSC (fonds de concours) : 15 000 € <b>Solde à charge commune</b> : 413 500 € HT soit 496 200 € TTC La maquette financière annexée ne tient pas compte des subventions envisagées.
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2026</b> (sous réserve des capacités budgétaires) Reportée en raison des capacités budgétaires de la Commune et dans l'attente du schéma cyclable intercommunal, pour une articulation opportune.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse comparative du nombre de véhicules avant et après mise en place (comptages du Département)</li> <li>- Nombre de mètres linéaires aménagés en « modes actifs »</li> <li>- Nombre et montant des aides attribuées aux particuliers</li> <li>- Enquête statistique sur la part des « modes actifs » dans les déplacements</li> <li>- Nombre d'équipements visant à favoriser la pratique du vélo (aires de stationnement, bornes de recharge de vélos électriques...)</li> <li>- Part des cyclotouristes dans la clientèle du camping municipal</li> </ul>



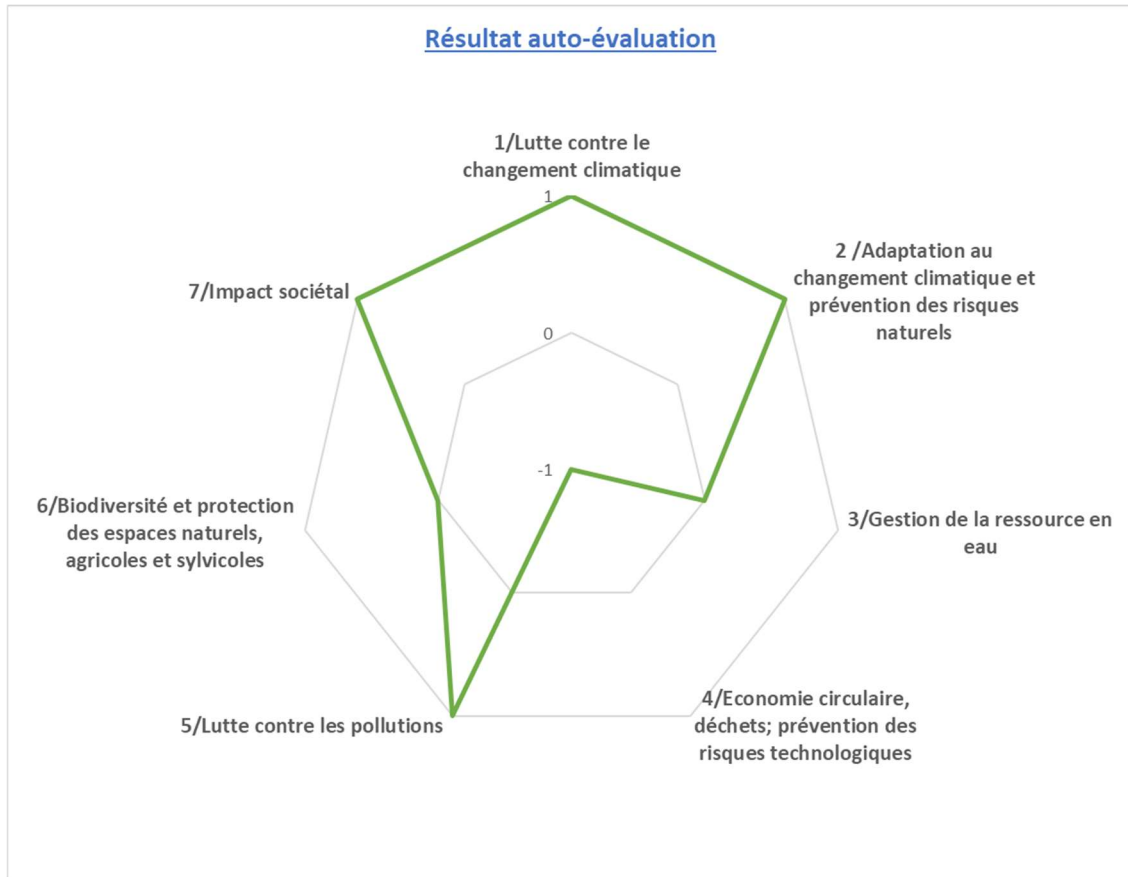


## Fiche projet Genouilleux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	10
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Genouilleux
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la RD933</b></p> <p><b>Objectifs et modalités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Lutter contre la pollution et le changement climatique</li><li>→ Développer les cheminements doux afin de proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Sécuriser l'accès aux piétons</li></ul> <p><b>Description du projet</b></p> <p>Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la RD933</p>
<b>Partenaires</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	80 000 € HT soit 96 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées</b> : à définir DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain, Fonds de concours CCVSC :</p> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des subventions envisagées.</p>
<b>Calendrier</b>	2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre de piétons journalier

## Résultat auto-évaluation



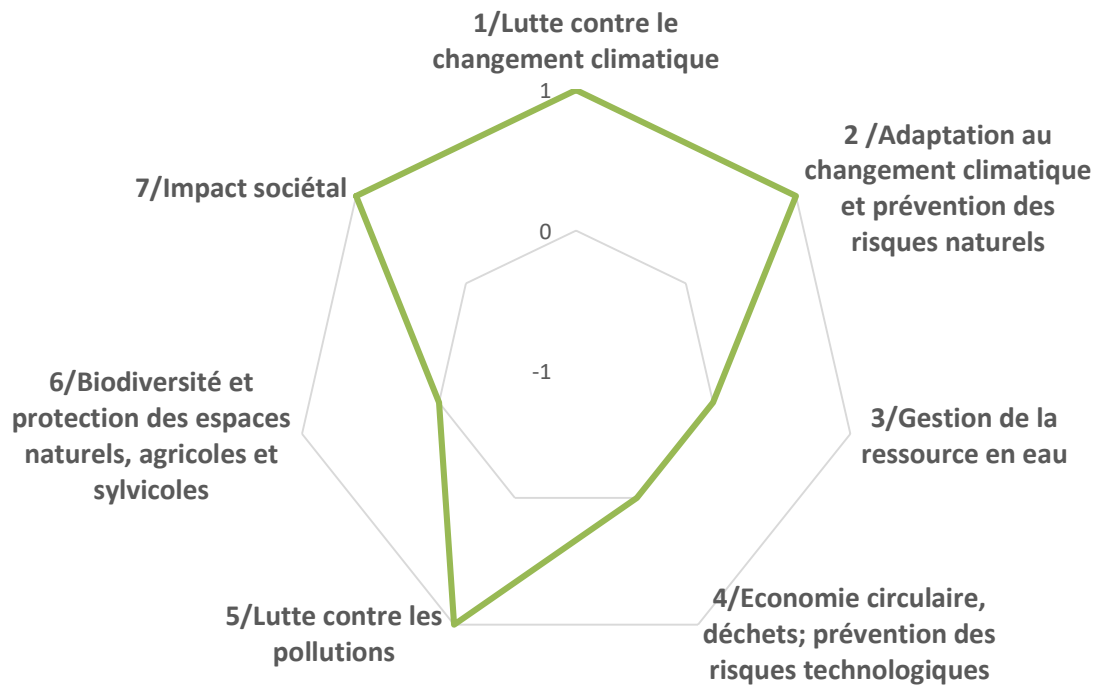


## Fiche projet Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, Transition énergétique
<b>Action n°</b>	11
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du Centre Bourg</b></p> <p><b>Objectif et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</li><li>- Proposer une alternative à la voiture individuelle dans le village et inciter à l'utilisation de véhicules plus écologiques (véhicule électriques, vélo...)</li><li>- Sécuriser et faciliter l'accès à l'école, à l'église, aux différents lieux de visite et aux services administratifs</li><li>- Créer un espace de rencontre pour les habitants</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux d'aménagement d'une voie mode doux dans le centre du village</li><li>- Création d'un espace square devant l'auberge et, d'un chemin de balade pour les familles dans la Poype bordant l'étang</li><li>- Création d'une aire de stationnement :</li><li>- Installation d'une borne de recharge électrique (voiture, vélo...)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Région AURA, Département de l'Ain, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total : 420 000 € HT soit 504 000 € TTC → Dont coût étude cadrage : 4 500 € HT soit 5 400 € TTC
<b>Financement attendu</b>	<b>Part SIEA :</b> à définir <b>Subventions envisagées :</b> à définir DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Calendrier</b>	2024 : travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative du nombre de véhicules en stationnement et comptage du nombre de familles utilisant le mode doux pour venir à l'école

## Résultat auto-évaluation

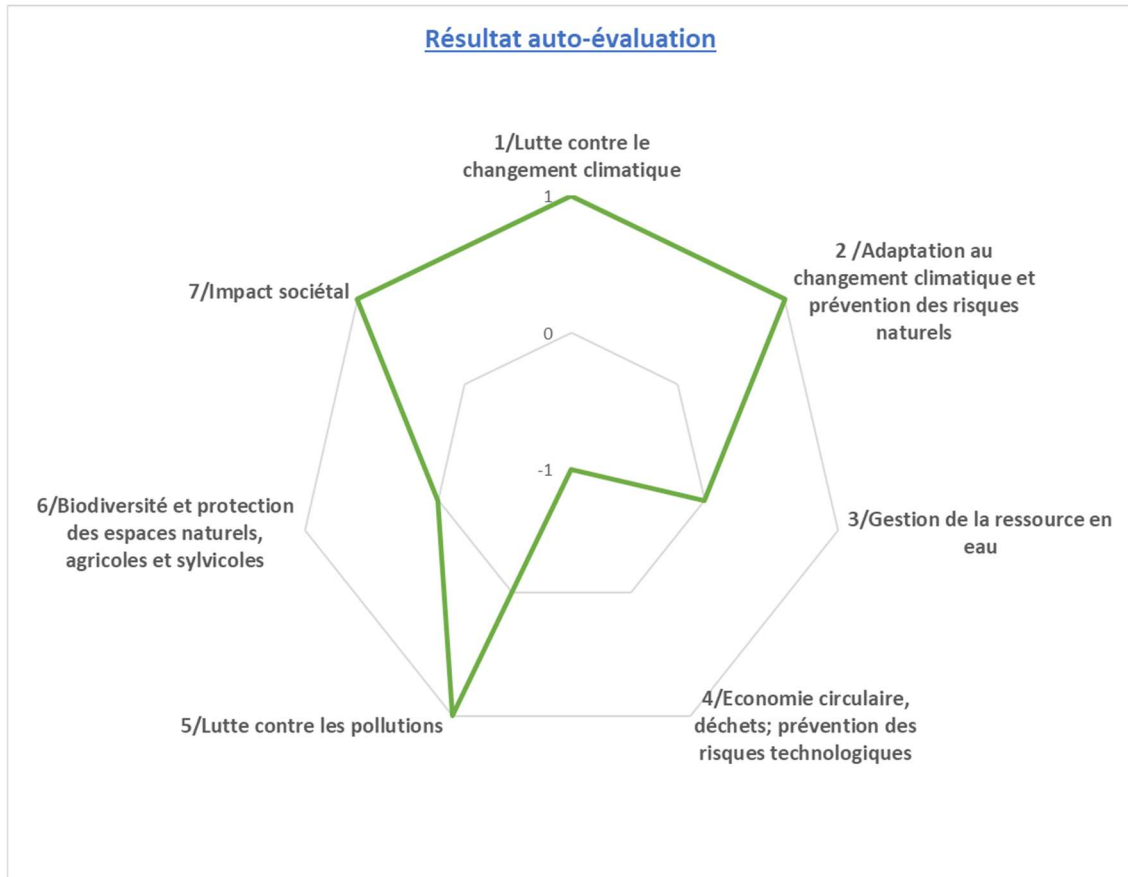


## Fiche action Thoissey

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	12
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Développement de modes doux</b></p> <p><b>Contexte et objectifs :</b></p> <p>Compte-tenu du territoire extrêmement réduit de la commune de Thoissey (134 hectares), dont 2/3 en prairies inondables de Saône, la mise en place d'actions potentiellement développées dans le cadre d'un CRTE devra être axée autour d'un potentiel existant qui nécessite d'être valorisé. Tout projet de développement de la commune se trouve contraint par les contingences territoriales.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Relier le camping de Thoissey, la Voie Bleue et le centre bourg</li><li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Création d'un cheminement doux le long de la Chalaronne, permettant la jonction entre le camping de Thoissey, la Voie Bleue et le Centre Bourg sans emprunter de voie fréquentée par les véhicules à moteur</p>
<b>Partenaires</b>	Région AURA, Département de l'Ain, Etat, Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Coût prévisionnel</b>	100 000 € HT soit 120 000 TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR : 9030 €</li><li><b>Département de l'Ain : 18 200 €</b></li></ul> <p><b>Subvention attendues 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Région AURA (Bonus Ruralité) : 55 000 € (en attente réponse)</li></ul> <p><b>Solde par autofinancement : 17 770 HT €</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p>Cette action a abouti dans sa phase 1 (2022) à la création d'un premier linéaire de cheminement mode doux.</p> <p>Un second linéaire sera créé en 2023, poursuivant le premier en direction de l'Ouest, donc de la Voie Bleue.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre de piétons journaliers

## Résultat auto-évaluation

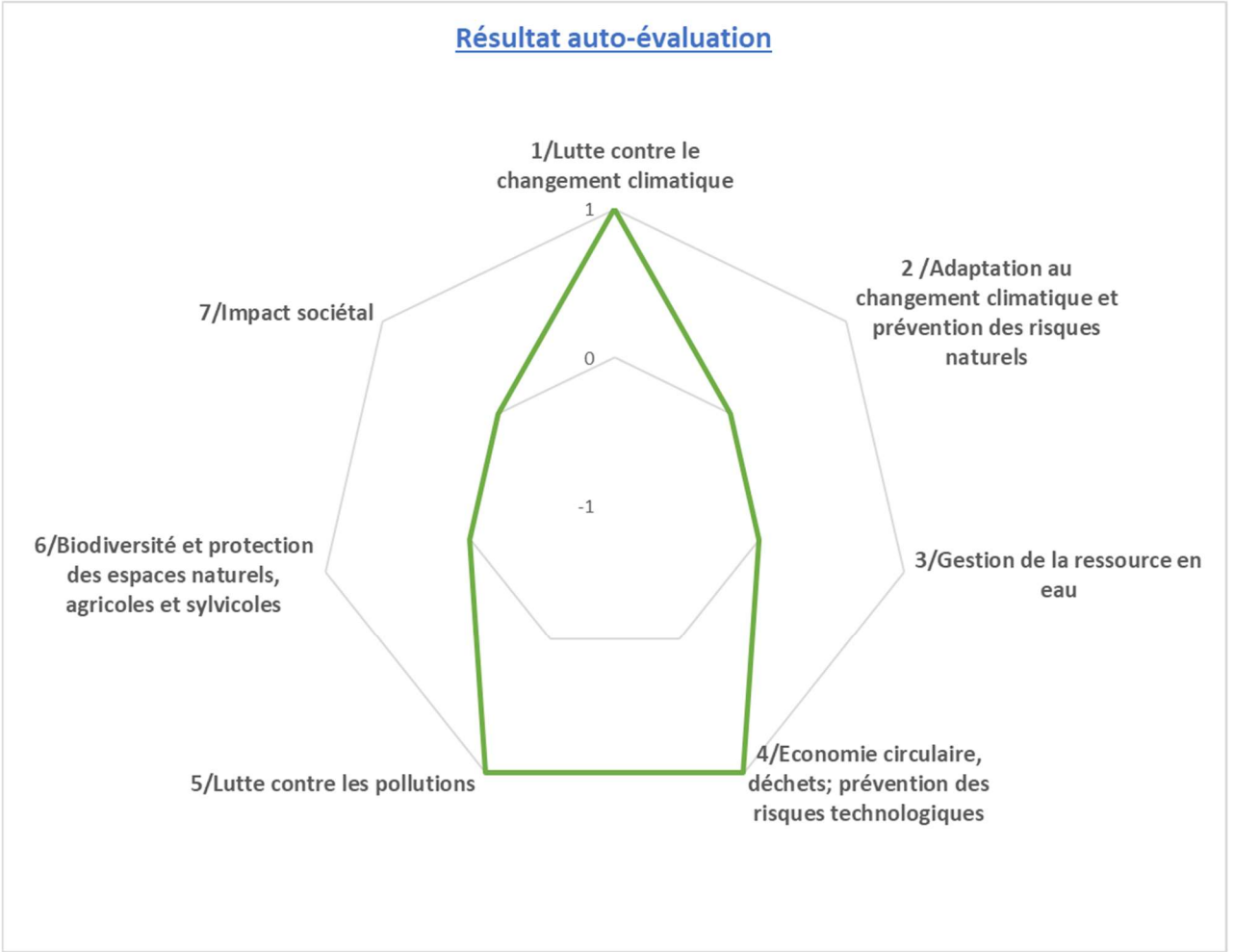


## Fiche projet Guéreins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	13
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Guéreins
<b>Description de l'action</b>	<b>Parking covoiturage La Croisée</b>  <b>Objectifs :</b> → Favoriser le covoiturage → Favoriser l'utilisation de véhicules plus écologiques → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre  <b>Description du projet</b> Aménagement d'un parking d'environ 95 places avec aire de covoiturage, borne de recharge électrique et station hydrogène
<b>Partenaires</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	58 333 € HT soit 70 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	A définir : le projet est inscrit dans le PLU, réalisation dans le mandat en cours (2020 – 2026)
<b>Calendrier</b>	<b>2024 / 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mesure de l'utilisation effective du parking de covoiturage et de son évolution.  Mesure de l'utilisation de la borne de recharge électrique

\*

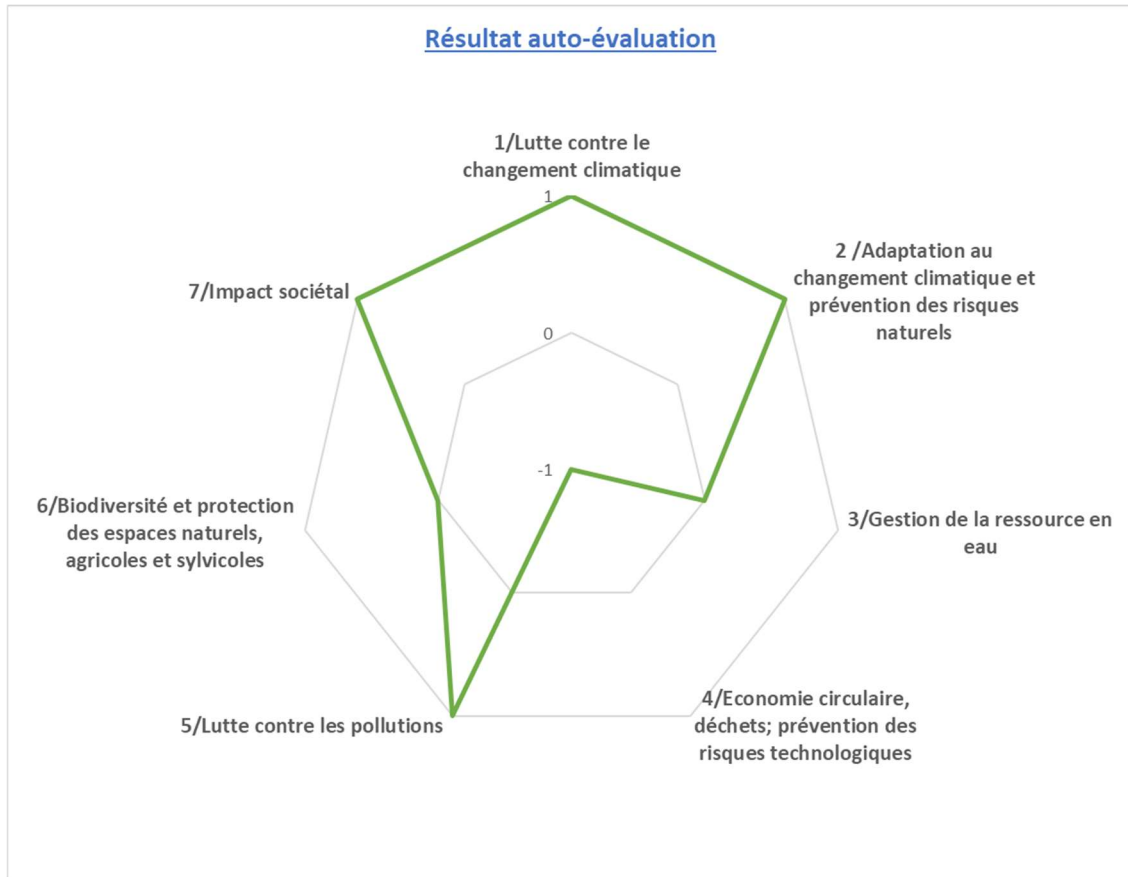


# Fiche projet Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	14
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur- Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Parking de covoiturage</b></p> <p><b>Objectifs</b> → Contribuer à diminuer le transport en facilitant et en encourageant le covoiturage, en réduisant les flux de véhicules et donc les émissions attenantes en cohérence avec le PCAET → Faire évoluer les pratiques</p> <p><b>Description du projet</b> Réaliser parking pour le covoiturage sur un terrain communal sis le long du chemin du Bicheron, entre les RD 933 et RD 28, avec possibilité d'installer des bornes de recharge électrique Ce projet devra également être accompagné d'actions de communication.</p>
<b>Partenaires</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	75 000 € HT soit 90 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées (estimatif) :</b> 22 500 € (taux moyen de 30% est pris en compte dans la maquette financière annexée).</p> <p><b>Solde par autofinancement :</b> 52 500 € HT soit 63 000 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mesure de l'utilisation effective du parking de covoiturage (nombre de véhicules sur parking) et évolution dans le temps.

### Résultat auto-évaluation



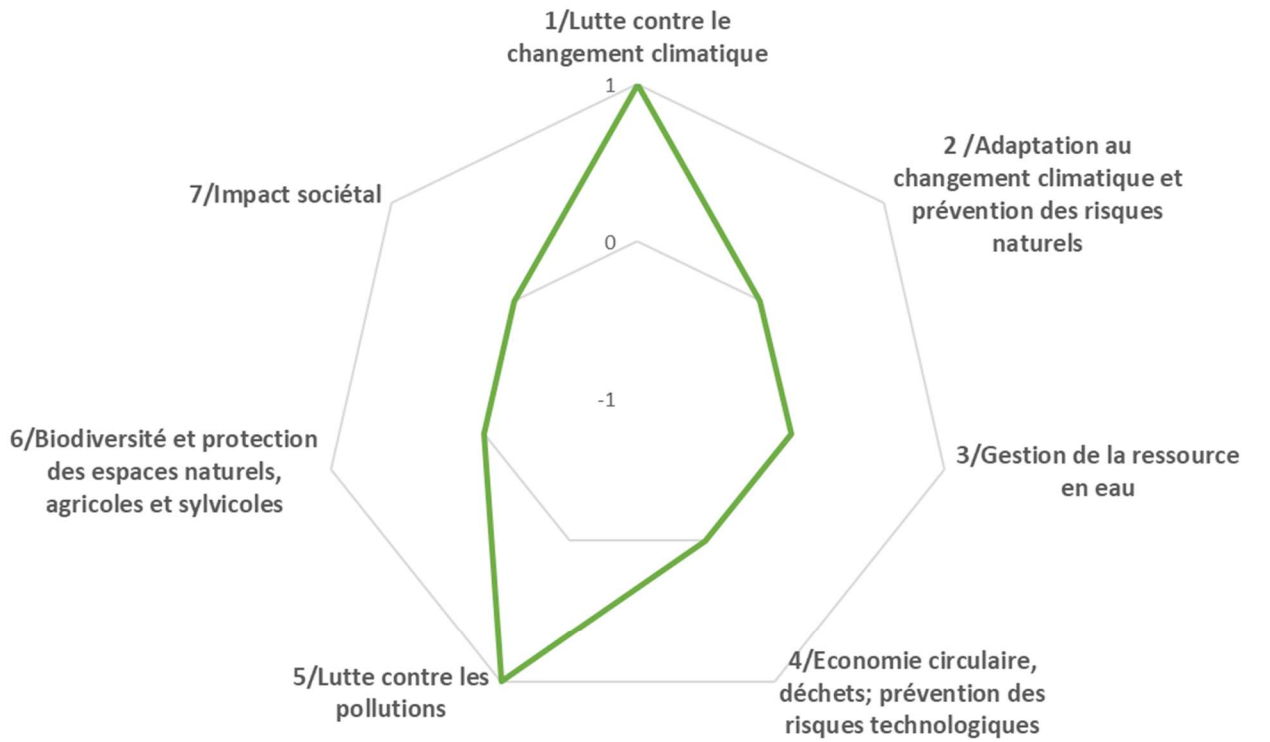


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	15
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Plan Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation de l'éclairage Public</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage public avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées</li> <li>→ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage public</li> <li>→ Réduire les nuisances environnementales liées à la lumière</li> <li>→ Répondre aux obligations de l'arrêté du 7/12/2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses</li> <li>→ passage en LED de 50 points lumineux/an</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	PPI : 55 416 € HT soit 66 499 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 34 999 €</b></p> <p>DSIL 2022 (tranche 1) : 17 500 €</p> <p>DSIL 2023 (tranche 2) : 5 833 €</p> <p>Département de l'Ain (tranches 1 et 2) : 11 666 €</p> <p><b>Solde par autofinancement : 26 250 € HT soit 31 500 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réalisation de la première tranche de travaux en 2022 (Parc Visionis Guéreins) : 29 166€ HT soit 34 999 € TTC</li> <li>→ Réalisation 2<sup>ème</sup> tranche de travaux en 2023 (Parc Actival St Didier sur Chalaronne.) : 26 250 € HT soit 31 500 TTC</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain d'économie d'énergie estimé à l'issue de l'audit

Titre du graphique

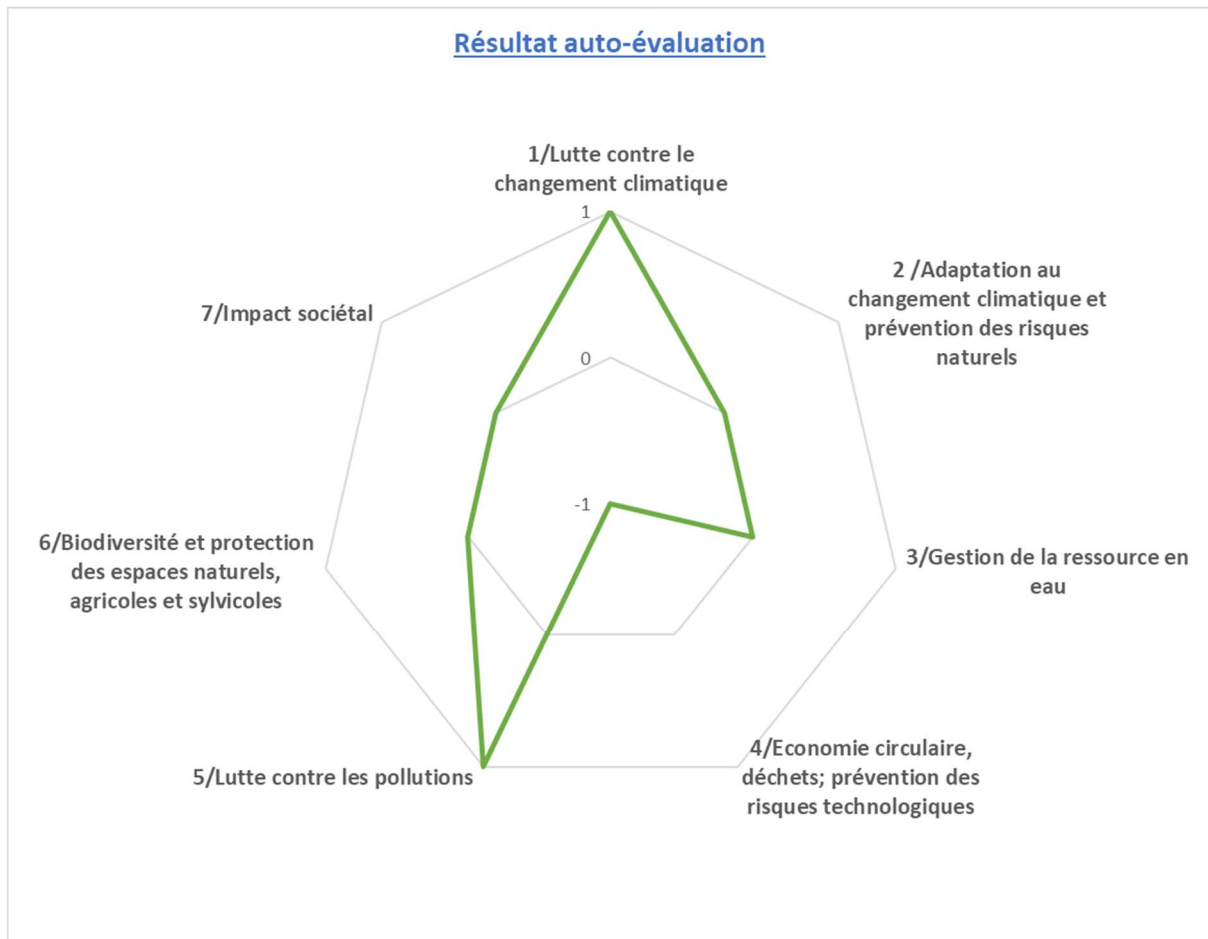


## Fiche action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	16
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<b>Eclairage LED dans les bâtiments communaux</b>  <b>Objectifs :</b> → Réduire les consommations énergétiques. → Réduire les émissions de CO2 (économie d'1 tonne attendue)  <b>Description du projet :</b> Remplacement des luminaires par des luminaires basse consommation LED L'installation sera réalisée par une entreprise locale.
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	7 056 € HT soit 8 121 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subvention obtenue :</b> DETR 2021 : 1 708 € Solde par autofinancement : 5 348 € HT soit 6417,6 € TTC
<b>Calendrier</b>	Réalisation en <b>2021</b> - finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée des bâtiments (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

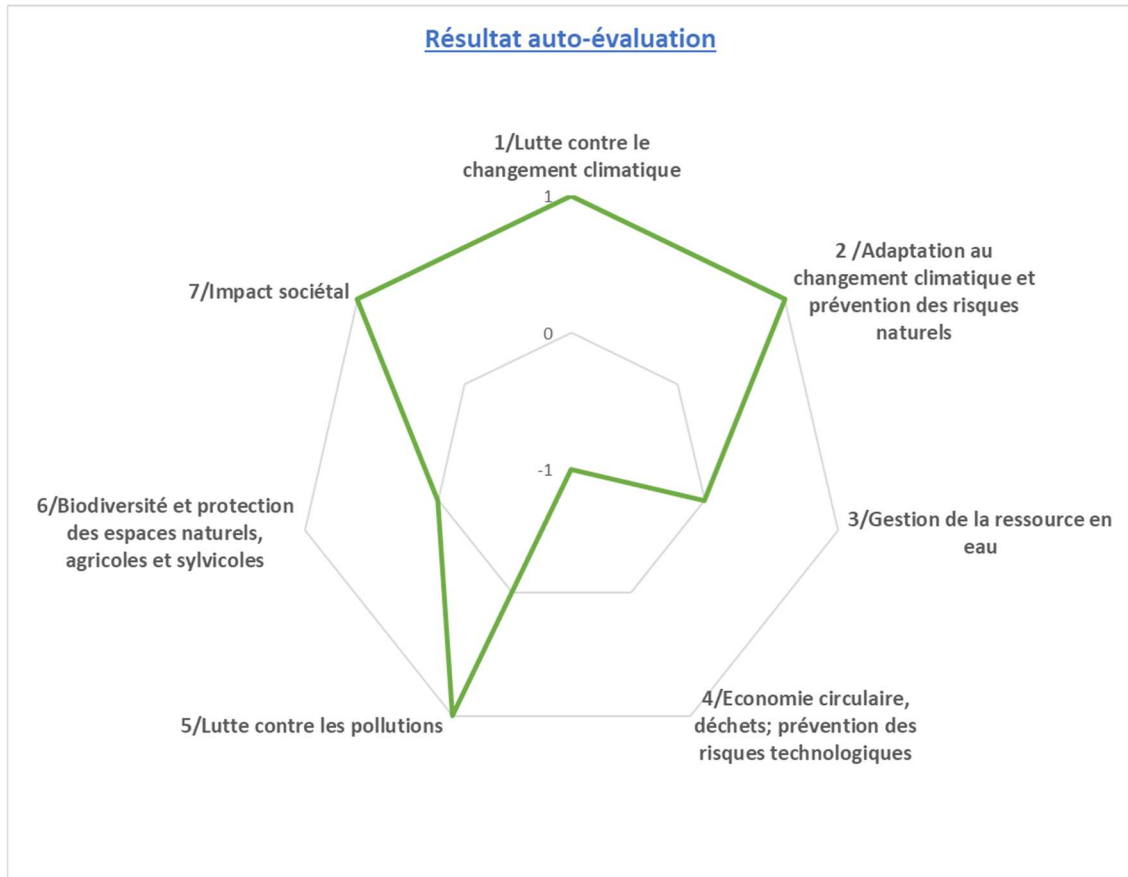


## Fiche action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	17
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Optimisation éclairage public</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public : le remplacement d'une lampe ancienne par une led permet de diminuer la consommation d'électricité d'environ 73% Il est à noter que la commune de Messimy sur Saône déjà décidé de couper l'éclairage public la nuit entre 23h30 et 5h30 sauf au niveau de la RD933 et du centre Bourg</p> <p><b>Description du projet :</b> Procéder au remplacement des lampes existantes par des Leds sur les points d'éclairage public. Hiérarchisation préalable à réaliser par zone avec priorité aux secteurs comportant les lampes les plus anciennes.</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	138 000 € HT soit 165 600 TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Part SIEA :</b> 82 800 € <b>Solde autofinancement :</b> 69 000 € HT soit 82 800 € TTC Prévisionnel <b>2023 :</b> 34 500 € HT soit 41 400 € TTC Prévisionnel <b>2024 :</b> 34 000 € HT soit 41 800 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023-2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public

## Résultat auto-évaluation

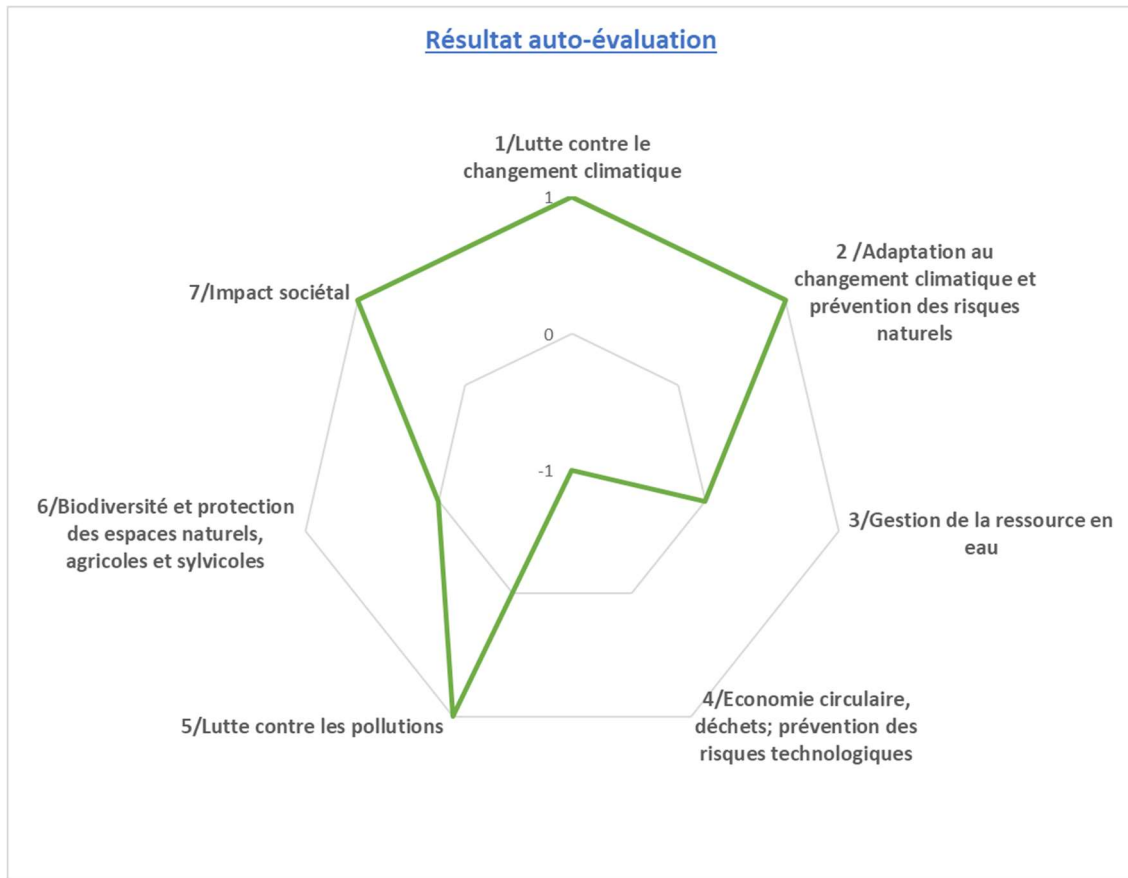


## Fiche Projet Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 TE
<b>Action n°</b>	18
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<b>Enfouissement des réseaux d'éclairage public et passage en LED</b>  <b>Objectifs :</b> → Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public → Diminuer la pollution visuelle (poteaux et lignes électriques)  <b>Description du projet :</b> Travaux d'enfouissement des réseaux aux entrées du village et passage en LED (hameaux)
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	60 000 € HT soit 72000 TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attendues :</b> à définir <b>Participation SIEA :</b> à définir <b>Solde par autofinancement :</b> à définir
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

### Résultat auto-évaluation



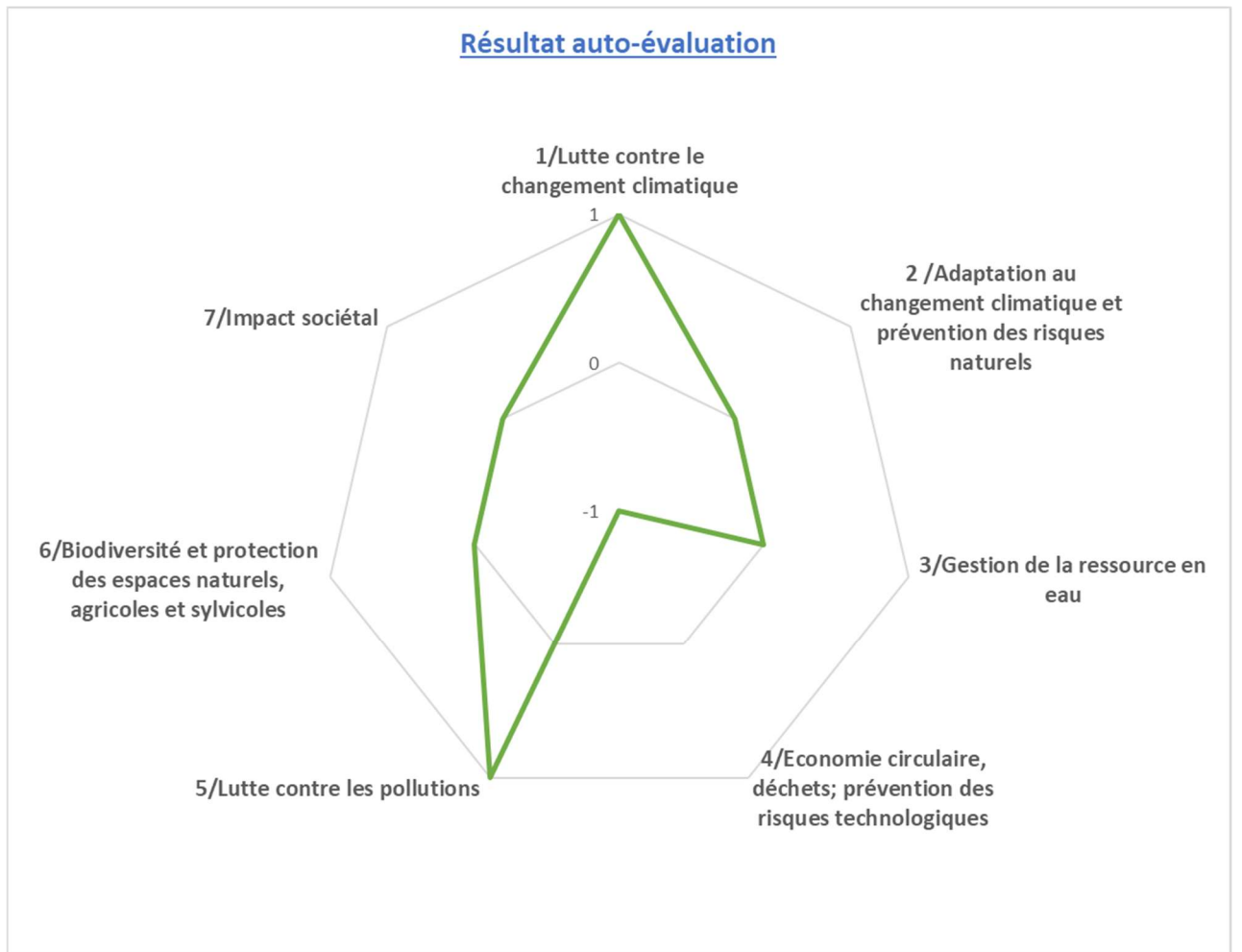


## Fiche action Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	TE, 1
<b>Action n°</b>	19
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Passage en led de l'éclairage public</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Economie budgétaire à terme et maîtrise des intensités lumineuses</p> <p><b>Description du projet :</b> Remplacement progressif des ampoules au mercure à grosse consommation par un éclairage LED (dans le village et parking de l'école) - Coût de l'énergie en 2020 : 8 316 €</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total</b> : 117 170 € HT soit 140 604 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Participation SIEA</b> : 53 898 € (46% du coût total)</p> <p>→ Tranche 1 (2021-2022) : 48 166 € H.T soit 57 800 € TTC, dont coût réel commune : 26 816 € HT soit 32 179 € TTC</p> <p>→ Tranche 2 (2024) : 69 004 € H.T soit 82 804,8 TTC</p> <p><b>Reste à charge commune</b> : 63 272 € HT soit 75 925 € TTC</p> <p><b>Reste à charge commune sur l'ensemble du projet</b> (tranches 1 et 2) : 96 088 € HT / 108 104 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2021-2022</b> : tranche 1 - finalisé</p> <p><b>2024</b> : tranche 2</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) Coût de l'énergie en 2020 : 8 316 €

## Résultat auto-évaluation

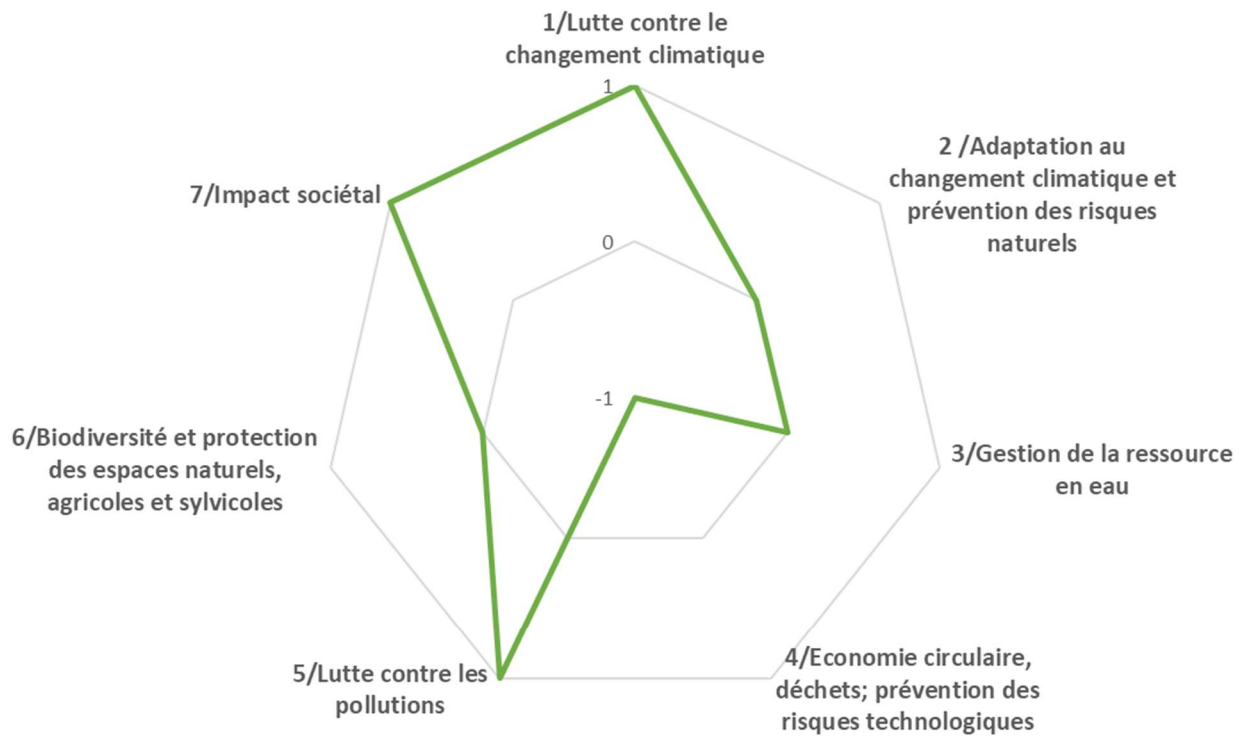


# Fiche projet Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	20 – <b>action supprimée du CRTE en 2023</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<b>Equiper la communauté de communes de véhicules écologiques</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> → Diminuer les émissions de gaz à effets de serre (transport : 2nd secteur émetteur de GES et consommateur d'énergie) → Diminuer la consommation des énergies fossiles → Sensibiliser à et rendre accessible l'utilisation du vélo électrique  <b>Description du projet :</b> <b>Projet d'acquisition par la communauté de communes remplacé par une location en leasing de 2 véhicules électriques</b>
<b>Partenaires</b>	Néant
<b>Coût prévisionnel</b>	Contrat de location de 2 véhicules électriques à partir de 2023 pour une durée de 60 mois : - Véhicule Berlingo : 36 553,74 € TTC pour 60 mois - Véhicule Jumpy : 51 035,33 € TTC pour 60 mois
<b>Plan de financement</b>	Subvention : 4000 € 4000 € correspondant au bonus écologique
<b>Calendrier</b>	2023 - 2028
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	→ Evolution de la consommation carbone des véhicules intercommunaux → Part des véhicules électriques dans le parc communautaire

Titre du graphique

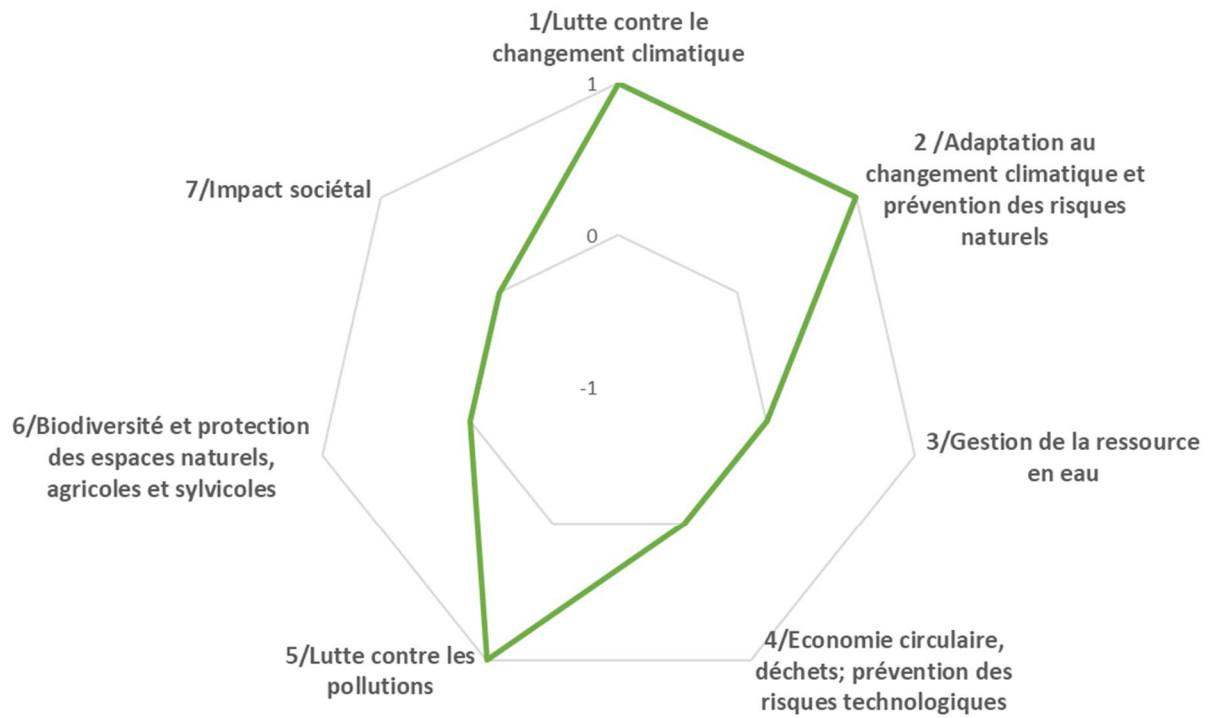


## Fiche projet Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	21
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<b>Acquisition d'un véhicule électrique pour la commune</b>  <b>Objectifs :</b> → Limiter l'émission de gaz à effet de serre → Améliorer la qualité de l'air  <b>Description du projet :</b> Remplacer le Kangoo diesel par un équivalent électrique lorsque le changement de véhicule sera nécessaire
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	32 000 € HT soit 38 400 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Estimatif total subventions envisagées : 8 000 € (à définir)</b> La maquette ne tient pas compte des estimations financières.
<b>Calendrier</b>	Réalisation <b>2025 ou 2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Evolution de la consommation de carbone des véhicules communaux

## Résultat auto-évaluation

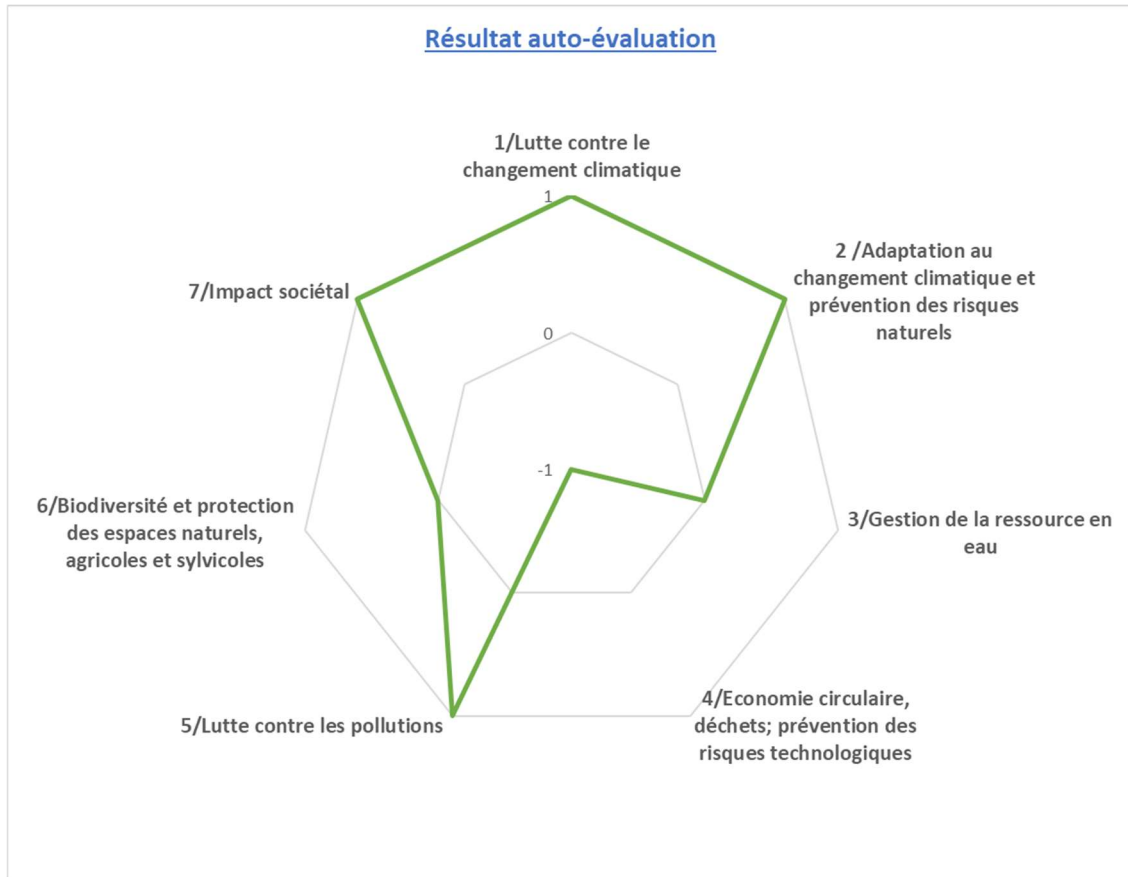


# Fiche projet Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	22
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<b>Borne(s) de recharge électrique</b>  <b>Objectifs :</b> → Favoriser le développement et l'usage de véhicules électriques, plus écologiques → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre  <b>Description du projet :</b> Installer une ou des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Dans le cadre du réaménagement du centre village, une réflexion sera menée préalablement.
<b>Partenaires</b>	SIEA/SEM LEA, ALEC 01
<b>Coût prévisionnel</b>	60 000 € HT soit 72 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Estimation subventions envisagées</b> (à confirmer et détailler) : 50% du montant total soit 30 000 €. <b>Solde par autofinancement</b> : 30 000 € HT soit 36 000 € TTC La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements des estimations financières
<b>Calendrier</b>	<b>2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- nombre d'utilisateurs constatés - quantité d'énergie délivrée

### Résultat auto-évaluation





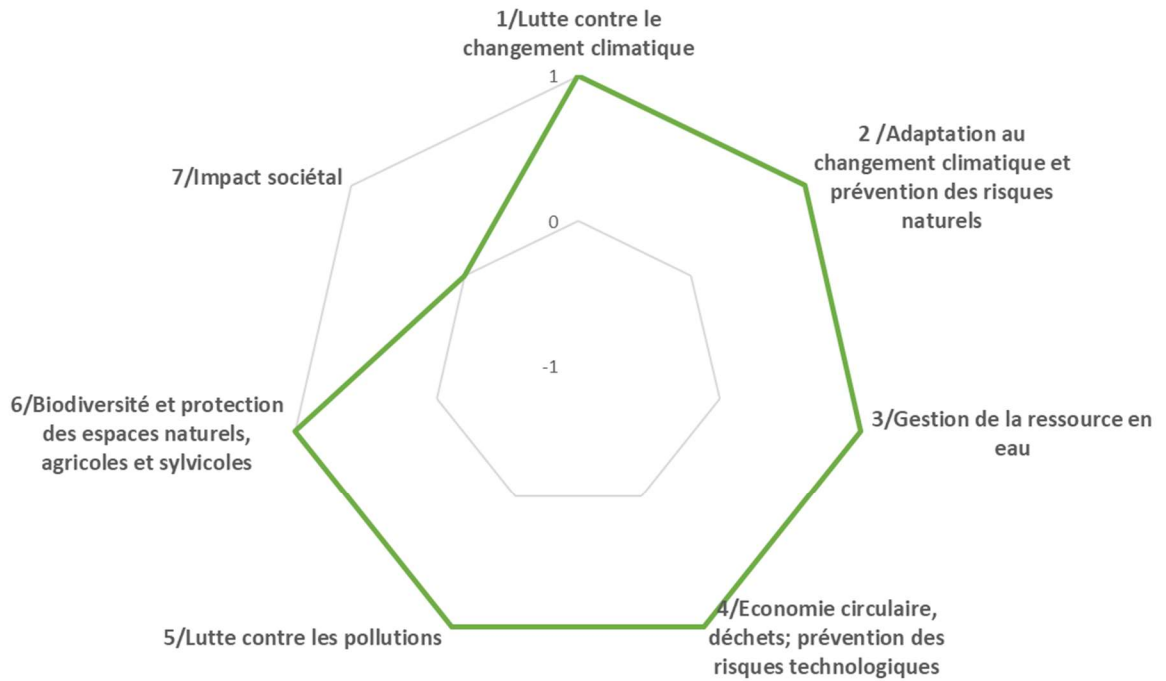
## Fiche projet Montmerle-sur-Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	23
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Vers un camping nature</b></p> <p><b>Objectif &amp; contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réduire les consommations d'énergie et d'eau afin de préserver l'environnement et les ressources</li> <li>→ Lutter contre le changement climatique</li> <li>→ Développer le camping municipal****"Les Mûriers" dans une optique de tourisme durable et dans un contexte de développement de l'accueil des cyclotouristes en lien avec l'aménagement de la Véloroute, et de valorisation d'un tourisme de proximité (promotion du commerce local, itinéraires de découverte à l'échelle du territoire...)</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de systèmes de récupération des eaux de pluie, de mitigeurs, de limiteurs de débit</li> <li>- Mise en place de tri et compostage des déchets</li> <li>- Installations de détecteurs de présence, ampoules basse consommation</li> <li>- Installations photovoltaïques pour la production d'eau chaude sanitaire...</li> <li>→ Le projet est actuellement suspendu. Non-ouverture du camping en 2022 et 2023.</li> <li>→ Appui à venir en 2023 d'un bureau d'étude spécialisé en vue de décisions quant au devenir du site.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux professionnels regroupant des campings engagés en faveur de l'environnement (ex. Sites &amp; Paysages), bénéficiant le cas échéant de labels (ex. Clef verte, Ecolabel européen)</li> <li>- Fédération des Stations vertes</li> <li>- ANETT (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques)</li> <li>- Comité départemental du tourisme</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	A définir
<b>Plan de financement</b>	A définir
<b>Calendrier</b>	<b>Suspendu à ce jour jusqu'au lancement de l'étude courant 2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nombre d'équipements installés</li> <li>→ Evolution des consommations énergétiques (eau, électricité)</li> <li>→ Enquête de satisfaction de la clientèle au regard de l'engagement en faveur du développement durable</li> <li>→ Enquête de motivation de la clientèle</li> </ul>

→ Obtention d'un label

### Résultat auto-évaluation



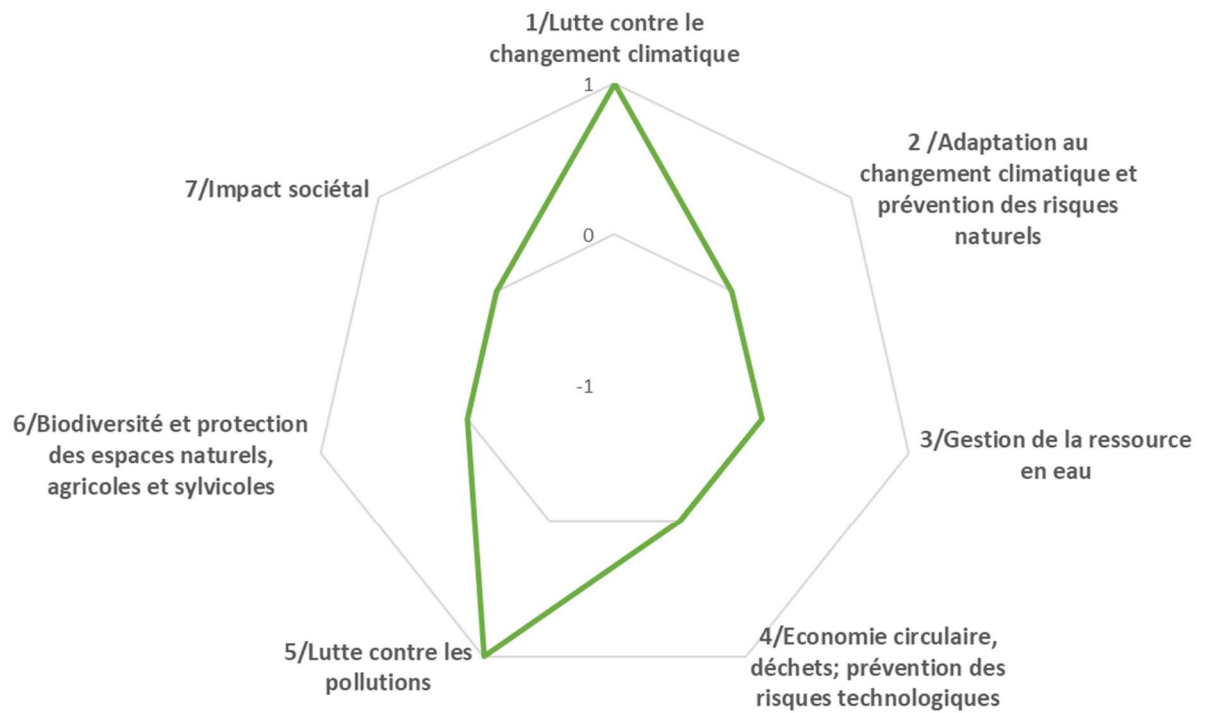
# Fiche action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	24
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires et communaux dans le cadre du programme ACTEE 2</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer la consommation énergétique des bâtiments et réduire les émissions de gaz à effet de serre</li><li>→ Répondre aux objectifs du décret tertiaire de diminution de la consommation énergétique des bâtiments de plus 1 000m<sup>2</sup> de 40 % à l'horizon 2030, 50% à l'horizon 2040 et 60 % à l'horizon 2050 par rapport à 2010</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires dans le cadre du programme ACTEE 2 sur 2 ans (2021-2022-2023) - Mener des études dans le cadre du programme ACTEE2 afin d'identifier les besoins en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics - la communauté de communes ainsi que 7 communes de son territoire sont lauréates à l'AMI SEQUOIA (Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics de plus de 1000 m<sup>2</sup> (Gymnase Visiosport à Montceaux, Pôle Petite Enfance à Montceaux, Gymnase et centre sportif à St Didier sur Chalaronne) et les plus énergivores (Gymnase de Thoissey, Jardins des Sports, RAM de Saint-Didier) puis les bâtiments communaux</li><li>→ Recrutement par le SIEA (mandataire et pilote du projet) d'économistes de flux pour effectuer des bilans des consommations des bâtiments communautaires et communaux de moins de 1000 m<sup>2</sup> et optimiser les usages pour réduire les factures</li><li>→ Installation d'outils de suivi de consommation afin de diagnostiquer puis de mieux gérer la consommation énergétique des bâtiments (enregistreurs de température, caméra thermique, logiciel)</li><li>- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation identifiés lors des audits et des bilans de consommation</li></ul> <p><b>A l'issue de ces études, des travaux de rénovation pourront être programmés et feront l'objet d'autres fiches actions.</b></p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût pour la CCVSC 2023 (hors MOE + travaux):</b></p> <p>→ Audits : <b>14 396, 26 € HT / 17 275.51 € TTC</b></p>

	<p>→ Économiseur de flux + outils de suivi : <b>18 093 € HT / 21 712 € TTC</b> pour les 2 ans (rétribués en 2023)</p> <p>→ <b>Le coût de la maîtrise d'œuvre et des travaux seront définis à l'issue des études</b></p> <p><b>Coût pour les communes :</b></p> <p>→ économiseur de flux + outils de suivi : 46 406 € pour les 2 ans (communes de Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Thoissey)</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Aides octroyées dans le cadre de l'AMI SEQUOIA : 14 254 €</b></p> <p>→ <b>Audits financés à 50% avec un plafond à 17 500 € :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût CCVSC : 7 198,13 € (50% du coût total)</li> <li>▪ Coût communes participantes à l'audit (Chaleins, Francheleins, Messimy-sur-Saône) : 10 301,87 €</li> </ul> <p>→ <b>Financement économiseur de flux et mesures de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût CCVSC : 7 056 € pour les 2 ans (2022-2024)</li> <li>▪ Coût communes participantes (Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Thoissey) : 8 022 €</li> </ul> <p>→ <b>Maîtrise d'œuvre</b> : coût enveloppe global de 7 000 € à répartir entre la CCVSC et les communes membres du programme</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>mi 2022- mi 2024</b> : économiseur de flux</li> <li>▪ <b>2023</b> : Audits</li> <li>▪ <b>Second semestre 2023</b> : maîtrise d'œuvre</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments après travaux

Titre du graphique

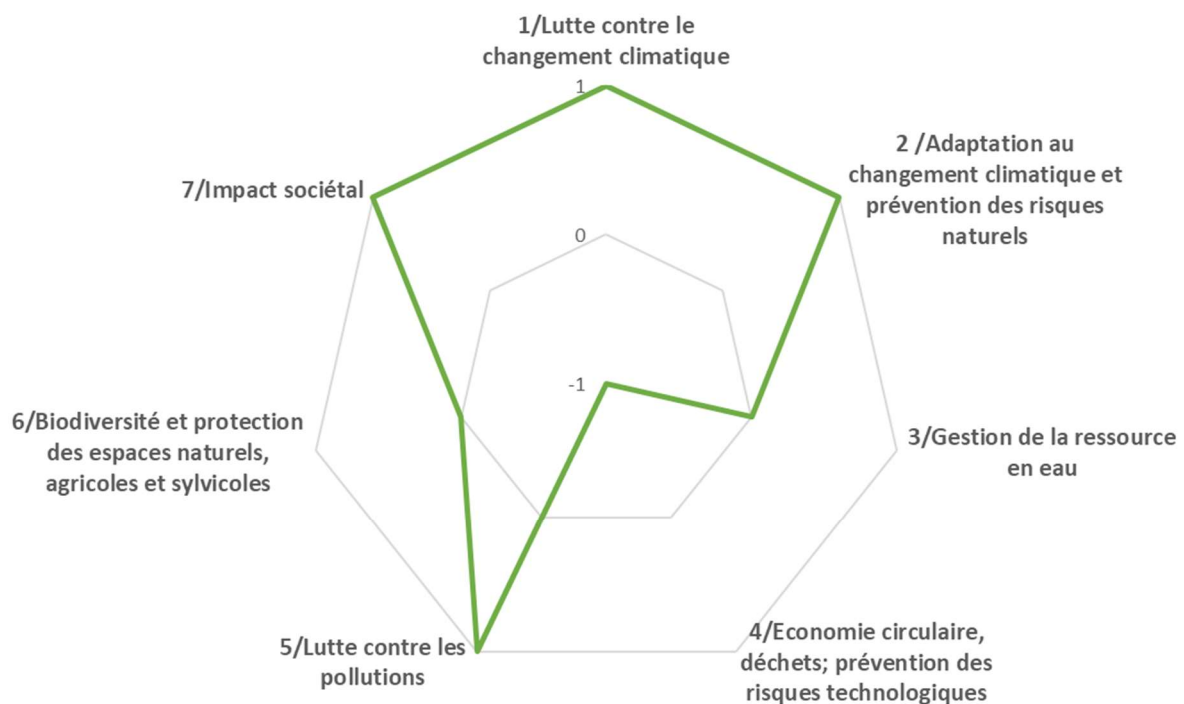


## Fiche Projet Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	25
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<b>Réfection la salle des fêtes</b>  <b>Réfection salle des fêtes</b> <b>Objectifs et modalités :</b> Réaménager la salle des fêtes pour la rendre plus agréable à utiliser et plus modulable en fonction des manifestations.  <b>Description du projet :</b> La réfection doit permettre de développer les manifestations par les associations communales. Cette partie est estimée à 45 000 € HT.
<b>Partenaires</b>	DETR, Région, Communauté de communes
<b>Coût prévisionnel</b>	45 000 € HT soit 54 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Plan de financement envisagé <b>2024 ou 2025</b>
<b>Calendrier</b>	<b>Reporté en 2024 ou 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après) Analyse comparative de la fréquentation

## Résultat auto-évaluation



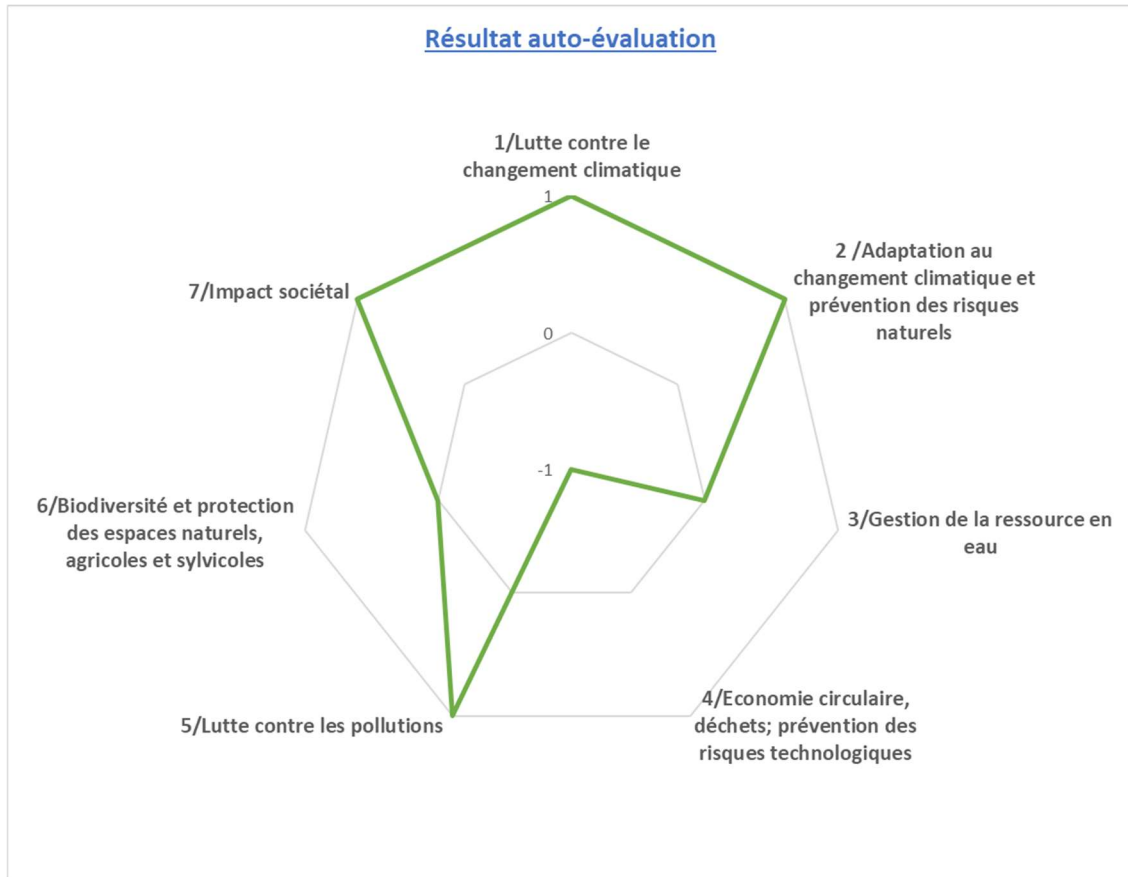
## Fiche Action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	26 + 27
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Isolation des bâtiments communaux</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Réduire les consommations énergétiques</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Remplacement des portes et fenêtres de la salle des fêtes et salle de réunion</li><li>- Isolation de la salle de cours de la caserne des pompiers</li><li>- Remplacement des portes et fenêtres du bâtiment école Mairie</li><li>-</li></ul>
<b>Partenaires</b>	DETR, Région, Communauté de commune
<b>Coût prévisionnel</b>	166 153 € HT soit 199 384 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 99 176 €</b></p> <p>→ <b>DETR</b> : 50 176 € attribués en 2022 pour versement 2023</p> <p>→ <b>Département de l'Ain</b> : 34 000 € attribué en 2022, versement en 2023</p> <p>→ <b>Fonds de concours Communauté de Communes</b> : 15 000 € attribué en 2022, versement en 2023</p> <p><b>Subventions attendues : 30 000 €</b></p> <p>→ <b>Région AURA</b> : 30 000 € demandés en 2022, en attente de confirmation en 2023</p> <p><b>Solde par autofinancement : 36 978 € HT soit 44 374 € TTC</b> Le réalisé 2022 TTC intégré dans la maquette financière annexée n'intègre pas les 30 000 € de subvention de la Région AURA comme versées car toujours en attente d'attribution en 2023.</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2022 – finalisé</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)



## Résultat auto-évaluation

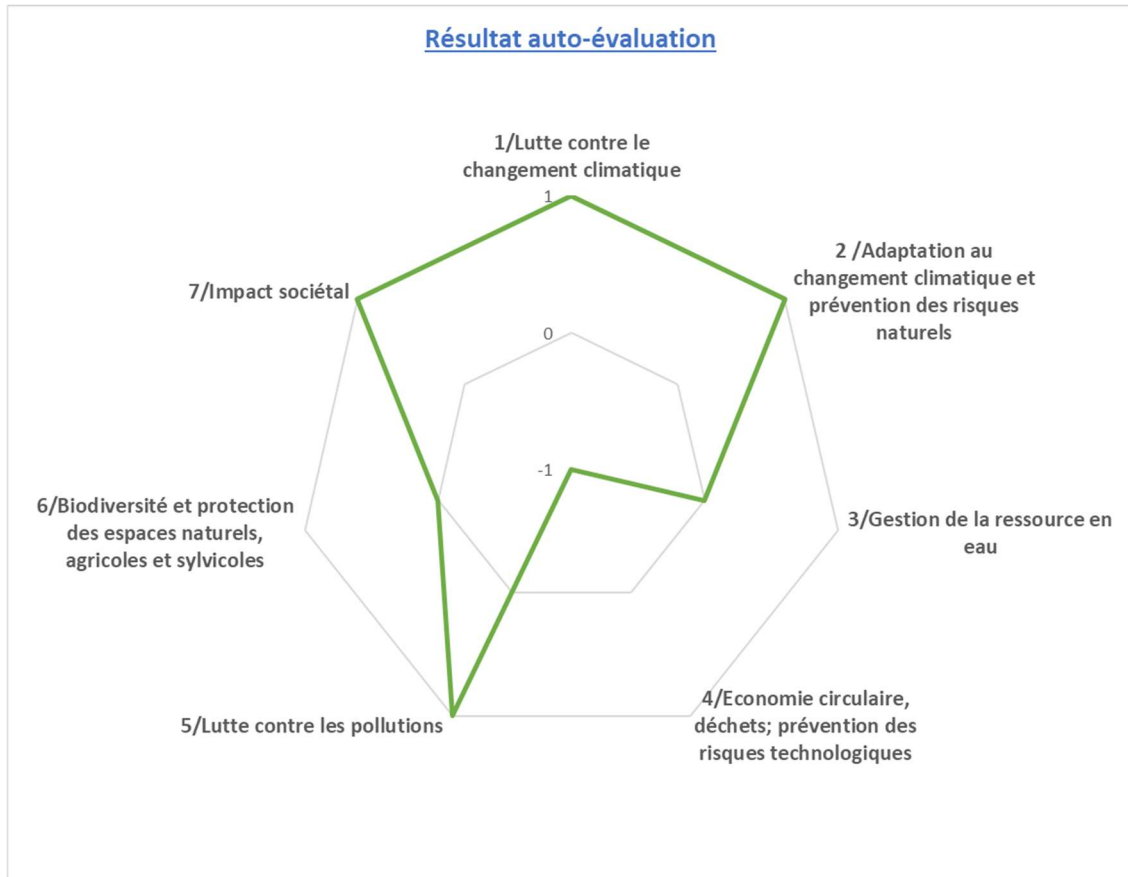


## Fiche action Guéreins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	28
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Guéreins
<b>Description de l'action</b>	<b>Isolation Thermique des bâtiments communaux</b>  <b>Objectifs et modalités :</b> → Préserver les ressources naturelles → Réduire les consommations énergétiques  <b>Description du projet :</b> Engager une isolation thermique des bâtiments par ordre de priorité : la cantine, la mairie et l'école
<b>Partenaires</b>	Région AURA, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	300 000 € HT soit 360 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Subventions à définir : Région AURA, DSIL
<b>Calendrier</b>	Mairie et école publique - travaux isolation toit : → réalisé en <b>2022</b> : 110 000 € TTC <b>courant 2023</b> : réalisation du diagnostic de la cantine
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

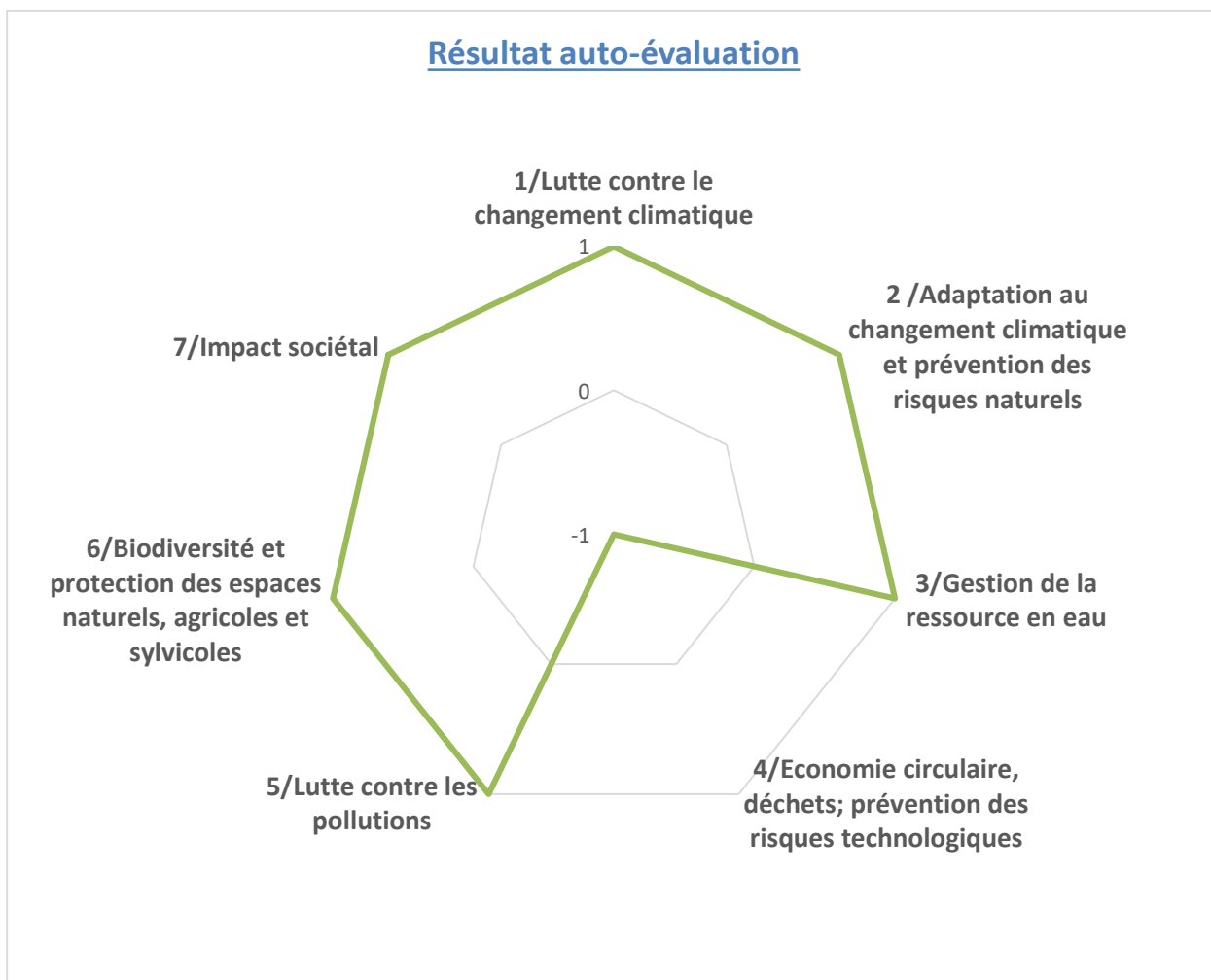


## Fiche action Montmerle-sur-Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	29
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Reconstruction de l'école élémentaire publique Mick Micheyl</b> (dans le cadre d'une opération globale de reconstruction des deux écoles publiques, élémentaire et maternelle)</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>→ Offrir aux élèves, aux enseignants, aux personnels éducatifs et aux familles, des conditions d'accueil et de fonctionnement optimales et adaptées aux usages et besoins actuels, sur les temps scolaires et périscolaires.</p> <p>→ S'inscrire dans une politique globale de renouvellement urbain en centre-ville et de confortement des fonctions de centralité, en reconstruisant les deux écoles publiques (maternelle et élémentaire) à proximité immédiate d'autres équipements et services et au cœur du futur "quartier des écoles" (construction de 95 à 120 logements, aménagement d'un parc public)</p> <p>→ Opter pour des bâtiments "durables"</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de 9 salles de classe, 1 salle "arts plastiques / musique / périscolaire", 1 BCD, des salles pédagogiques, des espaces de rangement, techniques et d'entretien, des sanitaires</li> <li>- Qualité environnementale du bâtiment basse consommation d'énergie, chaufferie bois mutualisée (réalisée dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle), matériau bois privilégié avec recours aux essences locales et régionales</li> <li>- Cuve de récupération des eaux de pluie (utilisation pour l'arrosage)</li> <li>- Végétalisation, débitumisation</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût global : 2 680 000 € HT soit 3 216 000 TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions : 563 226 €</b></p> <p><b>Subventions attribuées :</b></p> <p>→ DETR : 250 000 €</p> <p>→ Département de l'Ain : 150 000 €</p> <p>Région Auvergne Rhône Alpes (bois énergie et réseau de chaleur) : 104 000 € (porte sur les écoles maternelle et élémentaire)</p> <p><b>Subventions attendues :</b></p>

	→ Région Auvergne Rhône Alpes (bois local) : 50 000 € (porte sur les écoles maternelle et élémentaire). → CAF (aménagement de locaux périscolaires) : 9 226 € → <b>Solde autofinancement</b> : 2 116 774 € HT
<b>Calendrier</b>	<b>2022-2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

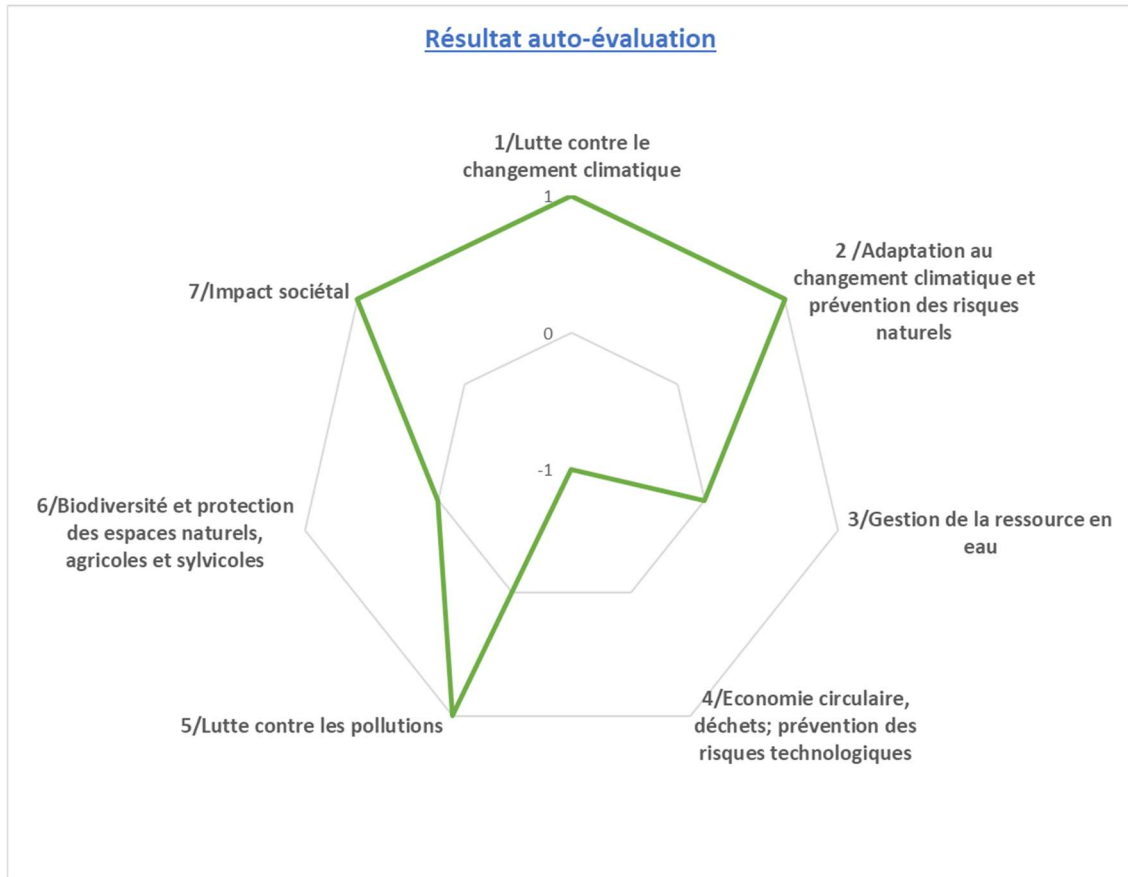


# Fiche action Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	30 – fusionnée avec le projet 63 (fiche 63 supprimée)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy sur Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Isolation de l'école et extension de la restauration scolaire</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Accroître l'efficacité énergétique de l'école communale en améliorant le confort d'hiver ainsi que le confort d'été (mai, juin et septembre) ce qui permettra d'économiser significativement la consommation de chauffage du bâtiment</p> <p><b>Description du projet :</b> Renforcer l'isolation du bâtiment de l'école pourtant récent (2004) au niveau de la toiture et via une isolation par l'extérieur, sans connaître encore les solutions techniques à retenir pour traiter le problème thermique du bâtiment. Le prérequis à ce projet est la reprise de l'étanchéité d'une toiture terrasse (40 K€ prévu pour fin 2021). La réalisation du projet dépendra du niveau d'aides qui pourra être obtenu. Dans l'évolution du projet global, le projet d'extension de la cantine (fiche 63) vient intégrer l'ensemble du projet isolation de l'école</p>
<b>Partenaires</b>	SEM LEA ; SPL ALEC de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Budget prévisionnel : 718 303 HT / 861 964 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p>Subventions envisagées : <b>525 476 € dont</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DETR/DSIL 2023</b> : 140 150 € (en attente attribution)</li> <li>- <b>Région AURA</b> : 280 000 €</li> <li>- <b>Département de l'Ain</b> : 105 326 €</li> </ul> <p>Solde par autofinancement : <b>192 827 € HT soit 231 392 € TTC</b> Un taux de 80% est pris en compte dans la maquette financière annexée</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022</b> : réalisation de l'étude : 6 750 € HT/ 8 100 € TTC</p> <p>Travaux à compter de 2023 – 2024 – 2025</p> <p><b>Prévisionnel 2023</b> : 99 553 € HT/ 119 464 € TTC</p> <p><b>Prévisionnel 2024</b> : 612 000 € HT/ 734 400 € TTC</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

## Résultat auto-évaluation



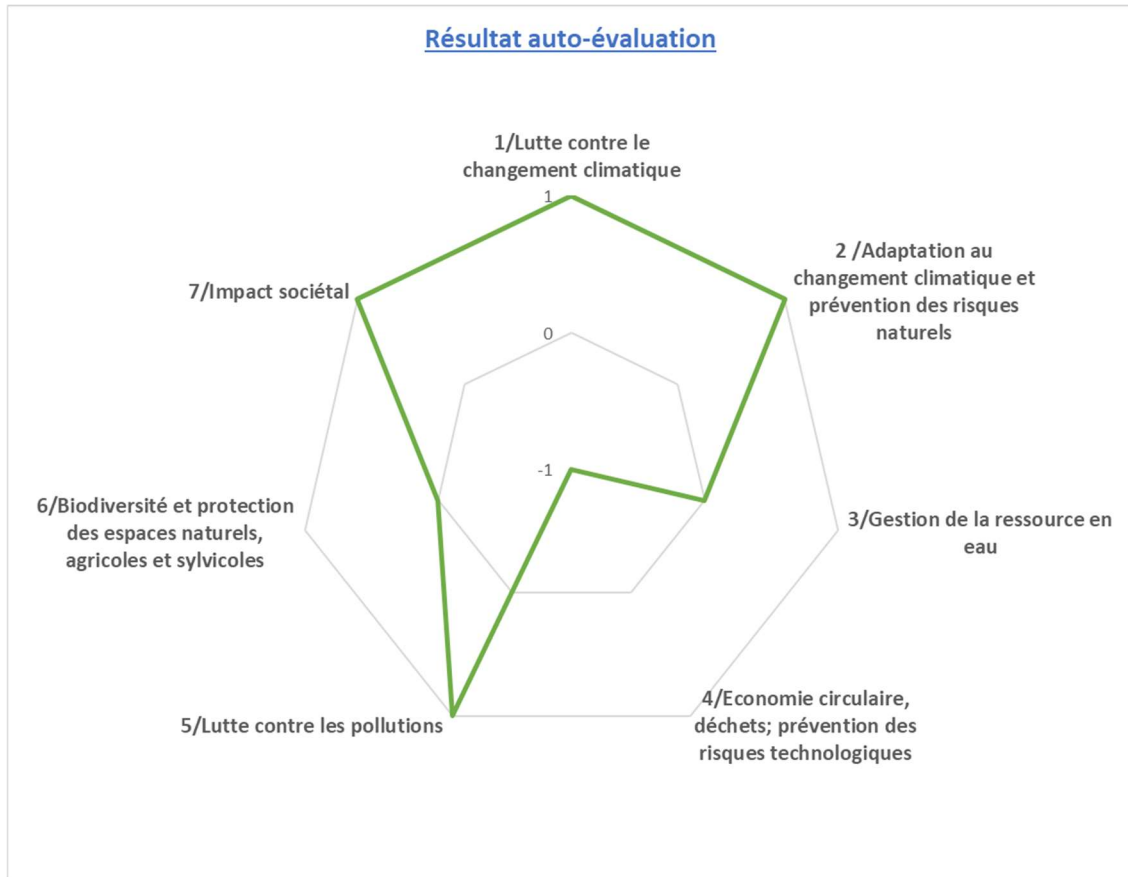
## Fiche action Genouilleux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	31
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Genouilleux
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments de la mairie et de l'école</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> → Amélioration de la performance énergétique → Lutte contre les pollutions et le changement climatique</p> <p><b>Description du projet :</b> Remplacement de la chaudière au fioul chauffant actuellement les locaux de la mairie et de l'école par une ou plusieurs pompes à chaleur.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Coût prévisionnel</b>	95 000 € soit 114 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Subventions envisagées à définir : DETR/DSIL Région AURA Département de l'Ain Fonds de concours CCVSC La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	Estimatif réalisation : 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)



### Résultat auto-évaluation

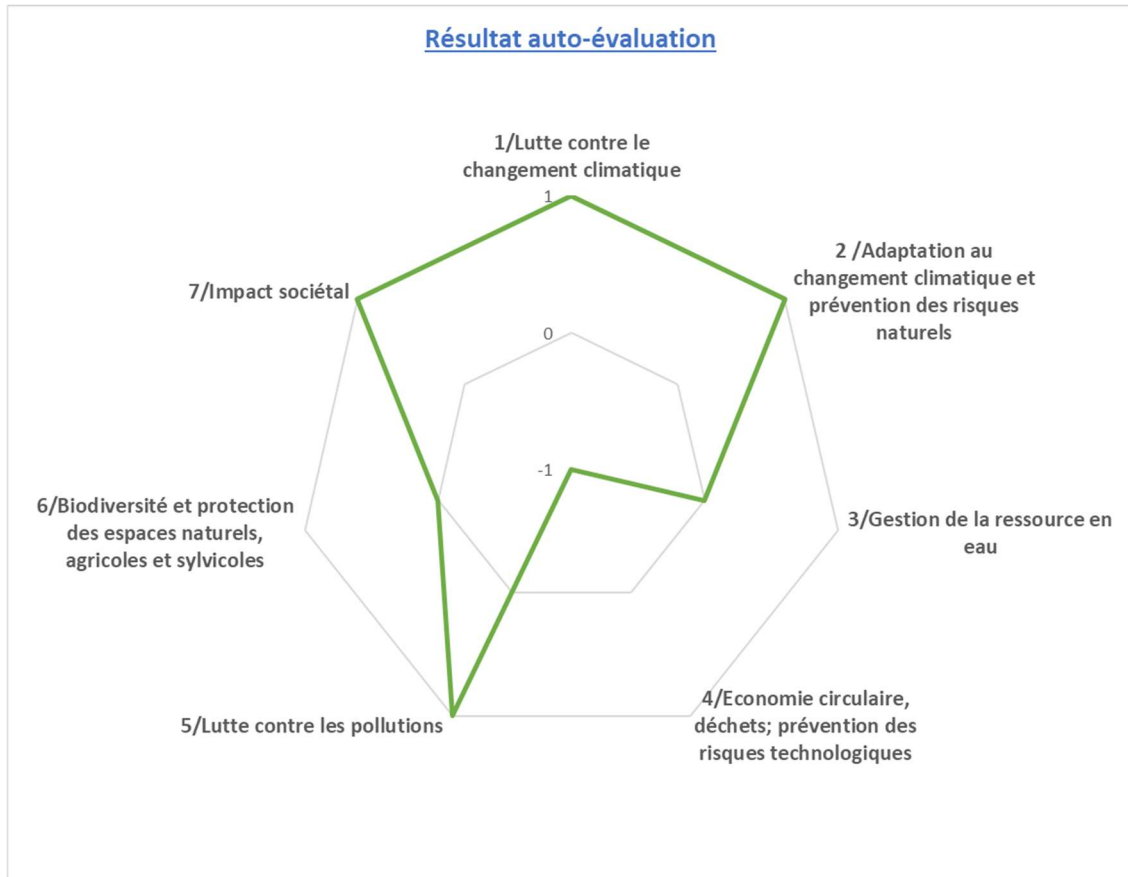


## Fiche action Thoissey

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	32
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Amélioration des étiquettes énergétiques – Isolation par l'extérieur du bâtiment du 18 rue des Jardins (La Poste, la Thoisseyenne d'HLM et 8 logements).</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> → Réduire l'empreinte énergétique du parc de logements dont la commune est propriétaire → Agir sur les consommations d'énergie des bâtiments publics</p> <p><b>Description du projet :</b> Isolation des bâtiments à étiquettes énergétiques lourdes, de façon à favoriser les économies d'énergie, à la fois dans les appartements loués par la commune, et dans les locaux commerciaux ou de services publics</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Etat, ANAH, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	250 000 € HT soit 300 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions : 60 890 €</b> <b>Subventions attribuées :</b> Département de l'Ain (contractualisation) : 30 000 € DETR 2022 : 26 390 € CEE : 4 500 € <b>Solde par autofinancement : 189 110 € HT</b></p> <p><b>Réalisation 2023 :</b> 71 029 € HT soit 85 234,8 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2022- 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

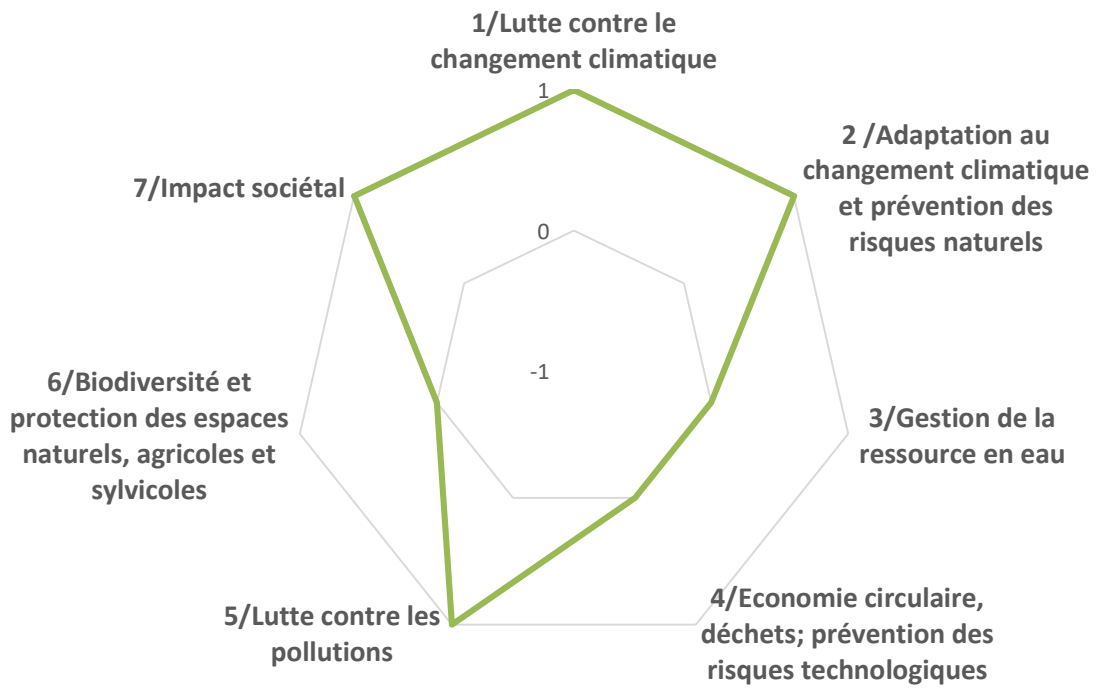


## Fiche action Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, Transition énergétique
<b>Action n°</b>	33
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<b>Rénovation énergétique des bâtiments communaux</b> <b>Objectifs :</b> → Diminuer la consommation énergétique des bâtiments mairie, école et appartements → Diminution des émissions de gaz à effet de serre <b>Description du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Travaux d'isolation et pose de panneaux solaires</li><li>– Changement du mode de chauffage</li><li>– Création de 2 appartements au-dessus de la mairie</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>126 000 € HT soit 151 200 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions perçues : 25 316 €</b> → DETR/DSIL 2022 <b>Subventions envisagées : 29 500 €</b> → Autres financements : 15 000 € → Département de l'Ain : 14 500 € <b>Solde à charge commune : 71 183 € HT soit 85 419,60 TTC</b> Etude + MOE 2022 – 14 365 € HT soit 17 238 € TTC Prévisionnel 2023 - <b>56 818 € HT soit 68 182 TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2022-2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Étude comparative de la consommation énergétique par an et par période

## Résultat auto-évaluation

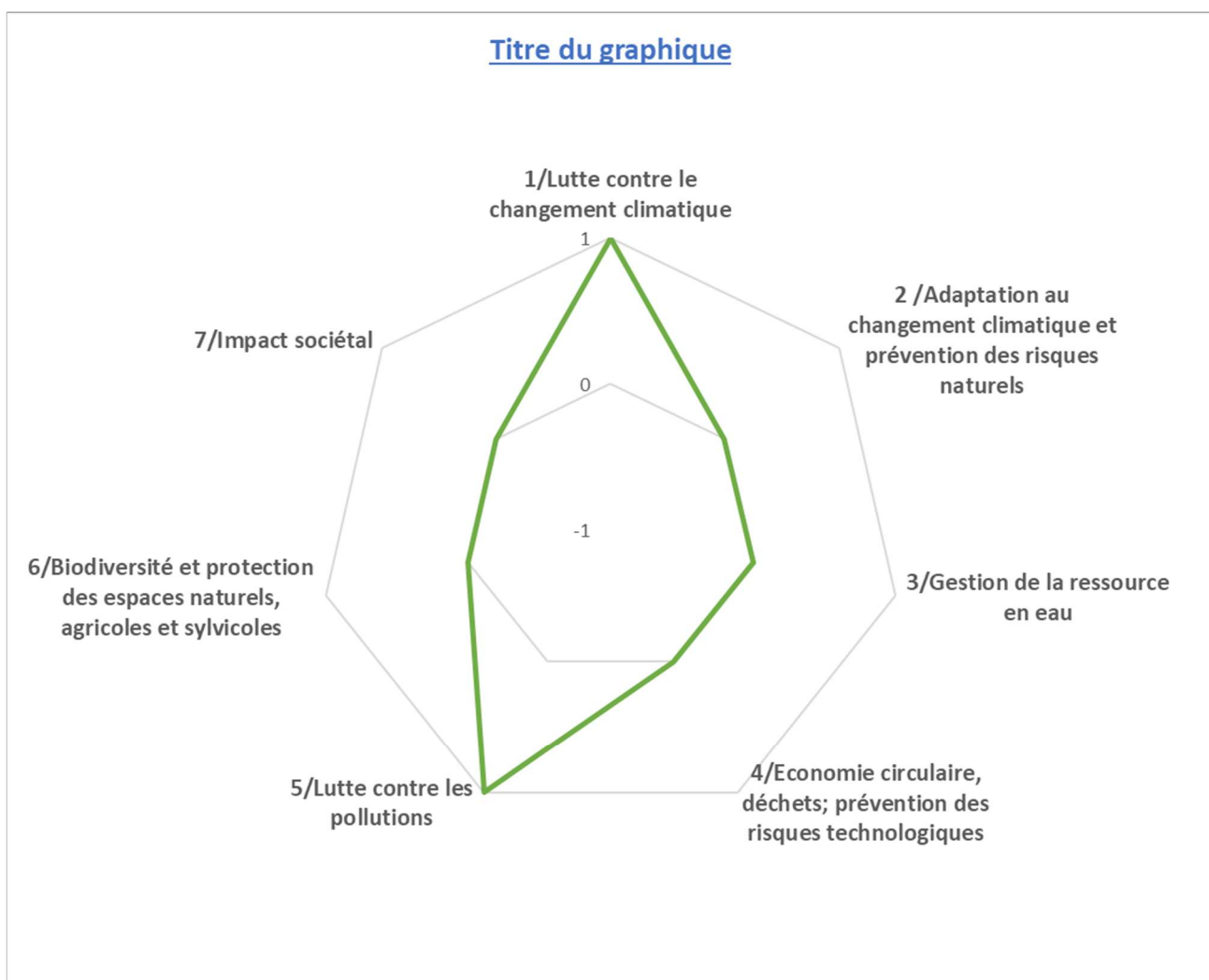


# Fiche action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	34
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en place d'un Contrat de Performance Energétique (CPE)</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre via le suivi de la performance du marché d'exploitation qui permettra de garantir une offre optimale associant gains financiers et environnementaux</li> <li>→ Répondre en partie au décret tertiaire qui impose une baisse des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires de 40% en 2030 par rapport à 2010</li> <li>→ Connaître la consommation énergétique des installations de chauffage et de ventilation des bâtiments communautaires</li> <li>→ Améliorer la performance énergétique des équipements grâce à des investissements pour leur remplacement</li> <li>→ Assurer les meilleures performances énergétiques et financières et conférer aux occupants et utilisateurs des bâtiments un bon niveau de confort</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Mise en place d'un Contrat de Performance Energétique d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage (chaudières gaz) et de ventilation de 5 bâtiments communautaires (Gymnase de Thoisse, Gymnase intercommunal à Saint Didier sur Chalaronne, Jardin des sports, Pôle Petite Enfance, Site Visiosport) sur une durée de 5 ans reconductible 3 ans (8 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Gestion de l'énergie (baisse de 10 % des consommations énergétiques, énergie adaptée en fonction de la rigueur climatique et de l'occupation réelle des bâtiments)</li> <li>→ Exploitation et Maintenance (maintenance des installations, remplacement du petit matériel, contrôles et interventions réglementaires, dépannage)</li> <li>→ Garantie totale et transparente (remplacement des équipements listés au contrat si nécessaire)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Bureau d'études, prestataire
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût en 2020-2021 :</b> 7 792,63 € HT soit 9 351,19 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ AMO : 6 565,63 € HT</li> <li>→ Consultation : 1 227 € HT</li> </ul> <p><b>Coût estimatif annuel de fonctionnement du CPE à compter de 2022 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accompagnement Bureau d'Etudes pour suivi du contrat : 4 200 € HT annuel</li> <li>→ Gestion de l'énergie : 21 265,88 € HT</li> <li>→ Exploitation et maintenance : 14 150 € HT</li> </ul>

	→ Garantie totale : 12 500 € HT → Refact (abt/termes fixes/P1 Gaz) : 6 066,68€  <b>Soit coût estimatif de fonctionnement annuel de 58 182,56 € HT soit 69 819,07 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Auto-financement – budget de fonctionnement</b>
<b>Calendrier</b>	→ Consultation des Entreprises : 2021 → Démarrage du CPE au 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans reconductible 3 ans (8 ans)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparaison des consommations énergétiques avant/après mise en place du CPE



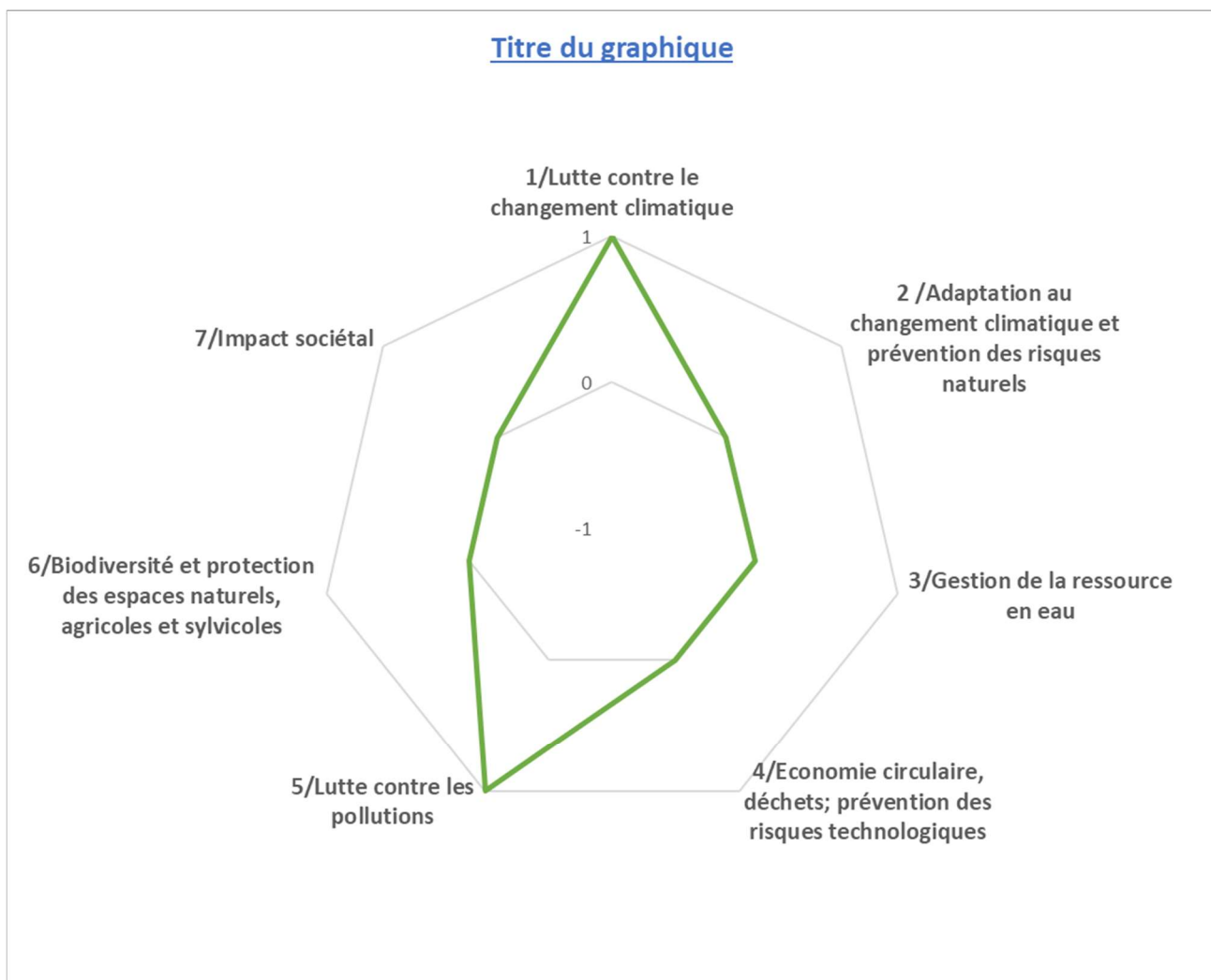
## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	36
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Etude et installation de centrales photovoltaïques sur les sites et bâtiments intercommunaux</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b>  → Diminuer la consommation d'énergies fossiles  → Augmenter la part de consommation d'énergie verte sur le territoire en développant les énergies renouvelables  → Inscrire la communauté de communes dans une démarche d'efficacité et de sobriété énergétique  → Valoriser l'énergie produite localement</p> <p><b>Description du projet :</b>  → Réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking et sur le toit terrasse du site de Visiosport à Montceaux, sur le toit terrasse du Centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne, en ombrière de parking et sur le toit du gymnase de Saint-Didier-sur-Chalaronne  → Réalisation des travaux d'installations des équipements  La communauté de communes s'est engagée pour prendre participation dans la Société d'Economie Mixte (SEM), dénommée LEA-les Énergies de l'Ain.  Les projets d'étude et de réalisation de centrales photovoltaïques pourront être menés dans ce cadre et feront l'objet d'une inscription dans le second plan d'affaires de la SEM LEA. Des sociétés locales de production d'énergies renouvelables pourront être créées.  La SEM LÉA propose à la Communauté de Communes Val de Saône Centre un modèle de convention d'occupation du domaine public, d'une durée de 35 ans</p>
<b>Partenaires</b>	SEM LEA
<b>Coût prévisionnel</b>	→ Adhésion à la SEM LEA : 26 852 € → Etude de potentiel prise en charge par le SIEA → <b>Investissement sur l'ensemble des sites : 1 626 340 € HT soit 1 951 608 € TTC, pris en charge par la SEM LEA</b> → <b>Charges d'exploitation sur l'ensemble des sites : 31 565 € HT/ 37 878 € TTC</b> <b>Reste à charge pour la CCVSC : 2 264€ /an-</b> (correspondant à une partie de l'économie générée par l'autoconsommation du centre sportif) <b>Redevance COT perçue par la CCVSC : 5 155€ /an</b>
<b>Plan de financement</b>	Actionnaires à la SEM LEA



<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Adhésion à la SEM LEA : 2021</li> <li>→ Etude : fin 2021- février 2022</li> <li>→ Travaux : à partir de 2023</li> <li>→ Mise en service : fin 2023/début 2024</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Quantité d'énergie verte produite et/ou auto-consommée

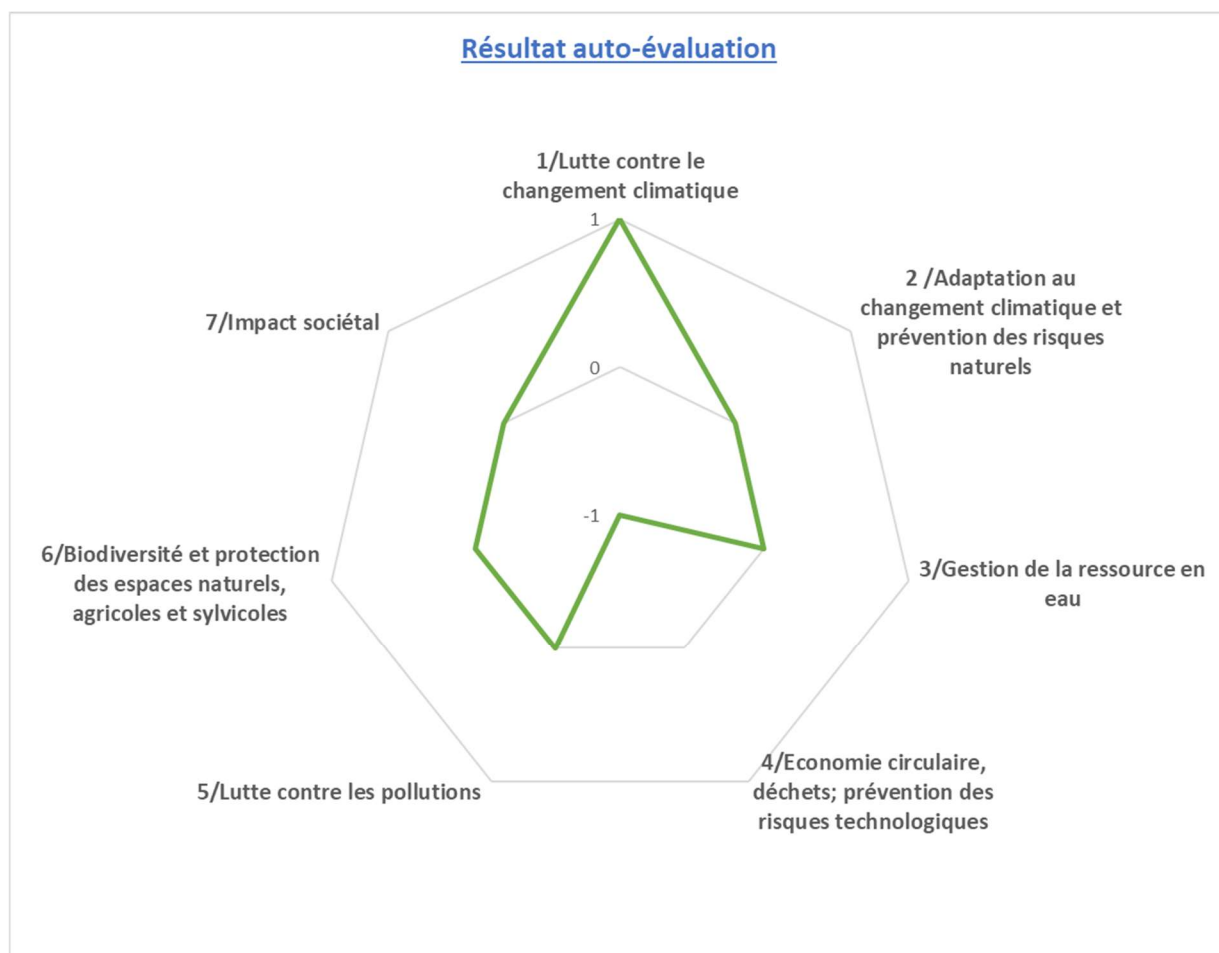


## Fiche projet Guéreins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	37
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Guéreins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Panneaux Photovoltaïques</b></p> <p><b>Objectifs :</b> → Produire des énergies renouvelables → Réduire la facture énergétique des bâtiments publics</p> <p><b>Description du projet :</b> Etude et pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle des fêtes et de l'église. Projet global pouvant être réalisable sous réserve préalable de la rénovation du bâti de l'église, dont le toit est concerné par la pose de panneaux photovoltaïques. Un travail avec la Fondation du patrimoine et la commune est actuellement en cours. Projet suspendu pour 2023.</p>
<b>Partenaires</b>	A définir
<b>Coût prévisionnel</b>	Aucune étude actualisée permettant de déterminer le financement du projet global
<b>Plan de financement</b>	A définir afin que ce projet puisse être réalisé dans le mandat actuel ; la maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b> : report réalisation études – réalisation dans le mandat prévu
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

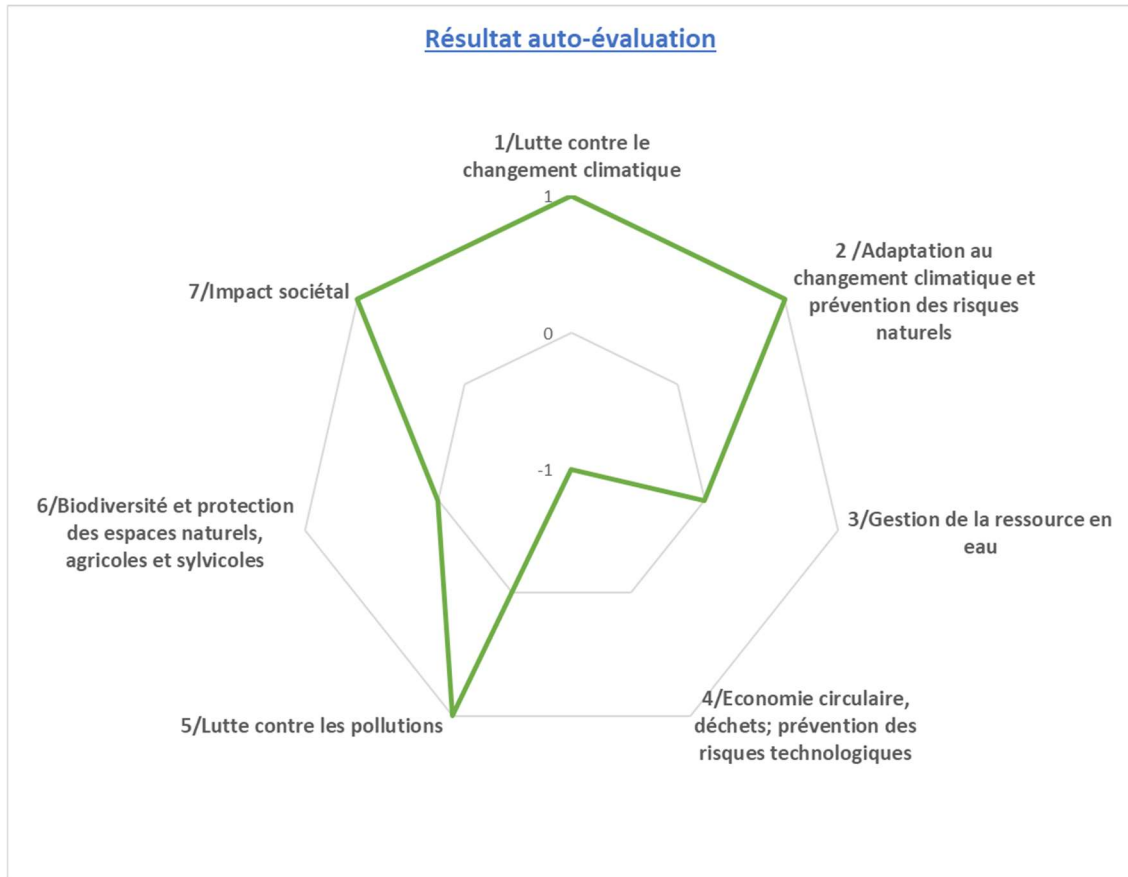


## Fiche projet Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	38
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy sur Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Panneau Photovoltaïque vers la Halle</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Utilisation et développement d'énergie renouvelable</p> <p><b>Description du projet :</b> Utilisation d'un bâtiment de la commune pour disposer d'une alimentation électrique par panneaux photovoltaïques (opération sous réserve de la capacité du bâtiment à supporter la charge des panneaux et besoin éventuel de réfection de toiture) Ce projet est l'opportunité de générer de l'énergie renouvelable solaire sans dégrader l'aspect visuel du centre Bourg compte tenu de la configuration du bâtiment.</p>
<b>Partenaires</b>	SEM LEA, Association environnementale
<b>Coût prévisionnel</b>	97 100 € HT soit 116 520 TTC
<b>Plan de financement</b>	Subventions envisagées à hauteur de 30% Solde par emprunt et autofinancement
<b>Calendrier</b>	<b>2025</b> : début des travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Suivi de la production d'énergie électrique générée par les panneaux photovoltaïques

### Résultat auto-évaluation



# Fiche action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

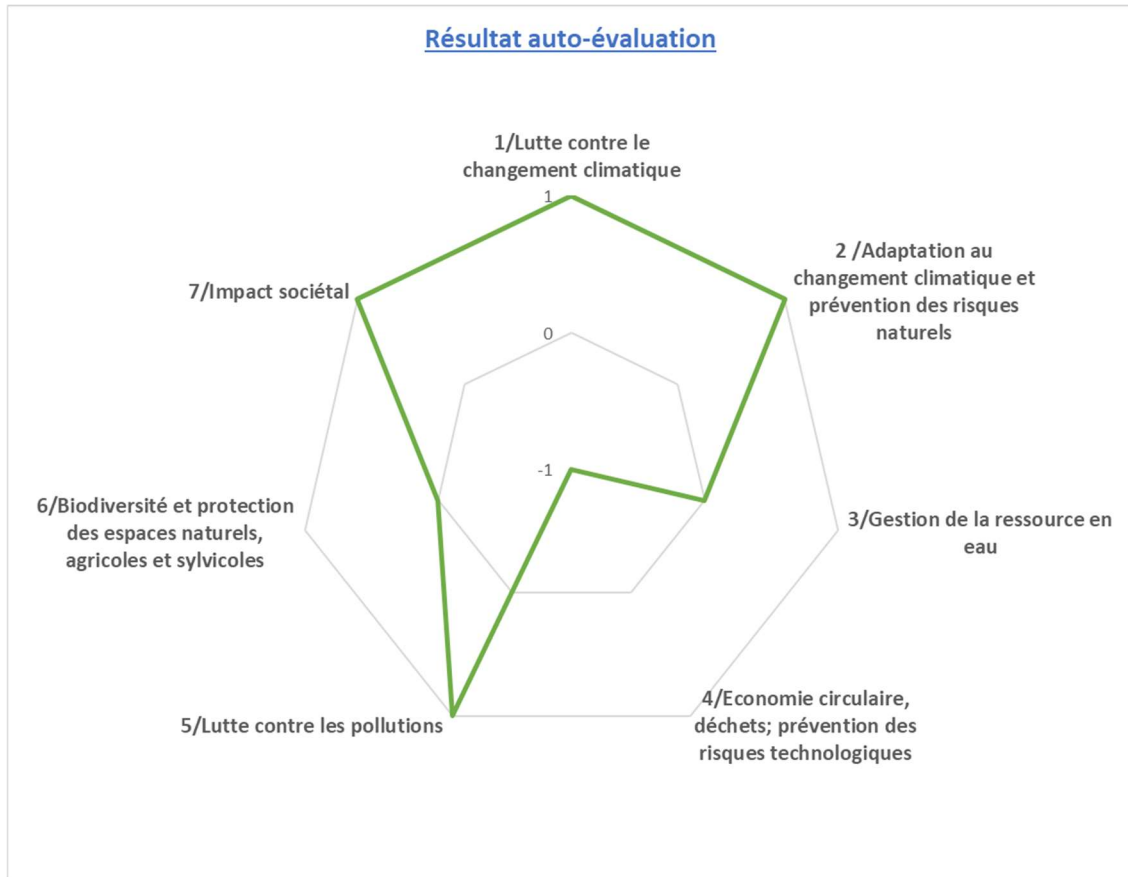
<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	39
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Maîtrise des consommations d'énergie et production d'énergie renouvelable</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Maîtrise des consommations d'énergie et développement de la production d'énergie renouvelable, afin de répondre aux objectifs du PCAET et de participer à l'effort national sur la transition énergétique</p> <p><b>Programme d'actions 2022-2026 :</b></p> <p><b>2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Construction d'une chaufferie bois mutualisée (avec relais gaz) dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle, avec réseau de chaleur desservant plusieurs bâtiments municipaux (écoles, salle des fêtes, mairie, restaurant scolaire, médiathèque, police municipale, salles associatives).</li><li>- Remplacement de vannes thermostatiques des radiateurs au sein des bâtiments publics.</li></ul> <p><b>2022-2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Eclairage public – modernisation des coffrets de commande, avec équipement en horloge, permettant une extinction de l'éclairage public sur certaines plages horaires.</li></ul> <p><b>2023-2026 (en fonction des capacités budgétaires de la Commune et des financements obtenus)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Eclairage public – extinction (plages horaires en cours de définition, après consultation de la population).</li><li>- Eclairage public – passage en LED en centre-ville.</li><li>- Passage en LED des 2 terrains de football et des courts de tennis extérieurs.</li><li>- Passage en LED d'éclairages intérieurs au sein des bâtiments municipaux et optimisation d'éclairages existants (mairie, centre technique...).</li><li>- Changement de chaudières et mise en place de systèmes de contrôle à distance des consommations (centre technique, locaux mis à disposition d'associations...).</li><li>- Mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur des bâtiments municipaux (objectif d'autoconsommation).</li><li>- Actions spécifiques au gîte Castel de Valrose :<ul style="list-style-type: none"><li>o Equipement des 2 chaudières (bâtiment, piscine) d'un système de connexion permettant un suivi des consommations énergétiques et de programmer le chauffage en fonction des réservations de la clientèle.</li></ul></li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacement des fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat, Département de l'Ain, SPL ALEC 01</li> <li>- Coopérative solaire (association)</li> <li>- ADEME</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Montant total du projet : 558 216 HT / 624 460 € TTC</b></p> <p><b>Actions 2022-2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaufferie bois mutualisée et réseau de chaleur (action réalisée) – coût intégré dans l'opération de reconstruction des écoles maternelle et élémentaire publiques Mick Micheyl.</li> <li>- Modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SIEA, avec participation financière de la Commune à hauteur de <b>37 000 €</b> (action en cours de réalisation).</li> <li>- Remplacement de vannes thermostatiques de radiateurs au sein de bâtiments publics : <b>13 300 € HT</b> (action réalisée, ayant bénéficié de subventions de l'Etat (DSIL) et du Département, à hauteur de <b>2 653 € chacune soit 5306 €</b>).</li> </ul> <p><b>Financements commune 2022 : 50 300 € HT 60 360 € TTC</b></p> <p><b>Programme prévisionnel d'actions 2023-2026 (voire au-delà) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage en LED de l'éclairage public en centre-ville, sous maîtrise d'ouvrage SIEA, avec participation financière de la Commune estimée à <b>190 000 €</b> (dépenses relevant de la section de fonctionnement du budget principal).</li> <li>- Les passages en LED au niveau des équipements et bâtiments municipaux, les changements de chaudières doublés de la mise en place de systèmes de contrôle à distance, la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques (dépenses relevant de la section d'investissement du budget principal) feront l'objet d'une Autorisation de Programme / Crédits de paiement (ouverture au BP 2023, puis bilan et mise à jour annuels).</li> </ul> <p>→ A ce stade, le coût prévisionnel global de l'Autorisation de Programme est estimé à <b>202 916 € HT soit 243 500 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions spécifiques au gîte Castel de Valrose (section d'investissement du budget annexe « Hébergements touristiques ») : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Système de connexion des chaudières : <b>15 000 € HT.</b></li> <li>○ Remplacement des fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage : 3 000 € à 4 500 € / fenêtre (selon type de fenêtre), soit un budget global estimé à <b>100 000 € HT.</b></li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Plan de financement</b></p>	<p><b>Subventions attribuées 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ DETR : 2653 €</li> <li>→ Département de l'Ain : 2 653€</li> </ul> <p><b>Participation financière SIEA : 58 657 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ modernisation des armoires de commande – tranche 1 ; modernisation des armoires de commande – tranche 2 ; passage en LED de l'éclairage public en centre-ville.</li> </ul> <p><b>Subventions envisagées pour 2023 : 162 000 €</b></p> <p>Constitution en cours des dossiers de demande de subvention pour l'AP/CP « sobriété énergétique » (2023-2026), prévus comme suit à ce stade :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etat – fonds vert : 81 000 €</li> <li>→ Etat – DETR : 15 800 € ;</li> <li>→ Etat – DSIL : 24 700 €</li> <li>→ Département de l'Ain : 40 500 €.</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p><b>2022-2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réalisation 2022 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaufferie bois mutualisée et réseau de chaleur des écoles maternelle et élémentaire publiques Mick Michéyl.</li> <li>- Modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public (1<sup>ère</sup> phase)</li> <li>- Remplacement de vannes thermostatiques de radiateurs au sein de bâtiments publics</li> </ul> </li> <li>▪ <b>En cours de réalisation 2023 :</b></li> </ul> <p><b>Pour ce qui concerne l'éclairage public :</b></p> <p>Extinction sur des plages horaires en cours de définition (la modernisation des armoires de commande, préalable technique indispensable à toute extinction)</p> <p><b>Estimatif : 18 600 €</b></p> <p><b>Pour ce qui concerne l'AP/CP « sobriété énergétique » 2023-2026, des crédits de paiement sont ouverts en 2023 pour un montant de 44 166 € HT / 53 000 € TTC, pour les actions suivantes :</b></p> <p>Centre technique municipal - Changement de chaudière et contrôle à distance ;</p> <p>29 rue des Minimes – Changement de chaudière et contrôle à distance ;</p> <p>Terrains de football (principal et entraînement) – Etude pour éclairage LED.</p> <p><b>Pour ce qui concerne le gîte Castel de Valrose :</b> mise en place d'un système de connexion des chaudières. Des crédits sont inscrits au budget annexe « Hébergements touristiques » pour un montant de <b>15 000 € HT / 18 000 € TTC.</b></p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation proposés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)</li> <li>- Production d'énergies renouvelables (kW)</li> <li>- Nombre de rénovations entreprises</li> <li>- Nombre et montant des aides aux particuliers</li> </ul>



### Résultat auto-évaluation

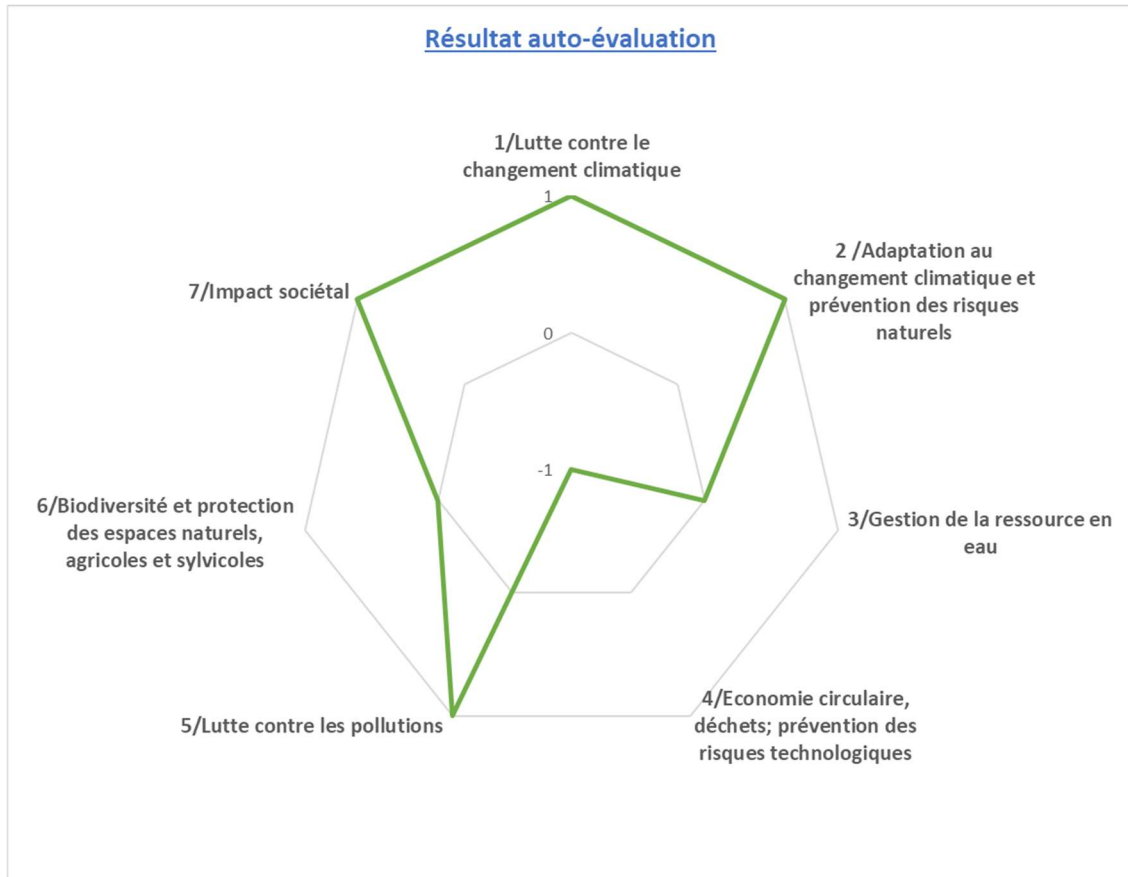


## Fiche projet Genouilleux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	40
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Genouilleux
<b>Description de l'action</b>	<b>Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux</b> <b>Objectifs :</b> → Amélioration de la performance énergétique → Lutte contre les pollutions et le changement climatique <b>Description du projet :</b> Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux dans l'optique d'une autoconsommation photovoltaïque
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	92 000€ HT / 110 400 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> à définir DETR/DSIL Région AURA Département de l'Ain Fonds de concours CCVSC La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	Le calendrier de l'opération n'est pas encore arrêté. <b>2025 :</b> Début de l'opération
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

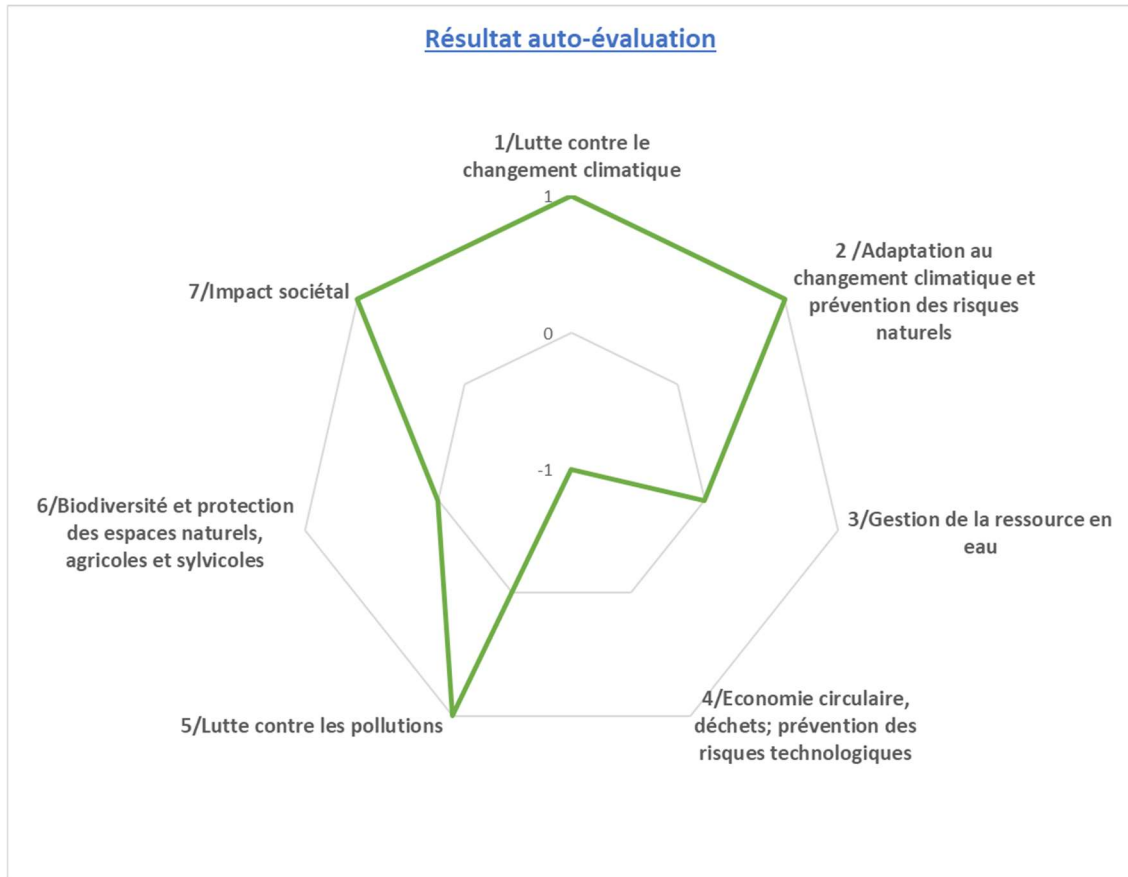


## Fiche projet Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	TE 1
<b>Action n°</b>	41
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux - SIEA/SEM LEA
<b>Description de l'action</b>	<b>Installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente</b> <b>Objectifs :</b> → Profiter des toitures du bâtiment public pour produire une énergie renouvelable → Réduire la facture énergétique du bâtiment (consommation électrique d'environ 5 560 € en 2019) <b>Description du projet :</b> Etude et installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente de Montceaux
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA,
<b>Coût prévisionnel</b>	90 000 € HT / 108 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> à définir DETR, Région AURA Part SIEA : à définir La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	<b>Report 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

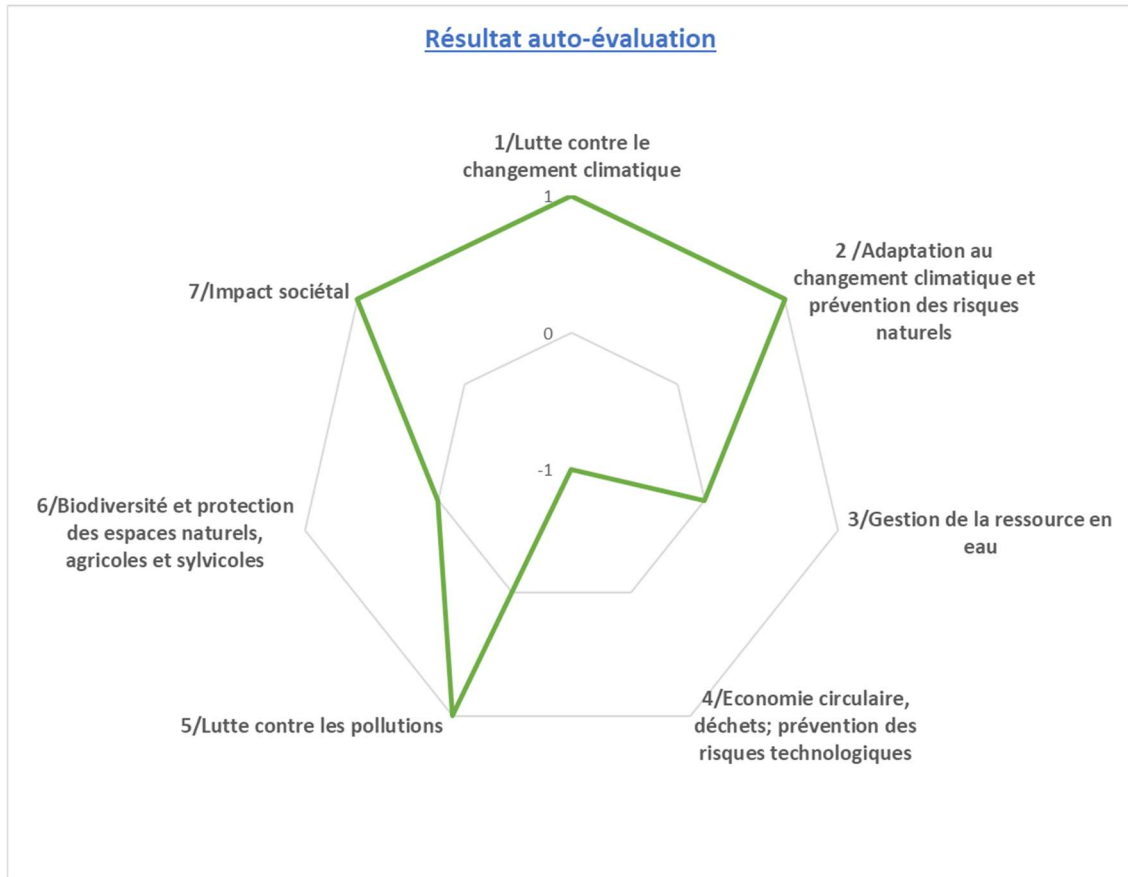


## Fiche projet Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 TE
<b>Action n°</b>	42
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux
<b>Description de l'action</b>	<b>Installation de panneaux photovoltaïques à l'école</b> <b>Objectifs :</b> → Développer les énergies renouvelables → Réduire la facture énergétique des bâtiments publics : concernant l'école, le coût de la facture énergétique en 2020 est d'environ 3325 € <b>Description du projet :</b> Installation de panneaux photovoltaïques à l'école de Montceaux
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, SIEA/SEM LEA
<b>Coût prévisionnel</b>	90 000 € HT soit 108 000 TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> DETR, Région AURA, SIEA : à définir La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	<b>2024 - 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

## Résultat auto-évaluation



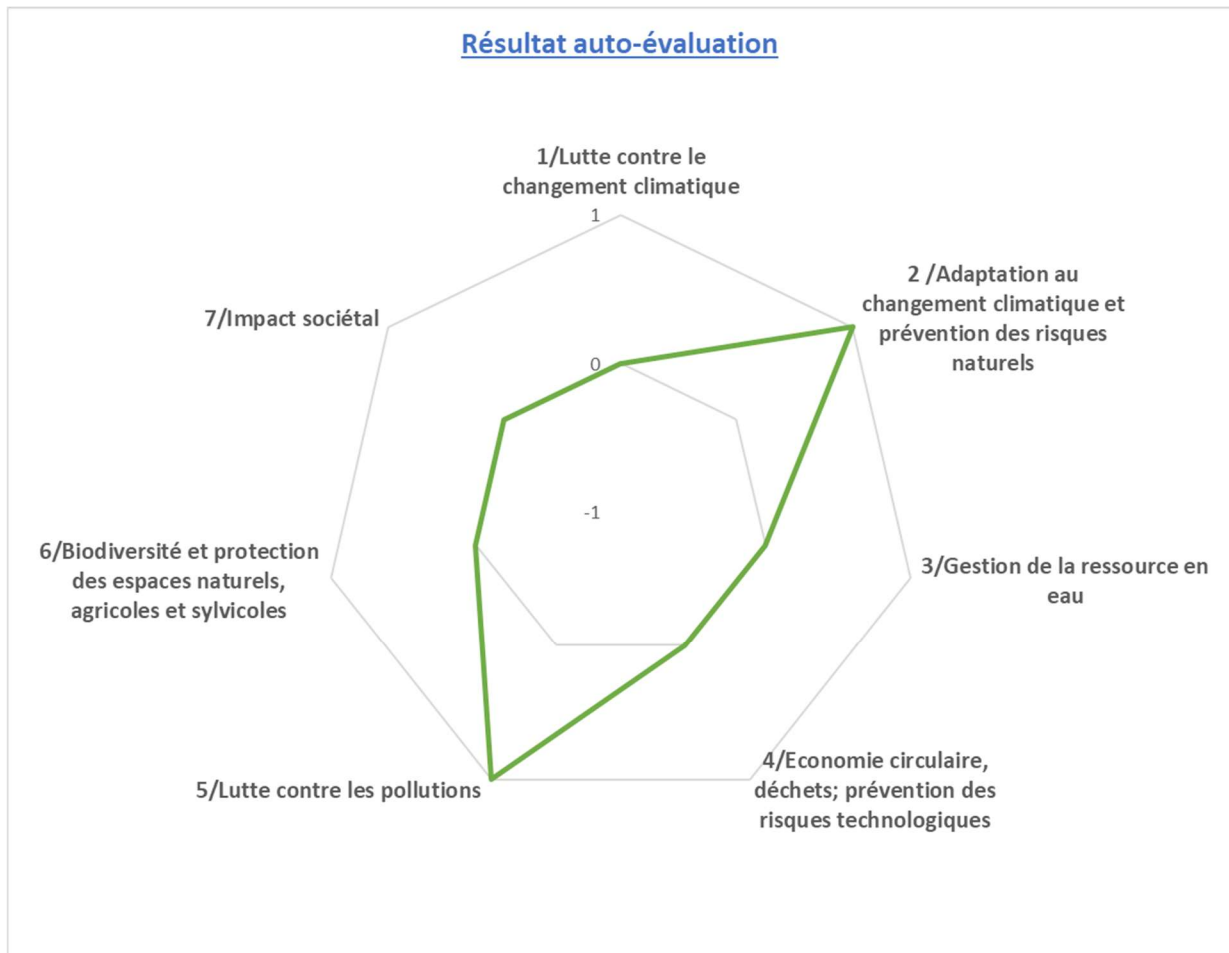
## Fiche projet Chaleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	43
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins
<b>Description de l'action</b>	<b>Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics</b> <b>Objectifs :</b> → Profiter des toitures des bâtiments publics pour produire une énergie renouvelable → Réduire la facture énergétique des bâtiments publics <b>Description du projet :</b> Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (école) - 85 modules pour une production de 28 kwc
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, SIEA pour installation
<b>Coût prévisionnel</b>	48 300 € HT (47000 €/HT modules avec pose + 1 300€ /HT raccordement) soit 57 960 € TTC
<b>Financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> <b>Estimatif : 9 660 € (20 à 50%)</b> Région AURA, Département de l'Ain Part SIEA La maquette financière annexée ne tient pas compte des estimatifs financiers
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)



## Résultat auto-évaluation

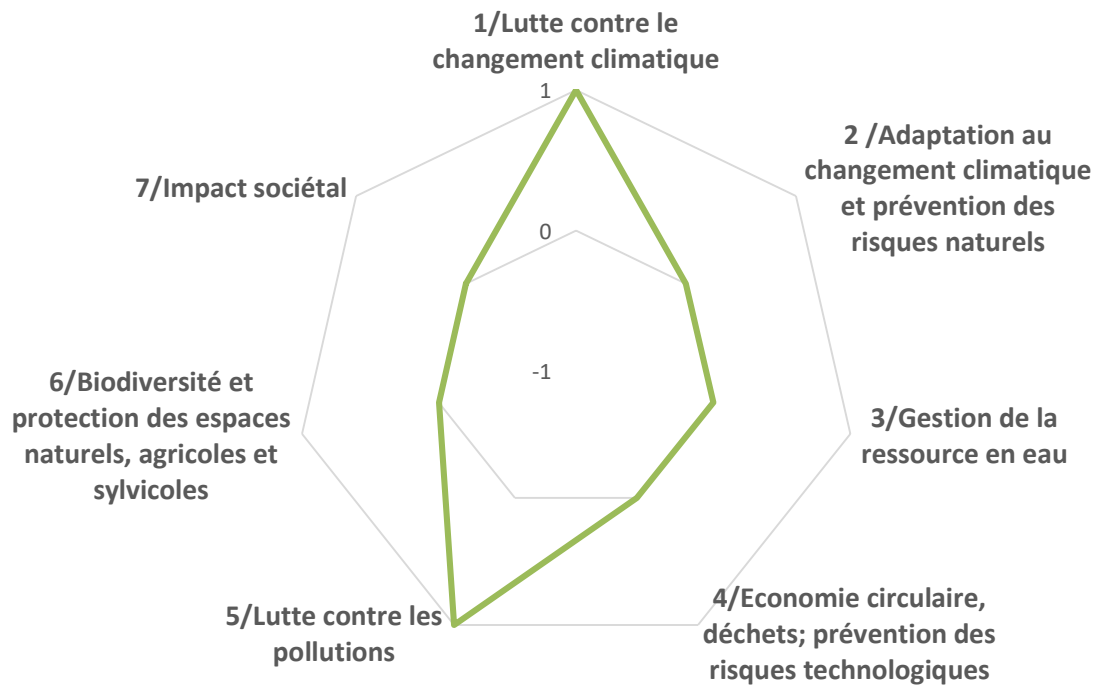


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	44
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<b>Réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle de l'intercommunalité</b> <b>Objectifs et modalités :</b> → Informer les habitants des lieux à fort potentiel d'énergie pour le solaire photovoltaïque → Inciter les particuliers à installer des panneaux solaires sur leur terrain/propriété <b>Description du projet :</b> → Réalisation du cadastre solaire à l'échelle de l'intercommunalité avec mise à disposition du public et actions de communication auprès du grand public, des entreprises
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût du cadastre solaire : 18 000 € HT / 21 600 € TTC Licence annuelle d'utilisation : 1 200 € /an
<b>Plan de financement</b>	Subvention DSIL 2022 : 7 320 €
<b>Calendrier</b>	<b>2022 : Consultation des entreprises et réalisation du cadastre</b> Abonnement licence d'utilisation démarré le 14 décembre 2022 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 14 décembre 2025 <b>2023 : solde par autofinancement du cadastre soit 18 000 € HT/ 21 600 € TTC</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'outils et d'actions de communication mis en œuvre</li><li>- Nombre de personnes sensibilisées à travers les actions de communication (réunions, enquête, etc)</li><li>- Fréquentation du site du cadastre solaire</li></ul>

## Résultat auto-évaluation

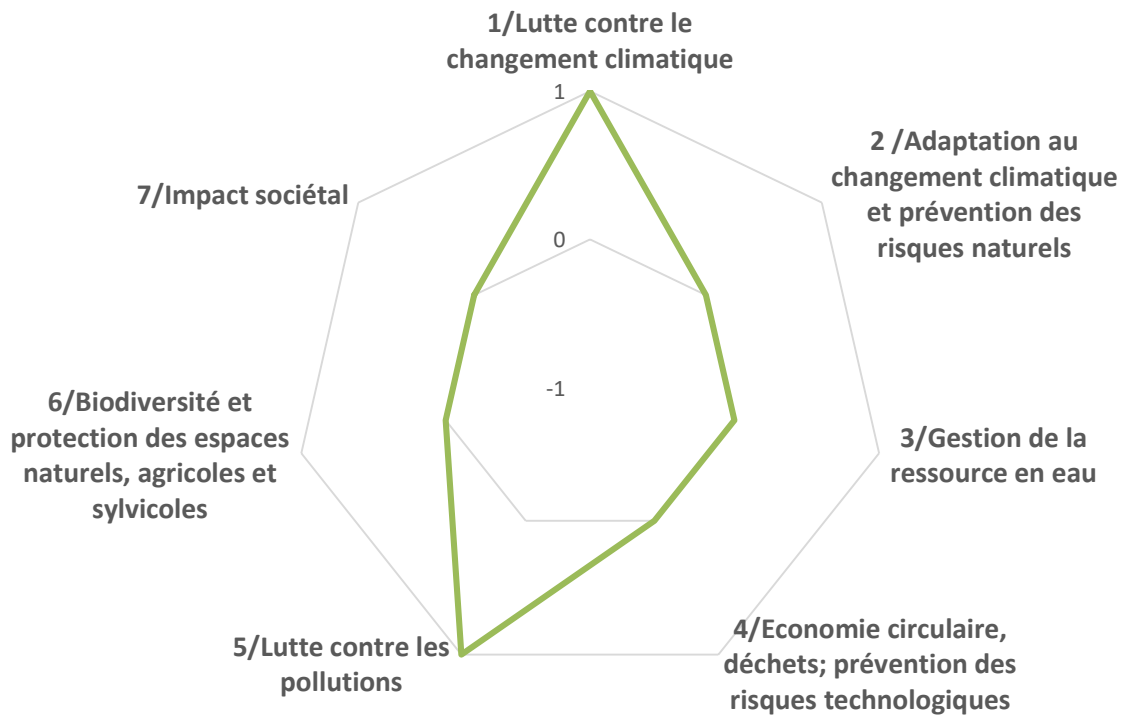


# Fiche projet Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	45
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en place de dispositifs photovoltaïques sur les bâtiments publics communaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des économies d'énergie et des ressources naturelles</li> <li>- Promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables</li> <li>- Participer et mettre en œuvre des actions du PCAET</li> <li>- Développer une politique locale de production d'énergie, en impliquant les acteurs locaux</li> <li>- Contribuer à dynamiser le bassin d'emploi au niveau local</li> <li>- Amorcer la transition énergétique du territoire communal</li> <li>- Assurer un rôle pédagogique vecteur de cohésion sociale</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Etude technique et travaux d'installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics communaux orientés favorablement à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe scolaire F. DOLTO, toiture terrasse</li> <li>- Foyer Paroissial, toiture Sud</li> <li>- Mairie, toiture Sud</li> <li>- Halle Jean Chamerat, toiture Ouest</li> <li>- Maison de Santé, toiture Sud</li> <li>- Salle de la Lyre, toiture Sud</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, SIEA / SEM LEA, ADEME
<b>Coût prévisionnel</b>	80 000 € HT soit 96 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées ( estimatif) : 64 000 €</b></p> <p>→ Conseil Départemental de l'Ain : 24 000 €</p> <p>→ DETR : 24 000 €</p> <p>→ Région AURA : 16 000 €</p> <p>→ Fonds propres de la commune : <b>16 000 € HT / 19 200 € TTC</b></p> <p><b>La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements estimatifs</b></p>
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après)</li> <li>- Bilan énergétique (avant/après)</li> <li>- Etude des coûts de consommation (avant/après)</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

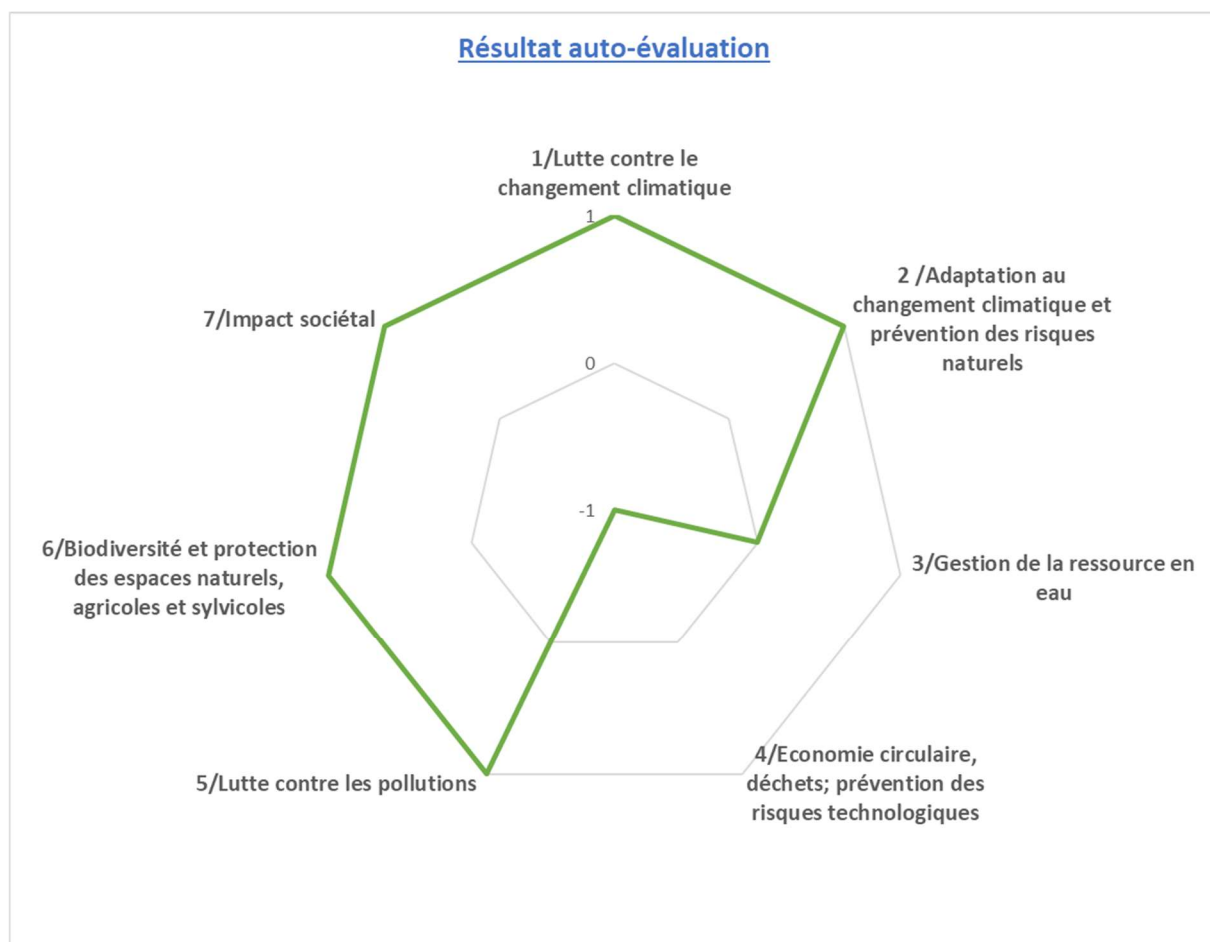


## Fiche action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	46
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Programme de plantations de 1 Km de haies</b></p> <p><b>Objectifs :</b> → Projet par nature favorable à l'environnement, à la biodiversité, à la lutte contre le ruissellement et l'érosion et contre la sécheresse (maintien de l'humidité, ombre...), etc.</p> <p><b>Description du projet :</b> Bâtir un programme de plantations de haies avec un objectif de 1.000 ml de haies à planter</p>
<b>Partenaires</b>	Agriculteurs, fonds vert (biodiversité), ADEME
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>15 000 € HT soit 18 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées : soit 6 000 €</b> Financeurs à définir</p> <p><b>Solde par autofinancement : 9 000 € HT soit 10 800 € TTC</b> La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 à 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi du nombre de ml de haies effectivement réalisées</li><li>- Observation de l'évolution de la biodiversité en liaison avec une association environnementale</li></ul>

## Résultat auto-évaluation



# Fiche action Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

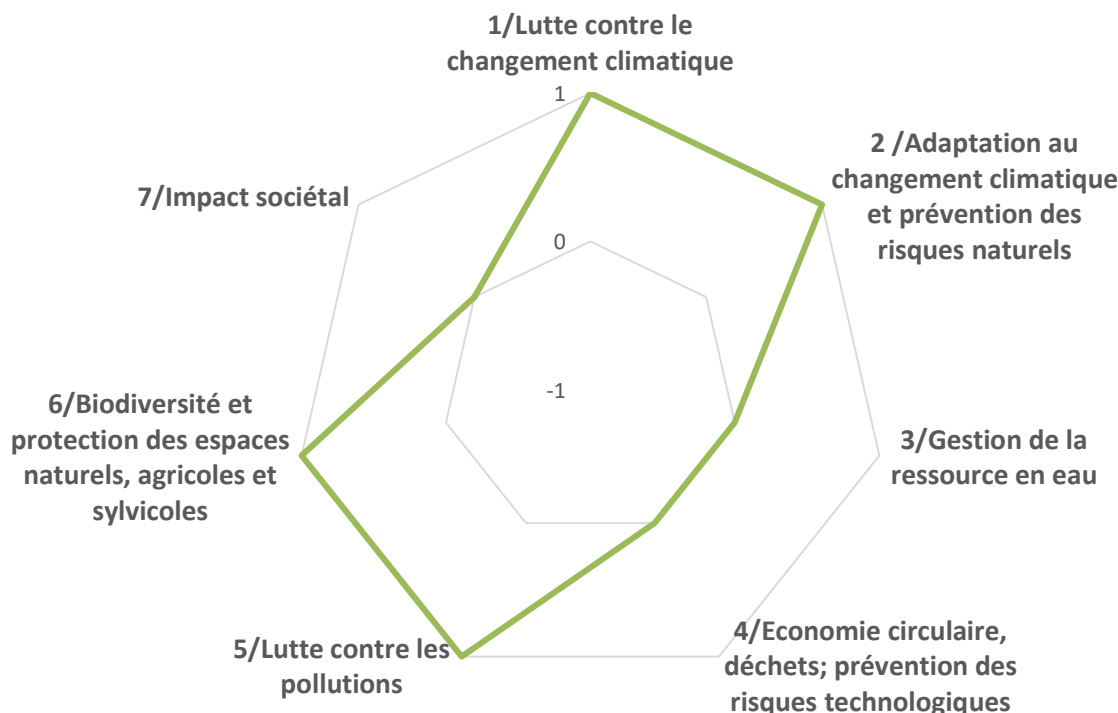
<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	47
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Plantation de haies bocagères sur le territoire communal</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préserver les espaces boisés et naturels du territoire communal ainsi que les cours d'eau (bords de la Chalaronne)</li><li>- Participer à la végétalisation du territoire communal</li><li>- Préserver les éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité</li><li>- Renforcer et requalifier le réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire par la création de liaisons douces (piétons, cyclables)</li><li>- Atténuer la formation d'îlots de chaleurs et favoriser le développement durable du centre-ville en permettant d'assurer une régulation naturelle des températures. Aussi, ces "îlots verts" purifient l'air, l'eau et les sols, et assurent une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales.</li></ul> <p><b>Description du projet :</b> Plantation des haies et arbustes</p>
<b>Partenaires</b>	Etat/ ONF
<b>Coût prévisionnel</b>	54 649 € HT soit 65 579 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 1 597 €</b> → Département de l'Ain 2021-2022 : 1 597 €</p> <p><b>Subventions envisagées : à définir</b> → Département de l'Ain (80 %)</p> <p><b>Fonds Propres de la commune : à définir</b> → A ce jour : <b>solde par autofinancement</b> : 53 052 € HT/ 63 662 € TTC (sous réserve attribution subventions à venir)</p> <p>Fourniture et Plantation de haies : <b>Réalisé 2021 – 2022 :</b> 2021 : 3 709 € HT/ 4 450€ TTC 2022 : 10 940 € HT/ 13 128 € TTC</p> <p><b>Prévisionnel 2023- 2026 :</b> 2023 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC 2024 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC 2025 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC 2026 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2026</b>



**Indicateurs  
d'évaluation proposés**

- Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après)
- Analyse de la qualité de l'air (avant/après)
- Calcul de la surface végétalisée (avant/après)

Résultat auto-évaluation



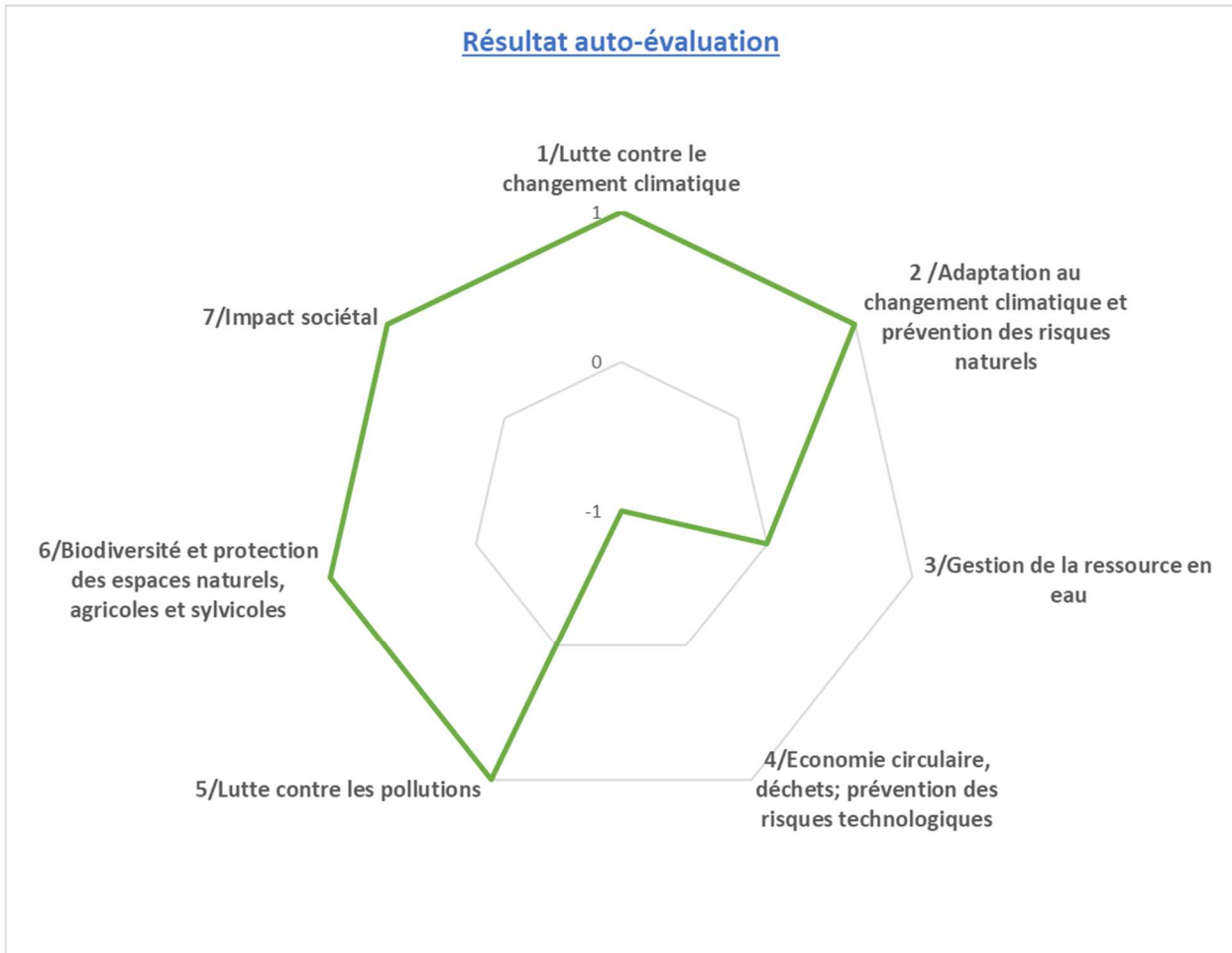
# Fiche action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	48
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Ville Parc et Végétalisation</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Préservation et développement des parcs publics et espaces verts, dans un objectif d'amélioration de la qualité du cadre de vie, de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation aux aléas météorologiques</p> <p><b>Description du projet :</b> <b>2021 - 2026</b> Programme annuel de plantation d'arbres Réalisation d'aménagements paysagers durables Développement de l'éco-pâturage</p> <p><b>2022 - 2026</b> Aménagement de vergers publics (pointe de l'Hermitage, pré situé au-dessus du cimetière, le Peleu) et d'espaces verts (le long de la nouvelle école maternelle, réalisé à l'automne 2022). Intégration d'actions de débitumisation dans tout projet de (re)construction ou d'aménagement urbain, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement des cours d'école, en concertation avec les usagers, dans le cadre de la reconstruction des écoles publiques maternelle et élémentaire Mick Micheyl (limitation des surfaces en enrobé, choix de revêtements alternatifs) → <b>action réalisée en 2022 pour l'école maternelle, en cours de réalisation pour l'école élémentaire.</b></li> <li>▪ Requalification des places publiques et des aires de stationnement, cette requalification s'inscrivant pour partie dans des opérations de densification urbaine et/ou de renouvellement urbain en centre-ville (place du Marché, quartier des écoles).</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, EPF de l'Ain, CAUE de l'Ain, Agence départementale d'ingénierie, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Coût total estimatif : 469 166 ,66 € HT soit 560 000 TTC</p> <p>→ <b>Plantation d'arbres</b> : 2 500 €/an TTC, soit 15 000 € TTC) sur 6 ans → <b>Vergers publics, aménagements paysagers durables, éco-pâturage</b> : 8000€/an, soit 48 000 € (TTC) sur 6 ans → <b>Débitumisation</b> dans le cadre des aménagements urbains : 500 000 € (TTC)</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées 2022</b> : 6 489 €</p> <p>→ DETR 2022 : Pour la débitumisation et la végétalisation des cours des écoles publiques Mick Micheyl, une subvention de l'Etat a été</p>

	<p>obtenue au titre de la DSIL rectificatif – demande faite au titre de la DSIL, mais subvention attribuée au titre de la DETR 2022 pour un montant de 6 489 € (coût estimé des travaux : 33 446 € HT).</p> <p><b>Subventions envisagées pour 2023</b> : à définir DETR, DSIL, fonds verts, Région AURA, Département de l'Ain et CCVSC (fonds de concours).</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022-2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>2022</b> : Débitumisation des cours d'école - 24 629 € HT soit 29 554,8 € TTC</li> <li>▪ Estimatif 2023 et sur 2024/ 2025 et 2026 (si possible)</li> </ul> <p>→ <b>2023</b> - Débitumisation des cours d'école : 8 789 € HT soit 10 546 € TTC</p> <p>→ <b>2023</b> – Plantations d'arbres : 2 916 € HT/ 3 499 € TTC.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas d'estimatif pour les années 2024 et suivantes. L'essentiel des dépenses prévisionnelles est constitué de la requalification des places publiques et des aires de stationnement, dans le cadre des opérations de développement/renouvellement urbain en centre-ville, pour lesquelles les études sont en cours.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'arbres plantés / an</li> <li>- Surfaces (m<sup>2</sup>) entretenues par de l'éco-pâturage</li> <li>- Etat des lieux des vergers publics créés (nombre de vergers, nombre d'arbres, surfaces concernées, type d'arbres...)</li> <li>- Degré de végétalisation des cours d'école et évolution au regard du projet initial d'aménagement</li> <li>- Evolution du ratio surfaces minérales / végétales dans le cadre de la requalification des espaces publics</li> <li>- Surfaces désimperméabilisées dans le cadre de la requalification des espaces publics</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

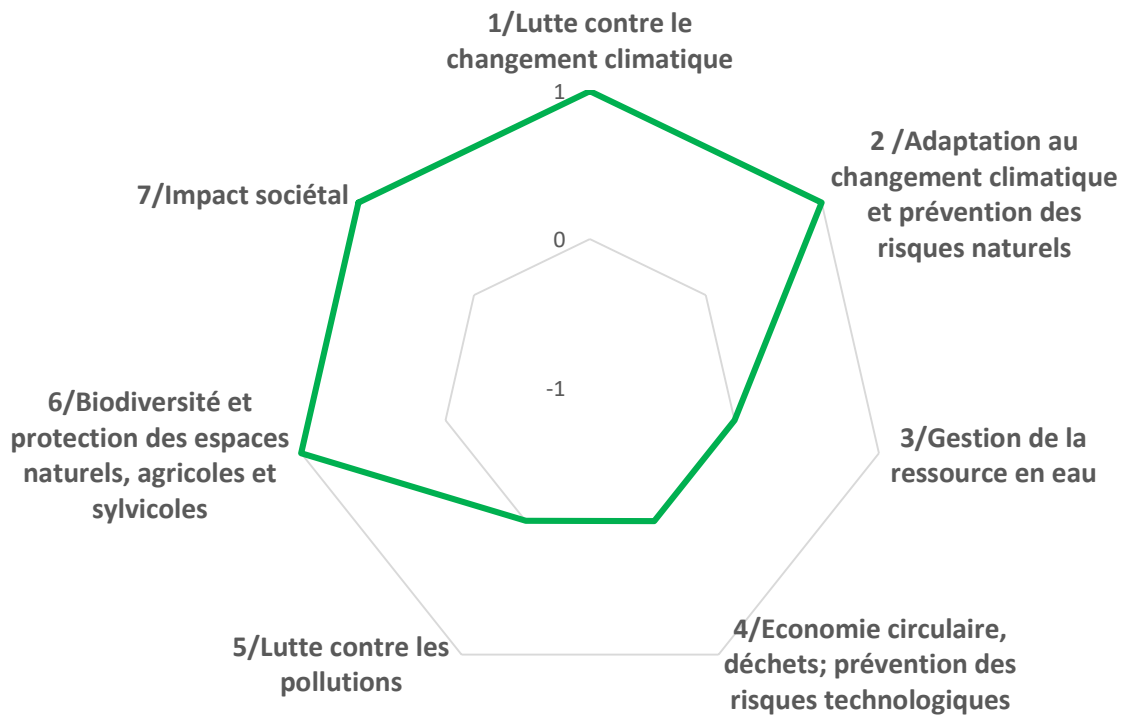


## Fiche action Lurcy

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	49
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Lurcy
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Projet d'aménagement d'un parc naturel autour d'un bâtiment en pisé traditionnel en réhabilitation</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Préservation d'un espace faunistique et floristique protégé dans une coulée verte avec adjonction de modes doux</p> <p><b>Description du projet :</b> Création de voirie non enrobée avec stationnement, aménagement du parc naturel environnant et création d'un chemin mode doux</p>
<b>Partenaires</b>	CAUE, EPF
<b>Coût prévisionnel</b>	150 000 € HT soit 180 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b> à définir Région, Département, Fonds européens Solde par emprunt Le Fonds vert pourra être envisagé. Plan de financement finalisé après étude</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2023</b> ( 2ème semestre) : réalisation étude <b>2024 : début travaux</b></p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Enquête de diversité (avant/après) Comptage des utilisateurs du mode doux</p>

## Résultat auto-évaluation



# Fiche action Montmerle-sur-Saône

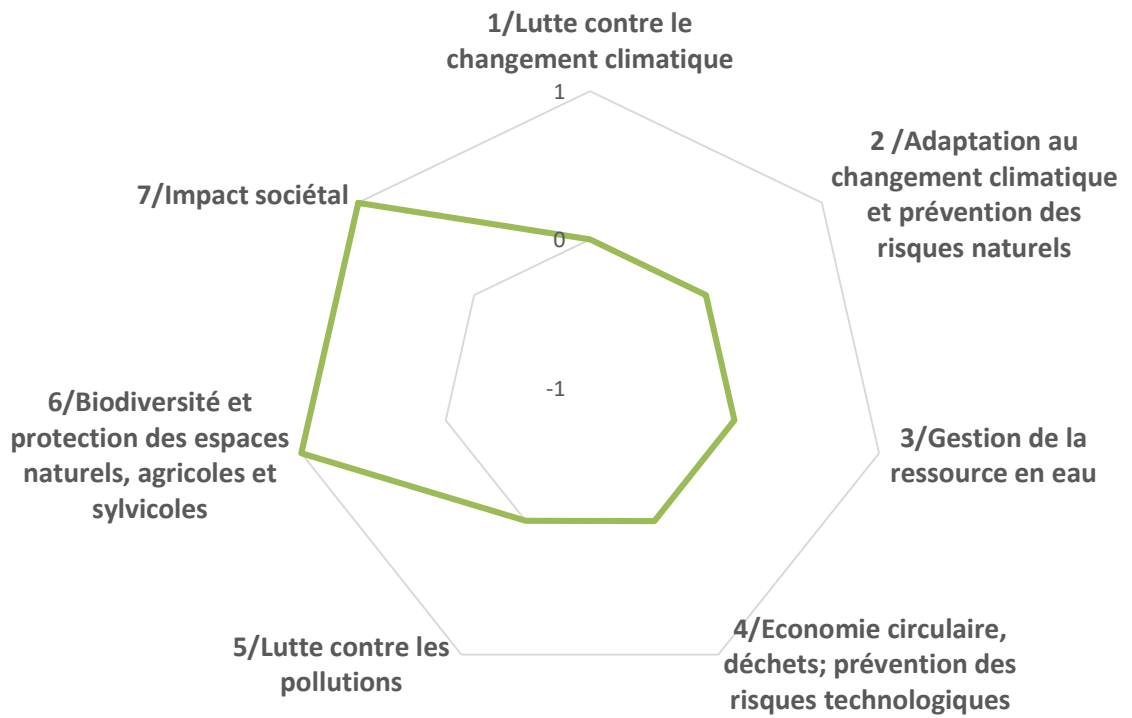
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	50
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Préservation et valorisation du site des Minimes (chapelle, Tour, Parc public)</b></p> <p><b>Objectifs &amp; contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Entretien et restaurer le patrimoine bâti historique (chapelle et tour des Minimes), dans une optique de préservation et de valorisation</li><li>→ Valoriser et développer le parc dans une optique environnementale</li><li>→ Promouvoir le site dans son ensemble, sensibiliser les habitants et initier le jeune public, afin d'améliorer la connaissance des richesses patrimoniales du territoire</li></ul> <p>La commune de Montmerle-sur-Saône, porteuse du label Station Verte, dispose, à travers le site des Minimes, d'une richesse patrimoniale remarquable, bien que méconnue. Le site est constitué d'une chapelle et d'une tour, qui nécessitent d'importants travaux de restauration, et d'un parc public ouvert à tous. Une vigne est présente au pied de la tour, gérée par une association dédiée.</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Préservation et mise en sécurité du patrimoine bâti :</b><ul style="list-style-type: none"><li>• Etude en vue du classement / de l'inscription de la chapelle au titre des Monuments historiques</li><li>• Travaux de restauration : réfection des escaliers de la chapelle, remplacement des abat-son (fait en 2021) ; réfection du palier en pierre de l'escalier, changement du beffroi avec commande des cloches, réfection de la calade (2022/2023) ; travaux de restauration du clocher (2024).</li></ul></li><li>→ <b>Valorisation paysagère et développement du parc</b> dans une optique environnementale (arboretum, éco-pâturage, ruchers...)</li><li>→ <b>Actions de sensibilisation</b> relatives à la préservation des patrimoines architectural, naturel et paysager dans une optique pédagogique (éducation au développement durable) et sociale (mobilisation des acteurs éducatifs et associatifs, actions intergénérationnelles...)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat-DRAC, Département de l'Ain, CAUE de l'Ain, Les Amis des Minimes (association locale), Confrérie des Chevaliers des Minimes (association locale), Etablissements scolaires, Patrimoine des pays de l'Ain, Académie de la Dombes, Fondation du patrimoine, Comité départemental du tourisme, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total projet : 260 000 € HT soit 312 000 € TTC</b></p> <p>1. Le programme de travaux fait l'objet d'une AP/CP, ouverte</p>

	<p>au BP 2021. D'une durée initiale de 3 ans (2021-2023), elle est étendue à 4 ans (2021-2024) depuis la délibération de révision de l'AP/CP (avril 2023) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Crédits de paiement 2021 : 69 067 TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2022 : 1 938 € TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2023 : 115 000 € TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2024 : 124 995 € TTC</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classement et travaux de restauration : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 260 000 € HT / 312 000 € TTC</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Estimatif autres actions</b> (valorisation paysagère/ actions de sensibilisation) : <b>40 000 € HT soit 48 000 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aucune planification définie des actions et aucun démarrage d'actions à ce jour. Le coût des actions n'est ainsi pas intégré dans la maquette financière annexée.</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions obtenues pour les travaux 2021/2023 : 55 528 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etat (DSIL) : 13 609 €.</li> <li>→ Département : 32 847 €.</li> <li>→ CCVSC (fonds de concours) : 9 072 €</li> </ul> <p><b>Subventions envisagées 2023/2024 : 100 000 €</b></p> <p>La recherche de subventions auprès de ces partenaires se poursuivra pour les travaux prévus en 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pistes complémentaires à explorer : mécénat, souscription...</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention d'un classement ou d'une inscription au titre des Monuments historiques</li> <li>- Degré de réalisation des travaux nécessaires à la préservation et à la mise en sécurité du patrimoine bâti</li> <li>- Analyse qualitative et quantitative de l'évolution du parc dans une optique environnementale</li> <li>- Analyse qualitative et quantitative des actions de sensibilisation (nombre de participants, type de publics, mobilisation des partenaires...)</li> </ul>



## Résultat auto-évaluation

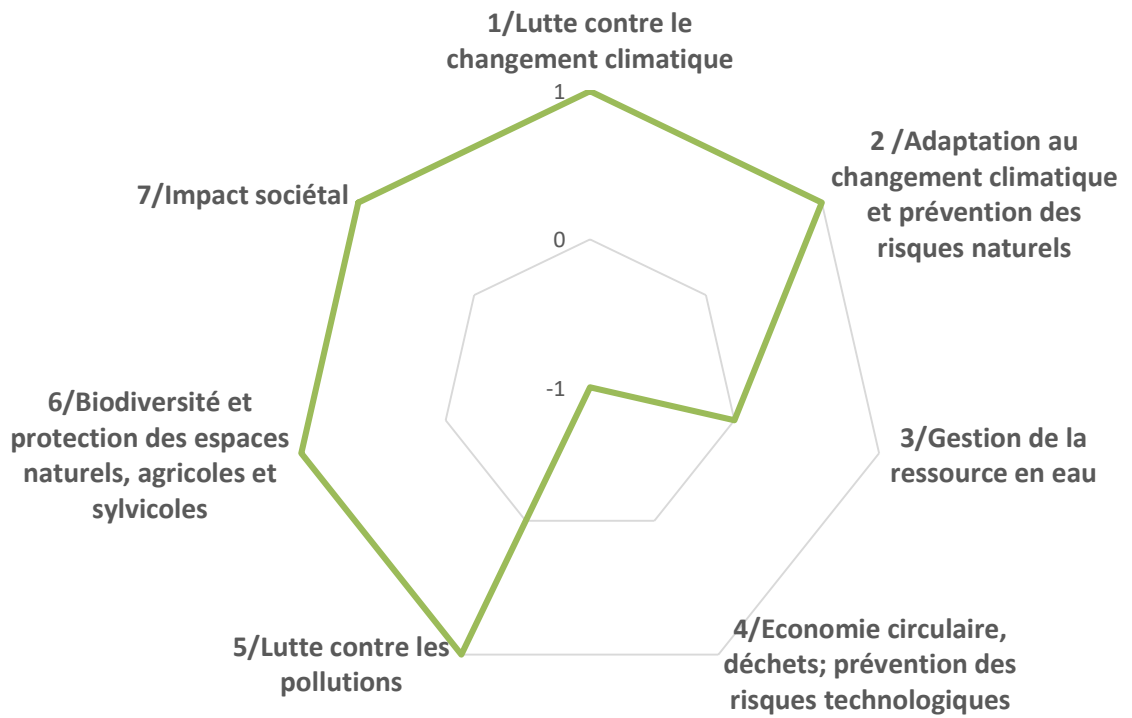


# Fiche action Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	51
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Plantations rive droite de la Mâtre</b></p> <p><b>Objectifs :</b> → Mise en valeur du patrimoine naturel → Protection des berges de la Mâtre → Stockage de CO2</p> <p><b>Description du projet :</b> Mise en place d'un mini-parc ou "réserve naturelle" avec plantations pour la faune sur un site appartenant à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sentier de promenade à proximité avec possibilité de panneau pédagogiques pour les enfants</li><li>- Abris pour la faune</li></ul> <p>La parcelle à aménager se situe à proximité de la rivière la Mâtre avec une surface d'un peu moins d'un hectare (8.000 m<sup>2</sup> environ).</p>
<b>Partenaires</b>	Association environnementale ; Association de chasseurs
<b>Coût prévisionnel</b>	8000 € HT soit 9 600 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b> 3200 € (estimatif à hauteur de 40% du financement) – à définir</p> <p><b>Solde par autofinancement :</b> 4 800 € HT soit 5 760 € TTC</p> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2023 :</b> étude</p> <p><b>2025 :</b> travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Comptabilisation des végétaux plantés lors de l'opération</p> <p>Suivi de l'évolution de la faune sur le secteur</p>

## Résultat auto-évaluation

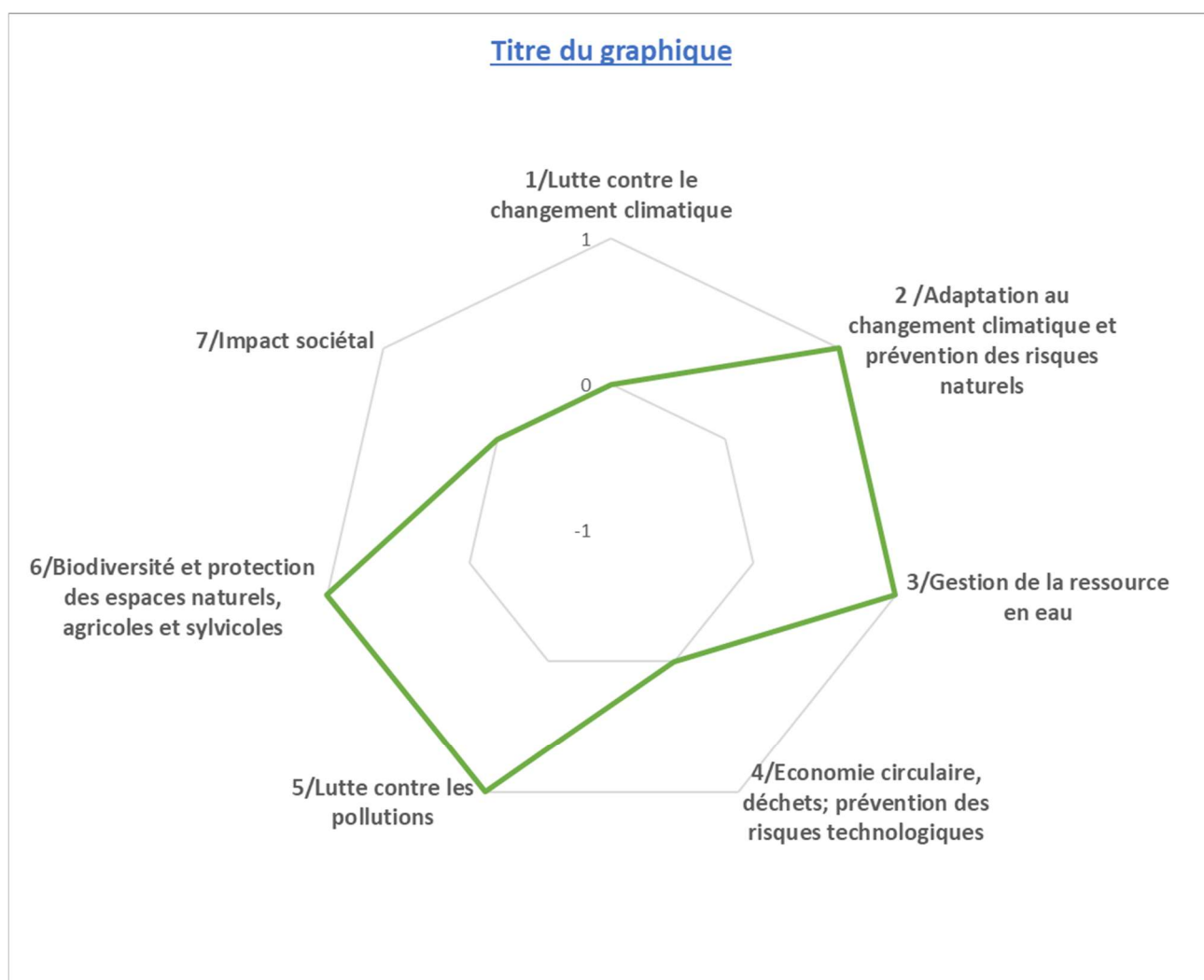


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	52
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagements pour la sécurisation de la gestion des Eaux Pluviales du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en conformité les infrastructures de collecte, de traitement et de régulation des eaux pluviales du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne (lotissement industriel établi dans les années 1970)</li> <li>→ Anticiper les infrastructures et dispositions nécessaires à la poursuite du développement du Parc d'Activités</li> <li>→ Améliorer la qualité des rejets pour préserver les enjeux sanitaires et écologiques à l'aval</li> <li>→ Mettre en place les infrastructures et dispositions nécessaires à la gestion de la pollution accidentelle</li> <li>→ Poursuite d'une réflexion globale concertée associant : les services de l'état, les collectivités, les entreprises et le gestionnaire de production/distribution d'eau potable</li> <li>→ Volonté d'encadrer et de pérenniser le développement économique en intégrant les enjeux sanitaires et écologiques, et notamment pour préserver le champ captant d'eau potable jouxtant le Parc d'activités qui constitue la seule ressource du système desservi</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création d'un bassin de rétention et de traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel</li> <li>→ Création de 2 stations d'interception des premiers flux d'orage pour les détourner de l'exutoire sensible</li> <li>→ Création des réseaux de collecte étanches complémentaires</li> <li>→ Mise en place d'équipements et de dispositions pour le confinement des pollutions accidentelles</li> <li>→ Cadrage du développement des zones constructibles</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	SEP Bresse Dombes Saône, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût estimatif du projet : 1 681 000 € HT soit 2 017 200 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ AMO études : 26 000 € HT</li> <li>→ Etudes géotechniques, relevés topographiques : environ 15 000 € HT</li> <li>→ Inventaire Faune et Flore (si nécessaire) : 10 000 € HT</li> <li>→ Maîtrise d'œuvre : 140 000 € HT</li> <li>→ Travaux : 1 490 000 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Région AURA (part à définir)</li> <li>→ SEP Bresse Dombes Saône (contribution à définir)</li> </ul>

	La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	→ 1 <sup>er</sup> semestre 2021 : AMO études → 2 <sup>ème</sup> semestre 2021 : études géotechniques, relevés topographiques, inventaire Faune et Flore, MOE conception → juin 2021 – juin 2022 : instruction réglementaire → 1 <sup>er</sup> semestre 2022 : consultation des entreprises → 2 <sup>ème</sup> semestre 2022 – fin 2023 : travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Temps de pompage des postes de traitement des premiers flux d'orage pour quantifier les volumes d'eau qui seront détournés du champ captant vers l'exutoire alternatif

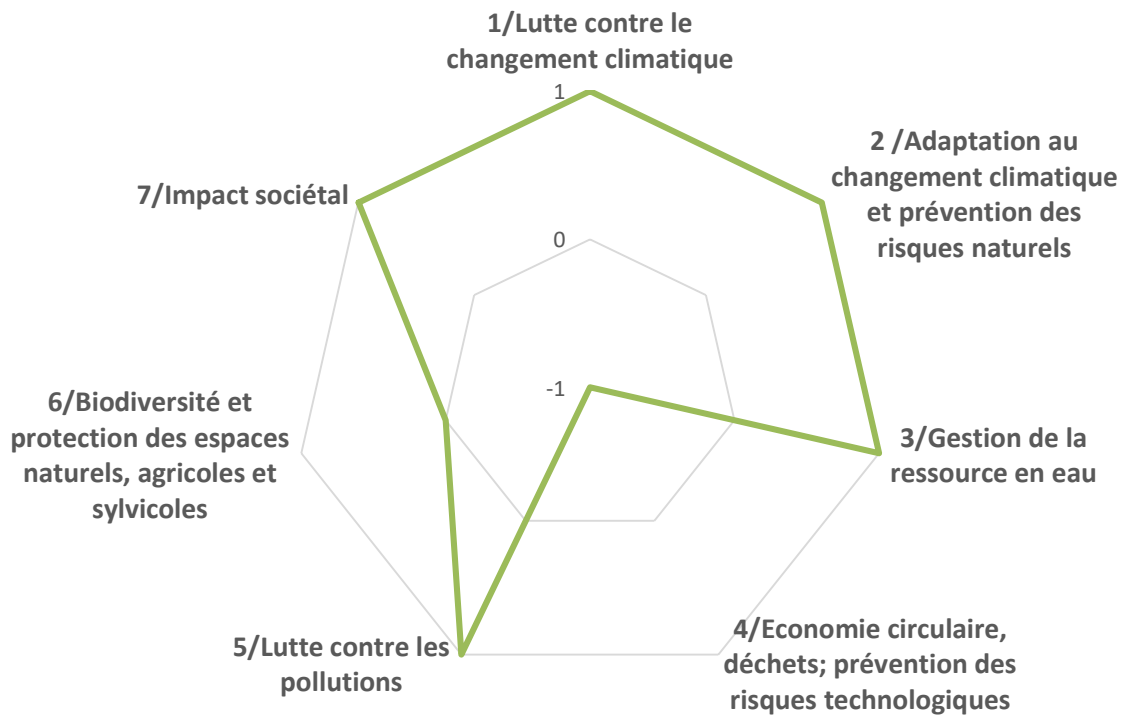


# Fiche action Messimy sur Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	53
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réseau d'eaux pluviales centre village dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Ce projet avec la rénovation des réseaux permettra de limiter les pollutions (infiltrations avec le vieux réseau unitaire), limiter le gaspillage d'eau et augmenter la capacité de traitement de la STEP en filtres plantés de roseaux par les eaux pluviales parasites ainsi évitées.</p> <p><b>Description du projet :</b> La mise en séparatif (EU/EP) est inscrite au titre du schéma directeur du secteur Sud de la CCVSC. La commune aura à sa charge le réseau d'eaux pluviales et en profitera pour réaliser une antenne partant en direction du chemin "Sous la Ville" permettant d'une part d'éviter un engorgement chemin des Ferrières, et d'autre part de traiter la future opération « cœur de village ». Le projet sera également une opportunité pour faire rénover la conduite d'alimentation en eau potable et de prévoir les fourreaux pour l'arrivée de la fibre optique.</p>
<b>Partenaires</b>	CCVSC pour la partie assainissement Syndicat des eaux pour l'AEP
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>287 000 € HT soit 344 400 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : 41 250 € (CCVSC – Syndicat des eaux pour l'APE)</b> <b>Solde en autofinancement : 245 750 € HT soit 294 900 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2022 : Etude</b> <b>2023-2024 : travaux</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparaison des volumes d'eau arrivant à la STEP (avant / après) Evolution du nombre de débordements constatés chemin des Ferrières

## Résultat auto-évaluation



# Fiche action Montmerle-sur-Saône

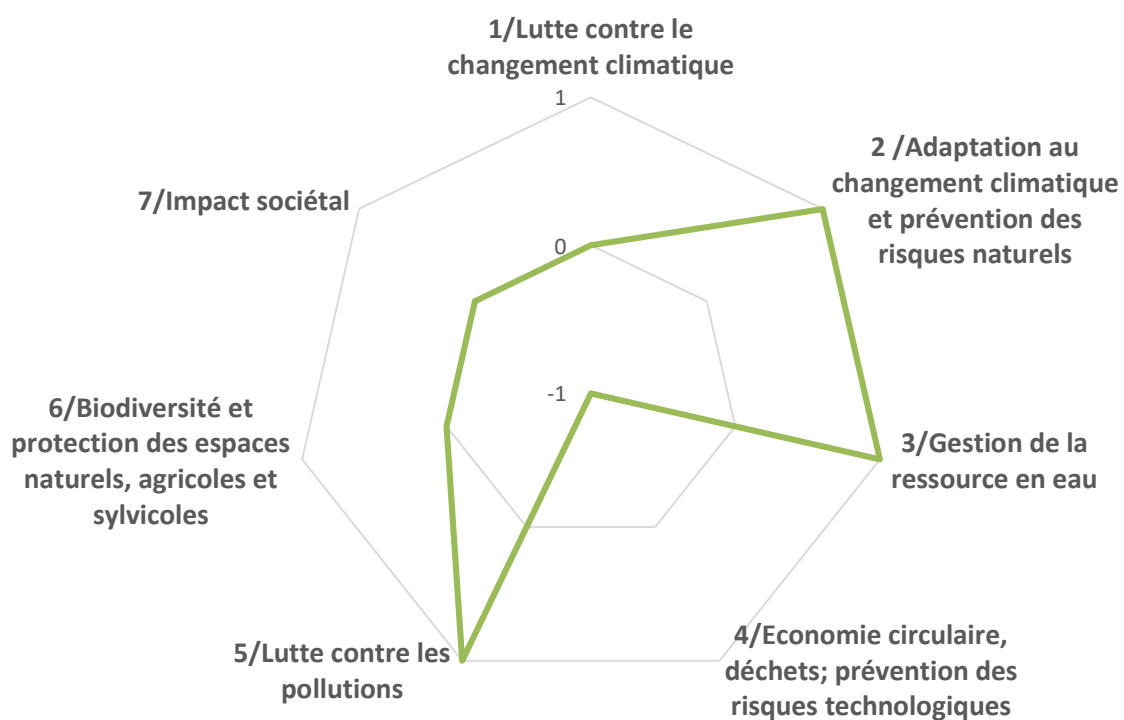
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	54
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Amélioration de la gestion des eaux pluviales</b></p> <p><b>Objectifs &amp; contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Lutte contre les inondations</li><li>→ Protection du milieu naturel contre les pollutions</li></ul> <p>L'artificialisation des sols contribue à l'aggravation des phénomènes d'inondations et de pollutions en rendant les sols moins perméables. L'impact du changement climatique avec la multiplication et l'intensification de phénomènes météorologiques brutaux (tempêtes, orages diluviens...) amplifie le phénomène d'inondations, mettant ainsi la gestion des eaux pluviales au cœur des enjeux de protection de l'environnement. La commune de Montmerle-sur-Saône a élaboré un schéma de gestion des eaux pluviales. Il propose un état des lieux des infrastructures existantes et un programme de travaux à réaliser pour améliorer l'écoulement des eaux.</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales, en lien avec les aménagements urbains et le développement des constructions</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Opération 1 (2021)</b> : Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire rue de Chantebrune, par la création de puits perdus</li><li>→ <b>Opération 2 (2023)</b> : Mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales (Commune) / eaux usées (CCVSC) dans le secteur du chemin des Mûriers. Cette opération présente aussi l'intérêt de lever un périmètre d'inconstructibilité, figurant dans le PLU et qui constituait un frein à la densification raisonnée de la partie sud du territoire communal.</li><li>→ <b>Opération 3 (2024-2025)</b> : Création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un ouvrage de rétention rue des Peupliers. En effet, le réseau existant est insuffisant et des débordements se produisent régulièrement sur la chaussée. Les perspectives d'urbanisation en amont du secteur rendent ces travaux indispensables.</li><li>→ <b>Opération 4 (2025-2026, voire au-delà)</b> : Extension de réseau pour permettre le développement urbain prévu dans le secteur d'OAP du "Village Petit Bicêtre" (dit "Quartier des écoles"), répondant à l'objectif de densification urbaine en centre-ville. L'aménagement de cette zone nécessite la réalisation d'un réseau structurant pour collecter les débits de fuite et le trop plein des bassins qui seront mis en œuvre. Un nouveau réseau sera à créer rue des Jardiniers, rue de Lyon et allée de la Saône en vue d'un exutoire en Saône.</li><li>→ Incitation des particuliers à la récupération des eaux de pluie.</li><li>→ Adaptation du choix des revêtements de chaussées.</li></ul>



<b>Partenaires</b>	Etat, Syndicat mixte du SCOT Val de Saône Dombes, EPTB Saône-Doubs
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total prévisionnel de 654 000 € HT soit 784 800 € TTC</b> , répartis comme suivant : → 2021 - opération 1 : 28 000 € HT / 33 600 € TTC → 2023- opération 2 : 225 000 € HT / 270 000 € TTC → 2024-2025 - opération 3 : 191 000 € / 229 000 € TTC → 2025-2026 (et au-delà) - opération 4 : 210 000 € / 252 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : 213 000 €</b> - estimatif malgré le peu de dispositifs de financement en faveur des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales → DSIL au titre de 2023 : 127 800 € → Département de l'Ain au titre de la transition écologique (20%) : 85 200 €
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mètres linéaires de réseaux d'assainissement des eaux pluviales créés ou mis en séparatif

### Résultat auto-évaluation



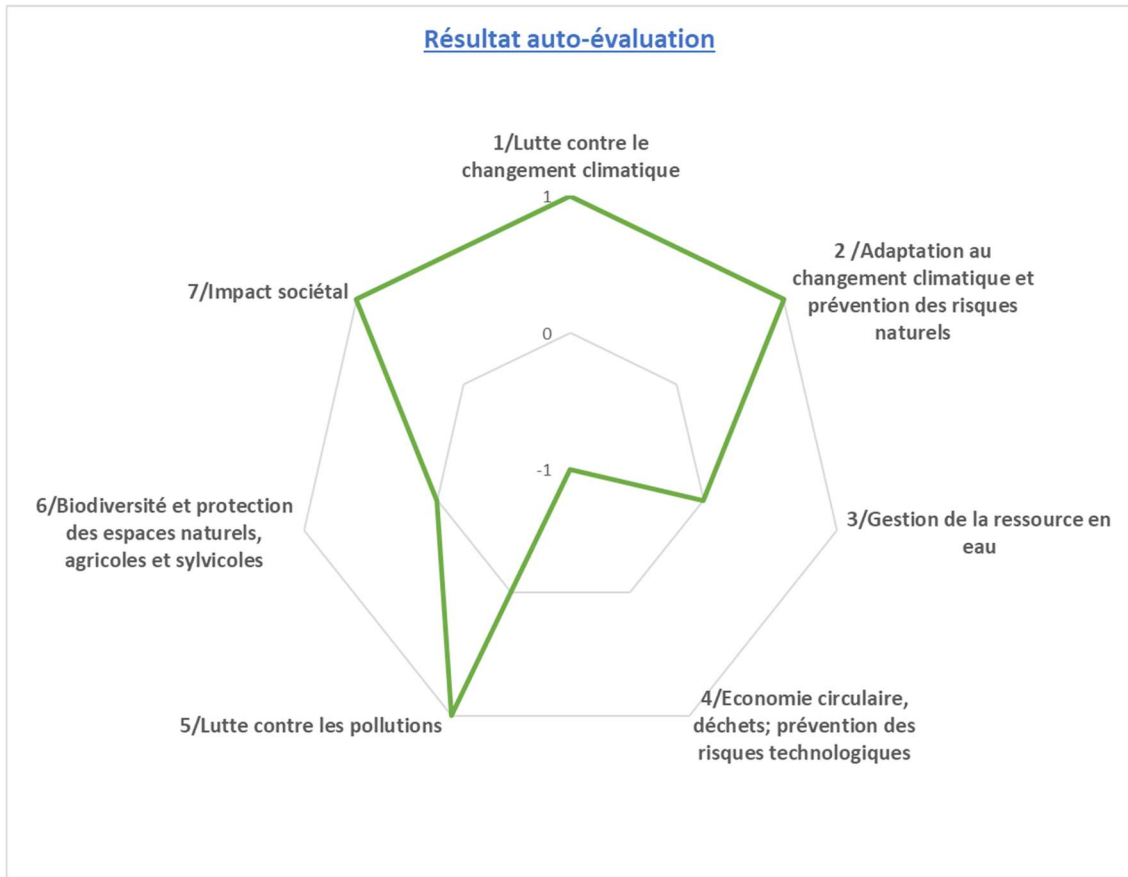
# Fiche action Thoissey

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	55
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Les Echudes, l'eau dans la cité</b></p> <p><b>Objectifs et contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préservation des naturels de la commune</li><li>- Protection de la ressource en eau</li><li>- Protection de la biodiversité</li><li>- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li></ul> <p>Compte-tenu du territoire extrêmement réduit de la Commune de Thoissey (134 hectares), dont 2/3 en prairies inondables de Saône, la mise en place d'actions potentiellement développées dans le cadre d'un CRTE devra être axée autour d'un potentiel existant qui nécessite d'être valorisé. Tout projet de développement de la commune se trouve contraint par les contingences territoriales.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 1 en 2022 :</b> Mise en valeur du bief des Echudes par l'acquisition (si nécessaire) et l'aménagement des parcelles où il se trouve encore à ciel ouvert. Cette action est d'ores et déjà lancée puisqu'elle a conduit le conseil municipal de Thoissey à préempter une parcelle où se situe un tronçon des Echudes.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 2 en 2024 :</b> Mise en valeur du bief des Echudes sur la parcelle 56, acquise par la commune dans le cadre du projet 2021-2026 de restitution du cours d'eau à l'espace public. Destruction du mur de séparation entre la voie publique et la parcelle, mise en valeur de la parcelle et du pont de pierre.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 3 en 2025 :</b> Achat d'un linéaire de 1,5 m de largeur le long des Echudes et des lavoirs privatifs ou collectifs, parcelles 144 – 753 – 754 – 714 – 468 et aménagement d'un cheminement piétonnier, dans la poursuite du plan d'investissement à 5 ans du projet « cheminement mode doux, linéaire Echudes ».</p> <p><b>Description du projet pour la phase 4 en 2026</b> Achèvement du programme de valorisation d'un cheminement « mode doux le long des Echudes » : création des derniers linéaires, achat des parcelles dont est propriétaire la Thoisseyenne d'HLM, mise en valeur des espaces naturels, aménagement du cheminement piétonnier.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, département de l'Ain, Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total de l'action : 640 300 € HT soit 768 360 € TTC</b>

	<p>Phase 1 (2022) : 90 300 € HT soit 108 360 € TTC  Phase 2 (2023) : 100 000 € HT soit 120 000 € TTC  Phase 3 (2024) 200 000 € HT 240 000 € TTC  Phase 4 (2025) : 250 000 € HT 300 000 € TTC</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Phase 1 en 2022 : 72 240 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Département de l'Ain (contractualisation) : 18 060 € (20 %)</li> <li>→ Région AURA : 45 150 € (50 %)</li> <li>→ Etat : 9 030 €</li> <li>→ Autofinancement : 18 060 € HT soit 21 672 € TTC</li> <li>→</li> </ul> <p><b>Subventions envisagées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Phase 2 en 2023 : 75 000 € (estimatif)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Région AURA : 25 000 € (25 %)</li> <li>→ Département (contractualisation) : 30 000 € HT (30 %)</li> <li>→ Etat DETR : 20 000 € HT (20 %)-</li> <li>→ Autofinancement : 25 000 € HT (25 %) 30 000 € TTC</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Phase 3 en 2024 : 150 000€ (estimatif)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Région AURA : 25 % € - 50 000 € HT</li> <li>→ Département (contractualisation) : 30 % - 60 000 €</li> <li>→ Etat DETR : 40 000 € (20 %)-</li> <li>→ Autofinancement : 50 000 € HT (25 %) 60 000 € TTC</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Phase 4 en 2025 : 187 500 € (estimatif)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Région AURA : 25 % € - 62 500 €</li> <li>→ Département (contractualisation) : 30 % - 75 000 €</li> <li>→ Etat DETR : 20 % - 50 000 €</li> <li>→ Autofinancement : 25 % - 62 500 € HT soit 75 000€ TTC</li> </ul> </li> </ul> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 : 1<sup>ère</sup> tranche – finalisée</b>  <b>2023 : 2<sup>ème</sup> tranche</b>  <b>2024 : 3<sup>ème</sup> tranche</b>  <b>2025 : 4<sup>ème</sup> tranche</b></p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Nombre de promeneurs empruntant le cheminement piétons, fréquentation des sites touristiques de la commune...</p>

### Résultat auto-évaluation

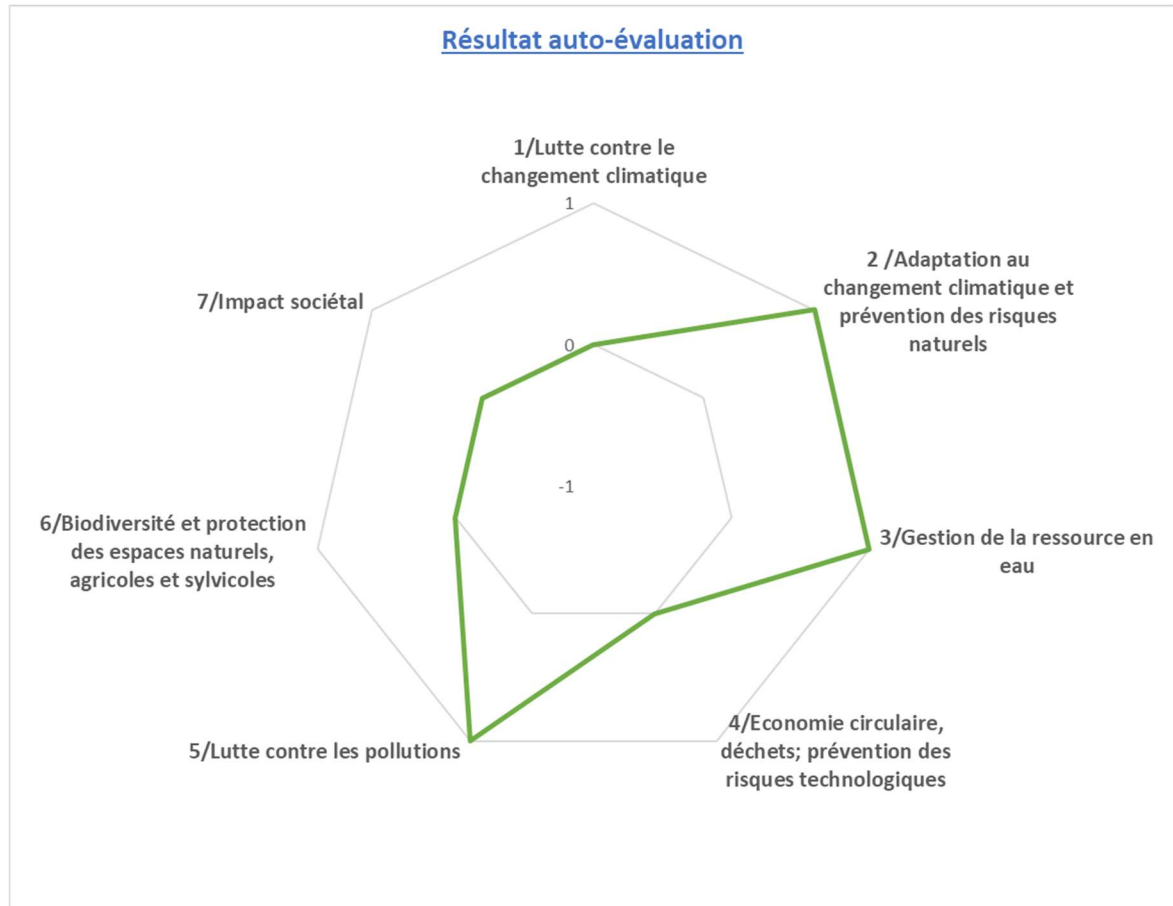


## Fiche action Chaleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	56
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins
<b>Description de l'action</b>	<b>Installer un récupérateur d'eaux pluviales</b> <b>Objectifs :</b> → Diminuer la consommation d'eau potable → Limiter le volume d'eau sale à assainir <b>Description du projet :</b> Récupération d'eau pluviale sur la toiture de la salle polyvalente en lien avec la rénovation de la salle prévu en 2022. L'eau de pluie, moins calcaire, pourra être utilisée pour alimenter les WC de la salle polyvalente et des vestiaires de football, la douche des vestiaires de football, et pour arroser les espaces verts.
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Installation et raccordement : 8 000€ HT Cuve enterrée : 10 000€ HT Total : soit 18 000 € € HT soit 21 600 € T
<b>Financement</b>	<b>Subventions envisagées : 3 600 €</b> DETR 2023 (20 à 50%) : 3 600 € Solde par autofinancement via emprunt associé à la rénovation salle polyvalente soit 14 400 € HT / 17 280 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2<sup>e</sup> semestre 2022 – opération finalisée</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'eau du bâtiment (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

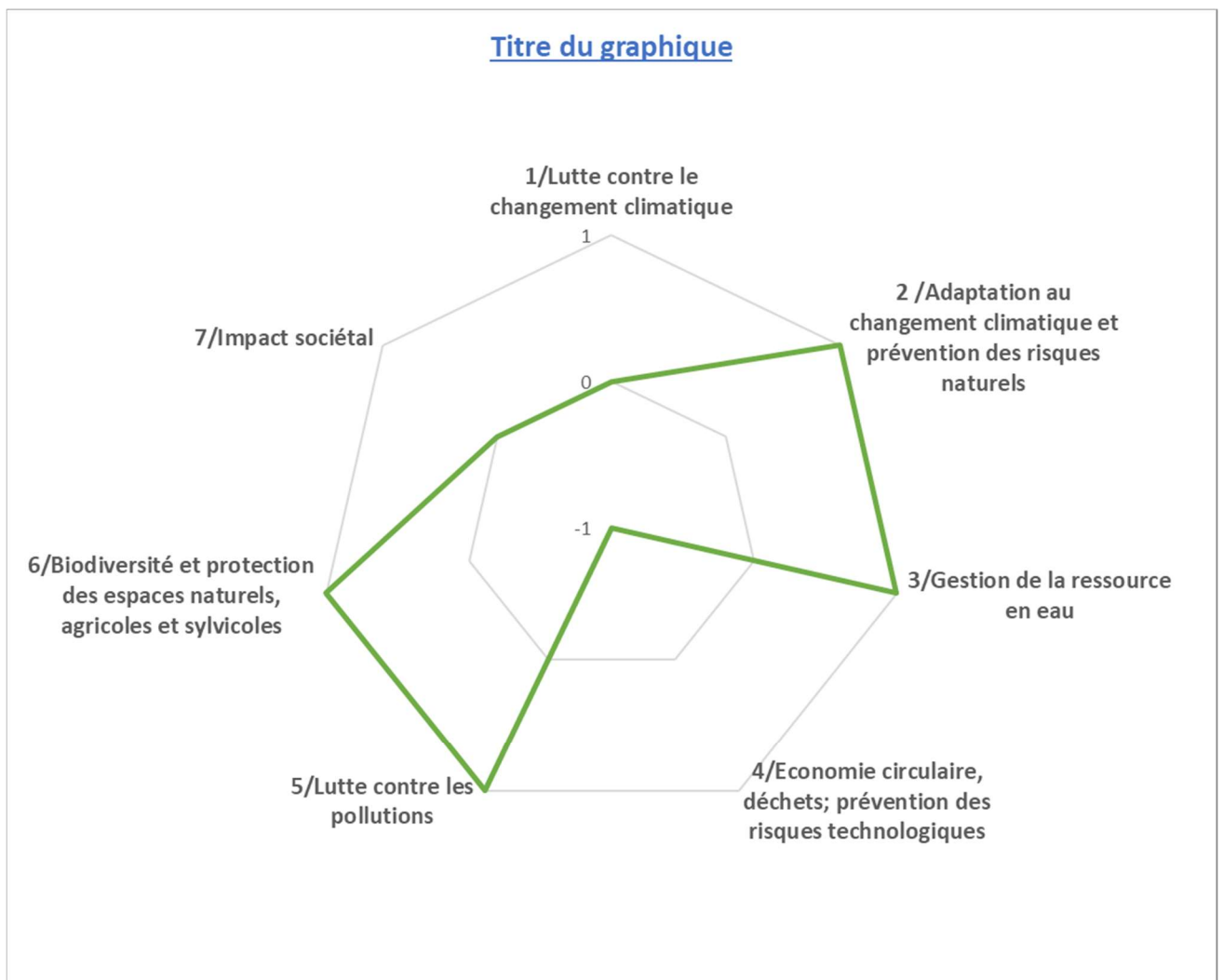


# Fiche action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	57
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réalisation de travaux sur les ouvrages d'assainissement sur la partie Sud du territoire (Montmerle-sur-Saône et Montceaux)</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b>  → Améliorer la qualité des milieux récepteurs par suppression des rejets directs au milieu naturel par temps de pluie  → Prise en compte de la limitation ou de la valorisation des déchets en intégrant des clauses environnementales dans les marchés publics (favoriser le réemploi des matériaux, favoriser la réutilisation des déchets, privilégier l'utilisation des matériaux issus du recyclage ou l'utilisation de matières premières recyclées, favoriser la réhabilitation plutôt que le remplacement de canalisations...)  → Opérations réalisées selon le principe de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement</p> <p><b>Description du projet :</b>  - Mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 200 m<sup>3</sup> en amont du poste de refoulement de Lurcy à Montmerle-sur-Saône  - Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône  - Mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône  - Mise en séparatif des réseaux du bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Agence de l'Eau RMC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Coût global estimatif total : <b>2 611 922 HT soit 3 134306,4 € TTC</b></p> <p>→ Mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 200 m<sup>3</sup> en amont du poste de refoulement de Lurcy à Montmerle-sur-Saône : <b>562 900 € HT</b></p> <p>→ Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône : <b>644 022 € HT</b></p> <p>→ Mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône : <b>562 000 € HT</b></p> <p>→ Mise en séparatif des réseaux du Bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux : <b>843 000 € HT</b></p> <p>Ces coûts incluent les levés topographiques, diagnostic amiante, HAP, contrôleur SPS et technique, contrôles réseaux, investigations complémentaires, études géotechniques, enquêtes parcellaires, maîtrise d'œuvre et travaux.</p>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attribuées : 61 250 €</b>

	→ Département de l'Ain pour la mise en séparatif du Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône : 61 250 €
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022/2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 200 m<sup>3</sup> en amont du poste de refoulement de Lurcy à Montmerle-sur-Saône</li> <li>- Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône</li> </ul> <p><b>2023/2025 :</b> mise en séparatif des réseaux du Bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux</p> <p><b>2025/2026 :</b> mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>→ Bilan annuel sur les déversements d'eaux usées (nombre de jours déversés, quantité) au milieu naturel via les dispositifs d'autosurveillance des déversoirs d'orage</p> <p>→ Auto-évaluation des performances des systèmes de collecte et de traitement demandée dans le cadre du bilan annuel des systèmes d'assainissement par la Police de l'Eau permettant de vérifier que les rejets des systèmes d'assainissement n'impactent pas les milieux et les usages</p>





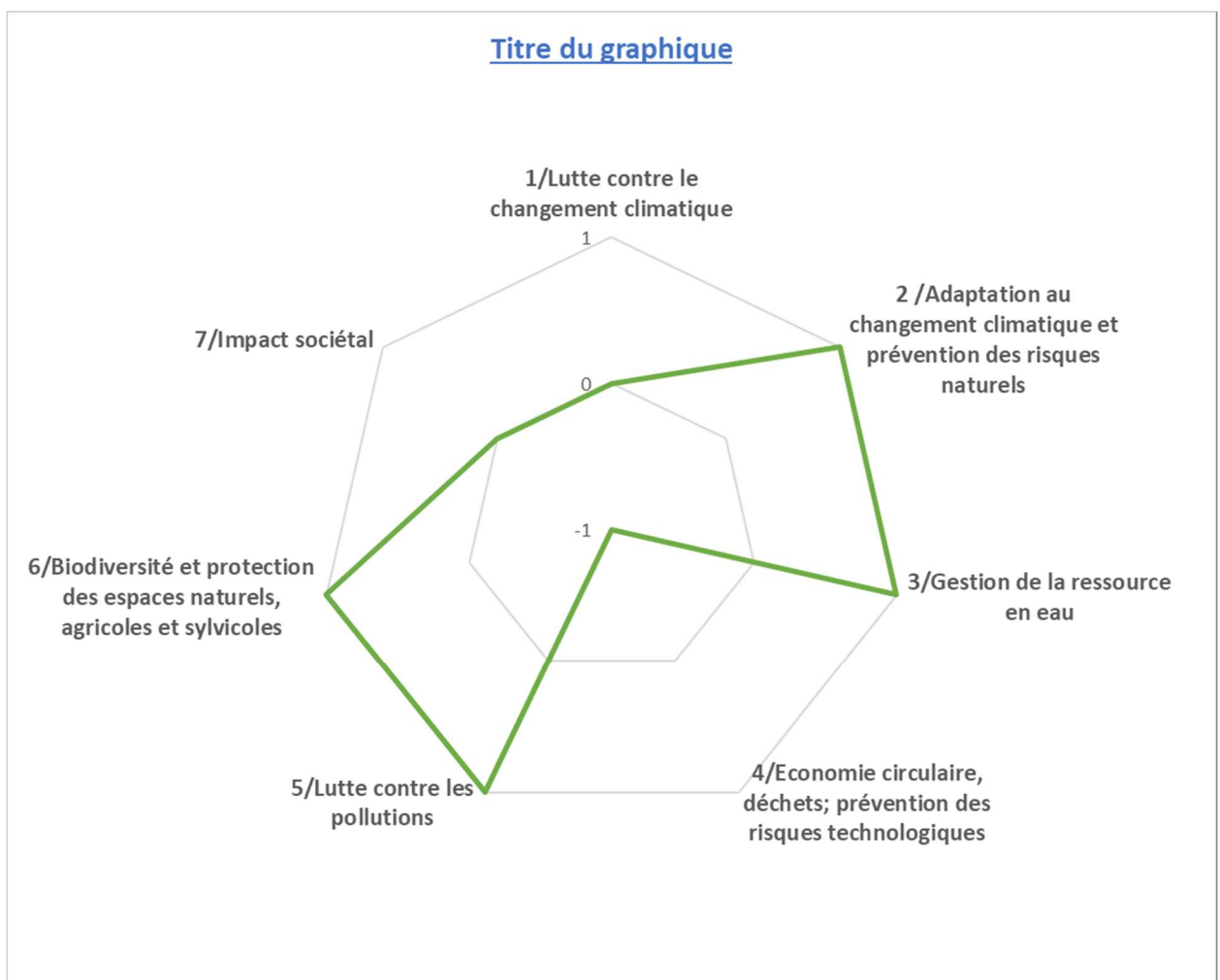
## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	58
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p><b>Réalisation de travaux sur les ouvrages d'assainissement sur la partie nord du territoire communautaire (Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur Chalaronne, Saint-Etienne-sur Chalaronne et Thoissey)</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Réduire les flux d'eaux usées déversés au milieu naturel</li><li>→ Déconnecter les mauvais raccordements d'eaux pluviales sur les réseaux d'eaux usées</li><li>→ Réduire les apports d'eaux claires parasites permanentes dans les réseaux d'assainissement</li><li>→ Réduire les apports d'eaux claires parasites provenant des remontées d'eau des cours d'eau dans les réseaux d'assainissement</li><li>→ Redimensionner les tronçons de réseaux engendrant des débordements</li><li>→ Prise en compte de la limitation ou de la valorisation des déchets en intégrant des clauses environnementales dans les marchés publics (favoriser le réemploi des matériaux, favoriser la réutilisation des déchets, privilégier l'utilisation des matériaux issus du recyclage ou l'utilisation de matières premières recyclées, favoriser la réhabilitation plutôt que le remplacement de canalisations...);</li><li>- Opérations réalisées selon le principe de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement</li></ul> <p><b>Descriptif du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Transfert d'effluents de deux communes (Peyzieux-sur-Saône et Saint-Etienne-sur Chalaronne) vers une unité de traitement existante et démolition de deux unités de traitement existantes recevant actuellement ces effluents et qui sont en mauvais état et dysfonctionnent</li><li>- Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat</li><li>- Mise en place de bassins de stockage – restitution des eaux usées (Mogneneins et Thoissey)</li><li>- Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur Chalaronne et Thoissey)</li><li>- Mise en séparatif de réseaux d'assainissement sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoissey</li></ul>
Partenaires	Département de l'Ain, Agence de l'Eau RMC
Coût prévisionnel	Coût global estimatif : <b>5 493 274 € HT soit 6 591 928,8 € TTC</b>

	<p>→ Transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), compris démolition et remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et raccordement d'un hameau (actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins : <b>1 773 486,486 € HT</b></p> <p>→ Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey) : <b>46 000 € HT</b></p> <p>→ Construction d'un bassin de stockage-restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration : <b>801 737,96 €HT</b></p> <p>→ Transfert des effluents de St Etienne sur Chalaronne : 1 586 750 €HT</p> <p>→ Construction d'un bassin de stockage-restitution sur le site du poste de refoulement général de Thoissey, compris reprise de conduite de surverse et réhausse des crêtes de déversoirs d'orage : 820 000 €HT</p> <p>→ Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat : 465 300 €HT.</p> <p>Ce coût inclut les levés topographiques, diagnostic amiante, HAP, contrôleur SPS et technique, contrôles réseaux, investigations complémentaires, études géotechniques, enquêtes parcellaires, maîtrise d'œuvre et travaux.</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b></p> <p>→ <b>Département de l'Ain</b> : à définir en fonction de l'avancée des projets au moment des demandes de subventions</p> <p>→ <b>Agence de l'Eau RMC</b> : à définir en fonction de l'avancée des projets au moment des demandes de subventions</p> <p><b>Subventions attribuées :</b></p> <p>→ <b>Département de l'Ain</b> pour le transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), comprenant la démolition et la remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et le raccordement d'un hameau ( actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins : <b>207 500 €</b></p> <p>→ <b>Département de l'Ain</b> : pour la construction d'un bassin de stockage - restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration : 60 000 €</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022/2025</b> : Transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), compris démolition et remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et raccordement d'un hameau (actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins</p> <p><b>2022/2023</b> : Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur Chalaronne et Thoissey)</p> <p><b>2022/2023</b> : Construction d'un bassin de stockage-restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration</p> <p><b>2023/2024</b> : Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat</p> <p><b>2024/2026 et poursuite au-delà de 2026</b> : Transfert des effluents de St Etienne sur Chalaronne</p>

	<p><b>2025/2026 et poursuite au-delà de 2026</b> : Construction d'un bassin de stockage-restitution sur le site du poste de refoulement général de Thoisse, compris reprise de conduite de surverse et réhausse des crêtes de déversoirs d'orage</p> <p><b>Au-delà de 2026</b> : Mise en séparatif de réseaux d'assainissement sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoissey</p> <p><b>Le programme complet porte jusqu'en 2030 pour un montant prévisionnel global de 9 802 424,54 € HT soit 11 762 909,4€ TTC</b></p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>→ Bilan annuel sur les déversements d'eaux usées (nombre de jours déversés, quantité) au milieu naturel via les dispositifs d'autosurveillance des déversoirs d'orage</p> <p>→ Auto-évaluation des performances des systèmes de collecte et de traitement demandée dans le cadre du bilan annuel des systèmes d'assainissement par la Police de l'Eau permettant de vérifier que les rejets des systèmes d'assainissement n'impactent pas les milieux et les usages</p>

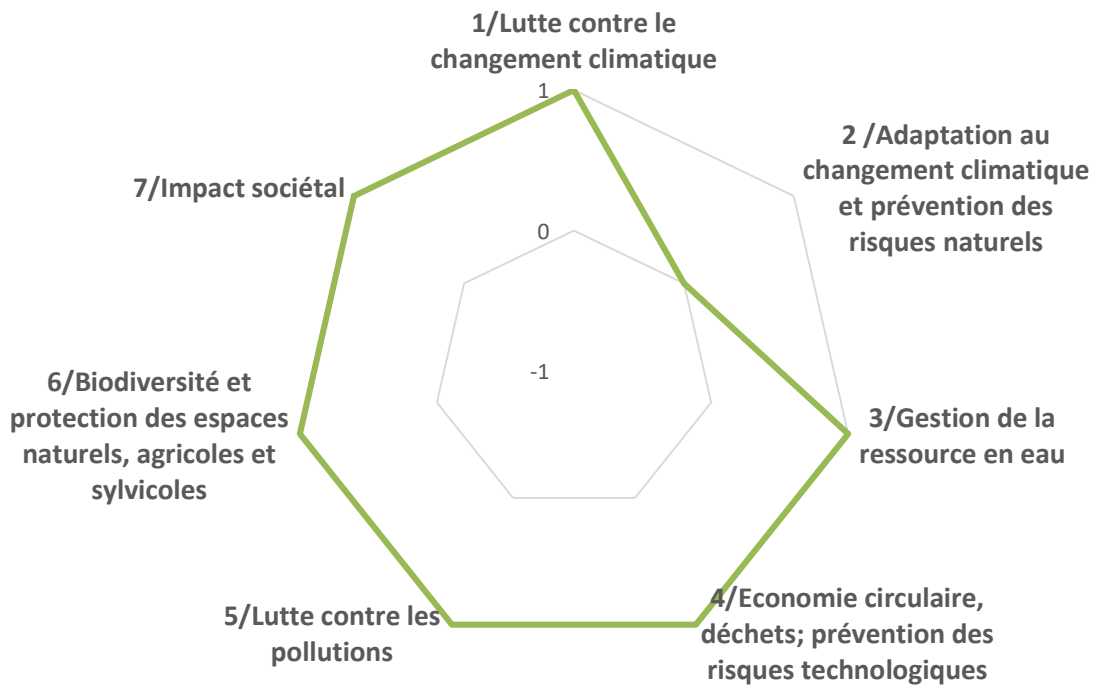


## Fiche Projet Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	59
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Transformation et aménagement de deux toilettes publiques par récupération des eaux pluviales</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Economiser l'eau potable en récupérant les eaux pluviales et en les utilisant pour les toilettes publiques</li><li>– Limiter l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des espaces fleuris et du cimetière (0 eau potable en 2026)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Etude de faisabilité</li><li>– Travaux de réaménagement des sites</li><li>– Achat de panneaux signalétiques et pictogrammes spécifiques</li><li>– Achats de cuves et gouttières...</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Région AURA, Département de l'Ain, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	50 000€ HT soit 60 000 € TTC
<b>Financement attendu</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b> à définir DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain</p> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte du taux de subvention estimatif inscrit de 60 % correspondant à un montant de 30 000 €.</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2024/2025</b> : Etude - Réalisation
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Suivi de la consommation d'eau potable

## Résultat auto-évaluation



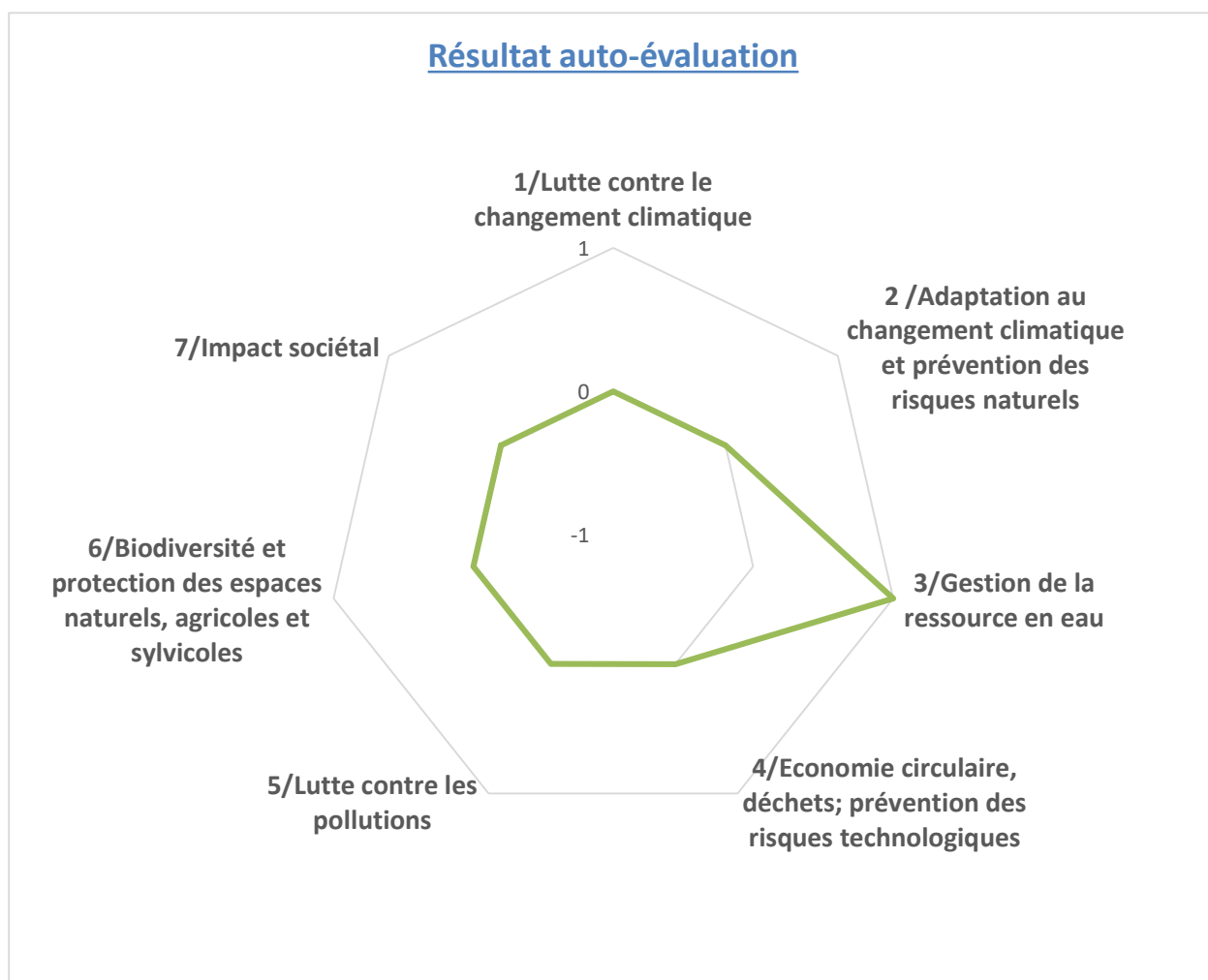
# Fiche projet Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	60
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Protection et Mise en Valeur du canal artificiel des Echudes</b></p> <p><b>Objectifs et contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préservation des espaces boisés et naturels du territoire communal</li><li>- Protection de la ressource en eau</li><li>- Mise en valeur des berges des Echudes</li><li>- Protection de la biodiversité</li><li>- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li><li>- Préservation des éléments patrimoniaux (pelles, vannages, etc.)</li><li>- Préservation des éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité</li><li>- Renforcement et requalification du réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire via la création de liaisons douces le long de ce réseau hydrographique</li></ul> <p>Long de 5,5 kms, il est un bief artificiel creusé sur la rive droite de la Chalaronne, probablement avant le XVème siècle, de l'étang de Tallard à la Saône. Créé au départ pour l'irrigation, il alimenta par la suite jusqu'à 12 moulins à farine et à huile. Ce canal approvisionnait aussi des lavoirs, comme celui à 6 bassins à St Didier sur Chalaronne (visible à l'entrée du camping, au début de l'itinéraire pédestre "circuit des moulins"). En période estivale, le canal artificiel des Echudes (non considéré comme cours d'eau depuis 2015) fait l'objet d'un assèchement régulier dû au peu d'eau qui y rentre au niveau du barrage et qui ne permet pas un écoulement suffisant pour alimenter les 5 km de canal. Aussi, le défaut d'entretien de ces dernières années a créé un engorgement important qui limite les conditions d'écoulement.</p> <p>Les propriétaires riverains du Canal des Echudes sont tenus d'en assurer l'entretien. Lorsque les différents moulins situés le long du canal étaient encore en activité, le canal était mis en à sec 2 à 3 jours par an pour en assurer son entretien, et notamment curer les zones les plus engorgées.</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Concertation avec les propriétaires riverains et le syndicat</li><li>- Opération d'entretien du canal (curage)</li><li>- Entretien et réparation des dispositifs de régulation des eaux (pelles, vannages)</li><li>- Mise en valeur des éléments patrimoniaux</li><li>- Mise en valeur du canal via des liaisons douces</li></ul>

<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, communes de Saint-Etienne-sur-Chalaronne et de Thoisse, Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS), propriétaires riverains
<b>Coût prévisionnel</b>	100 000€ HT soit 120 000 TTC
<b>Plan de financement</b>	Subventions envisagées : à définir → Conseil Départemental de l'Ain, DETR, Région AURA Solde par autofinancement
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- Evolution des prélèvements en eau liés à l'action - Suivi du niveau de l'eau dans les Echudes - Relevé et suivi de la biodiversité

### Résultat auto-évaluation



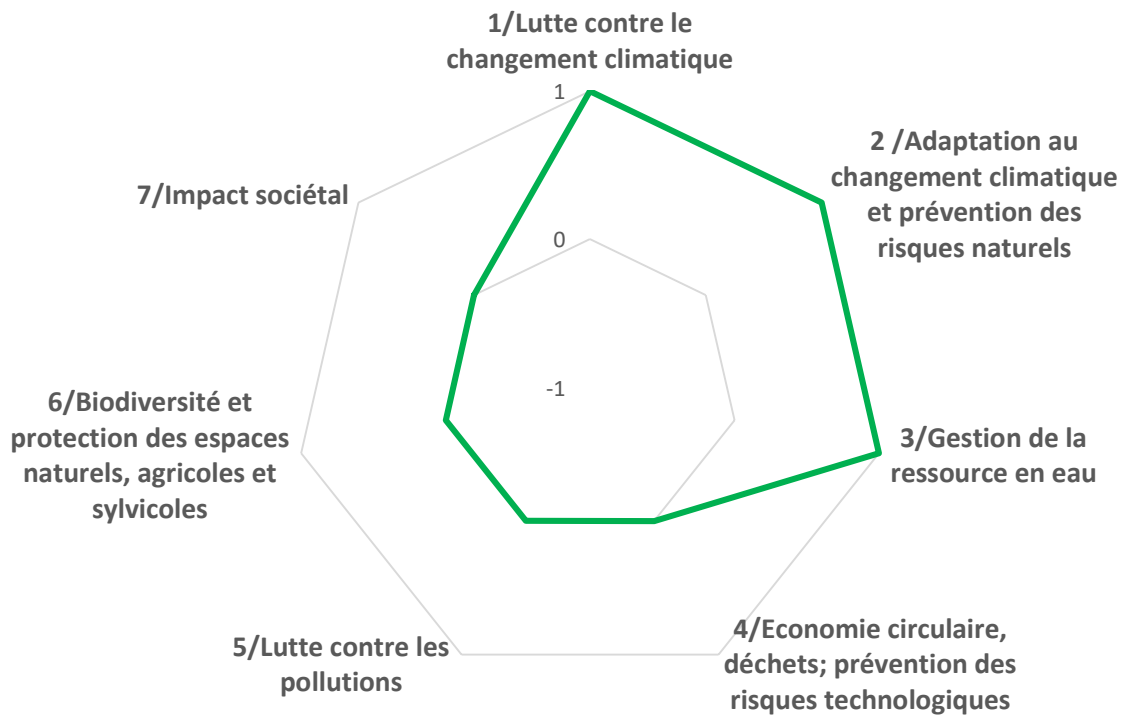
## Fiche action Lurcy

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	61 -
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Lurcy
<b>Description de l'action</b>	<b>Récupération des eaux pluviales des toits municipaux</b>  <b>Objectifs :</b> Eviter le gaspillage des eaux de pluie et les utiliser pour l'arrosage public  <b>Description du projet :</b> Achat et installation de récupérateurs d'eau et de collecteurs de gouttières
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	10 000 € HT soit 12 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : à définir</b> DETR/DSIL : Région AURA : Département de l'Ain
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Evolution de la consommation d'eau de la ville



## Résultat auto-évaluation

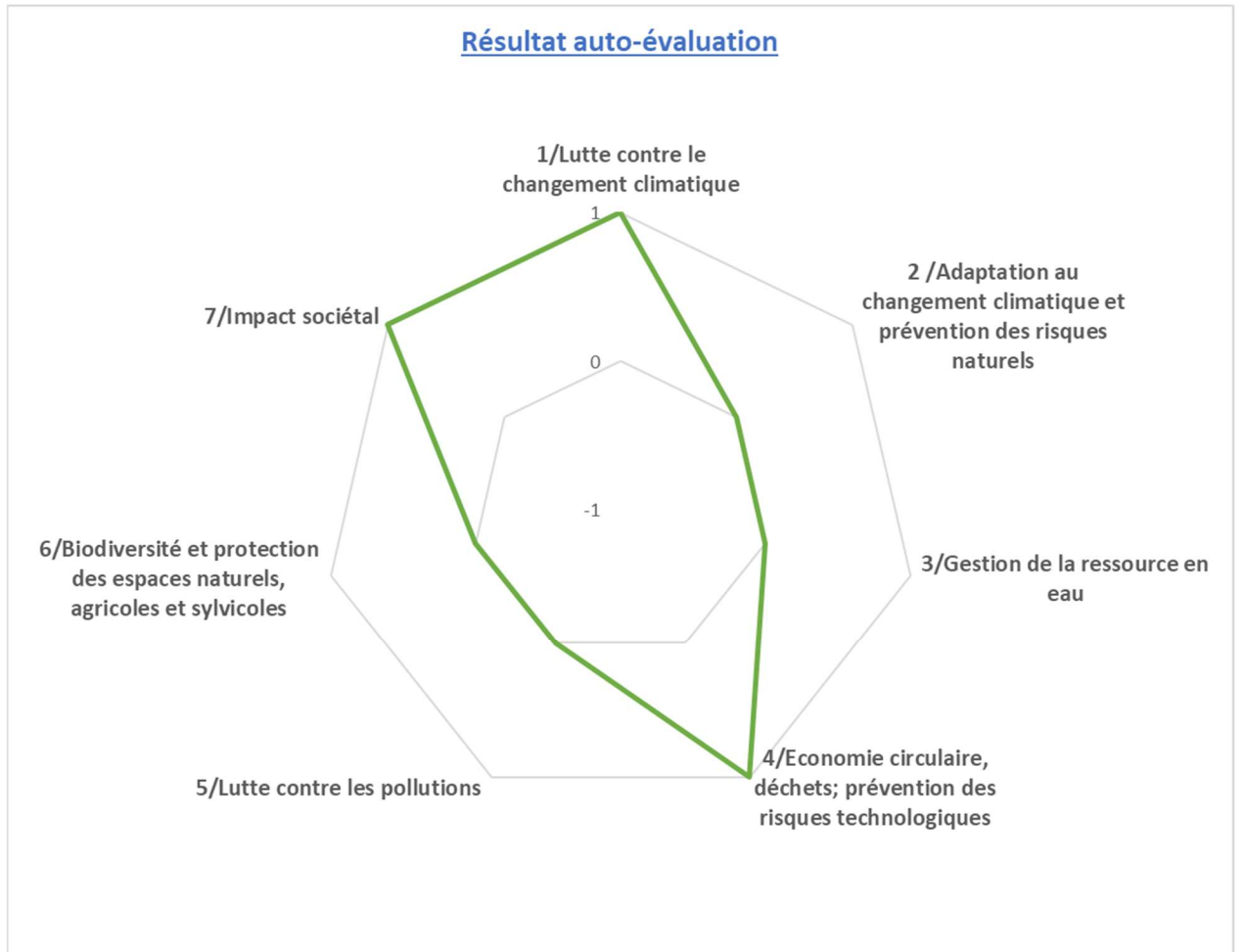


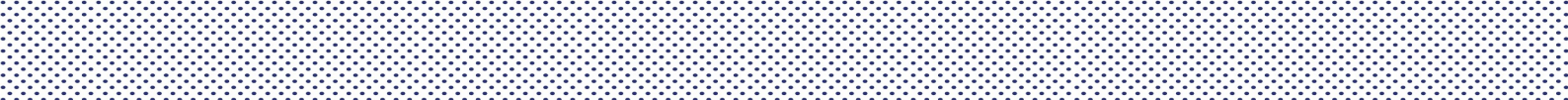
## Fiche action Francheleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	62
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Francheleins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Transformation de bâtiments anciens en locaux modernes à énergie positive</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Créer un lieu de rencontre</li><li>→ Soutenir le tissu associatif</li><li>→ Instaurer un lieu permettant l'entraide et un espace ludique pour la commune</li><li>→ Diminuer la consommation énergétique des bâtiments</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Nous souhaitons transformer d'anciens garages et annexes de la Mairie libérés grâce à la construction de locaux neufs. Le projet consiste à créer des salles de réunion ou d'activités associatives, une épicerie solidaire et une petite médiathèque.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	472 300 € HT soit 566 760 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions notifiées : 192 499 €</b></p> <p>DETR 2022 : 130 160 €</p> <p>Département de l'Ain : 62 339 €</p> <p><b>Subventions envisagées : 100 000 €</b></p> <p>Région AURA : 100 000 €</p> <p><b>Solde à charge commune : 179 801 € HT / 215 761 € TTC</b></p> <p>(Intégration estimatif subvention Région AURA)</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etude de la consommation d'énergie (avant/après)</li><li>- Mesure du dynamisme du village</li></ul>

## Résultat auto-évaluation



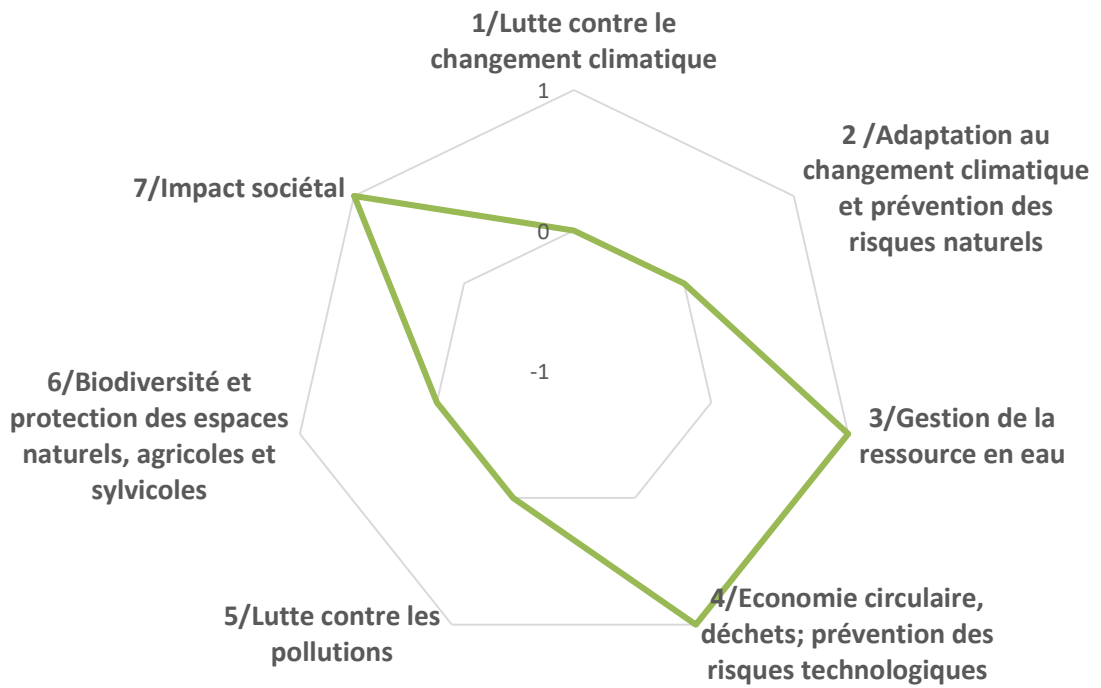


## Fiche action Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	7 CS
<b>Action n°</b>	64
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<b>Création d'une cantine scolaire</b>  <b>Objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Proposer un meilleur service de restauration aux enfants</li><li>- Améliorer les conditions de travail des agents</li><li>- Répondre aux normes sanitaires liées aux risques d'épidémie (covid 19)</li><li>- Respecter les directives sanitaires</li></ul> <b>Description du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etude maitrise d'œuvre</li><li>- Travaux de construction</li><li>- Réaménagement des espaces dans la cour de l'école</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total : 100 580 € HT / 120 706 € TTC → (dont 6 000 € HT pour l'étude et maitrise d'œuvre)
<b>Plan financement</b>	<b>Subventions attribuées : 18 799 €</b> DETR/DSIL au titre de 2021 : 18 799€ <b>Subventions envisagées : 61 671 €</b> → Département de l'Ain : 11 854 € → Région AURA : 49 817 € <b>Reste à charge (Solde par emprunt et autofinancement) : 20 110 € HT soit 24 132 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2020/2021</b> : Étude <b>2021/2022</b> : Réalisation - finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de repas servis par jour Appréciation des enfants, des parents et des personnels

## Résultat auto-évaluation

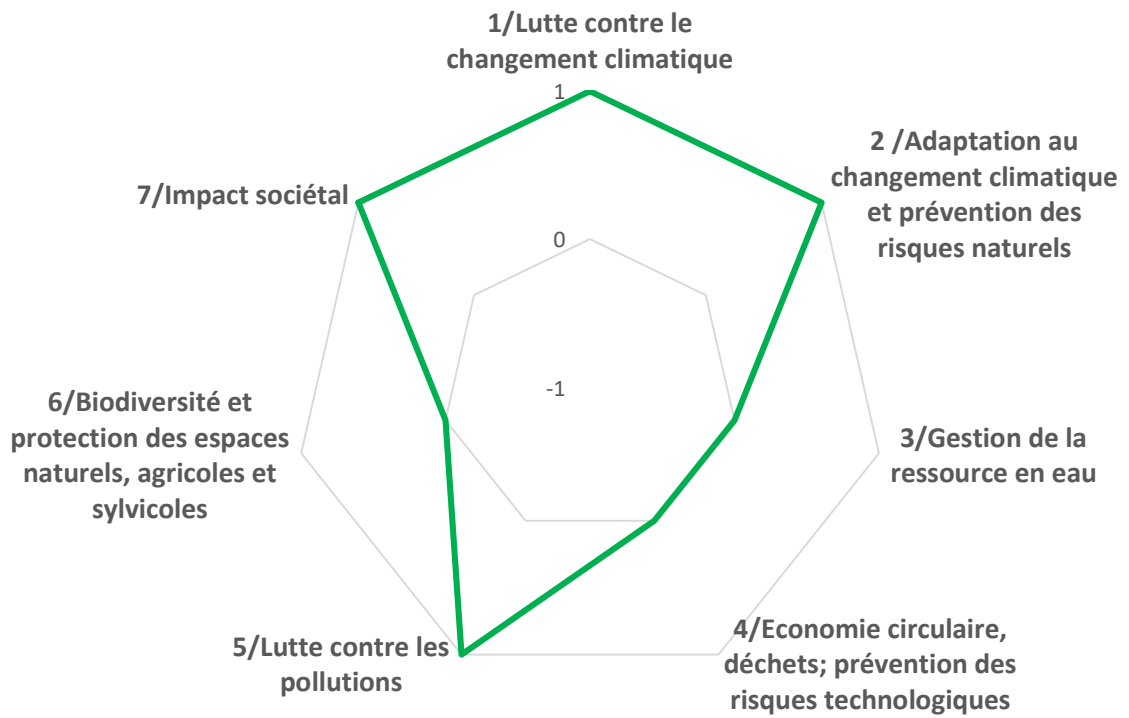


## Fiche projet Lurcy

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2-CS
<b>Action n°</b>	65 projet - <b>abandonné en 2023</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Lurcy
<b>Description de l'action</b>	<b>Réhabilitation d'une ferme en pisé pour en faire des logements locatifs</b>  <b>Objectifs :</b> → Préservation du bâti ancien → Utilisation de matériaux éco-respectueux  <b>Description du projet :</b> Création d'espaces de vie communs Aménagements des espaces verts en jardins partagés
<b>Partenaires</b>	CAUE / EPF / ALEC 01
<b>Coût prévisionnel</b>	1 900 000 €
<b>Plan financement</b>	-
<b>Calendrier</b>	2021 à 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mise en service des logements

## Résultat auto-évaluation



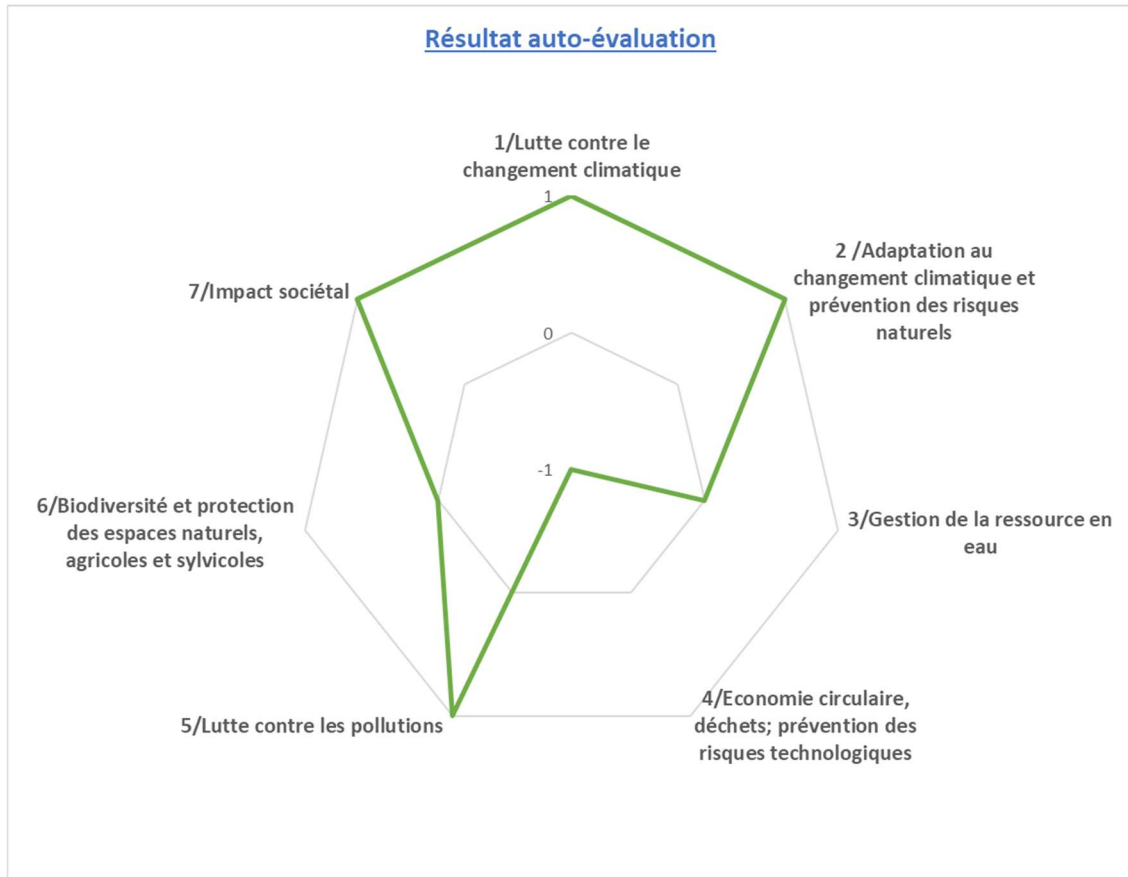


## Fiche action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	66
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Transformation de la salle communale en logement</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Rénover un bâtiment ancien de la commune dans le centre village</li><li>→ Renforcer son efficacité énergétique</li><li>→ Créer un logement locatif sans aucune consommation d'espace</li><li>→ Contribuer à dynamiser le centre bourg</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Transformation d'un ancien bâtiment sur deux niveaux n'ayant plus d'utilité pour des activités associatives, et étant situé au centre village en un logement de type T2</p> <p>Cet aménagement permettra également d'intégrer un renforcement de l'isolation du bâtiment.</p> <p>Il contribuera à renforcer le parc locatif sur la commune et le territoire communautaire.</p>
<b>Partenaires</b>	CAUE, autres partenaires à définir
<b>Coût prévisionnel</b>	112 450 € HT soit 134 940 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées 2023 :</b></p> <p><b>Fonds de concours :</b> CCVSC 15 000 €</p> <p><b>Solde par emprunt :</b> 97 450 € HT soit 116 940 € TTC</p> <p><b>Réalisé en 2022 :</b> 5575,2 € HT soit 6 690 € TTC</p> <p><b>Prévisionnel travaux 2023 :</b> 107 400 HT soit 128 880 € TTC</p> <p>Un taux de subventions 20% est pris en compte dans la maquette financière annexée.</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 :</b> MOE, consultation, et branchement en eau potable</p> <p><b>2023 :</b> travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-nombre de m<sup>2</sup> de logement locatif généré sans aucune consommation d'espace</li><li>-diagnostic de performance énergétique</li><li>-enquête de satisfaction des locataires et suivi de l'évolution</li></ul>

## Résultat auto-évaluation



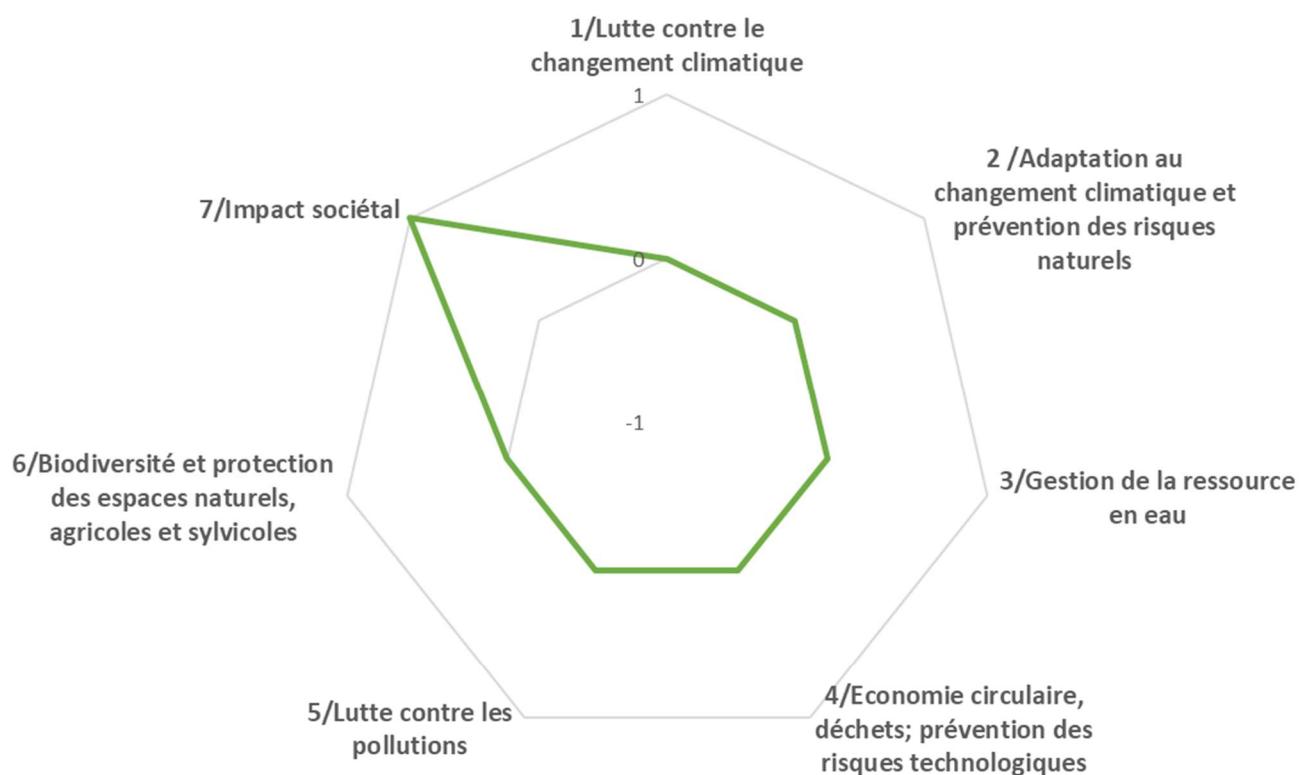
## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	67
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création d'une Maison France Services (MFS) à Montmerle sur Saône</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Favoriser l'accès des usagers aux services publics en les accompagnant dans les démarches relevant des opérateurs nationaux (Pôle Emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Agence Nationale des Titres Sécurisés, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail, Conseil Départemental de l'Accès au Droit, Service des Impôts...)</li><li>→ Proposer un guichet unique de proximité et simplifier la relation des usagers aux services publics</li><li>→ Renforcer l'offre de services publics de proximité en tenant compte des indicateurs socio-démographiques, socio-économiques, des mobilités sur le territoire</li><li>→ Développer à l'échelle du territoire communautaire une politique publique inscrivant le projet de MFS comme levier de cohérence territoriale, et répondant aux objectifs de structuration du réseau du Schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Création d'une Maison France Services à Montmerle-sur-Saône en vue de la labellisation nationale "France Services" au 01.01.2022 avec maintien de l'aide apportée sous forme de subvention au guichet services existant à Thoisseville assurée par l'AJC Centre Social et reconnu d'intérêt général et collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Aménagement d'un local situé à Montmerle sur Saône (en location) pour accueillir le siège de la MFS</li><li>→ Définition de l'offre de services (conventionnement avec les opérateurs et avec d'autres partenaires en fonction des besoins)</li><li>→ Affectation des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du service : recrutement de deux agents d'accueil à raison de 26h et 26h hebdomadaires à compter du 01.11.2021</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, opérateurs et autres intervenants assurant des permanences
<b>Coût prévisionnel</b>	Mise à jour 2023 : <ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>2021</b> : réalisé 43 577 € TTC (fonctionnement + investissement)</li><li>→ <b>2022</b> : 79 500 € TTC (fonctionnement + investissement)</li><li>→ <b>A compter de 2023</b> : 86 500 € TTC (fonctionnement + investissement)</li></ul>

<b>Plan de financement</b>	<p>→ <b>Subvention de fonctionnement</b> dans le cadre de la labellisation MFS au titre du Fonds National d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) - programme 112 - et du fonds inter-opérateurs :</p> <p>2022 : 30 000 €  A compter de 2023 : 35 000 € (notifié)</p> <p><b>Autofinancement :</b></p> <p>→ 2021 : 43 577 € TTC  → 2022 : 49 500 € TTC  → A compter de 2023 : 56 500 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<p>→ <b>2021</b> : partenariat avec les opérateurs de services et les acteurs locaux, aménagement des locaux, prise de poste et formation des animateurs recrutés, dossier de labellisation</p> <p>→ <b>janvier 2022</b> : ouverture de la MFS au public</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Evolution annuelle du taux de fréquentation du service</p> <p>Bilan de l'enquête de satisfaction annuelle</p>

### Résultat auto-évaluation

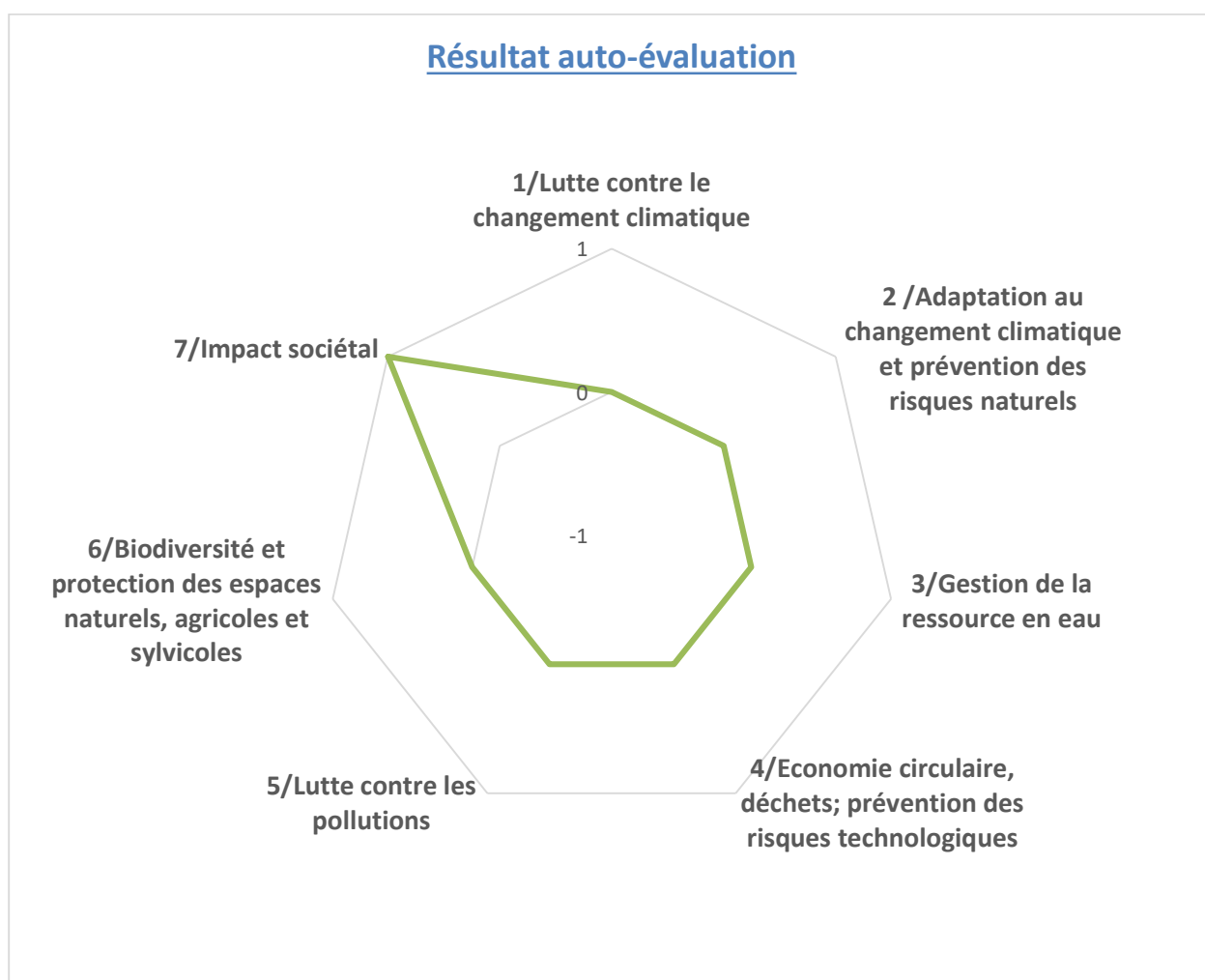


# Fiche action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	68
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement d'espaces municipaux et associatifs</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Faciliter l'accès aux services publics, optimiser les conditions d'accueil et de fonctionnement des activités municipales et associatives,</li><li>→ Développer la mutualisation entre les services</li><li>→ Créer des synergies afin d'améliorer l'offre de services aux habitants</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p><b>Réaménagement global de locaux préexistants</b></p> <p>Le bâtiment communal situé au Nord de la place de la mairie accueille aujourd'hui des équipements municipaux (médiathèque, Espace de Vie Sociale) et des activités associatives (école de musique, association d'entraide), dont le fonctionnement a amené aux conclusions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La médiathèque, bien que bénéficiant d'un rayonnement dépassant déjà le cadre communal, offre, outre ses activités "classiques" de consultation et prêts d'ouvrages et médias divers, une programmation qui mériterait de gagner en visibilité.</li><li>• L'Espace de Vie Sociale, créé en 2019 et en cours de développement, a vocation à travailler en coopération avec la médiathèque, coopération qui sera facilitée par la mutualisation d'équipements et d'espaces.</li><li>• Les conditions d'accueil au sein des salles associatives pourraient être améliorées.</li></ul> <p>Par ailleurs, le service de Police municipale, aujourd'hui situé au 2<sup>nd</sup> étage de la mairie, souffre d'un manque de visibilité et d'accessibilité alors qu'une sécurisation des installations liées au visionnage des caméras de vidéoprotection est nécessaire.</p> <p>Afin de répondre à ces enjeux de visibilité, d'accessibilité, de coopération et d'optimisation du fonctionnement de l'ensemble des structures, le bâtiment communal précité fera l'objet d'un réaménagement global.</p> <p>A l'issue de ce réaménagement, il accueillera la médiathèque et l'Espace de Vie Sociale, qui disposeront d'espaces partagés, le service de Police municipale, qui sera visible de la voie publique et directement accessible, ainsi que les activités associatives.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CCVSC, Direction départementale de la lecture publique, CAF de l'Ain, Associations locales (notamment à vocation sociale,

	culturelle et artistique), Communauté de brigades de gendarmerie de Thoisse, Polices municipales des communes voisines
<b>Coût prévisionnel</b>	61 000 € HT soit 73 200 € TTC
<b>Plan de financement</b>	→ Fonds de concours communautaire 2021 : 23 400 € → Etat (DETR 2021) : 12 755 €
<b>Calendrier</b>	<b>2021 – 2022</b> finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquentation des équipements</li> <li>- Degré de satisfaction des usagers</li> <li>- Nombre d'actions communes à la médiathèque et à l'EVS</li> <li>- Enrichissement réciproque des publics entre EVS et médiathèque (ex. : participants aux ateliers de l'EVS s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois à la médiathèque, adhérents de la médiathèque participant pour la 1<sup>ère</sup> fois à un atelier de l'EVS)</li> </ul>



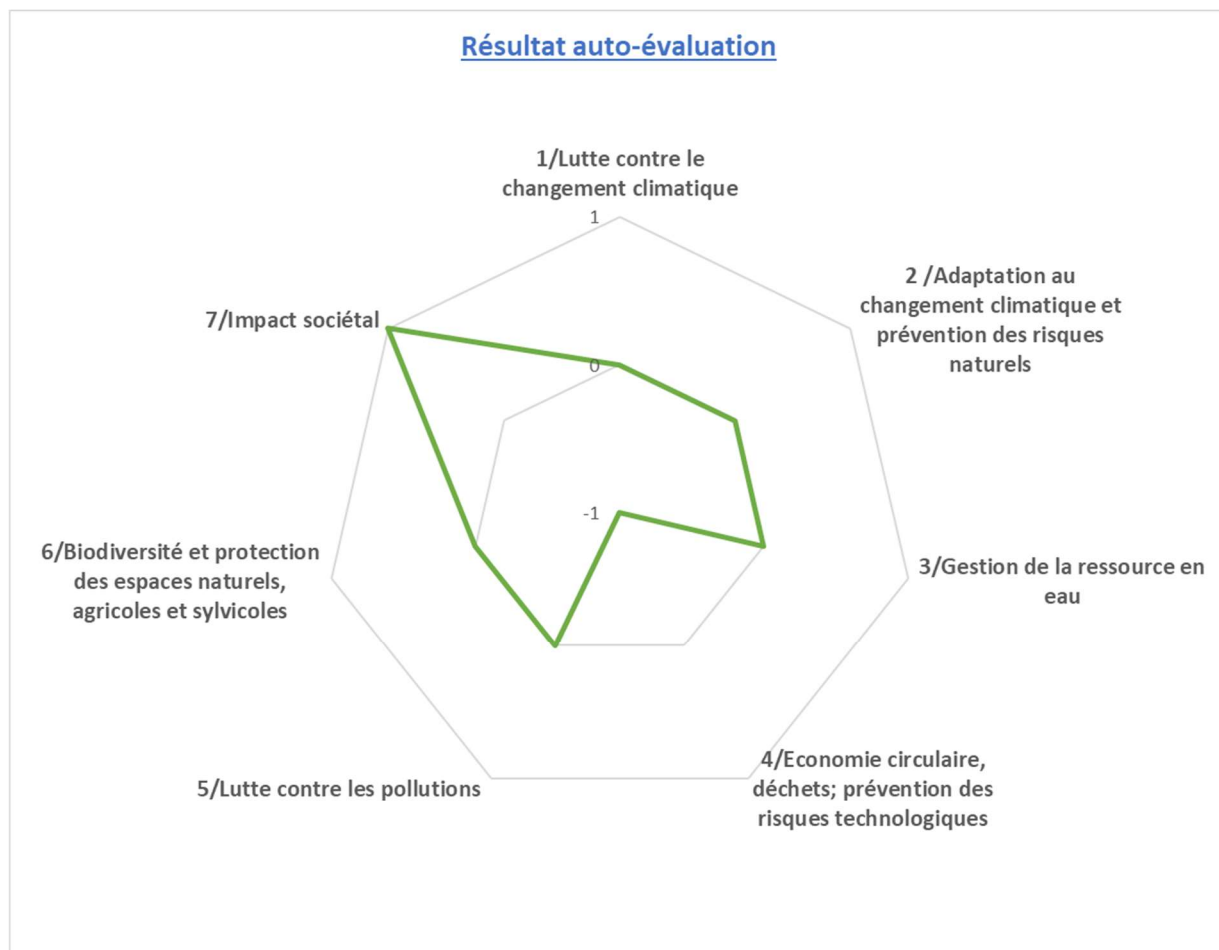
# Fiche projet Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	69
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réfection totale du revêtement du terrain de football synthétique du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre à niveau un équipement de proximité créé en 2008 et homologué en inscrivant sa réfection dans la durée</li> <li>-Poursuivre la mise à disposition d'un terrain de football dans une logique de continuité et complémentarité sportive au sein d'un grand complexe sportif multisport et multi-terrain avec gymnase communautaire à proximité sur une commune du territoire la 2ème la plus peuplée de l'EPCI et mitoyenne avec la 3ème (1 collège, 1 collège-lycée + 3 ensembles scolaires sur les deux communes)</li> <li>-Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs favorisant la dimension du sport pour tous et de la santé par le sport, notamment pour les plus de 400 adhérents d'une association de football, plusieurs milliers de compétiteurs annuels</li> <li>-Poursuivre d'une réflexion globale des élus en matière d'équipements durables et économiquement moins onéreux en charges de fonctionnement sur la durée</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Suppression du revêtement synthétique actuel et retraitement</li> <li>-Reprise de la structure en superficie et nettoyage du réseau de drainage</li> <li>-Mise en place d'un revêtement plus résistant et respectueux de l'environnement (remplissage SBR encapsulé ou liège ou naturel type noyaux d'olive) sur une surface de 8 400 m<sup>2</sup></li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Fédération Française de Football (FFF), Etat, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total prévisionnel du projet : 416 400 € HT</b> soit 499 680 € TTC</p> <p>→ Maîtrise d'œuvre : 30 900 € HT soit 37 080 € TTC (environ 8% du coût estimatif des travaux)</p> <p>→ Réfection et valorisation du terrain synthétique : 385 500 € HT soit 462 600 € TTC</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées : 93 200 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>DETR/DSIL</b> : 83 200 € - un taux de base de 20% est pris en compte dans la maquette financière annexée</li> <li>→ <b>FFF au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur</b> : 10 000 € (subvention plafond)</li> <li>→ Région AURA : à définir</li> </ul> <p>Autofinancement : 323 200 € HT (hors part subvention Région AURA)</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2025</b> (selon urgence et financements possibles)

**Indicateurs d'évaluation proposés**

Enquête qualitative auprès du principal club sportif utilisateur





# Fiche action Val de Saône Centre

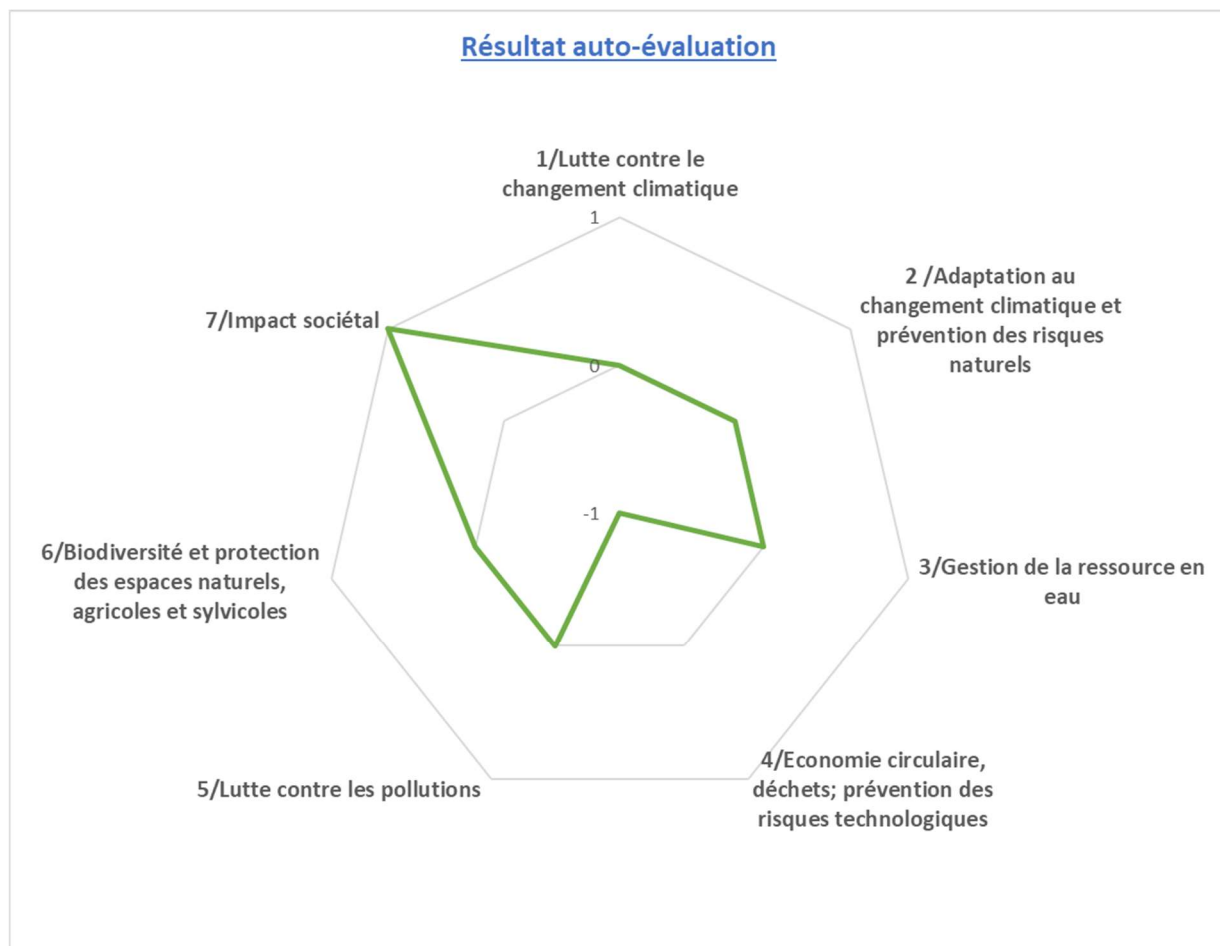
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	70
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création de deux pistes d'athlétisme à Saint-Didier-sur-Chalaronne et à Montceaux</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Mettre en œuvre un équipement de proximité sur le très long terme à destination d'élèves du second degré et de membres d'associations sportives sur chaque polarité du territoire</li><li>-Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité et adaptés aux collégiens/lycéens (plus de 1 850 élèves) dans le cadre de l'Education Physique et Sportive et aux adhérents des associations dans une logique de continuité et complémentarité sportive au sein de deux grands complexes sportifs multisport et multi-terrain</li><li>-Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs favorisant la dimension du sport pour tous et de la santé par le sport</li><li>-Poursuivre la réflexion globale des élus en matière d'équipements structurants, durables et économiquement moins onéreux en charges de fonctionnement sur la durée</li><li>-Compléter l'offre d'équipements sportifs déjà en place dans chaque commune d'implantation ou mitoyenne des établissements scolaires du second degré et au sein des grands complexes sportifs du territoire</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Création de deux pistes d'athlétisme de 200 mètres linéaires de trois ou quatre anneaux comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un ou deux couloirs de vitesse annexes</li><li>- une ou deux fosses de réception de saut en longueur</li><li>- un terrain central en stabilisé pour d'autres disciplines d'athlétisme ou pratiques sportives.</li></ul> <p>Le projet comprend la mise en place d'abris de protection pluviale et solaire pour les utilisateurs avec un point d'eau et des locaux de stockage de matériel et la mise en place de clôtures, portail et portillon afin de sécuriser chaque équipement.</p> <p>Les deux terrains enherbés nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés de la communauté de communes (réserve foncière)</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>ACTUALISATION 2022 et PREVISIONNEL 2023 :</b></p> <p>→ Maîtrise d'œuvre pour les deux pistes d'athlétisme :</p> <p><b>Actualisé 2022 :</b> 13 900€ HT (16 680€ TTC) pour Espace d'Initiation Athlétique Saint-Didier-sur-Chalaronne</p> <p><b>Prévisionnel 2023 :</b> 18 390€ HT (22 068€ TTC)</p>

	<p>Soit 32 290€ HT (38 748€ TTC) - soit 2% du coût estimatif des travaux</p> <p>La Maîtrise d'œuvre commune à la création des deux pistes d'athlétisme est le lot 1 d'un accord cadre comprenant en lot 2 la réfection et valorisation d'un skate-park en béton (à proximité d'une des pistes).</p> <p><b>Actualisé 2022</b> → Travaux piste d'athlétisme de la polarité Nord : 573 214,77€ HT hors MOE soit 688 114 € TTC <b>Prévisionnel 2023</b> : → Travaux piste d'athlétisme de la polarité Sud : 596 819 € HT soit 716 182 € TTC</p> <p>Soit total coût global de l'opération pour les 2 pistes avec MOE : <b>1 183 934.26€ HT soit 1 420 721.12€ TTC</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>SUBVENTIONS AJUSTEES 2023</b></p> <p><b>Total subventions attribuées 2021-2022 - 2023 : 824 762 €</b>  <b>Total subventions envisagées 2023 : 119 363 €</b></p> <p>→ DETR/DSIL (200 000 € maximum/projet) : <b>245 134 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : demande au titre de 2021 (intégration MOE) - 95 704 € octroyés le 29/10/2021 (soit 20% de 478 520 € avec MOE retenus)</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 200 000 € (taux 32.68% de 612 000 € avec MOE) au titre de 2022 demandés mais notification de refus reçue le 29/08/2022</li> <li>➤ <b>Nouvelle demande</b> : 149 430 € (taux 25% de 596 819.49€ avec MOE sur prix révisé 2022) au titre de 2023 - notifiés</li> </ul> <p>→ Région AURA : <b>215 200 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : 95 200 € (taux de base 20% de 476 000 € hors MOE sur estimatif initial 2021) octroyés le 10/06/2022</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 120 000 € (taux de base 20% de 600 000 € hors MOE sur estimatif 2021) octroyés le 10/06/2022</li> </ul> <p>→ Département de l'Ain : <b>164 628 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : 72 828 € (taux 15% de 485 520 € avec MOE sur estimatif 2021) : accordée le 13/12/2021</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 91 800 € (taux 15% de 612 000€ avec MOE sur estimatif 2021) - notifiés</li> </ul> <p>→ Agence Nationale du Sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : 114 182€ (taux de base 20% de 570 912 € avec MOE sur marché 2022) : refus notifié 07/12/2022</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 115 553€ (taux de base 20% de 577 765 € avec MOE sur marché 2022) : refus notifié 07/12/2022</li> <li>➤ <b>Nouvelle demande</b> : 119 363.80 € (taux de base 20% de 596 819 € avec MOE sur marché révisé 2022) au titre de 2023 ( délibération CC du 31/01/2023)</li> </ul> <p><b>Autofinancement total projet : 439 599 € HT soit 527 518,8 € TTC</b></p> <p><b>2023 : projet bénéficiant d'une bonification financière CRTE</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2021</b> : maîtrise d'œuvre globale</p> <p><b>2022</b> : travaux de la piste d'athlétisme Nord</p> <p><b>2023</b> : travaux de la piste d'athlétisme Sud</p>

**Indicateurs d'évaluation  
proposés**

→ Evolution des nombres d'utilisateurs et d'heures d'utilisation par les collèges constatés sur une période d'environ 3 mois à l'automne 2022 pour la piste Nord et à l'automne 2023 pour la piste Sud  
→ Evolution des nombres d'associations, d'adhérents et d'heures d'utilisation constatés dans les 2 saisons sportives après mise en service de chaque équipement

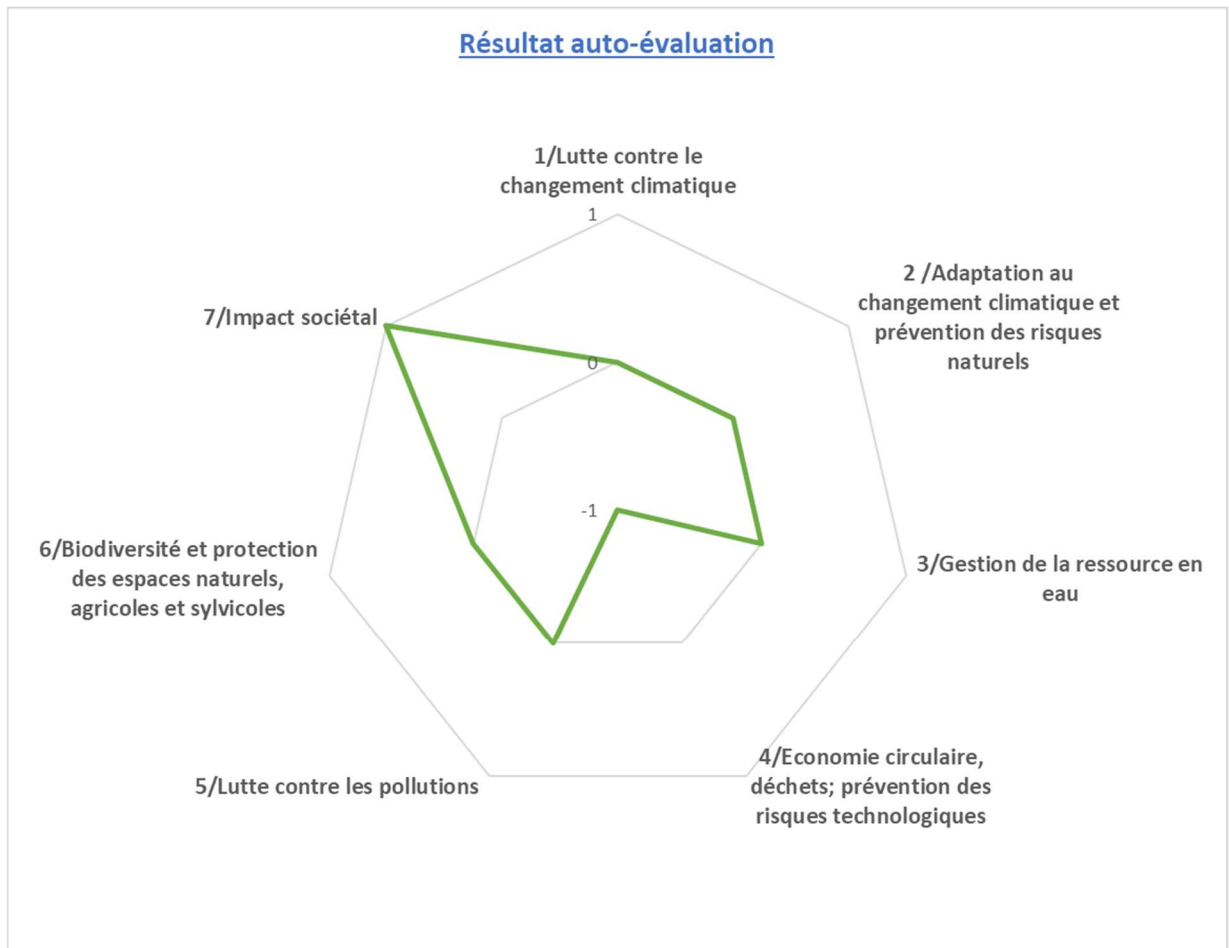


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	<b>2, CS</b>
<b>Action n°</b>	71
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réfection totale d'un skate park modulaire de 2003 bois/acier à Saint-Didier-sur-Chalaronne par la mise en place d'un skate park en béton</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Mettre à niveau un équipement de proximité en inscrivant sa réfection dans la durée</li><li>-Poursuivre la mise à disposition en accès libre d'un skate-park multi-glisse dans une logique de continuité et complémentarité sportive au sein d'un grand complexe sportif multisport et multi-terrain avec gymnase communautaire à proximité sur une commune du territoire la 2ème la plus peuplée de l'EPCI et mitoyenne avec la 3ème (1 collège, 1 collège-lycée + 3 ensembles scolaires sur les deux communes)</li><li>-Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs favorisant la dimension du sport pour tous et de la santé par le sport</li><li>-Poursuivre la réflexion globale des élus en matière d'équipements durables et économiquement moins onéreux en charges de fonctionnement sur la durée</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Suppression des modules bois/acier vétustes existants</li><li>-Mise en place d'un espace complet de glisse (skate-park-roller-BMX) en béton avec intégration paysagère</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Agence Nationale du Sport, Etat, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût de l'opération : 124968.65 € HT soit 149 962.38 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Agence Nationale du Sport : <b>52 500 €</b> (taux de base 50% du prix estimé en 2022 soit 105 000 € HT) attribués le 28/10/2022</li><li>→ Région AURA sur travaux : <b>20 000 €</b> (taux de base 20% sur estimatif 2021 soit 20 000 € HT) attribués le 10/06/2022</li></ul> <p><b>Soit total subventions accordées : 72 500 €</b></p> <p>→ <b>Autofinancement : 468.65 € HT soit 562,38 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2021</b> : étude, maîtrise d'œuvre et travaux</p> <p><b>2022</b> : travaux - finalisé</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Evolution du nombre d'utilisateurs constatés sur une période d'environ 1 mois au printemps ou à l'été (comptage manuel ou électronique)

## Résultat auto-évaluation

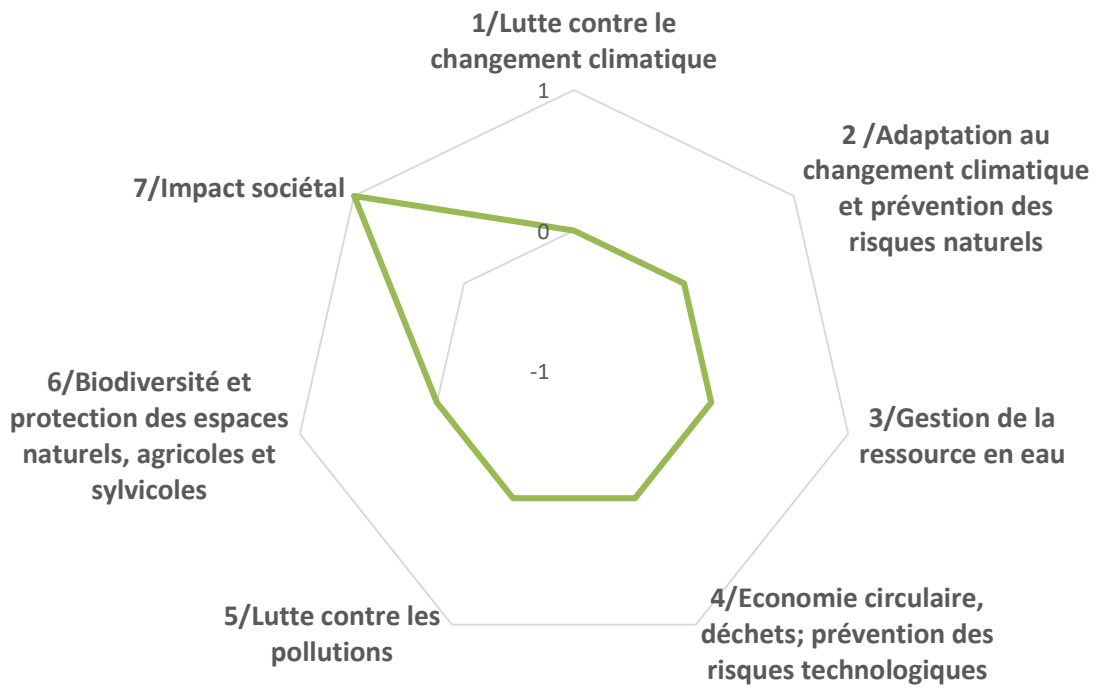


## Fiche projet Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	73
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du stade en espace de loisirs</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Réaménager l'ancien stade en espace de loisirs pour permettre des rencontres familiales et associatives</li><li>– Dynamiser la vie sociale et associative</li><li>– Participer à la lutte contre l'isolement</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Travaux de restructuration des locaux et vestiaires afin de permettre des rencontres conviviales</li><li>– Travaux d'accessibilité et de rénovation des toilettes adaptés aux personnes à mobilité réduite</li><li>– Aménagement d'espace de stockage pour les différentes associations</li><li>– Achat de fournitures et mobiliers pour collectivités (réfrigérateur, four, tables bancs... nécessaires à l'organisation de manifestations festives)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	35 000 € HT / 42 000 € TTC
<b>Financement attendu</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b></p> <p>DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain (à définir)</p> <p>Un montant de subventions de 13 500 € est inscrit dans la maquette financière annexée.</p> <p>Solde par autofinancement : 21 500 € HT</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2<sup>ème</sup> semestre 2022</b> : étude</p> <p><b>Réalisation 2023/2024 – reporté</b></p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre de location par les habitants de la commune et autres et enquête de satisfaction

## Résultat auto-évaluation



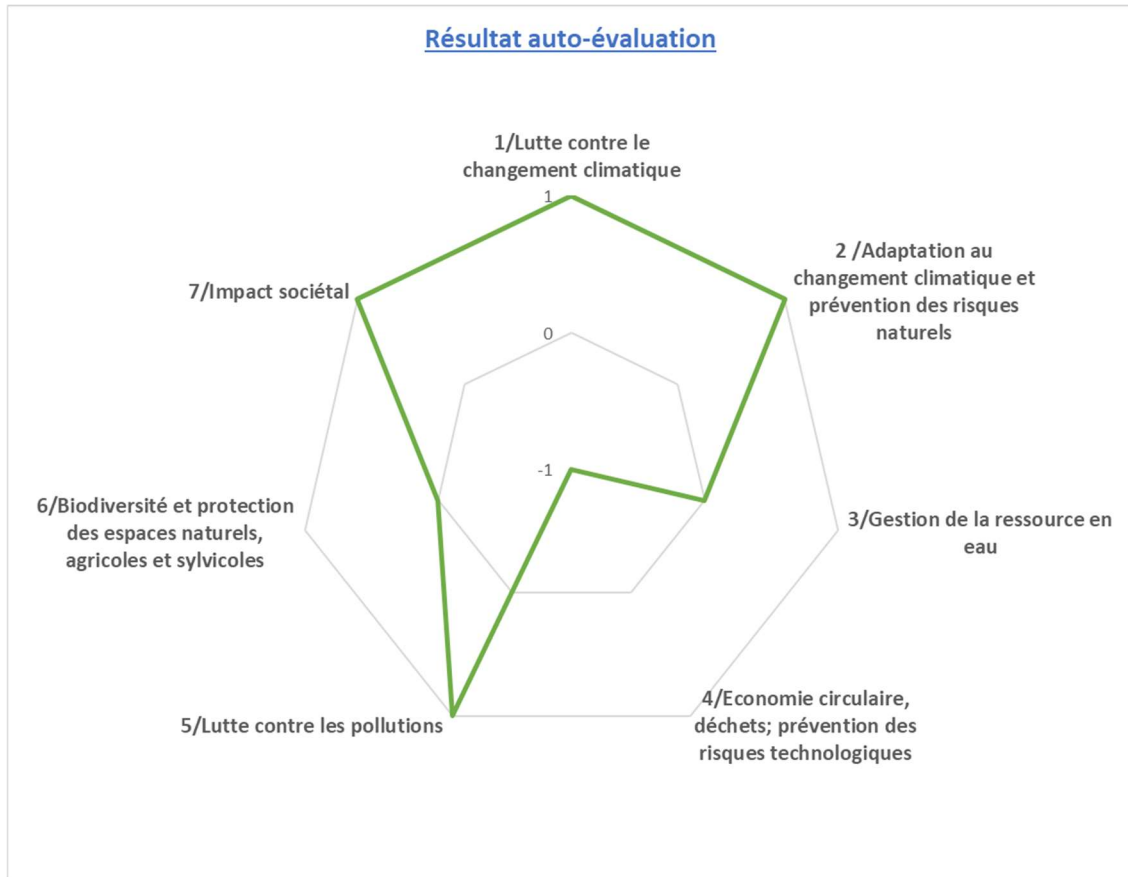
## Fiche action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	74
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réaménagement centre village</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Revitalisation du centre Bourg</li><li>→ Renforcement de l'attractivité et redynamisation des commerces de proximité</li><li>→ Mise en accessibilité</li><li>→ Amélioration du cadre de vie et aménagements paysagers</li><li>→ Cheminements piétons - modes doux"</li></ul> <p><b>Description</b></p> <p>A l'issue des travaux de réseaux (cf. fiche projet concernant l'EP), il sera procédé à une mise en valeur de l'ensemble du centre village en traitant les espaces de circulation, les placettes, les trottoirs et l'accessibilité.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	700 000 € HT soit 840 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b> 210 000 €</p> <p>DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain (à définir)</p> <p>Un taux de subvention de 30% est pris en compte dans la maquette financière annexée</p> <p><b>Solde par emprunt et autofinancement :</b> 490 000 € HT soit 588 000 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 - 2026</b></p> <p><b>2022 - Etude :</b> 5 525 € HT soit 6 630 € TTC</p> <p>Travaux – prévisionnel :</p> <p><b>2023</b> – 9 720 € HT / 11 664 € TTC</p> <p><b>2024</b> – 100 000 € HT / 120 000 € TTC</p> <p><b>2025</b> - 350 000 € HT / 420 000 € TTC</p> <p><b>2026</b> – 250 000 € HT / 300 000 € TTC</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mesure de l'attractivité du centre bourg par une enquête de satisfaction



## Résultat auto-évaluation

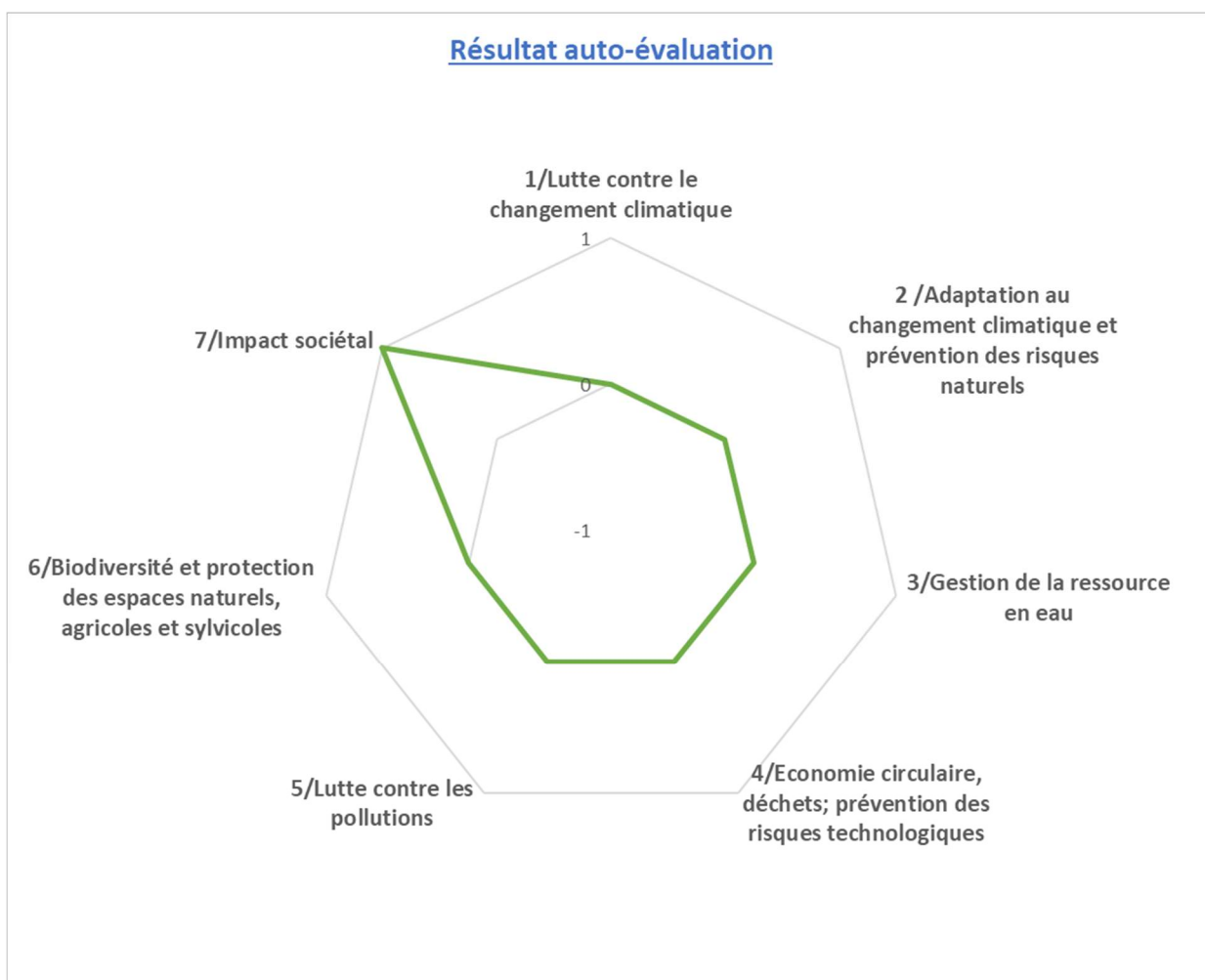


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	75
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en accessibilité du Gymnase à Thoissey et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Montmerle sur Saône</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Mise en accessibilité du gymnase situé à Thoissey et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage située à Montmerle sur Saône</p> <p><b>Description du projet :</b> Réalisation de travaux au Gymnase :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise de portes, de ressaut</li> <li>- Mise en conformité des vestiaires filles et garçons</li> <li>- Sécurisation des escaliers</li> <li>- Contrôle du respect des valeurs réglementaires d'éclairage et modifications si nécessaire</li> </ul> Réalisation de travaux sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implantation d'une bande de guidage</li> <li>- Bouchage d'une fente 12 cm de barrière coulissante et remplacement par une barrière levante PMR</li> <li>- Création d'une rampe d'accès 5%</li> <li>- Renforcement de l'éclairage des cheminements extérieurs à 20 lux moyen, des circulations horizontales à 100 lux moyen</li> <li>- Mise en place de lave-mains PMR</li> <li>- Modification du lavabo en conformité aux normes PMR, installation d'un miroir</li> <li>- Installation d'une barre de tirage ou ferme porte et d'une barre d'appui conforme</li> <li>- Intégration d'une douche à l'italienne dans WC PMR mixte avec siège et robinetterie utilisable en position assise</li> <li>- Implantation d'une signalétique bien localisée, contrastée, lisible, avec pictogrammes pour signaler les points de choix d'itinéraire et repérer les entrées</li> </ul> </p>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût de l'opération : 52 393 € HT soit 62 871.60 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes et maîtrise d'œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aire d'Accueil des Gens du Voyage : 2 130 € HT soit 2 556 € TTC</li> <li>→ Gymnase de Thoissey : 2 520 € HT soit 3 024 € TTC</li> </ul> </li> <li>▪ Travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aire d'Accueil des Gens du Voyage : 13 809€ HT</li> <li>→ Gymnase de Thoissey : 33 934€ HT</li> </ul> </li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	Subventions attribuées : DETR 23 872 € Autofinancement : 28 521 €
<b>Calendrier</b>	<b>2021</b> : études, maîtrise d'œuvre

	<b>2022</b> : travaux – finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des utilisateurs PMR mesuré au moyen d'une enquête

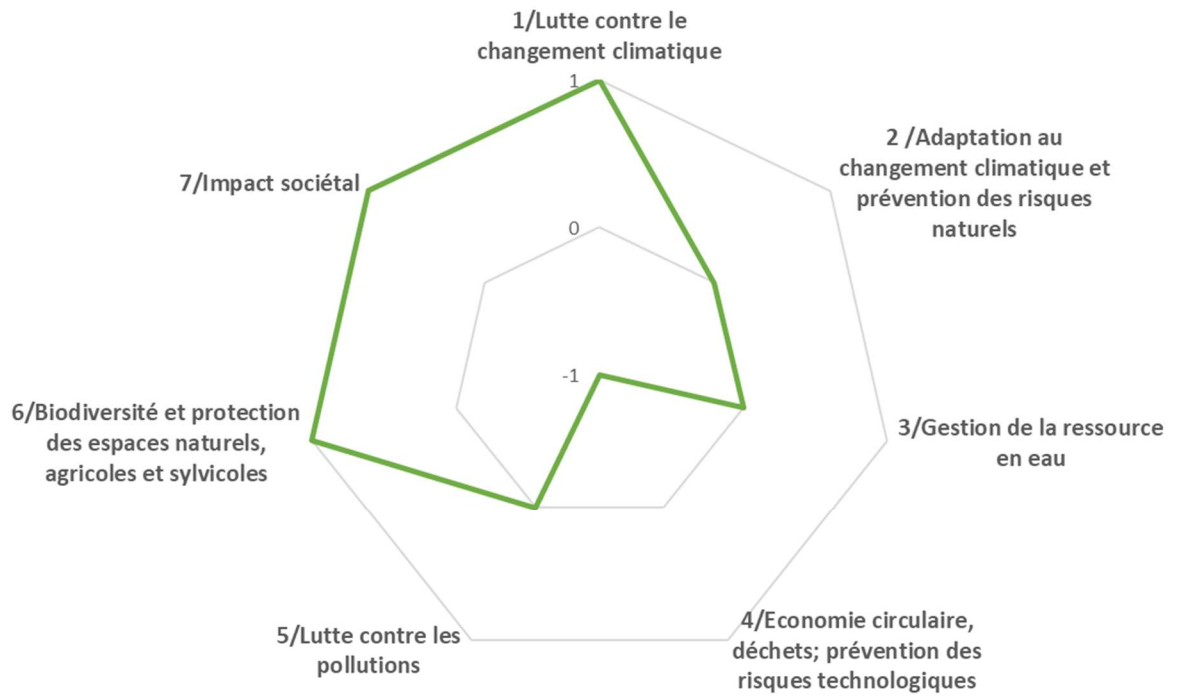


## Fiche projet Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2 CS
<b>Action n°</b>	76
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement ludique intergénérationnel et touristique.</b></p> <p><b>Objectif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Favoriser le lien intergénérationnel</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Création d'un lieu aménagé permettant aux habitants et personnes de passage de se promener et de se retrouver.</li><li>▪ Création d'un endroit central, équipé d'aménagements pour tous les âges : jeux pour enfants, jeu d'échec géant, parcours sportif, bancs, jardin partagé, etc. Souhait d'un aménagement arboré en complément des aménagements. → L'aménagement est conditionné à l'achat d'un terrain à côté de la mairie identifié comme un emplacement réservé pour des équipements publics.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	40 000 € HT soit 48 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Prévisionnel (étude des subventions possibles non réalisée) Subventions envisagées : à définir DETR/DSIL Région AURA Fonds de concours Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Calendrier</b>	<b>Reporté en 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Fréquentation du lieu Mesure de la diversité générationnelle

## Résultat auto-évaluation

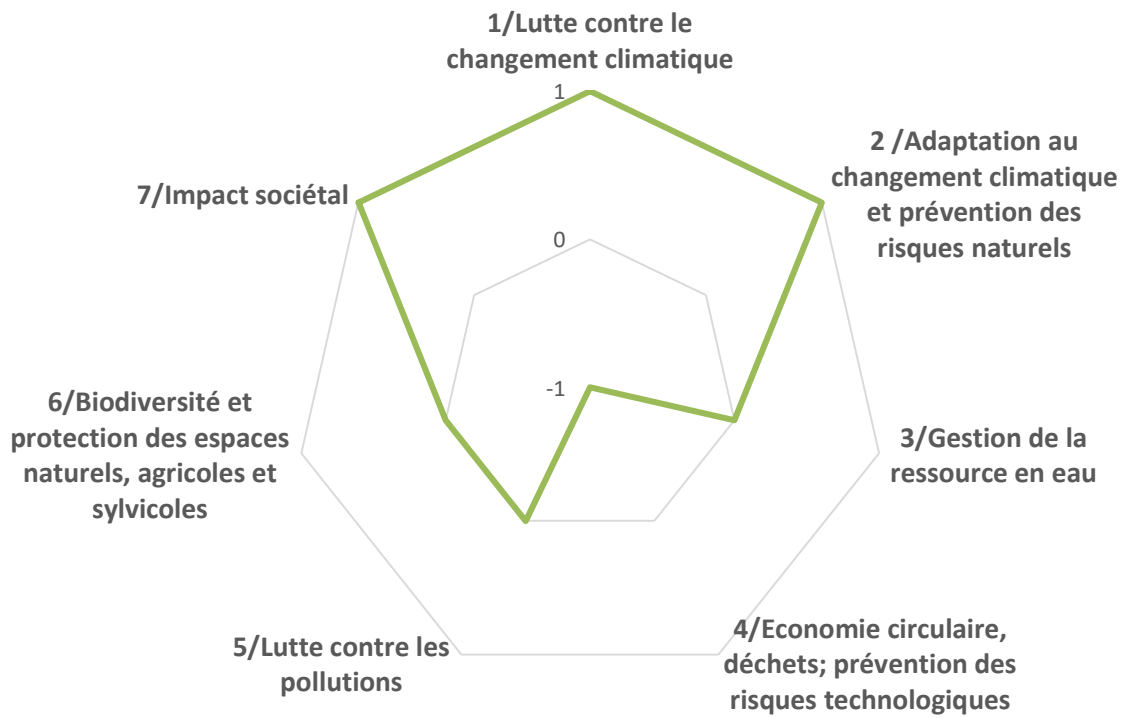


## Fiche action Messimy-sur-Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2 CS
<b>Action n°</b>	77
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en accessibilité des bâtiments communaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Terminer les travaux inscrits dans l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) approuvé le 5 novembre 2015</li><li>- Permettre à l'ensemble de ces bâtiments d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite et de répondre ainsi aux obligations légales</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Mise en accessibilité de la Bibliothèque, de la Halle, des vestiaires foot et du Club House Tennis</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	50 700 € HT soit 60 840 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 24 840 €</b></p> <p>DETR 2022 : 10 440 €</p> <p>Département de l'Ain : 14 400 €</p> <p>Autofinancement : 25 860 HT soit 31 032 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2021 - 2022- 2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des utilisateurs PMR mesuré au moyen d'une enquête

## Résultat auto-évaluation



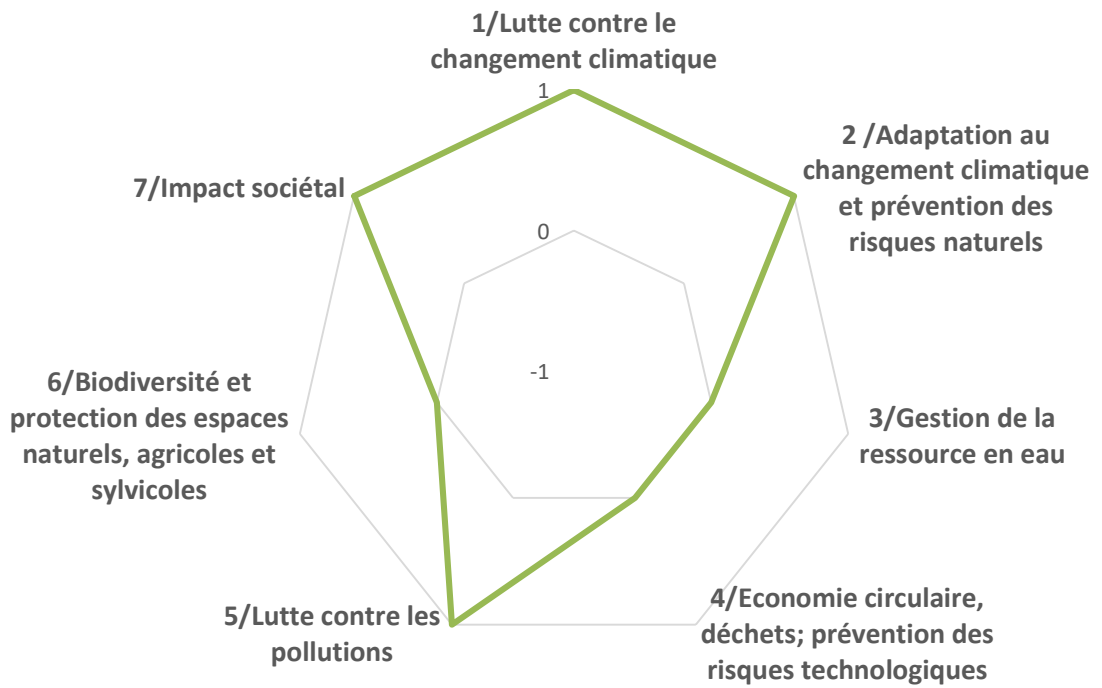
## Fiche projet Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2 CS
<b>Action n°</b>	78
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création d'un espace vert et boisé</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Créer un espace vert et boisé autour du monument dédié à la mémoire des maquis de l'Ain</li><li>– Améliorer la vision panoramique en direction de l'église classée monument historique</li><li>– Création d'un parking végétalisé avec des essences locales</li><li>– Préserver les fonctions naturelles du sol</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Travaux de déplacement du monument</li><li>– Travaux de terrassement et de végétalisation de l'espace</li><li>– Plantation d'arbres</li><li>– Création d'îlots de végétation de différentes tailles</li><li>– Mise en œuvre de fondations fertiles</li><li>– Travaux d'aménagement favorisant l'infiltration des eaux pluviales</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	25 000 € HT soit 30 000 € TTC
<b>Financement attendu</b>	<p><b>Subventions envisagées : 5 000 €</b></p> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte du taux de subvention de 20% envisagée.</p>
<b>Calendrier</b>	Réalisation : à <b>partir de 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Enquêtes et lettre ouverte aux habitants</p> <p>Retour des différents partenaires associatifs</p>



## Résultat auto-évaluation

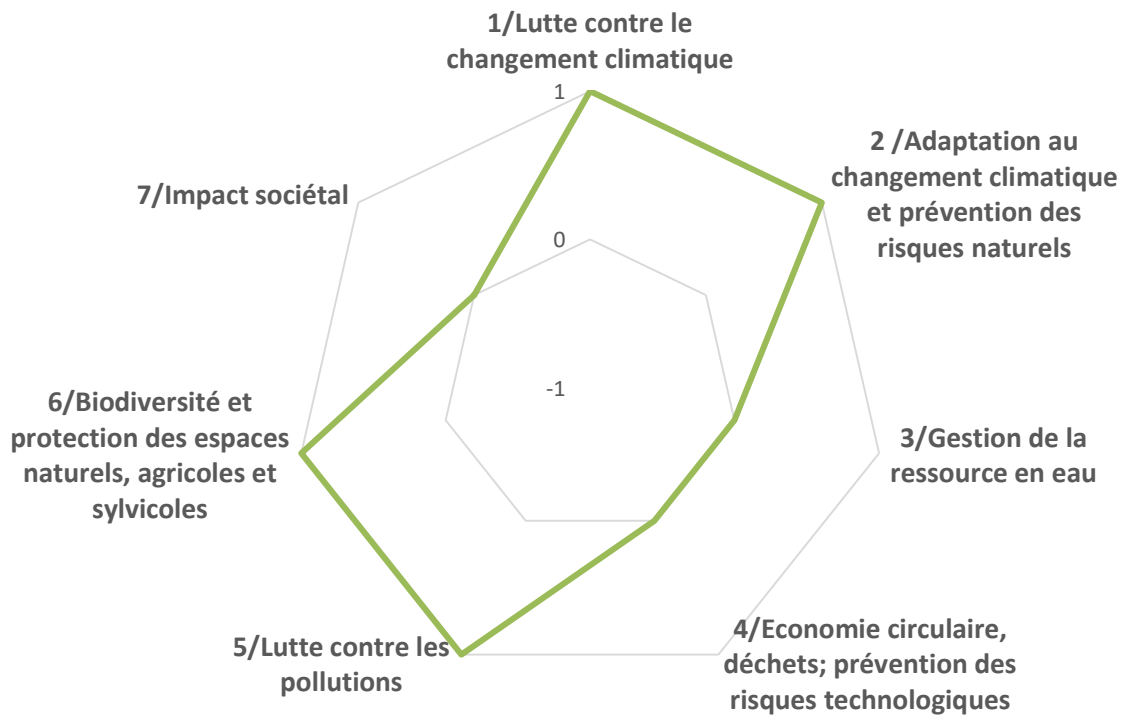


# Fiche projet Saint-Didier-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	79
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Ouverture d'un nouvel espace vert public dans le centre-bourg de Saint-Didier</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des espaces boisés et naturels du territoire communal ainsi que des cours d'eau (bords de la Chalaronne)</li> <li>- Participation à la végétalisation du territoire communal</li> <li>- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li> <li>- Préservation des éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité</li> <li>- Renforcement et requalification du réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire via la création de liaisons douces (piétons, cyclables)</li> <li>- Atténuer la formation d'ilots de chaleurs et favoriser le développement durable du centre-ville en permettant d'assurer une régulation naturelle des températures. Aussi, ces "ilots verts" purifient l'air, l'eau et les sols, et assurent une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales."</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un espace, en bord de Chalaronne, au droit du périmètre du camping municipal</li> </ul> <p>Il s'agit actuellement de parcelles boisées dont la commune est propriétaire depuis fin 2020, sur une surface approximative de 2,2 hectares. L'objectif est de créer un espace ludique et de détente avec des zones isolées mais connectées entre elles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un espace au centre-bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne à proximité de la mairie</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Conseil Départemental de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût prévisionnel de l'opération actualisé : 80 000 € HT soit 96 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b> à définir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Conseil Départemental de l'Ain</li> <li>→ DETR/ DSIL</li> </ul> <p>La maquette financière ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
<b>Calendrier</b>	<b>Reporté en 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après)</li> <li>- Analyse de la qualité de l'air à Saint-Didier (avant/après)</li> <li>- Calcul de la surface végétalisée (avant/après)</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

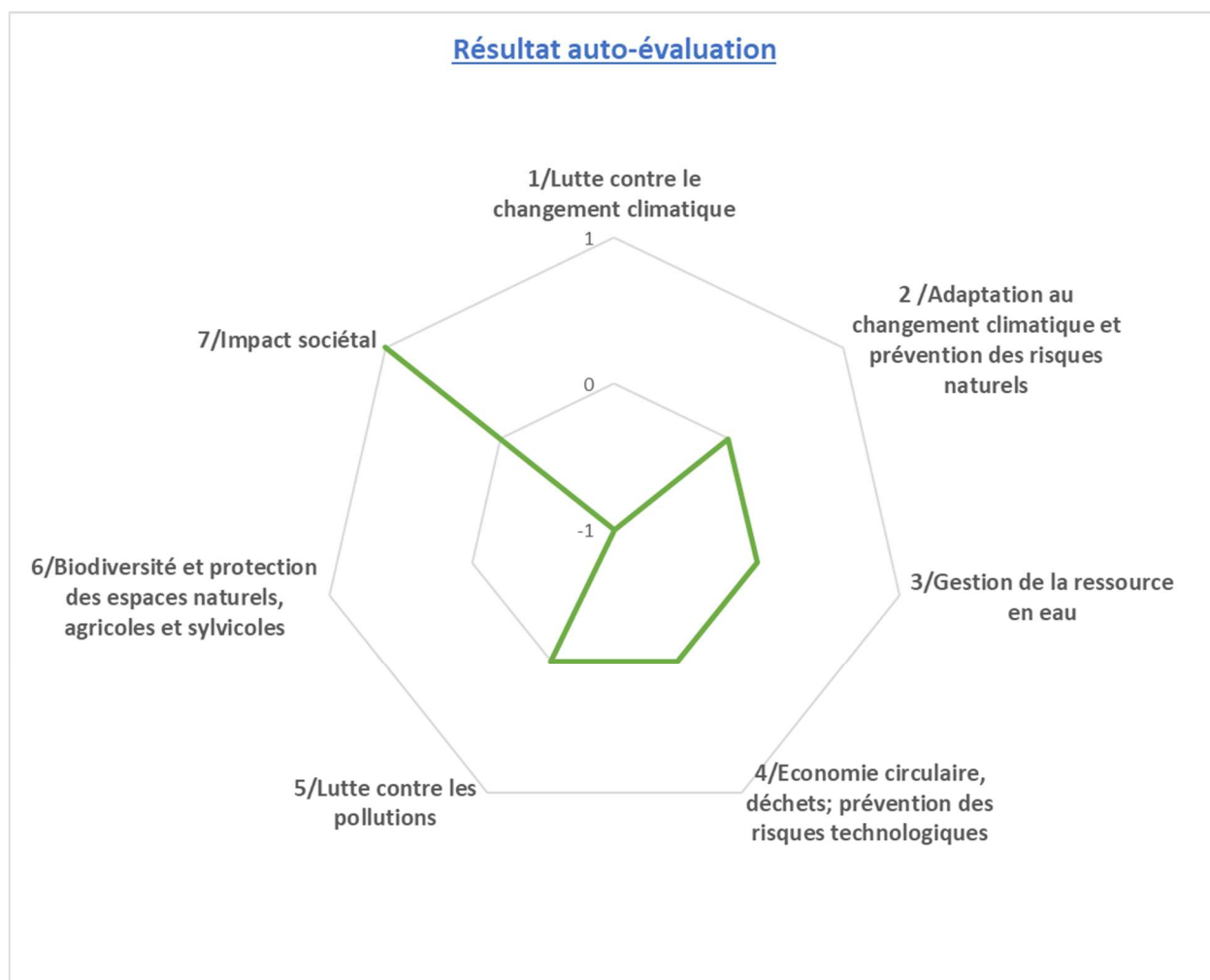


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	80
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création d'un Parc d'Entreprises Visionis 7 à Montceaux</b></p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes en tant que Parc d'Activités structurant. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <p>→ Poursuivre le développement de l'activité économique du territoire en intégrant les enjeux environnementaux</p> <p>→ Créer une nouvelle offre foncière</p> <p>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures en faveur de la qualité et du cadre de vie pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• préserver la qualité de l'air (aménagement d'un itinéraire modes doux)</li><li>• limiter les consommations énergétiques (favoriser les bâtiments à basse consommation et/ou la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments)</li><li>• gérer les déchets (par exemple, dédier un emplacement pour containers de tri sélectif)</li></ul> <p>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Création d'un nouveau parc d'activités intercommunal à vocation économique sur la commune de Montceaux dans la suite logique de l'aménagement du Parc d'activités Visionis 6 en 2018/2019 et de son extension en 2021.</p> <p>Le site sera destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales et/ou de bureaux.</p> <p>Le projet sera réalisé en plusieurs tranches pour permettre un phasage de l'opération qui porte sur une superficie totale de 13 hectares.</p> <p>La maîtrise foncière se fera via un portage par l'EPF, avec intervention de la SAFER à partir de 2021.</p> <p>La présente fiche projet évoluera en fiche action lorsque la programmation et le plan de financement de l'opération seront arrêtés.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, Région AURA, EPF, SAFER

<b>Coût prévisionnel</b>	→ Maîtrise foncière (diagnostic foncier préalable, identification des sensibilités foncières, négociation des emprises par voie amiable) : <b>1 900 000 € HT</b> (hors frais de notaire et d'indemnité d'éviction) → Etudes environnementales : <b>45 000 € HT</b> MOE et travaux : l'aménagement du site n'étant pas défini à ce jour, les coûts seront connus ultérieurement.
<b>Plan de financement</b>	Subventions envisagées : à définir ultérieurement
<b>Calendrier</b>	→ <b>En 2022</b> : Signature des propositions financières avec la SAFER correspondant aux différentes phases d'aménagement → <b>En 2023</b> : Acquisitions des terrains par l'EPF de l'Ain et signature de conventions de portage foncier et de mise à disposition des biens → <b>2024/2025/2026</b> : Etudes, MOE, Acquisition des terrains par la communauté de communes, Travaux → <b>2026</b> : Commercialisation des terrains
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'emplois générés sur le site



# Fiche action Val de Saône Centre

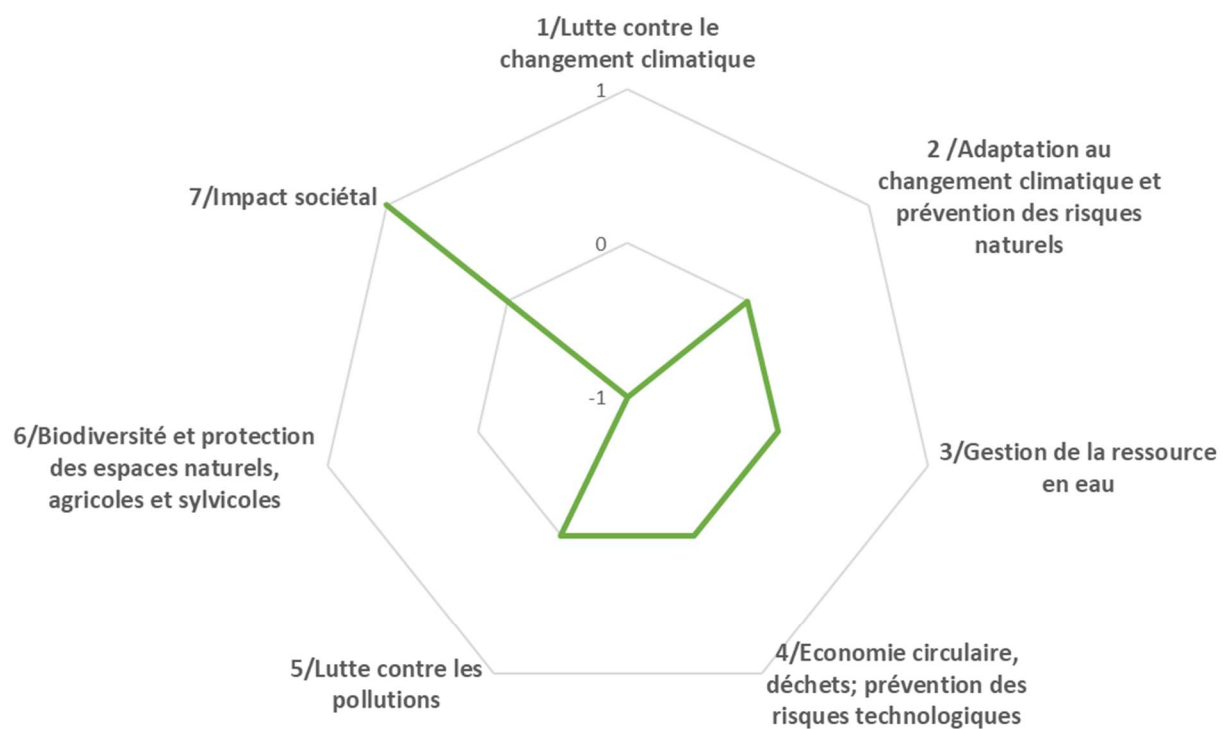
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	81
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Extension du Parc d'Activité Visionis 5 sur la commune de Montmerle-sur-Saône</b></p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Poursuivre l'aménagement du Parc d'Activité VISIONIS 5 implanté sur la commune de Montmerle-sur-Saône</li><li>→ Créer une nouvelle offre foncière</li><li>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Aménagement de terrains sur une surface de 11 450 m<sup>2</sup> dans le prolongement du Parc d'Activité VISIONIS 5 aménagé en 2018-2019 et dans lequel un itinéraire mode doux a été intégré.</p> <p>La desserte du lotissement a été réalisée par le prolongement de la voie en impasse existante avec l'aménagement d'une placette de retournement.</p> <p>Le site sera destiné à accueillir exclusivement des activités artisanales et/ou de bureaux et comprendra 6 lots de 1 340 à 1568 m<sup>2</sup>.</p> <p>Les futures constructions s'adapteront à la topographie naturelle du terrain afin de ne pas bouleverser le paysage, dans une logique de respect de l'environnement et de développement durable.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût de l'opération : 373 000 € HT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Etudes, MOE : 18 000 € HT</li><li>→ Travaux : 264 000 € HT</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées : 56 200 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Département de l'Ain au titre de l'aménagement de zones d'activités : environ 20 % de 281 000 € HT (travaux + MOE)</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>2022/2023</b> : Etudes, MOE, Travaux d'aménagement</li><li>→ <b>2023</b> : Cessions des lots</li></ul>

**Indicateurs d'évaluation  
proposés**

Nombre d'emplois générés sur le site

Titre du graphique



# Fiche action Val de Saône Centre

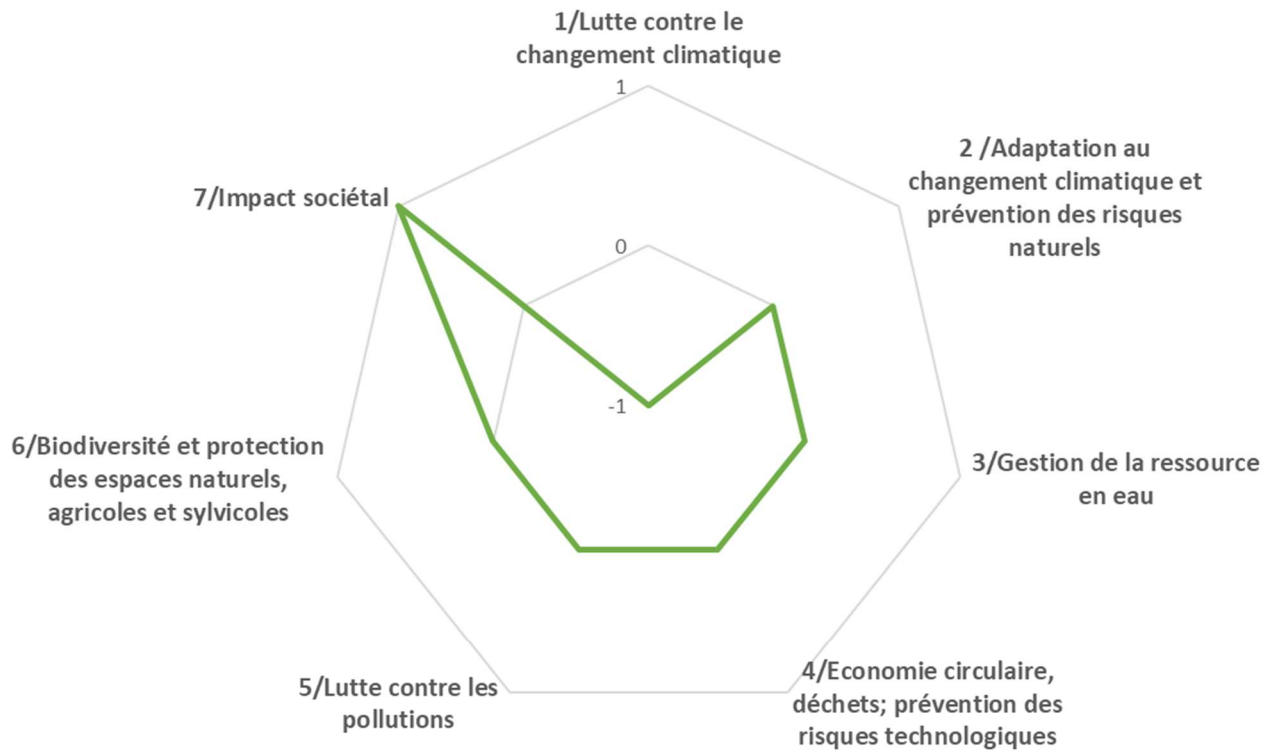
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	82
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b></p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Poursuivre l'aménagement du Parc ACTIVAL et le développement de l'activité économique du territoire</li><li>→ Créer une nouvelle offre foncière</li><li>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p><u>Aménagement 1 du Parc Actival</u> d'une superficie de 7 780 m<sup>2</sup> composé de deux lots de 2 000 m<sup>2</sup> et de 5 243 m<sup>2</sup>, situé lieu-dit « En Bussière », en zone UX du PLU de Saint-Didier-sur-Chalaronne.</p> <p>Cet aménagement permet d'accueillir deux nouvelles entreprises sur le territoire relevant du secteur de l'artisanat et de l'industrie.</p> <p>La voie nouvelle en impasse desservant le lotissement a été réalisée dans le prolongement de la rue des Métaux située à l'Ouest de l'opération.</p> <p><u>Aménagement 2 du Parc Actival</u> d'une superficie d'environ 12 615 m<sup>2</sup> prévoit la création de 4 lots de 1100 m<sup>2</sup> à 3 000 m<sup>2</sup>.</p> <p>Cette opération permettra d'accueillir des entreprises à vocation artisanale, industrielle ou de bureaux.</p> <p>Une voie interne avec la création d'une placette de retournement desservant les 4 lots reliera la rue des Métaux existante à l'Est du Parc Actival.</p> <p>Les futures constructions s'adapteront à la topographie naturelle du terrain afin de ne pas bouleverser le paysage.</p> <p>Afin de créer un cadre de vie harmonieux pour les futurs acquéreurs, une logique de respect de l'environnement et de développement durable sera développée.</p> <p>Les constructions devront mettre en œuvre, de préférence, des matériaux certifiés NF ou bénéficiant d'un avis technique et respecter le code de la construction et de l'habitation et la réglementation technique en vigueur.</p>



<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><u>Aménagement 1 du Parc Actival :</u>  Coût prévisionnel de l'opération : 272 073 € HT  → Acquisitions de terrains : 101 073 € (y compris frais de notaire)  → Etudes, MOE : 20 000 € HT  → Travaux : 151 000 € HT</p> <p><u>Aménagement 2 du Parc Actival :</u>  Coût prévisionnel de l'opération : 469 389 € HT  → Acquisitions de terrains : 159 389 € HT (y compris frais de notaire)  → Etudes, MOE : 60 000 € HT  → Travaux : 250 000 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b></p> <p><b><u>Aménagement 1 du Parc Actival :</u></b>  → Département au titre de l'aménagement de zones d'activités : environ 20 % de 171 000 € HT (travaux + MOE) soit 34 200 €  → Région AURA : 50% du déficit de l'opération - part à définir lorsque le coût de l'opération définitif incluant la cession des lots sera précisé.</p> <p><b><u>Aménagement 2 du Parc Actival :</u></b>  → DETR au titre de l'acquisition du foncier : 20% de 157 018 € (coût d'acquisition des terrains hors frais de notaire) soit 31 404 €  → Département au titre de l'aménagement de zones d'activités : non déposé  → Région AURA : 50% du déficit de l'opération : non déposé</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022</b> : acquisition des terrains, études et MOE  <b>2023/2024</b> : travaux d'aménagement  <b>2023/2024</b> : commercialisation des terrains</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<b>Nombre d'emplois générés sur le site</b>

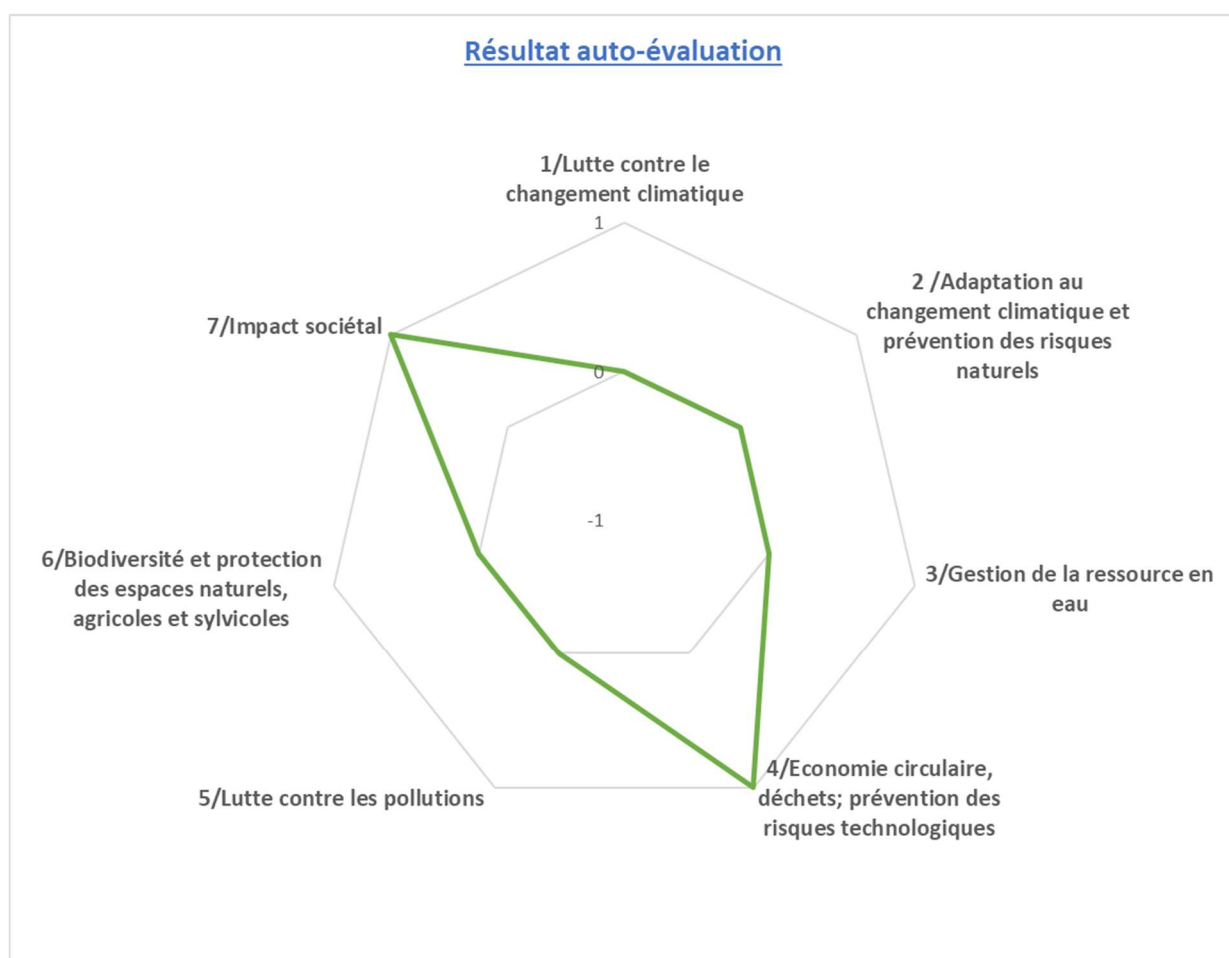
## Résultat auto-évaluation



## Fiche action Val de Saône Centre CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	83
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre/Communauté de Communes Dombes Saône Vallée
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Projet alimentaire inter-territorial</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b>  → Favoriser une agriculture/alimentation durable et de proximité  → Lutter contre le gaspillage alimentaire  → Valoriser le patrimoine gastronomique local</p> <p><b>Description du projet :</b>  De 2020 à 2022, la CCVSC a participé à la réalisation d'un Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT), à l'échelle des Communautés de Communes Val de Saône Centre, de la Dombes, Dombes Saône Vallée, avec dans un premier temps, comme cible prioritaire les structures de restauration scolaire et périscolaire :  → diagnostic du territoire : enquête des méthodes d'approvisionnements de la restauration collective  → formation des cuisiniers et gestionnaires sur la loi EGALIM, les techniques en cuisine, les leviers économiques et actions possibles</p> <p>A l'issue de ce diagnostic, des actions ont été menées et vont se poursuivre :  → Veille foncière mutualisée avec les 3 EPCI et la SAFER : cette mission vise à permettre la transmission des parcelles agricoles en vente vers de nouveaux agriculteurs et d'éviter les pertes ou agrandissements de parcelles.  → Animations auprès des scolaires sur l'agriculture et l'alimentation.</p> <p>Au bout de deux ans de coopération, il a été convenu de ne pas signer la convention de renouvellement du PAIT entre les 3 EPCI (Dombes Saône Vallée, La Dombes et Val de Saône Centre) qui était prévue pour 2 ans. Les 3 EPCI continueront de mener des actions ponctuelles ensemble sans partenariat.  Une étude mutualisée entre la CC Dombes Saône Vallée et la CC Val de Saône Centre sera réalisée : approfondissement du diagnostic, définition d'une stratégie et élaboration d'un plan d'actions.</p> <p>A l'issue de cette étude, des actions pourront être programmées et feront l'objet d'autres fiches actions.</p>
<b>Partenaires</b>	AFOCG, SAFER, SMIDOM Veyle Saône
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût global prévisionnel pour les études et animations : 21 750 € HT soit 26 100 € TTC → coût pour la veille foncière : gratuite la première année puis 1 285,71€ HT soit 1542 € TTC de reste à charge en 2024 → coût pour les animations 2023 : reste à charge de 558 € TTC → coût pour les animations à compter de 2024 : enveloppe annuelle de 3 000 € TTC sur 3 ans

	→coût étude stratégie et plan d'actions : 40 000€ HT à répartir entre la CCDSV et CCVSC (clé de répartition en fonction du nombre d'habitants) soit environ 15 000 € TTC pour la CCVSC
<b>Plan de financement</b>	Subventions à définir ultérieurement
<b>Calendrier</b>	→ <b>2022 -2023</b> : animations → <b>2023 à 2024</b> : veille foncière → <b>2023 à 2024</b> : étude stratégie et plan d'actions
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'enfants sensibilisés Suivi des signalements relatifs à la vieille foncière Actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet alimentaire

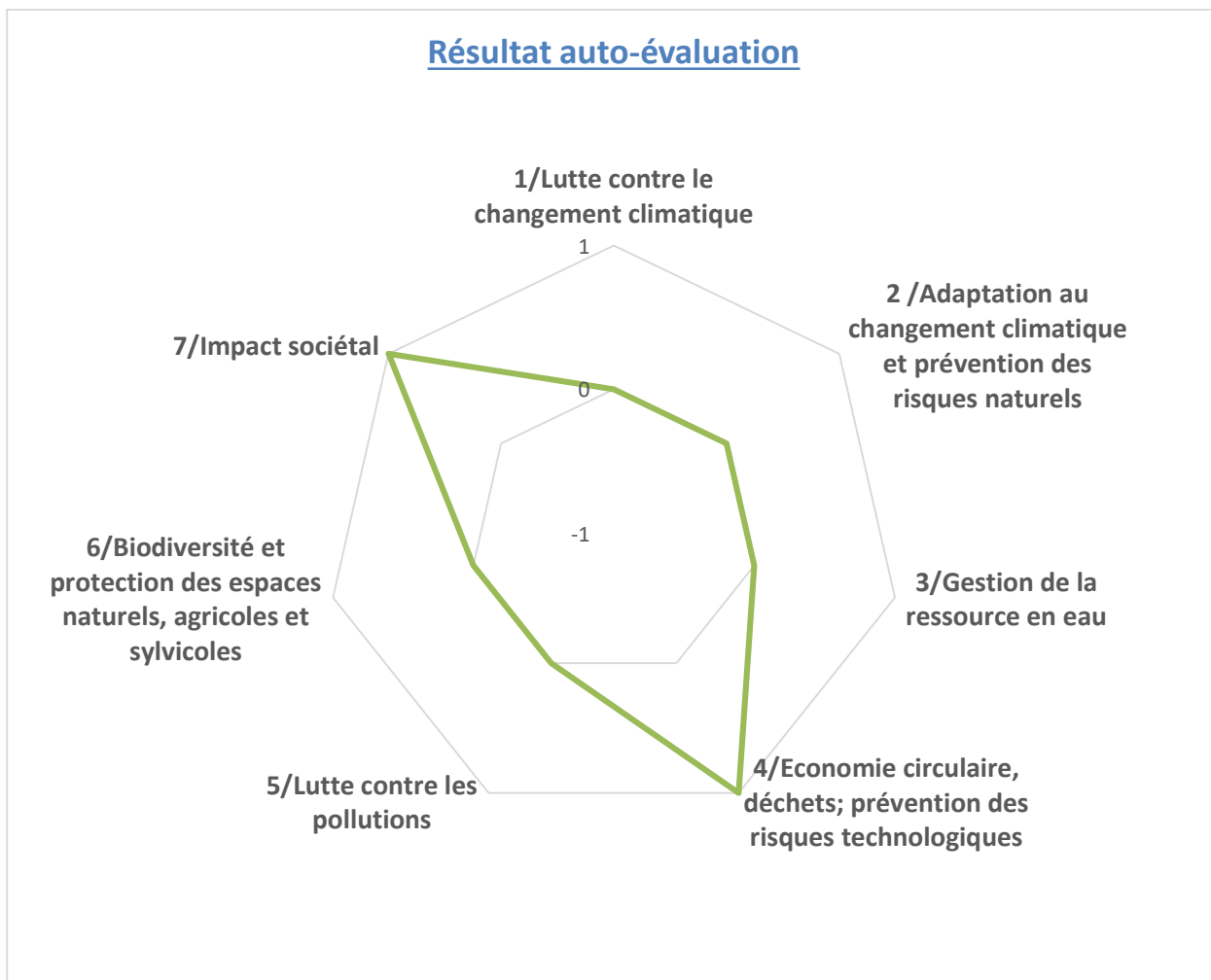


## Fiche action Saint-Didier-sur-Chalaronne

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	84
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Acquisition et travaux de rénovation de 2 locaux commerciaux au centre-bourg</b></p> <p><b>Objectifs :</b>            La commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne est propriétaire de 6 commerces.            La municipalité envisage d'acquérir 2 locaux commerciaux supplémentaires dans le centre-bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne et d'envisager les travaux de rénovation nécessaires afin de répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'offre commerciale de proximité</li> <li>- Proposer de nouvelles offres d'emplois</li> <li>- Renforcement du tissu économique local</li> <li>- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li> <li>- Lutte contre les changements de destination</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition du 1<sup>er</sup> commerce par les fonds propres de la commune (via le droit de préemption)</li> <li>- Acquisition du 2<sup>ème</sup> commerce par portage foncier via l'EPF</li> <li>- Travaux de rénovation des 2 commerces et de mises en accessibilité</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, EPF de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total de l'opération : 349 167 € HT soit 419 000 € TTC</b></p> <p>→ Acquisition du 1er commerce : 87 500€ HT soit <b>105 000 € TTC</b></p> <p>→ Acquisition du 2ème commerce : 91 667 HT soit <b>110 000 € TTC</b> (12 ans avec remboursement par annuités constantes)</p> <p>→ Estimation coût travaux de rénovation des commerces : <b>170 000 € HT</b> soit 204 000 € TTC</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 67 550 €</b></p> <p>→ DETR 2021 : 32 100 € - Acquisition du 1er commerce</p> <p>→ DETR 2022 : 14 600 € - Travaux de rénovation du 2ème commerce</p> <p>→ DETR 2022: 20 850 € -Travaux de rénovation du 1er commerce</p> <p><b>Subventions envisagées : à définir</b></p> <p>→ Région AURA 2023 : à définir</p> <p><b>Estimatif solde par autofinancement : 281 617 € HT soit 337 940 TTC</b></p> <p>La maquette financière ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>

<b>Calendrier</b>	<b>2021</b> : Acquisition des 2 commerces : <b>1<sup>er</sup> semestre 2022 - 2023</b> : Travaux des 2 commerces
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mesure de l'attractivité commerciale du centre-bourge bourg (avant /après) Mesure du nombre d'emplois créés Mesure de la consommation énergétique du bâtiment (avant/après)

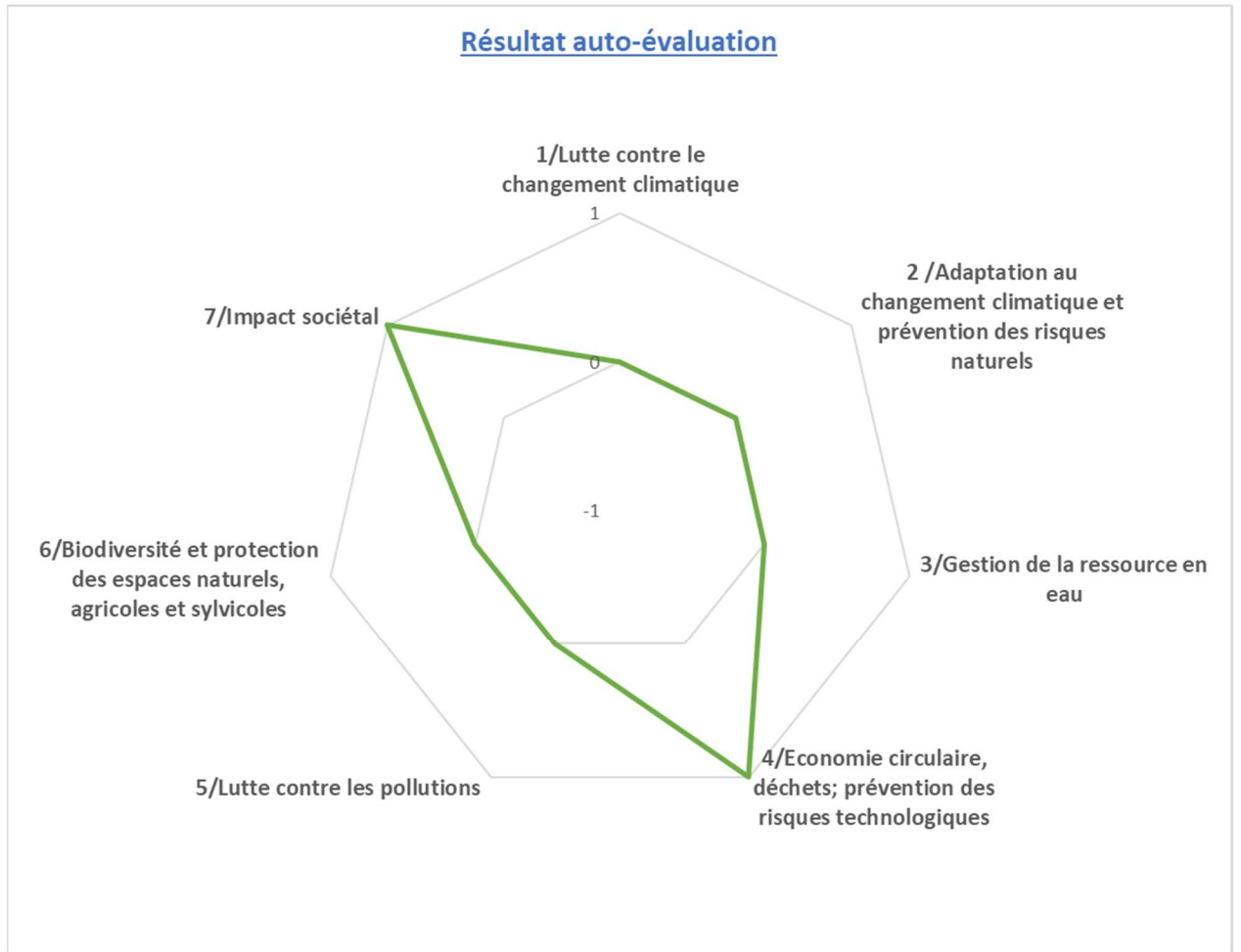


## Fiche action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	85
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Abri Anti-gaspillage</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Réduire le gaspillage en permettant le partage des productions de légumes et de plants de fleurs sur la commune et créer du lien social.</p> <p><b>Description du projet :</b> Sur le même principe que la boîte à livres où chacun apporte et prend librement un livre, création d'un lieu permettant aux habitants ayant des surplus de légumes dans leur potager (ou plants de fleurs et autres) de les apporter et les mettre à disposition de tous : le lieu permettra également d'informer de la possibilité de venir ramasser des fruits.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	15 000 € HT soit 18 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Plan de financement à l'étude <b>Subventions envisagées :</b> à définir DETR/DSIL : Région AURA : Fonds de concours Communauté de Communes Val de Saône Centre : Autofinancement de l'étude en cours
<b>Calendrier</b>	Etude : réalisation d'un pilote en 2021 et poursuite du pilote en <b>2022 - 2023-2024</b> <b>2025</b> : réalisation et mise en place d'une structure plus durable
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comptabilisation des échanges en circuit court

## Résultat auto-évaluation



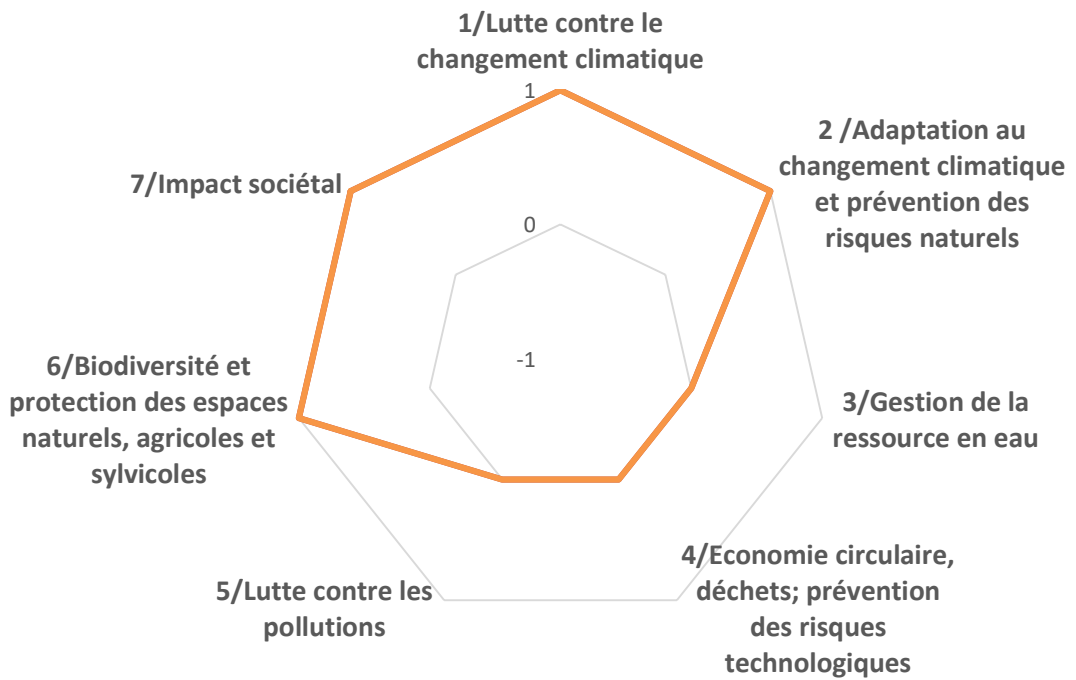


# Fiche action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 production d'énergies renouvelables
<b>Action n°</b>	86
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Etude de potentiel pour le développement de la méthanisation agricole</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> → Développer une politique locale de production d'énergie, en impliquant les acteurs locaux → Diminuer la consommation d'énergies fossiles → Augmenter la part de consommation d'énergie verte sur le territoire en développant les énergies renouvelables</p> <p><b>Description de l'action :</b> Dans le Plan Climat Air Energie Territorial, le diagnostic avait mis en évidence un fort potentiel de méthanisation dû à la présence de nombreuses exploitations agricoles et d'élevage sur le territoire. Cette étude vise à sonder le réel potentiel mobilisable et de sonder l'intérêt des agriculteurs à mener une réflexion sur le sujet.</p>
<b>Partenaires</b>	Chambre d'Agriculture, ADEME
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût étude de potentiel : 8 292,75 € net de taxes Coût étude complémentaire : enveloppe de 15 000 € net de taxes
<b>Plan de financement</b>	Etude de potentiel : → Chambre d'Agriculture : 3 317,10€ → Autofinancement : 4 975,65 € Etude complémentaire : subventions non définies
<b>Calendrier</b>	→ Etude de potentiel : <b>2022</b> → Etude complémentaire : <b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'agriculteurs intéressés par le projet

## Résultat auto-évaluation

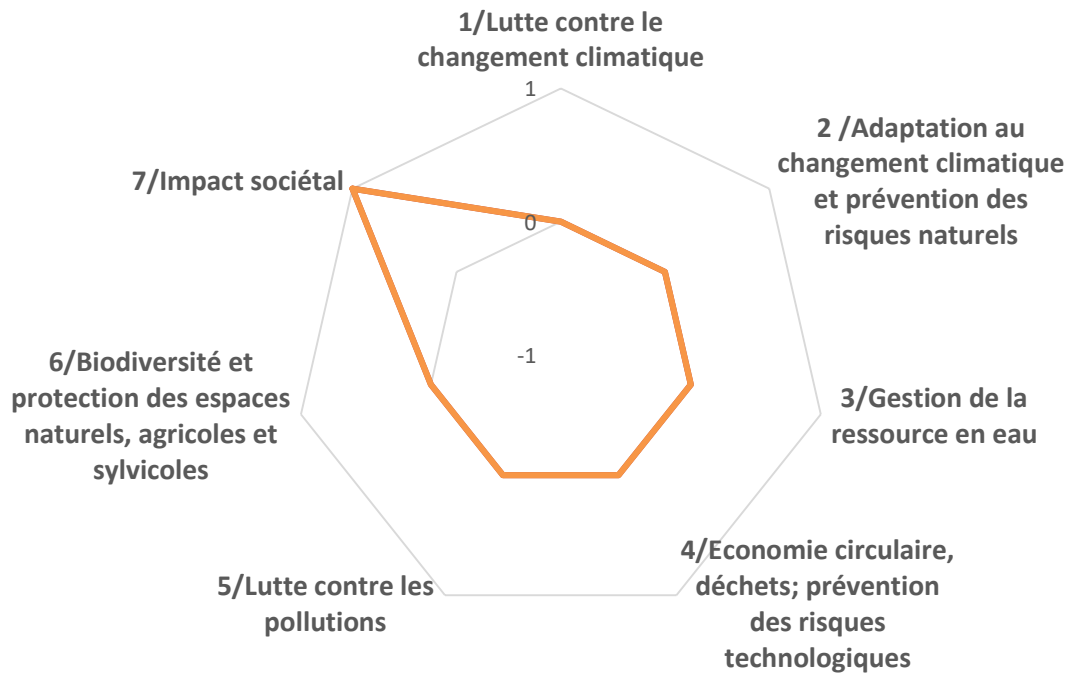


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES cible 1
<b>Action n°</b>	87
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Requalification des trottoirs des parcs d'activité de Guéreins et de Chaleins</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ Améliorer l'accessibilité et les conditions de circulation piétonnes dans les parcs d'activité</li><li>➔ Diminuer les coûts de fonctionnement liés à l'entretien</li><li>➔ Renforcer la sécurité et le maintien de la salubrité publique</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ Réalisation d'un plan pluriannuel de requalification de trottoirs existants sur 4 ans</li><li>➔ Décapage des surfaces existantes, reprise du réglage, réalisation de purge si besoin, mise en place d'enrobé 0/6</li><li>➔ Création d'abaissé de bordures pour assurer la continuité piétonne et PMR</li></ul>
<b>Partenaires</b>	CEREMA
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 132 000 € HT soit 158 400 € TTC de travaux Coût annuel de 33 000 € HT soit 39 600 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> Aucune subvention
<b>Calendrier</b>	➔ 500 mètres linéaire en <b>2022</b> ➔ 500 mètres linéaire en <b>2023</b> ➔ 500 mètres linéaire en <b>2024</b> ➔ 500 mètres linéaire en <b>2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de l'utilisation des trottoirs avant et après travaux (en lien avec les entreprises du parc d'activité)

## Résultat auto-évaluation



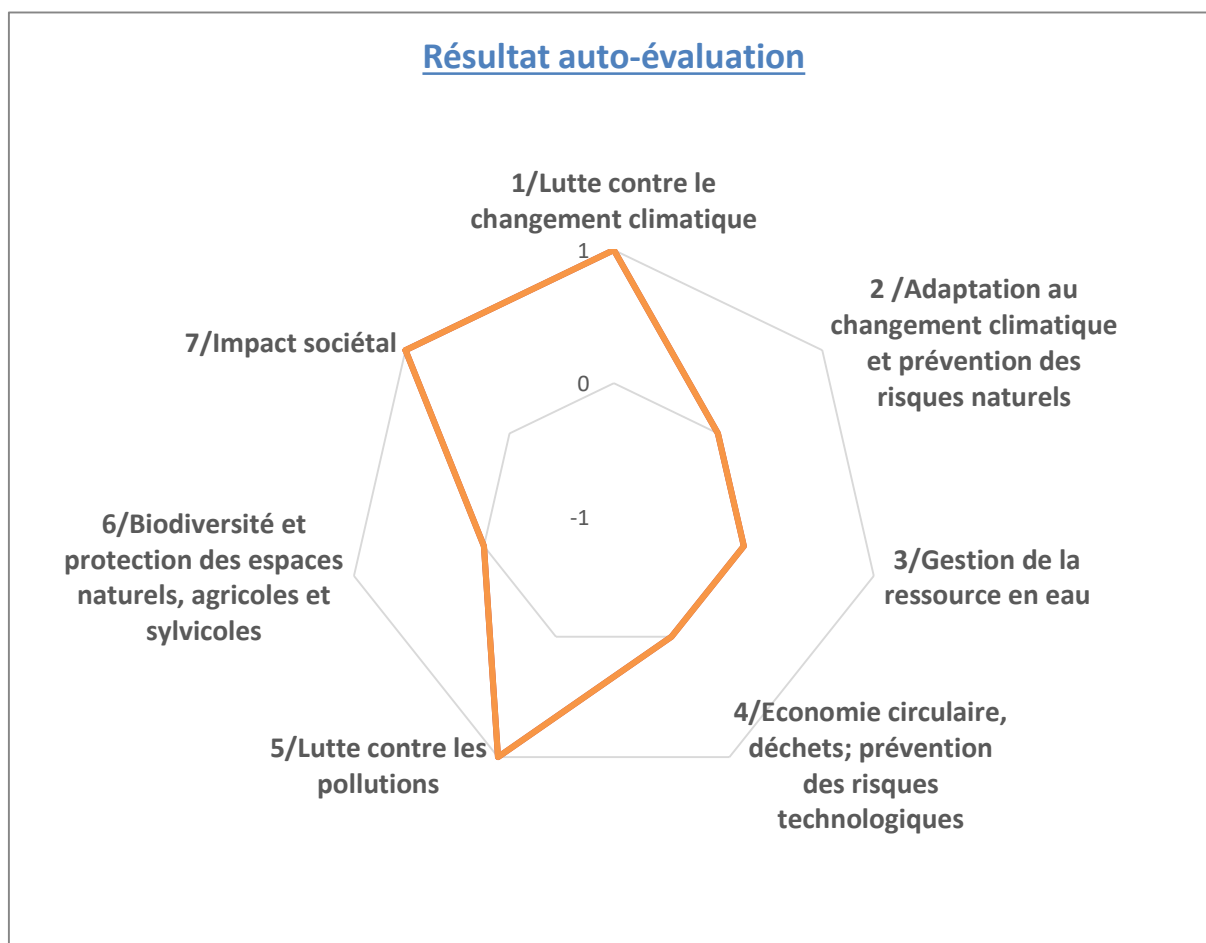
## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1
<b>Action n°</b>	88
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Passage en LED éclairage d'équipements sportifs communautaires et des bâtiments publics : terrain de football synthétique, grande salle du gymnase à St-Didier sur Chalaronne, salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux, halle de tennis du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne et salle du Conseil communautaire à Montceaux</b></p> <p><b>1. Terrain de football synthétique :</b> <b>Optimisation de l'éclairage sportif</b> Objectifs : → Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage sportifs avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées ⇒ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage performant</p> <p><b>Modalités :</b> → Réalisation d'une étude d'éclairage en vue de programmer des travaux d'amélioration (passage en led...) → Améliorer le taux d'éclairage et les conditions de jeux des sportifs</p> <p><b>2. Eclairage intérieur de la salle du gymnase à St Didier sur Chalaronne, salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux, halle de tennis du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b></p> <p><b>Optimisation de l'éclairage intérieur</b></p> <p>Objectifs : → Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage sportifs avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées ⇒ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage performant</p> <p><b>Modalités :</b></p>

	<p>→ Réalisation d'une étude d'éclairage pour les équipements sportifs en vue de programmer des travaux d'amélioration (passage en led...)</p> <p>→ Améliorer le taux d'éclairage et les conditions de jeux des sportifs</p> <p><b>3. Eclairage intérieur de la salle du Conseil communautaire à Montceaux</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>→ Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage sportifs avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées</p> <p>→ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage performant</p> <p><b>Modalités :</b></p> <p>→ Optimiser le taux d'éclairage de la salle du Conseil</p>
<b>Partenaires</b>	District de Football de l'Ain et Fédération Française de Football
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>1. Terrain synthétique de football :</b></p> <p>→ Coût total estimatif : 45 000 € HT étude et travaux mais réalisé 39 892 € HT soit 47 870.40 € TTC</p> <p><b>2.a) éclairage intérieur du gymnase a Saint-Didier-sur-Chalaronne :</b></p> <p>→ Coût total estimatif : 29 200 € HT soit environ 35 000 € TTC étude et travaux</p> <p><b>2.b) éclairage intérieur des salles du dojo et de danse du gymnase visiosport a Montceaux :</b></p> <p>→ Coût total estimatif : 13 333.33 € HT soit 16 000 € TTC étude et travaux</p> <p><b>2. C) éclairage intérieur de la halle de tennis du centre sportif a Saint-Didier-sur-Chalaronne :</b></p> <p>→ Coût total estimatif : 31 698.60 € HT sur devis soit 38 037.67 € TTC étude et travaux</p> <p><b>3. Éclairage intérieur de la salle du conseil communautaire :</b></p> <p>→ Coût total estimatif : 3 333.33 € HT soit 4 000 € TTC étude et travaux</p> <p><b>Coût total de l'opération : 117 457.26 € HT soit 140 948.71 € TTC</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>1) Passage en Led éclairage terrain synthétique</b></p> <p>→ DSIL : 25 081.80 € demandés (taux de base 60% de 41 803 € sur devis initial) mais 12 541 € (soit 30% de 41 803 € HT) accordés le 04/07/2022</p> <p>→ FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) : 8 360.60 € demandés (taux de base 20% de 41 803 € sur devis initial) mais 5 000 € (soit 11.96% de 41 803 € HT) accordés le 14/11/2022</p> <p>→ <b>Région AURA</b> : 8 360.60 € demandés (taux de base 20% de 41 803 € sur devis initial) en attente</p> <p><b>2) Passage en led des équipements sportifs communautaires</b></p> <p>→ <b>DSIL</b> : 44 539 € demandés (taux de base 60% de 74 231.93 € HT sur devis ou estimatif)</p> <p><b>3) Passage en led de la salle du Conseil Communautaire</b></p> <p>→ <b>DSIL</b> : 2000 € demandés (taux de base 60% de 3 333.33 € HT sur devis)</p>

	<b>Total subventions envisagées : 72 440.60 €</b> <b>Autofinancement : 45 016.66 € HT soit 54 019.99 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	→ terrain synthétique de football : <b>réalisé en 2022</b> → Eclairage intérieur du gymnase à Saint-Didier-sur-Chalaronne, des salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux et de la salle du Conseil Communautaire à Montceaux : <b>réalisation en 2023</b> → Eclairage de la halle de tennis au centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne : <b>réalisation en 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparatif consommation énergétique avant/après et enquête de satisfaction auprès des sportifs



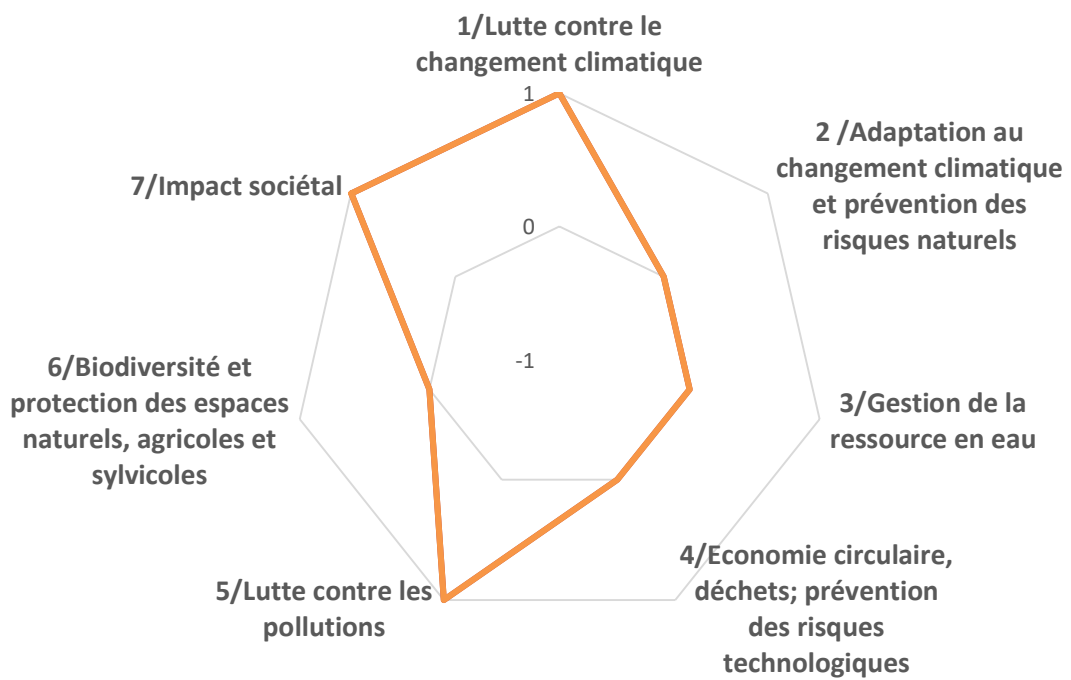
# Fiche action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – mobilité alternative
<b>Action n°</b>	89
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement et modes doux Rue de l'industrie - Parc d'activité Visionis Montmerle</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li> <li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li> <li>→ Sécuriser et faciliter l'accès au parc d'activité</li> <li>→ Relier les voies modes doux existantes des parcs d'activités de Montmerle sur Saône</li> <li>→ Relier cet aménagement mode doux à la Véloroute 50</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Dans la continuité des aménagements mode doux réalisés depuis 2016 pour desservir les parcs d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la rue de l'industrie jusqu'à la rue de Mâcon situées à Montmerle sur Saône : voie verte de 3 m de large, enrobé 0/6...</li> <li>→ Travaux d'aménagements sécuritaires : ajout de plateaux ralentisseurs, chicanes...</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat, CEREMA
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 350 000 € HT (MOE + travaux) soit 420 000 TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées : 280 000 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ DETR / DSIL : 124 160 €</li> <li>→ <b>Etat (Fonds de mobilité active) : 140 000 €</b></li> <li>→ Conseil départemental (Ain terre de vélo) : 15 840 €</li> <li>→ Solde par autofinancement : 70 000 € HT</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude <b>2022</b> (plan projet, étude complémentaires)</li> <li>→ Travaux en <b>2023</b></li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Comparaison fréquentation des voies avant / après aménagements</p> <p>Contrôle de vitesse</p>



## Résultat auto-évaluation



## Fiche action Saint-Didier-sur-Chalaronne

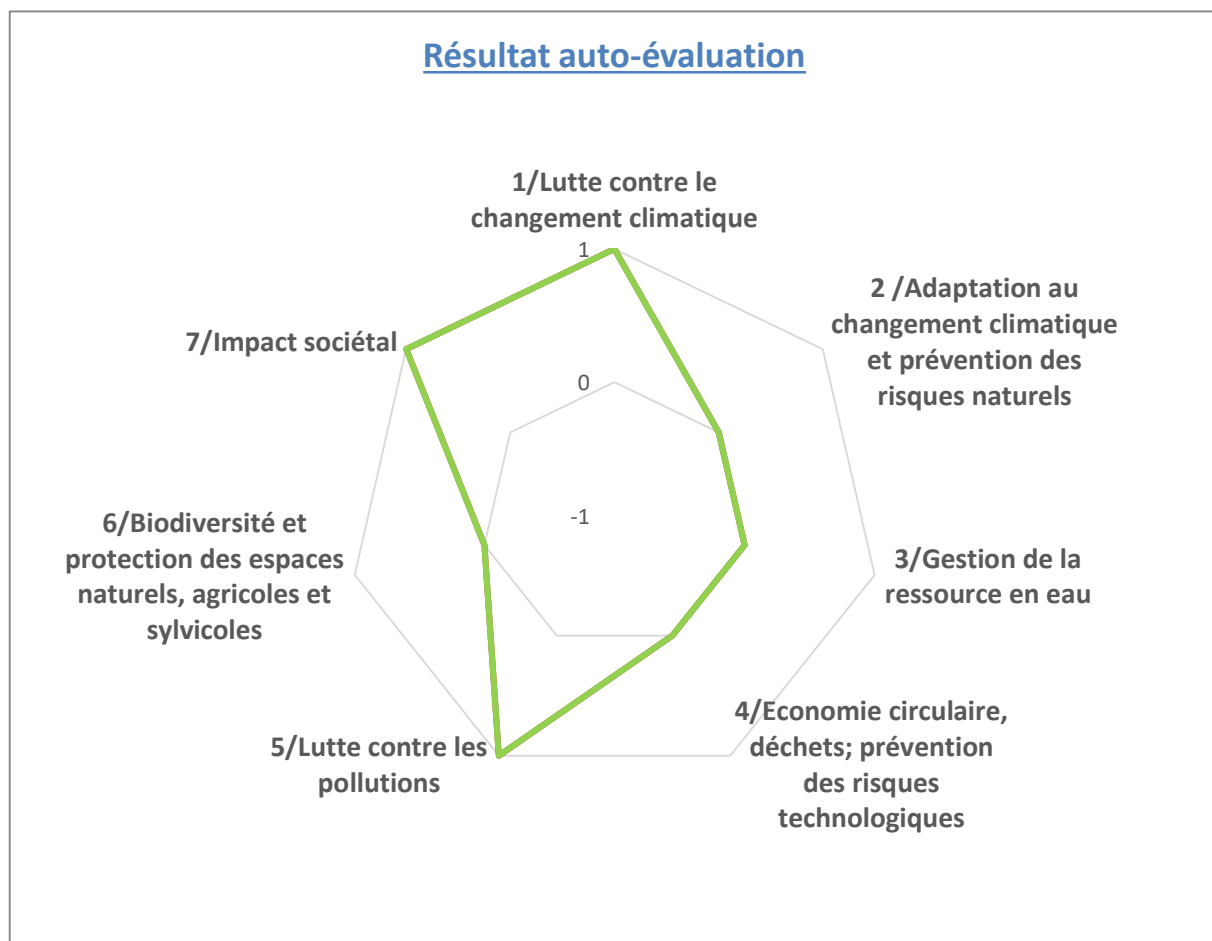
### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	90
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Rénovation de l'éclairage public avec mise en place de la technologie LED</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b>  Réduction des consommations électriques de la commune  Réduction des coûts financiers liés au  Renforcement de la sécurité des personnes et des biens ;  Maîtrise de la consommation d'énergie ;  Diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne) ;  Collecte et Recyclage du matériel usagé.</p> <p><b>Description de l'action :</b>  → Rénovation de l'éclairage public de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne via l'utilisation de la technologie LED ;  → Travaux réalisés en partenariat avec le SIEA</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Conseil Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 165 905 € € HT soit 199 086 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 10 000 €</b>  → <b>Département de l'Ain - 2022 : 10 000 €</b></p> <p><b>Subventions envisagées : 93 120 €</b>  → DSIL : 69 840 €  → Département de l'Ain : 23 280 €  → Part SIEA estimatif : 23 280 €</p> <p><b>Autofinancement : 39 505 € HT soit 47 406 € TTC</b></p> <p><b>Répartition des coûts :</b>  → 2021 : 0,00  → 2022 : 20 405 € HT soit 24 486 € TTC  → 2023 : 25 500 € HT soit 30 600 € TTC  → 2024 : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC  → 2025 : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC  → 2026 : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2022 - 2025</b>

**Indicateurs d'évaluation proposés**

Evaluation de la consommation d'électricité avant mise en place de la technologie LED et après la mise en place de ladite technologie.

### Résultat auto-évaluation

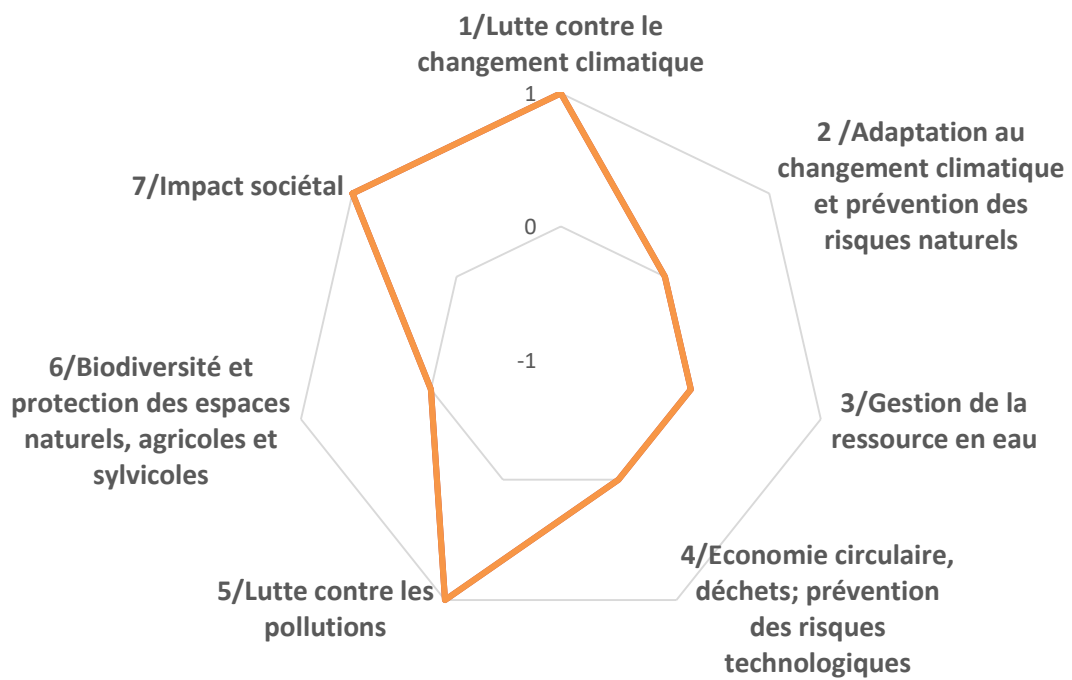


## Fiche action Francheleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	91
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Francheleins/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<b>Passage en LED éclairage public</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> - Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public  <b>Description de l'action :</b> → Passage en LEDS de l'éclairage public dans 3 lotissements communaux
<b>Partenaires</b>	Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total : 16 525 € HT</b> <b>Participation SIEA (non communiqué)</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Autofinancement : 16 525 € HT soit 19 830 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2022- opération finalisée</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

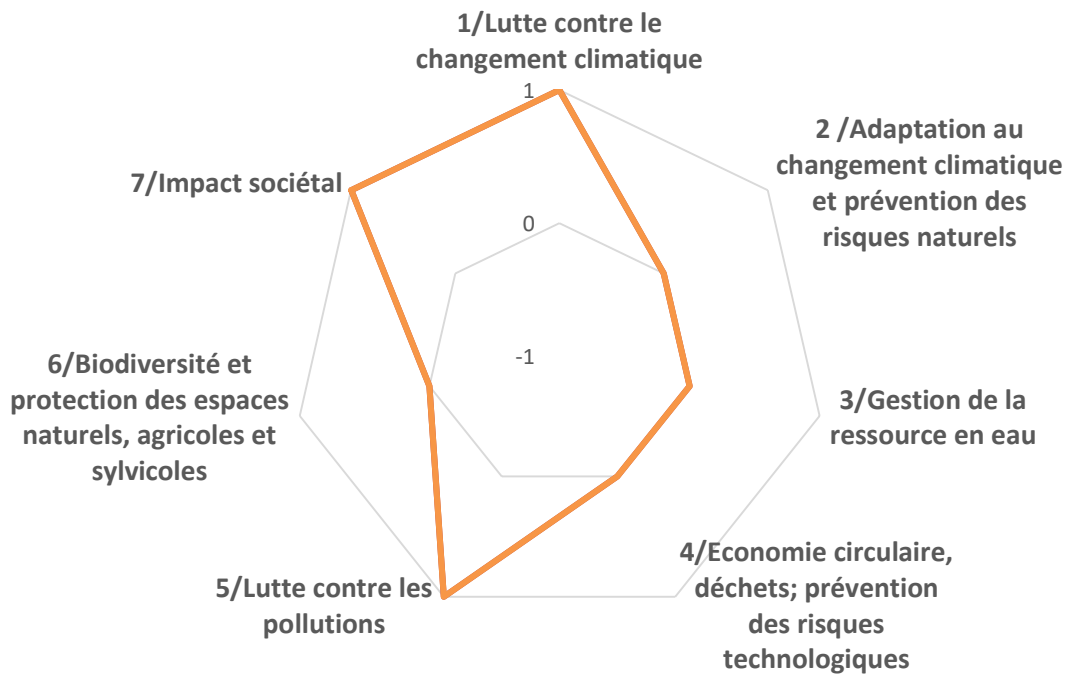


## Fiche projet Francheleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	92
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Francheleins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Enfouissement des réseaux secs et modernisation éclairage public centre village</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> Harmoniser l'enfouissement des réseaux secs et diminuer les consommations électriques en passant en LEDS et réaménager le centre village pour casser la vitesse, favoriser et sécuriser l'accès à l'école, créer un arrêt de bus sécurisé sur la place de l'église.</p> <p><b>Description de l'action :</b> Préalablement au réaménagement complet du centre village, il convient de poursuivre l'enfouissement des réseaux sec aériens dans la partie sud du village en 2022. De 2023 à 2026 se succéderont 5 tranches de travaux pour la création du cœur de village.</p>
<b>Partenaires</b>	Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Montant total : 857 500 € HT soit 1 023 000 € TTC</b></p> <p>→ <b>2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tranche 1 : 284 000 € HT soit 349 000 € TTC ( report de 2023 à 2024)</li><li>• tranche 2 : 223 000 € HT soit 267 600 € TTC</li></ul> <p>2025 : tranche 3 : 114 000 € HT soit 136 800 € TTC</p> <p>→ 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• tranche 4 : 88 500 € HT soit 106 200 € TTC</li><li>• tranche 5 : 148 000 € HT soit 177 600 € TTC</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Participation SIEA (travaux enfouissement des réseaux) : 417 740 €</b></p> <p><b>Reste à charge commune : 439 760 € HT soit 527 712 € TTC</b></p> <p>→ Dont coût partie éclairage (changement des points lumineux) : 22 860 €</p> <p>→ Dont travaux enfouissement des réseaux : 101 100 €</p>
<b>Calendrier</b>	<p>→ 2<sup>ème</sup> semestre 2024 : travaux réseaux secs et éclairage</p> <p>→ 2023 - 2026 pour les travaux d'aménagement.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

## Résultat auto-évaluation



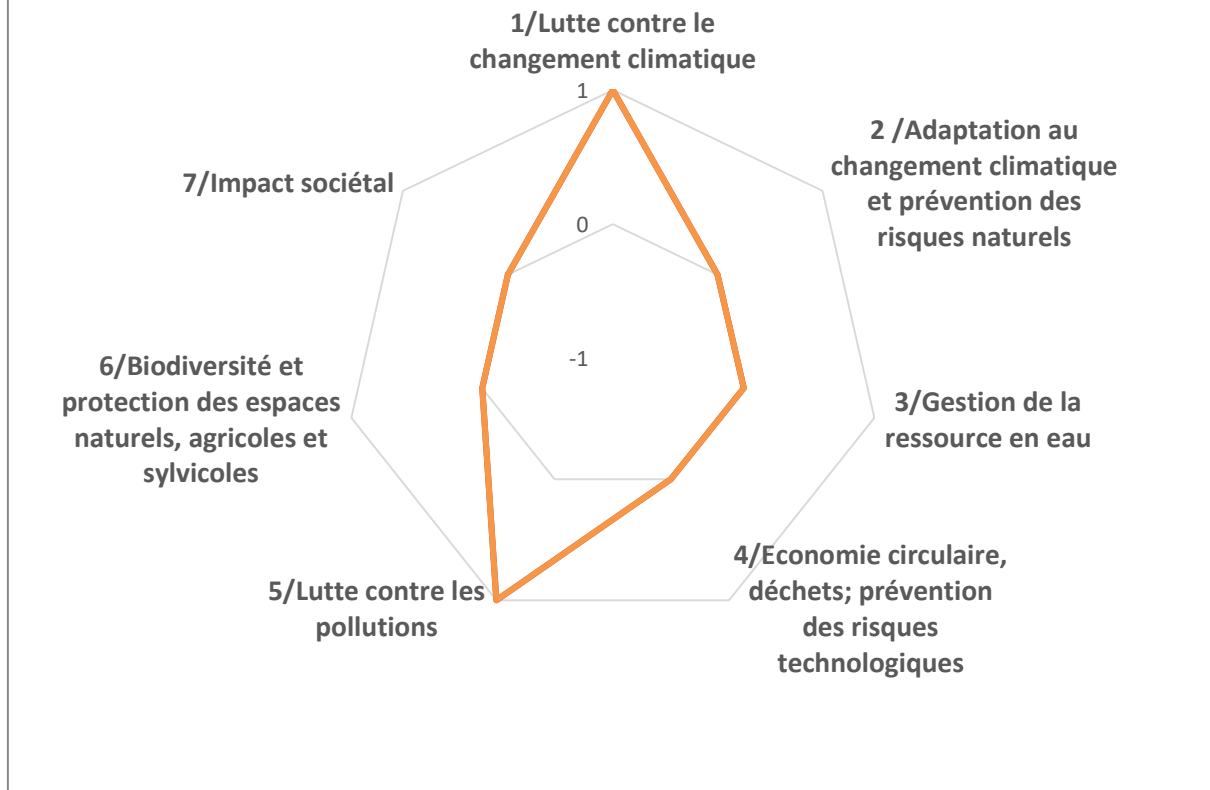
## Fiche action Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	93
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux
<b>Description de l'action</b>	<b>Aménagement du parking de l'espace de loisirs et aménagement sécuritaire du chemin de Betheneins</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> - Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public <b>Description de l'action :</b> → Aménagement du parking de l'espace de loisirs → Aménagements sécuritaires du chemin de Betheneins (positionnement de ralentisseurs) → Installation de candélabres LED
<b>Partenaires</b>	Commune de Montceaux / SIEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total : 101 269 € HT soit 121 523 € TTC</b>  → Aménagement du parking de l'espace de loisirs Coût total : 78 103 € HT soit 93 723,6 € TTC → Installation de candélabres LED Coût total : 23 166 € HT soit 27 799 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attribuées : 34 400€</b> → DETR 2022 : 19 400 € → Fonds de concours CCVSC : 15 000 € → Part SIEA : 14 558 € <b>Solde à charge commune : 52 311 € HT soit 62 773,2 € TTC</b> Participation SIEA : 13 241 € <b>Autofinancement : 76 014 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	Réalisation au 1 <sup>er</sup> semestre 2022 - finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des usagers et analyse comparative de la consommation d'électricité de la commune (avant passage en LED / après passage en LED)



## Résultat auto-évaluation

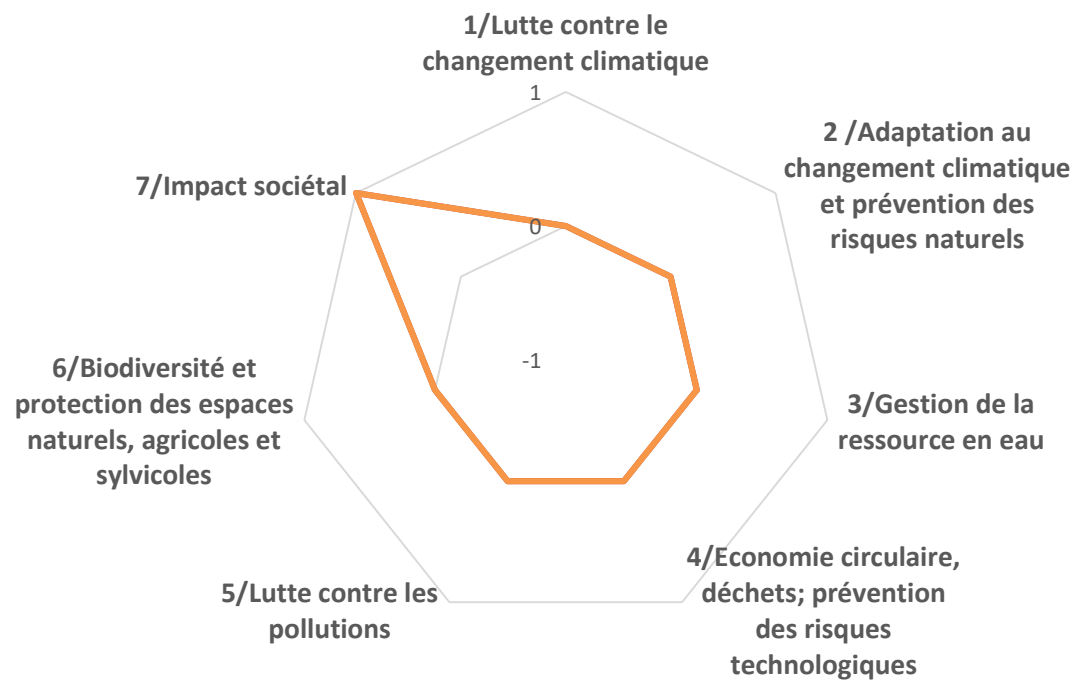


## Fiche projet Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS – cible 2
<b>Action n°</b>	94 -Abandonné en 2023
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux
<b>Description de l'action</b>	<b>Aménagement du groupe scolaire et du restaurant scolaire</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> - Améliorer le confort des enfants  <b>Description de l'action :</b> → Insonorisation du restaurant scolaire → Installation d'une climatisation à l'école
<b>Partenaires</b>	Etat, Conseil Départemental
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 5 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> → DETR → Conseil Départemental de l'Ain Participation DETR et CD 01 à définir. La maquette financière annexée ne tient pas compte de cette participation qui sera définie ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	→ fin 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des personnels et des enfants fréquentant quotidiennement les lieux

## Résultat auto-évaluation

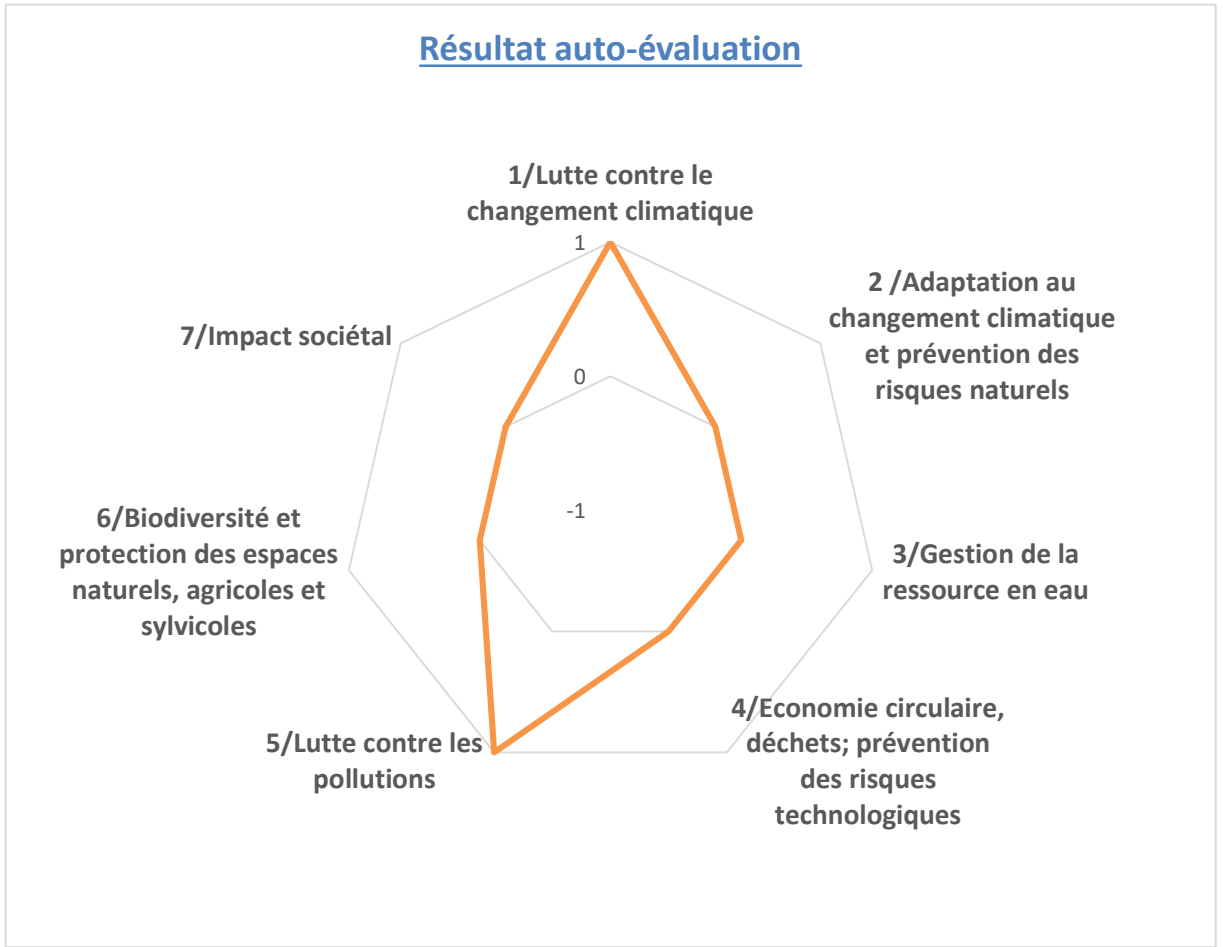


## Fiche action Mogneneins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 énergie des bâtiments et CPE
<b>Action n°</b>	95
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mogneneins
<b>Description de l'action</b>	<b>Remplacement du chauffage de la salle polyvalente</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> Economie d'énergie  <b>Description de l'action :</b> → Remplacement du chauffage actuel très énergivore par deux pompes à chaleur air/air réversible
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 26 385 € HT soit 31 662 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Autofinancement : 26 385 € HT soit 31 662 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2022-</b> finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

## Résultat auto-évaluation

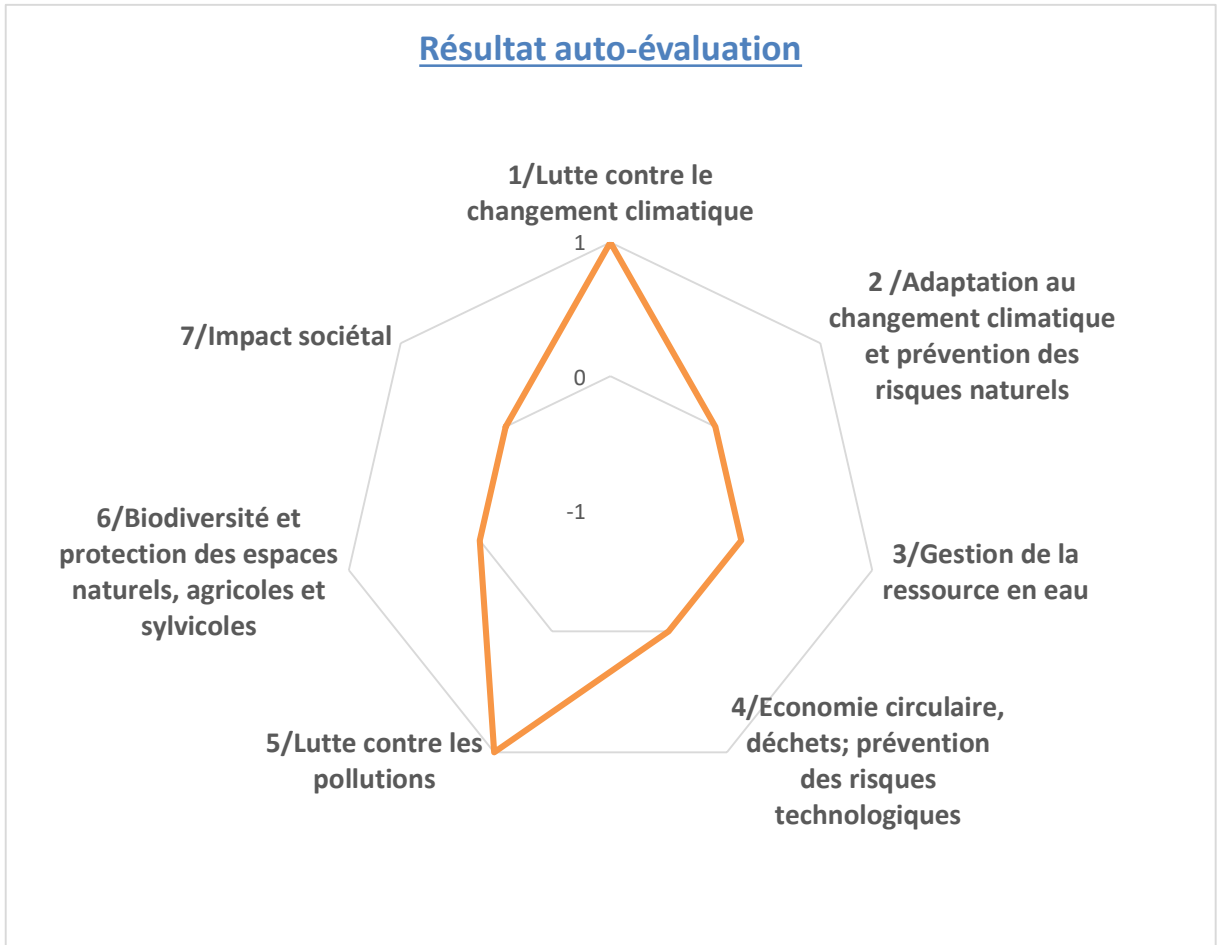


## Fiche action Mogneneins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	96
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mogneneins
<b>Description de l'action</b>	<b>Modernisation de 5 points lumineux lotissement du Caton</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> Economie d'énergie  <b>Description de l'action :</b> → Modernisation de 5 points lumineux
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 5 250 € HT soit 6 300 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Autofinancement : 5250 € HT soit 6300 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2022</b> - finalisé
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)

## Résultat auto-évaluation



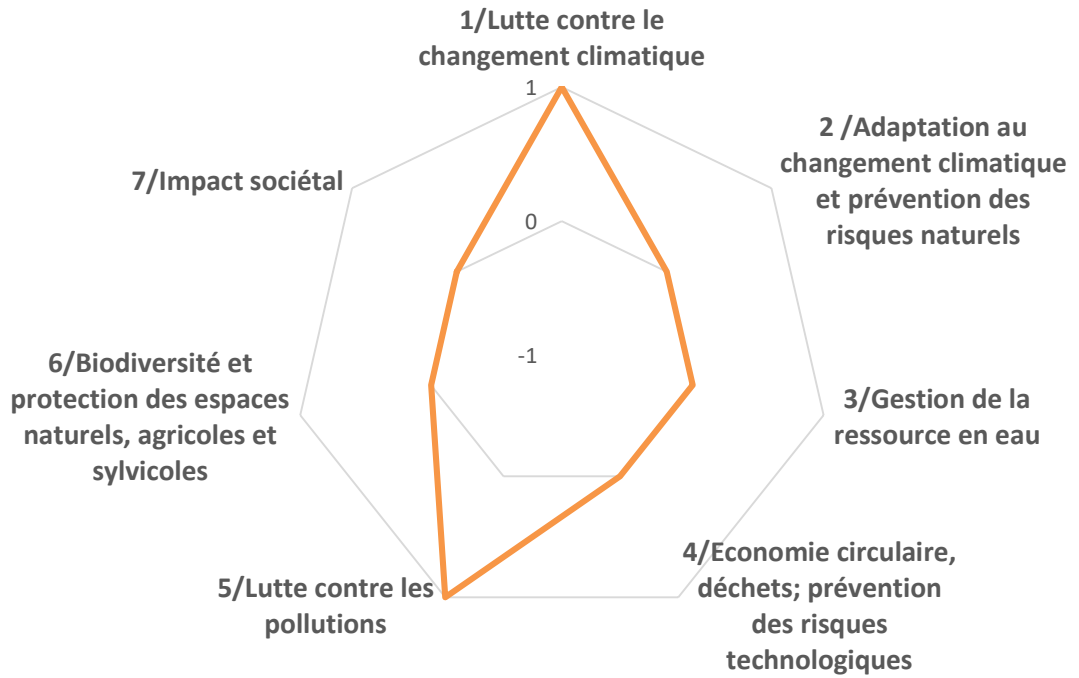
## Fiche action Mogneneins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 énergie des bâtiments et CPE
<b>Action n°</b>	97
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mogneneins
<b>Description de l'action</b>	<b>Changement du mode de chauffage</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> Economie d'énergie  <b>Description de l'action :</b> → Installation d'un poêle à bois
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 6 175.30 € HT soit 7410 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : 4 940 €</b> → DETR : 4 940 € → Autofinancement : 1235.30 HT soit 1 480 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2022 – opération finalisée</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)



## Résultat auto-évaluation

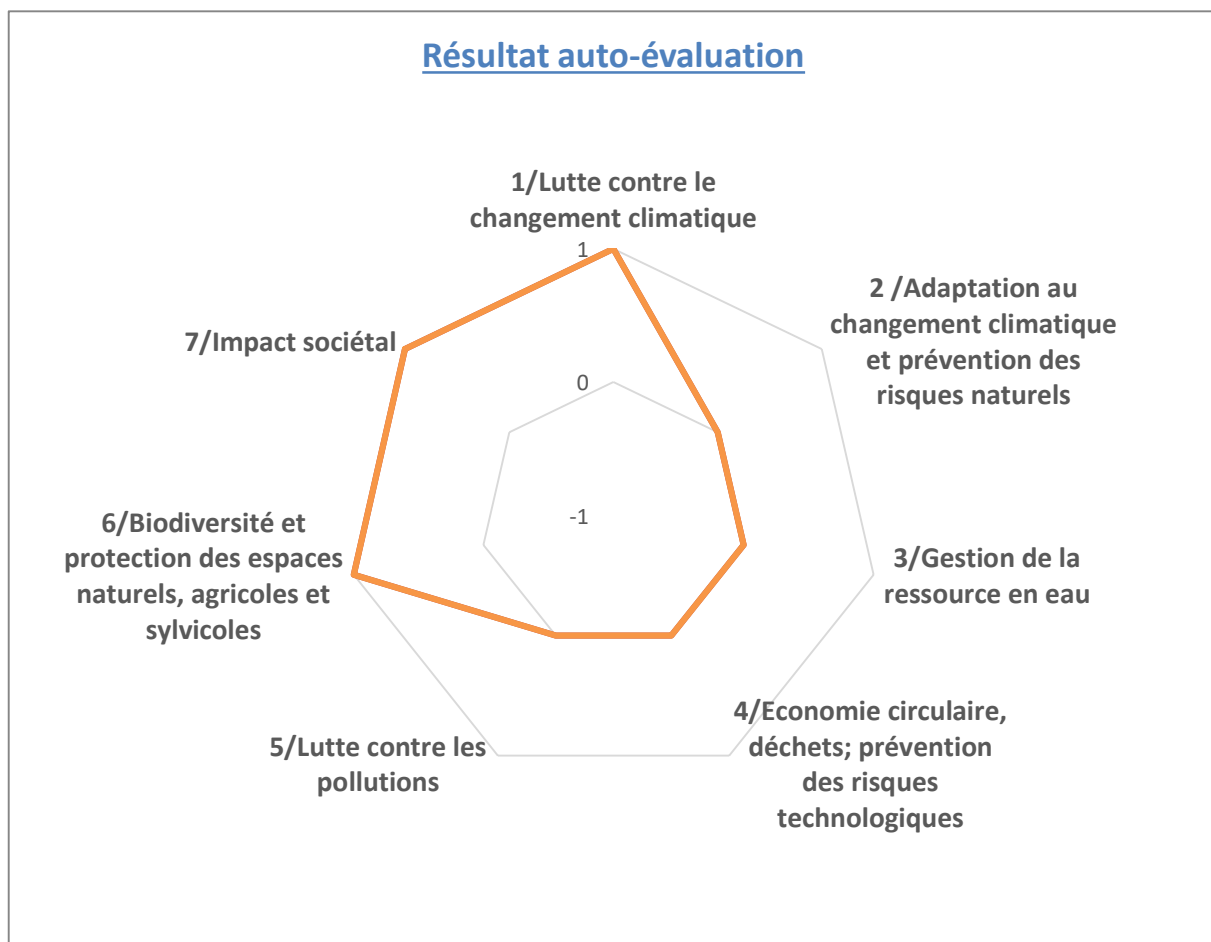


## Fiche action Chaleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – captation carbone
<b>Action n°</b>	98
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Végétalisation centre bourg et allée du stade</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> → Création d'îlots végétalisés sur une voie communale traversant le centre bourg.</p> <p><b>Objectifs :</b> → Ralentissement de la circulation par des solutions différentes que de l'enrobé. → Suppression place de parking actuel et grillage chemin du stade. → Plantation d'arbres à la place du grillage et remplacement du parking actuel par des places de stationnement végétalisées → Impact positifs :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la température/chalear liées à l'ombrage des arbres, la couleur verte pour la végétalisation des places de parking qui absorbe moins la chaleur (débitumer cette allée en remplaçant le bitume par une surface végétalisée)</li> <li>- Garantir une voie piétonnière sur cette allée en modifiant le sens de stationnement des véhicules et de permettre ainsi de gagner de la largeur pour la voie piétonnière</li> </ul> </p> <p><b>Description de l'action :</b> → Débitumer/Végétaliser (ombrages) → Sécuriser /Ralentir la circulation → Piétonniser</p>
<b>Partenaires</b>	CAUE
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Coût total estimatif : 57 000 € HT soit 68 400 € TTC</p> <p>→ Préparation / travaux d'évacuation : 20 000€</p> <p>→ Achats d'arbres : 5 000€</p> <p>→ Modification des places de parking bitumées par végétalisation : 25 000€</p> <p>→ Peinture et signalétique voie piétonne : 7 000€</p>
<b>Plan de financement</b>	<b>Autofinancement : 57 000 € HT soit 68 400 € TTC</b>

	<b>Subvention envisagée</b> : à définir La maquette ne tient pas compte des financements non attribués.
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul de la surface désartificialisée/ surface végétalisée

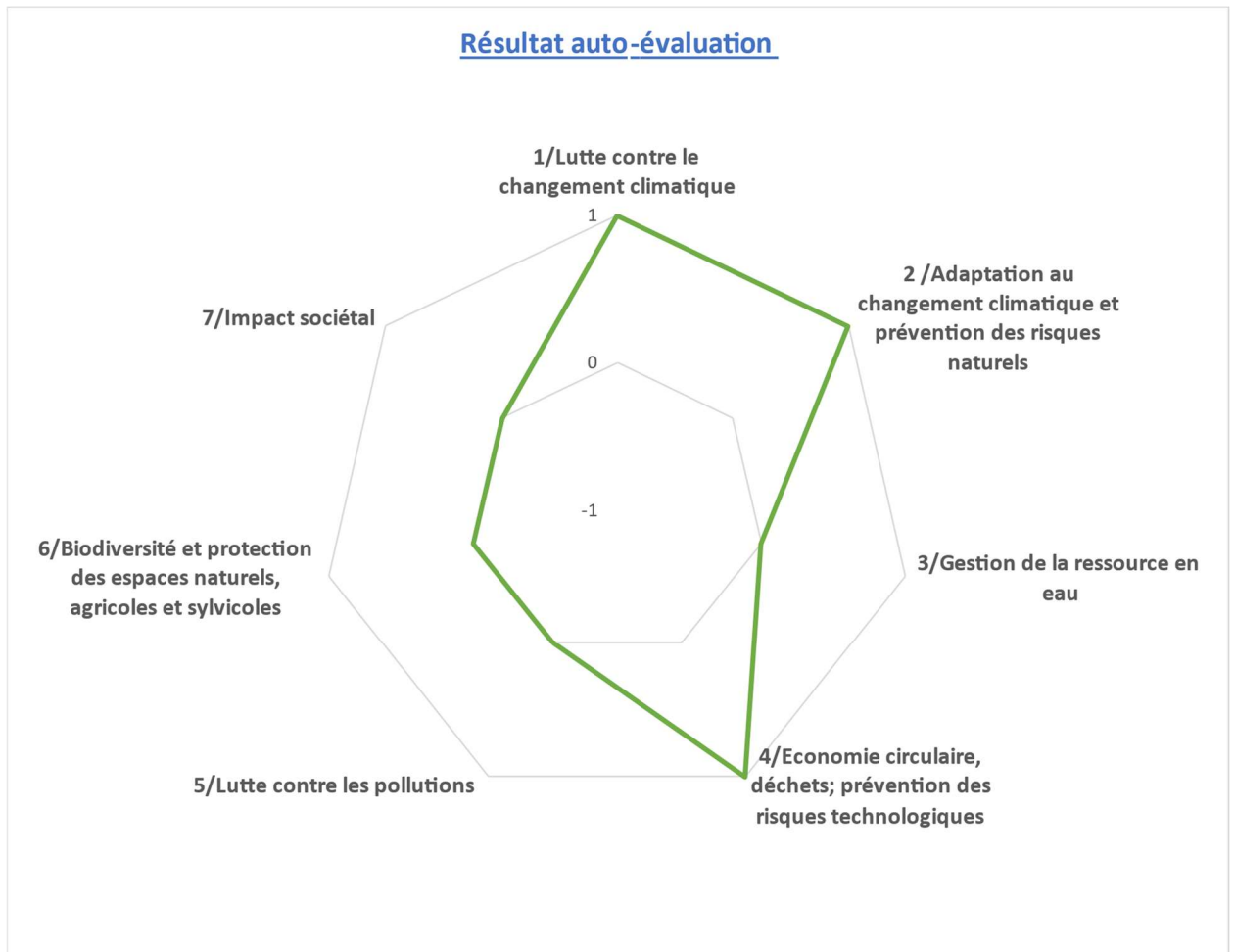


## Fiche action Chaleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	99
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p>Passage de l'éclairage public en led</p> <p><b>Objectifs et Modalités : réduction consommation énergie et diminution de l'empreinte carbone</b></p> <p><b>Description de l'action :</b> Passage en Led de 100 points lumineux sur les secteurs énergivores de l'éclairage public.</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 100 000 € HT soit 120 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>PART SIEA : 50% du financement total soit 50 000 €</b> <b>Subventions envisagées à définir : DSIL, ADEME</b> <b>Solde commune : 50 000 € HT soit 60 000 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>Juillet 2023</b> : réalisation travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liées à l'éclairage

## Résultat auto-évaluation

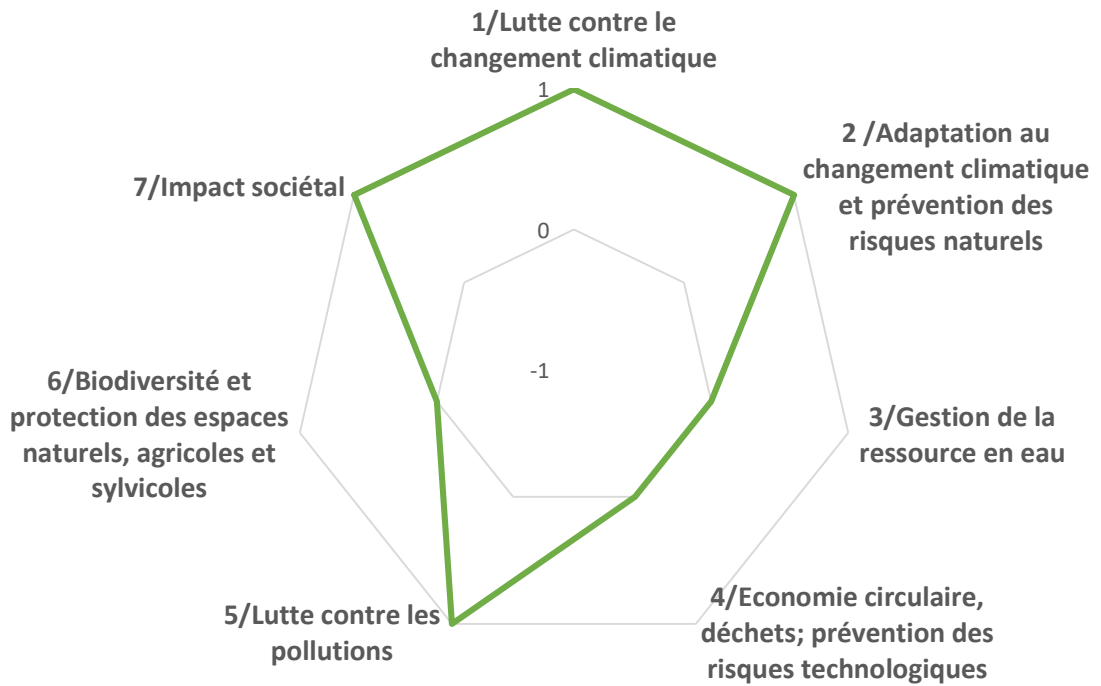


## Fiche projet ILLIAT

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	100
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<b>RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX</b> Objectif : <ul style="list-style-type: none"><li>– Diminuer la consommation énergétique des bâtiments</li><li>– Faire baisser la facture d'énergie et réduire les consommations d'énergie des bâtiments (anciens) et de ses habitants ou utilisateurs</li></ul> <b>Modalités :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Travaux d'isolation et pose de panneaux solaires</li></ul>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	50 000 € HT soit 60 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attendues : 22 500€</b> DETR/ DSIL : 12 500 € Département de l'Ain : 10 000 € <b>SIEA : part à définir</b> Solde par autofinancement : 27 500 € HT / 33 000 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Étude comparative de la consommation énergétique par an et par période

## Résultat auto-évaluation



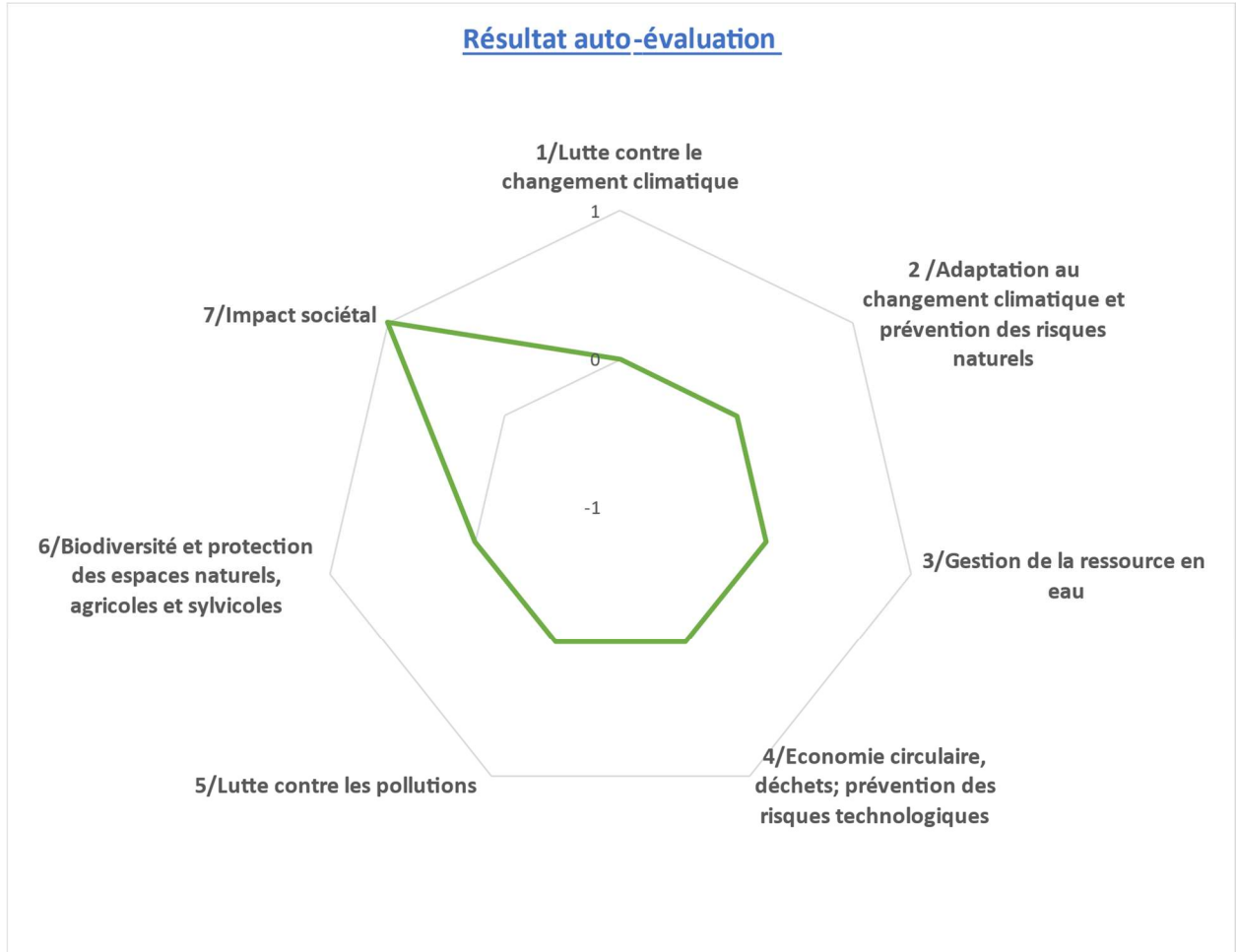
## Fiche projet ILLIAT

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	101
<b>Maître d'ouvrage</b>	ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<b>RÉAMENAGEMENT DES TERRASSES ET DE L'ACCES HANDICAPE - SALLE DES ASSOCIATIONS</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> Améliorer et sécuriser l'accès à la salle des associations  <b>Description de l'action :</b> Réhabilitation des terrasses défectueuses et de l'accès handicapé
<b>Partenaires</b>	Etat, Département
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 44 850 € HT soit 53 820 TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> 22 000 € DETR/DSIL : 13 000 € Département de l'Ain : 9 000 € <b>Autofinancement :</b> 22 850 € HT soit 27 420 € TTC
<b>Calendrier</b>	Début des travaux : <b>2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des utilisateurs mesuré au moyen d'une enquête



### Résultat auto-évaluation

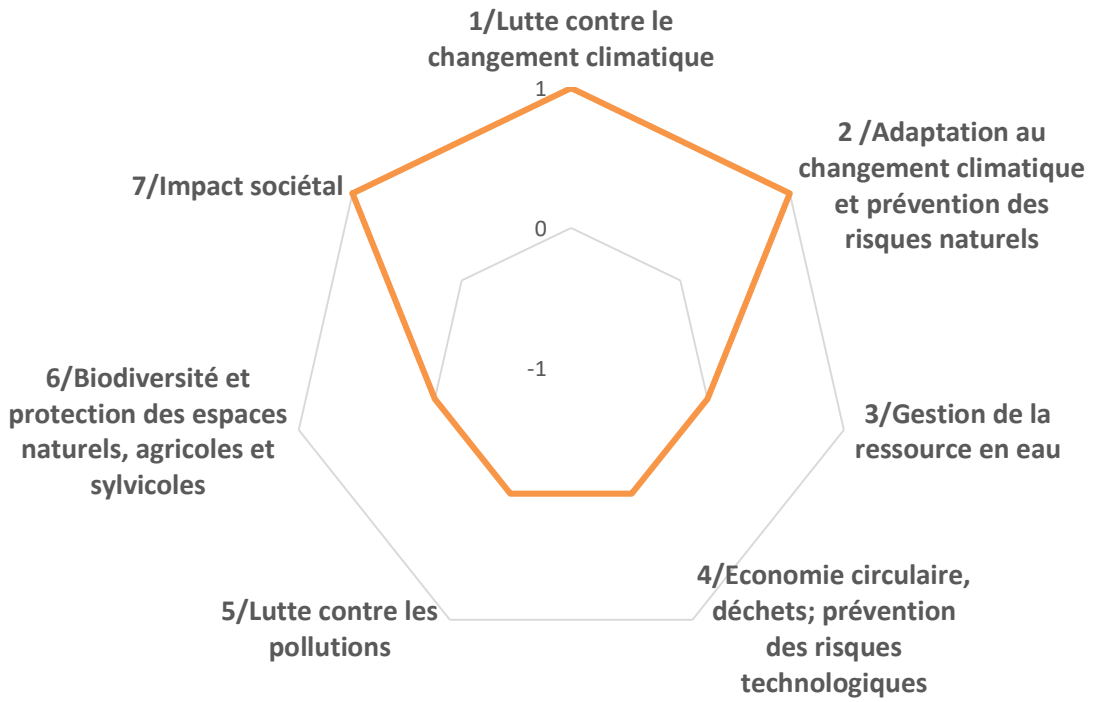


## Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS – renforcer la qualité des habitants
<b>Action n°</b>	102
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<b>CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE DE 100M<sup>2</sup> ET D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS DE 80M<sup>2</sup></b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> → Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie  <b>Description du projet :</b> → Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune.
<b>Partenaires</b>	Etat, BDP
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût global prévisionnel : 208 333 € HT soit 250 000 € TTC</b> → Maîtrise d'œuvre : 12 600 € HT → Travaux : 179 040.64 € HT → Mobilier : 16 692.69
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : 104 166 €</b> → DETR : 83 333 € → BDP : 20 833 € Autofinancement : 104 167 € HT soit 125 000 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête

## Résultat auto-évaluation

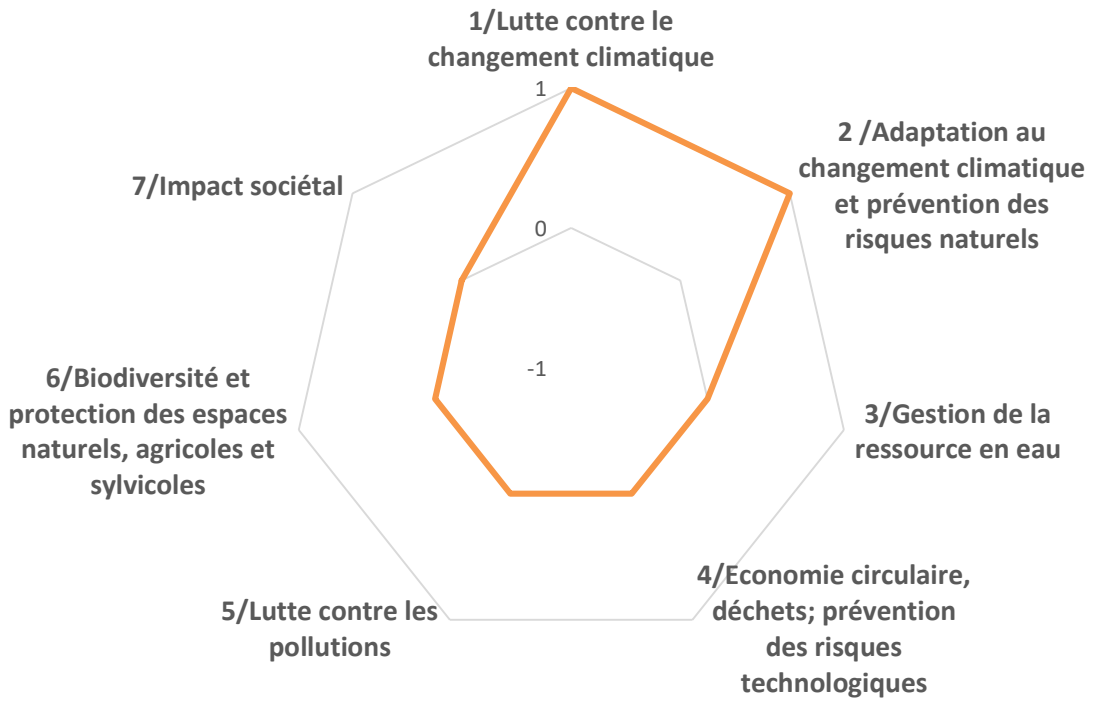


# Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	103
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>OPTIMISATION ECLAIRAGE PUBLIC</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public : le remplacement d'une lampe ancienne par une led permet de diminuer la consommation d'électricité</p> <p><b>Description du projet :</b> Procéder au remplacement des lampes existantes par des Leds sur les points d'éclairage public. Hiérarchisation préalable réalisée par zone avec priorité aux secteurs comportant les lampes les plus anciennes : Hameaux (2023), Sud de la commune (2024), Nord de la commune (2025) et centre de la commune (2026)</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 77 000 € HT soit 92 400 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Participation SIEA : 41 448 €</b> <b>Solde par autofinancement : 35 552 €</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 – 2026</b> 2023 : 8 950 € TTC 2024 : 8950 € TTC 2025 : 8 950 € TTC 2026 : 8 950 € TTC
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public

## Résultat auto-évaluation

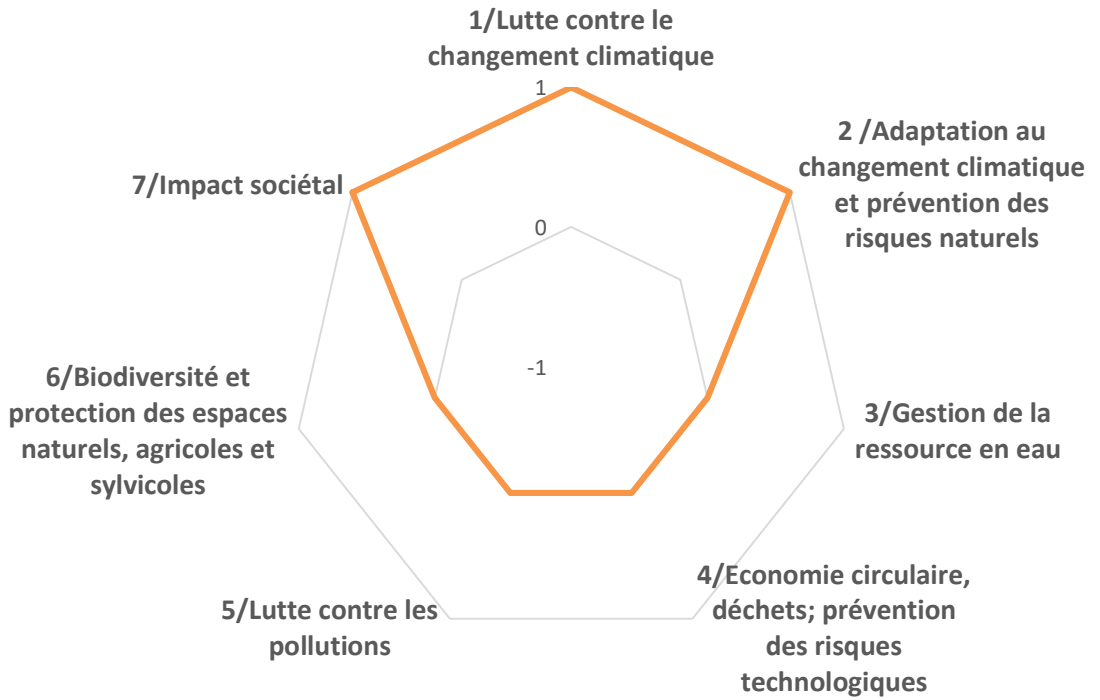


# Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	104
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>CREATION D'UNE GARDERIE POUR 100 ENFANTS DANS DES LOCAUX EXISTANTS</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</li> <li>→ Améliorer les conditions de travail des agents</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune.</p> <p>Ce projet vise à transformer le rez de chaussée de la bibliothèque et de la salle de réunion, du local technique municipal, en pôle garderie périscolaire.</p> <p>L'actuelle chaudière au fioul, en place sur le site, desservant la mairie, le local technique, la salle de réunion et la bibliothèque, sera remplacée par une chaudière au bois.</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût estimatif global : 945 583 € HT soit 1 134 700 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maitrise d'œuvre : 87 250 € HT</li> <li>→ Travaux : 848 689,5 € HT</li> <li>→ Études techniques : 9 643 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées : 578 000 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Département de l'Ain : 189 000 €</li> <li>→ DETR 2023 : 200 000 €</li> <li>→ Région AURA : 159 000 €</li> <li>→ CAF : 30 000 €</li> </ul> <p><b>Autofinancement : 367 583€ HT soit 441 100 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 - 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Capacité à répondre à l'ensemble des demandes</p> <p>Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête.</p>

## Résultat auto-évaluation



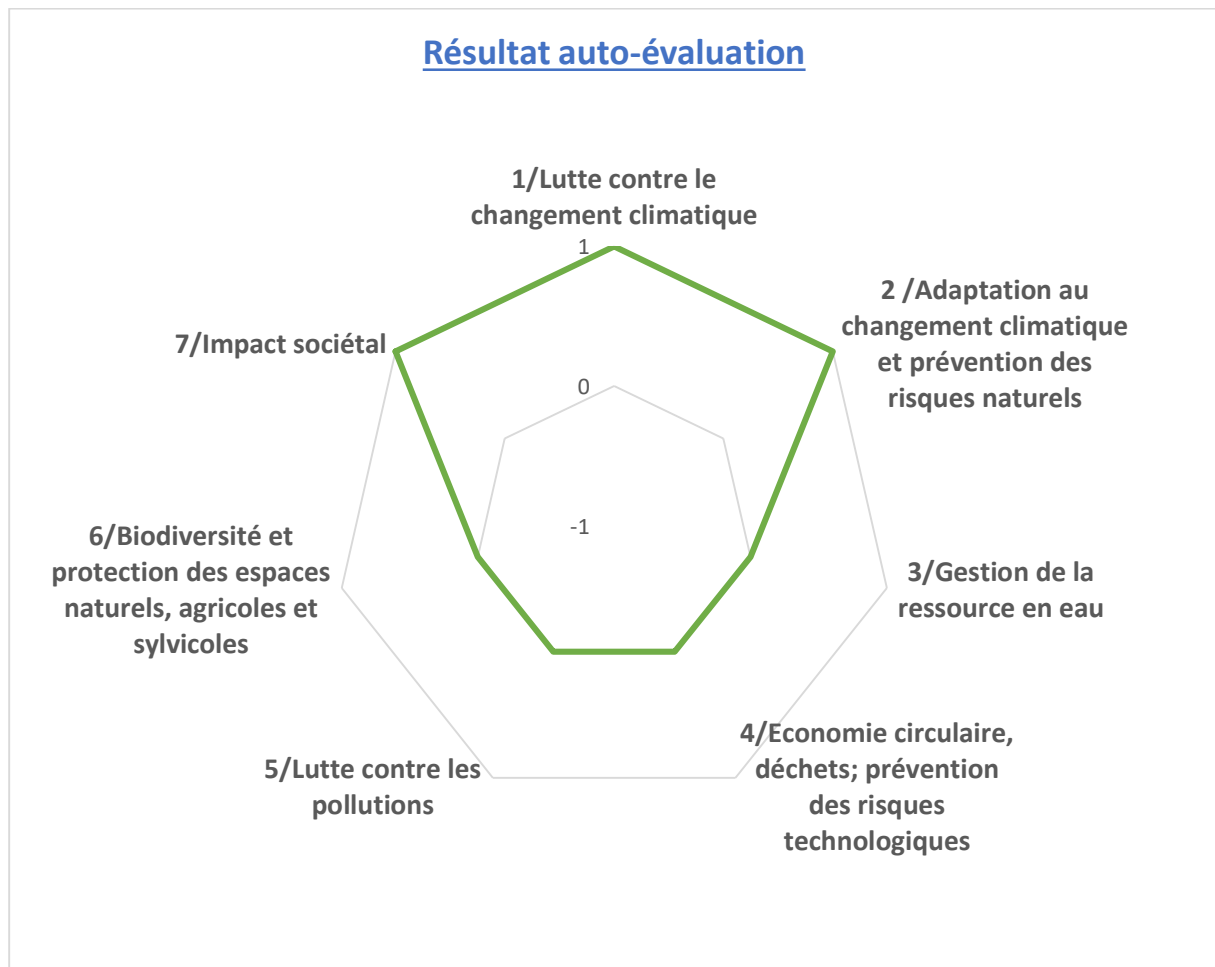
## Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	105
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<b>REHABILITATION DE LOGEMENTS ANCIENS INOCCUPES</b>  <b>Objectif :</b> → Rénover les bâtiments anciens de la commune dans le centre village → Renforcer son efficacité énergétique  <b>Description du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Remplacer les volets vétustes. Cet aménagement permettra également d'intégrer un renforcement de l'isolation du bâtiment.</li><li>▪ Remplacer les chaudières à gaz par un mode de chauffage électrique individuel.</li><li>▪ Il contribuera à renforcer le parc locatif sur la commune.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	33 333 € HT soit 40 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : 6 000 €</b> → DETR/DSIL : 6 000 € Autofinancement : 27 333 € HT soit 32 799 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes



## Résultat auto-évaluation

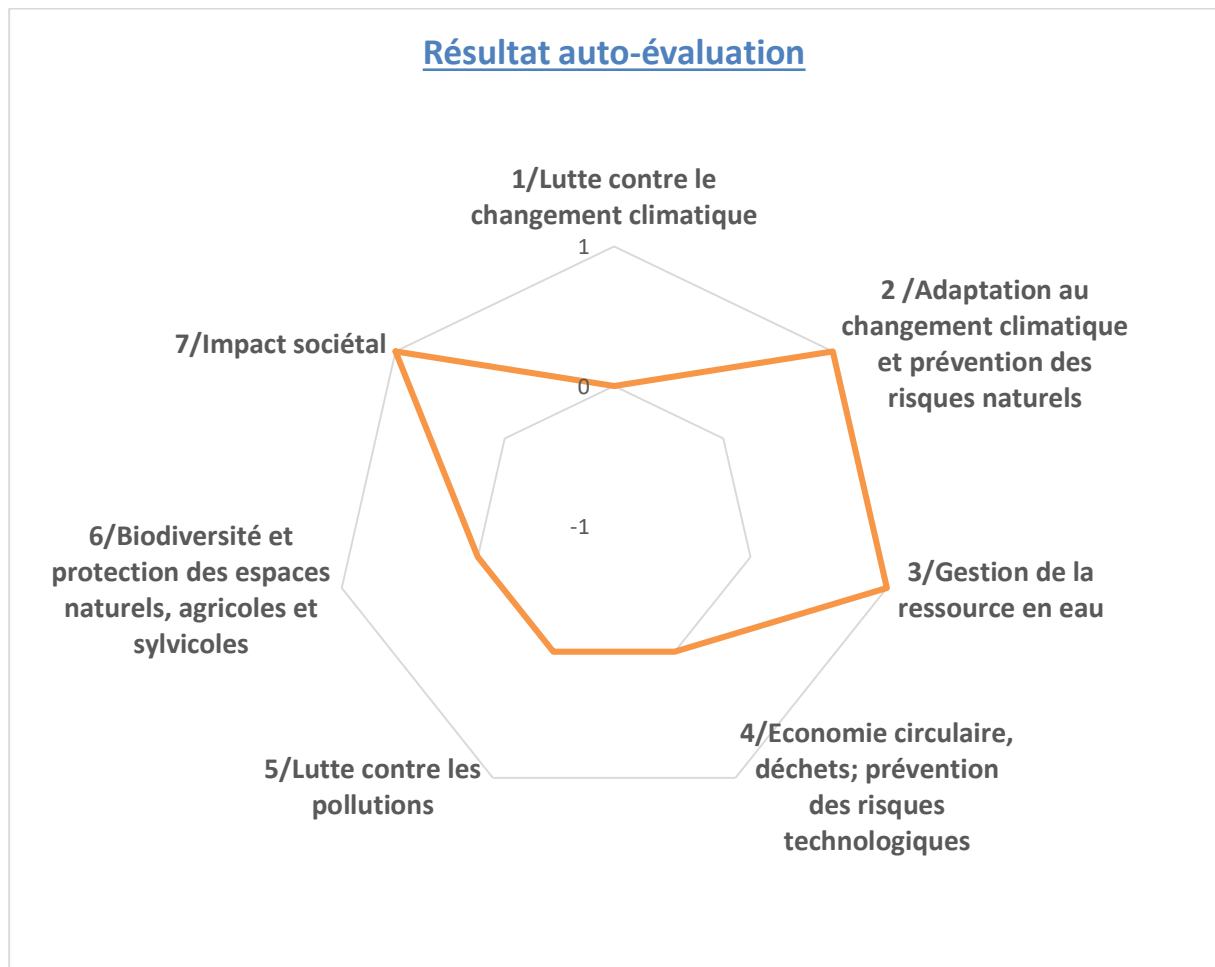


## Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	106
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<b>AMENAGEMENT DE MODES DOUX SUR LA RUE DU BEAUJOLAIS</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> → Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle → Sécuriser et faciliter l'accès au nouveau parking et au cimetière  <b>Description de l'action :</b> Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la rue du Beaujolais avec enfouissement des réseaux secs.
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total : 116 668 € HT soit 140 001.60 TTC → Maîtrise d'œuvre : environ 10 892 € HT → Plans topographiques : environ 1 667 € HT → Enfouissement : 8 040 € HT → Travaux : 96 069 € HT
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : 64 764 €</b> → Département de l'Ain : 31 294 € → DETR : 33 470 € Estimation autofinancement : 51 904 HT soit 57 000 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture ainsi évités

## Résultat auto-évaluation

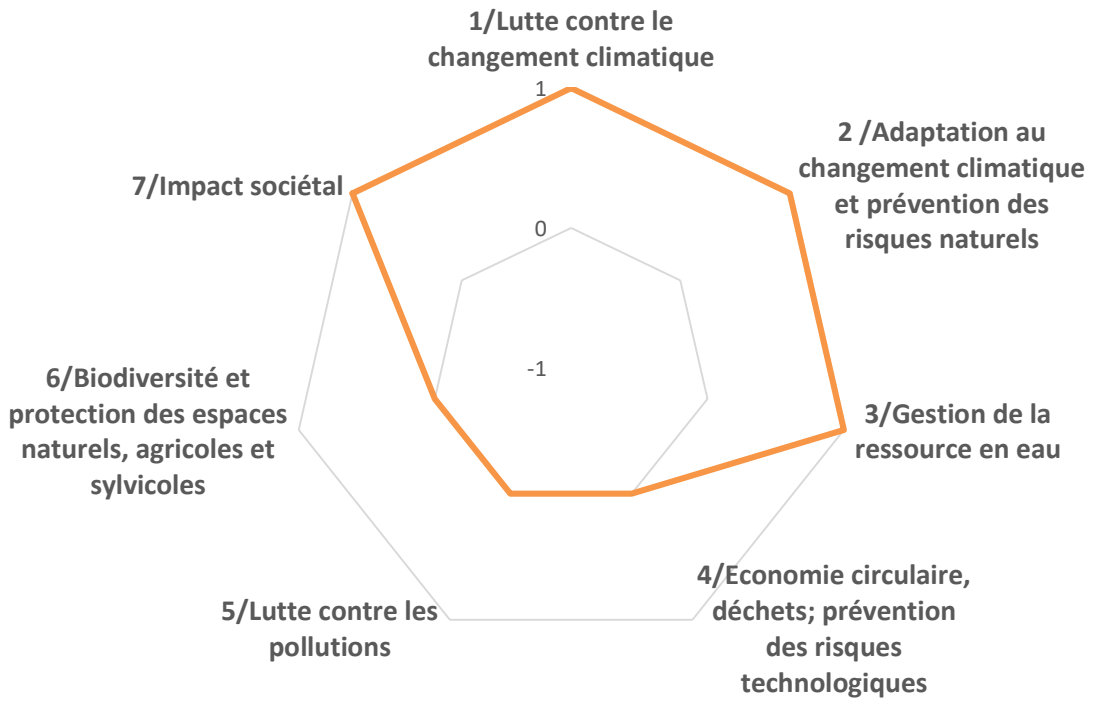


# Fiche Projet Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	107
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<b>REAMENAGEMENT DE L'ECOLE ACTUELLE</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> → Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie → Améliorer les conditions de travail des agents → Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune (nombre d'habitants).  <b>Description du projet :</b> Volonté de réaménagement de l'école public intégrant une extension pour notamment permettre l'augmentation du nombre de classes - 8 ou 9 classes fonctionnelles et des espaces communs - toilettes, salle de pause, salle de motricité, salle de sieste, bureau de la directrice)
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimé : 400 000 € HT soit 480 000 TTC → Maîtrise d'œuvre : environ 36 364 € HT → Travaux : 363 636 € HT
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : 160 000 €</b> → DETR : 160 000 € Autofinancement : 240 000 € HT soit 288 000 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête

## Résultat auto-évaluation

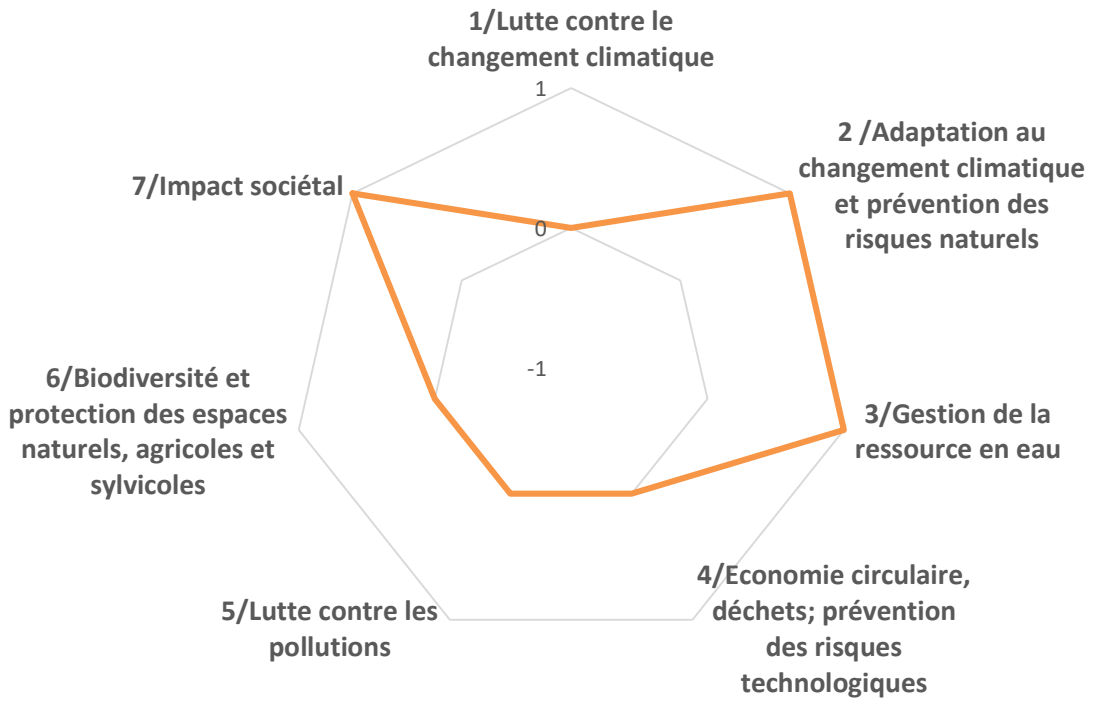


# Fiche Projet Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	108
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur- Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<b>AMENAGEMENT DE MODES DOUX SUR LA ROUTE DE VALEINS</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> → Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle → Sécuriser et faciliter l'accès au centre du village → Sécuriser le virage dangereux où il y a de nombreux accidents → Réduire la vitesse dans ce secteur  <b>Description de l'action :</b> Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la Route de Valeins avec enfouissement des réseaux secs.
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat, SIEA
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Subventions envisagées 2023 : 154 000 €</b> → Département de l'Ain (part à confirmer) 66 000 € → DETR : 88 000 € <b>Autofinancement : 286 000 € HT soit 343 200 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> → Département de l'Ain (part à confirmer) (10 %) 44 000 € → DETR (part à confirmer) : (30 %) 132 000 € → Région AURA (part à confirmer) (40 %) 176 000 € Autofinancement : 88 000 € HT soit 105 600 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2024-2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture ainsi évités

## Résultat auto-évaluation



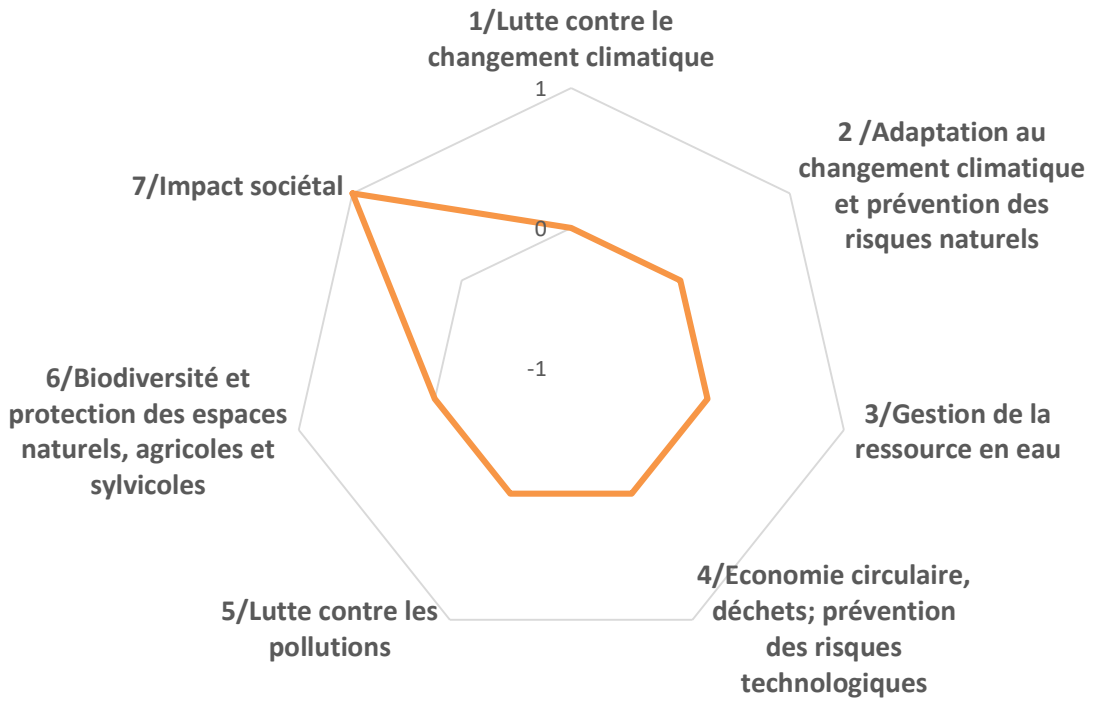
# Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	109
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint Etienne Sur Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>AMENAGEMENT D'UN POLE SANTE MEDICAL ET PARAMEDICAL DANS DES LOCAUX A ACQUERIR OU A CONSTRUIRE</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</li><li>▪ Améliorer les conditions d'accès aux soins de santé</li><li>▪ Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune</li></ul> <p><b>Description du projet :</b> Le projet consiste à regrouper les professionnels de santé présents sur la commune et aussi rechercher des solutions au problème de pénurie médicale sur le territoire. Achat de 2 appartements dans la résidence séniors de la commune</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimé : 270 000 € HT soit 324 000 € TTC → Maîtrise d'œuvre : Néant → Travaux : 270 000 € HT <b>Autofinancement : 186 000 € HT</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées 2023 : 84 000€ TTC</b> DETR (part à définir): Département de l'Ain : 30 000 € Région AURA : 54 000 €
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête



## Résultat auto-évaluation





3.2 Tableau de suivi et évaluation du CRTE et résultats attendus - AVENANT N°2 - CRTE CCVSC

Axes stratégiques	Orientations thématiques	actions thématiques	actions / projets	N° Action 2021-2022-2023	N° Projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant initial HT	Financements attendus	Coût net	montant engagé TTC	financements octroyés	Réalisé TTC					Indicateurs d'évaluation			
												2021	2022	2023	2024	2025		2026		
Transition écologique (1)		Mobilité alternative	Véloroute	1		CCVSC	1 977 266	1 941 436	35 830		2 240 389	1 941 436	46 505	85 825				Collecte annuelle des données statistiques (fréquentation) via les mesures prises sur un ou des compteurs permanents disposés sur la véloroute + comparaison complémentaire des données avec les mesures des compteurs situés		
			Etude de mobilité	2		CCVSC	53 563	42 851	10 712		36 540	42 851	8 520	27 735					Taux de participation à la consultation citoyenne relative au diagnostic	
			Modèles doux finalisé	3		CCVSC	314 134	186 193	127 941		7 764	186 193	810	357 537					Enquête de fréquentation des nouveaux aménagements auprès des collégiens	
			Modèles doux	4	4	Garnerans	100 000													Calcul du nombre de piétons journalier
			Modèles doux	5	5	Garnerans	120 000													Calcul du nombre de piétons journalier
			Modèle doux	6		Garnerans	112 142	20 000	92 142				798	91 344						Calcul du nombre de piétons journalier
			Modèles doux - développement modes actifs dans le village	7	7	Guereins	50 000													Calcul du nombre de piétons journalier
			Modèles doux	8		Messimy	48 000	19 200	28 800											Calcul du nombre journalier de piétons
			Modèles doux	9	9	Montmerle	528 500	115 000	413 500											Analyse comparative du nombre de véhicules avant et après mise en place, nombre mètres linéaires aménagés en mode actif, nombre aides aux particuliers, enquête statistiques sur la part des modes actifs dans les déplacements, r
			Modèles doux	10		Genouilleux	80 000		80 000											Calcul du nombre de piétons journalier
			Modèles doux	11	11	Illiat	420 000		420 000			5 400								Calcul du nombre de piétons journalier
			Modèles doux	12		Thoissey	100 000		17 770			64 775	27 230		55 225					Analyse comparative du nombre de véhicules en stationnement et comptage du nombre de familles utilisant le mode doux pour venir à l'école
			Modèles doux et aménagement Rue de l'Industrie - Visions Montmerle	89		CCVSC	350 000		280 000		70 000	414 120			5 880					Calcul du nombre journalier de piétons
			Mode doux	106		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne	116 668	64 764	51 904		57 000									Comparaison fréquentation des voies avant / après aménagements et contrôle de vitesse
			Mode doux	108		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne	440 000	154 000	286 000											calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture évités
			Covoiturage	13	13	Guereins	58 333		58 333											calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture évités
			Covoiturage	14	14	Messimy	75 000	22 500	52 500											Mesure de l'utilisation effective du parking de covoiturage et de son évolution et mesure de l'utilisation des bornes de recharge
			Eclairage	15		CCVSC	55 416	34 999	20 417			31 500	29 166		34 999					Mesure de l'utilisation effective du parking de covoiturage et de son évolution
			Eclairage finalisé	16		Garnerans	7 056	1 708	5 348				1 708	6 831						Gain d'économie d'énergie estimé à la suite de l'audit
			Eclairage	17		Messimy et SIEA	138 000		138 000				41 400							Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Eclairage - passage en LED équipements sportifs et bâtiments publics	88		CCVSC	117 457	72 441	45 017			55 040	25 902		47 870					Comparatif consommation énergétique avant/après et enquête de satisfaction auprès des sportifs
			Eclairage - passage en LED éclairage public	90		St-Didier-sur-Chalaronne /SIEA	165 905	103 120	47 406			30 600	10 000		24 486					Analyse comparative de la consommation d'électricité de la commune (avant passage en LED / après passage en LED)
			Eclairage - modernisation points lumineux finalisé	96		Mogneneins	5 250		5 250						6 300					Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Passage en LED éclairage public finalisé	91		Francheleins/SIE A	16 525		16 525						19 830					Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Enfouissement des réseaux secs et modernisation éclairage public centre village		92	Francheleins/ SIEA	857 500		857 500											Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Enfouissement réseau et passage en led		18	Montceaux et SIEA	60 000		60 000						76 014					Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Aménagement parking finalisé	93		Montceaux	101 269	48 958	52 311						80 242					Niveau de satisfaction des usagers et analyse comparative de la consommation d'électricité de la commune (avant passage en LED / après passage en LED)
			Passage en LED éclairage public	19		Montceaux et SIEA	117 170		117 170						28 900	28 900				Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Passage en LED éclairage public	103		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne /SIEA	77 000		77 000			35 552	8 950							analyse comparative de la consommation d'énergie ( avant/après) de l'éclairage public
			Passage en LED éclairage public	99		Chaleins/SIEA	100 000		100 000			100 000	120 000							Analyse comparative de la consommation d'énergie liées à l'éclairage
			Véhicules - suppression hors CRTE		20	CCVSC														Evolution de la consommation carbone des véhicules communaux
			Véhicules		21	Garnerans	32 000		32 000											Comptabilisation du nombre de véhicules électriques en circulation avant / après
			Bornes de recharge véhicules		22	Messimy/SIEA	60 000		60 000											Nombre d'équipements installés, Evolution des consommations énergétiques (eau, électricité), Enquête de satisfaction de la clientèle au regard de l'engagement en faveur du développement durable, Enquête de motivation de la cl
			Camping nature - suspendu		23	Montmerle														Evolution des consommations énergétiques (eau, électricité)
			Bâtiments	24		CCVSC et SIEA	32 489	14 254	18 235			38 988	14 254		74 374					Enquête de motivation de la clientèle et obtention d'un label
			Bâtiments, isolation finalisé	26+27		Garnerans	166 153	129 176	36 977			74 374	99 176		3 437	110 000				Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Bâtiment, isolation	28		Guereins	300 000		300 000			186 563	846 709							Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Reconstruction Ecole	29		Montmerle	2 680 000	563 226	2 116 774			846 709			8 100					Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Bâtiment, isolation, extension restaurant scolaire	30+63		Messimy	718 303	525 476	192 827			119 464								Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Bâtiment, pompe à chaleur	31		Genouilleux	95 000		95 000											Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Bâtiment, isolation	32		Thoissey	250 000	60 890	189 110			85 234								Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Bâtiment, chauffage finalisé	95		Mogneneins	26 385		26 385						31 662					Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Bâtiment, chauffage finalisé	97		Mogneneins	6 175	4 940	1 235						6 175					Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Bâtiment, rénovation énergétique		100	Illiat/SIEA	50 000	22 500	27 500											Analyse comparative de la consommation d'énergie liée à l'éclairage (avant/après)
			Bâtiment, isolation	33		Illiat	126 000	54 816	71 184			68 182				17 238				Etude comparative de la consommation
			Bâtiment, rénovation énergétique	105		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne	33 333	6 000	27 333			32799								
			CPE	34		CCVSC	58 182		58 182			69 819			9 352	69 819				Comparaison des consommations énergétiques avant/après mise en place du CPE
			Meilleure utilisation in situ des déchets verts			Broyeur - projet abandonné en 2022		35	Lurcy											
			Production d'énergie renouvelable			Photovoltaïque	36		CCVSC / SEM LEA	26 852		26 852			32 222					2264 (loyer correspondant à une partie de l'économie générée par l'autoconsommation du centre sportif)
			Production d'énergie renouvelable			Photovoltaïque	37		Guereins											Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Production d'énergie renouvelable			Photovoltaïque	38		Messimy	97 100	29 130	67 970								Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Production d'énergie renouvelable			Photovoltaïque - Maîtrise des consommations d'énergie et production d'énergie renouvelable	39		Montmerle	408 800	167 306	241 494	89 600	5 306	60 360					Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après), prod d'énergie renouvelable, nombre de rénovation entreprise, nombre et montant des aides aux particuliers
			Production d'énergie renouvelable			Photovoltaïque	40		Genouilleux	92 000		92 000								Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Production d'énergie renouvelable			Photovoltaïque (Salle Polyvalente)	41		Montceaux / SIEA	90 000		90 000								Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Production d'énergie renouvelable			Photovoltaïque (Ecole)	42		Montceaux	90 000		90 000								Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Production d'énergie renouvelable			Photovoltaïque (Ecole)	43		Chaleins	48 300		48 300								Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)
			Production d'énergie renouvelable			Cadastre Solaire	44		CCVSC	18 300	7 320	10 980	22 800	7 320						Nombre d'outils et d'actions de communication mis en oeuvre
			Production d'énergie renouvelable			Photovoltaïque	45		Saint-Didier-sur-Chalaronne	80 000		80 000								Bilan émissions de GES avant/après, bilan énergétique, Etude des coûts de consommation
			Captation de carbone			Etude de potentiel - méthanisation agricole	86		CCVSC	19 411	3 317	16 094	15 000		4 976					Nombre d'agriculteurs intéressés par le projet
			Captation de carbone			Plantation de haies	46		Messimy	15 000		6 000								Solliciter une enquête afin de mesurer l'impact positif en terme de biodiversité et de nuisance
			Captation de carbone			Plantation de haies	47		Saint-Didier-sur-Chalaronne	54 649	1 597	53 052	12 000	1 597	4 450	13 128				Bilan des émissions de GES, analyse de la qualité de l'air, Calcul de la surface végétalisée
			Captation de carbone			Végétalisation centre bourg	98		Chaleins	57 000		68 400								Calcul de la surface désartificialisée/ surface végétalisée
			Captation de carbone			Ville parc et végétalisation	48		Montmerle	462 677	6 489	14 046	6 489		29 554					Nombre d'arbres plantés / an. Surfaces (m2) entretenues par de l'éco-pâturage. Etat des lieux des vergers publics créés (nombre de vergers, nombre d'arbres, surfaces concernées, type d'arbres...). Degré de végétalisation des cours
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Aménagement d'un parc naturel	49		Lurcy	150 000		150 000								Enquête de diversité (avant/après), Comptage des utilisateurs du mode doux
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Préservation du site des Minimes	50		Montmerle	260 000	155 528	104 472	115 000		69 067	1 938				Obtention d'un classement ou d'une inscription au titre des Monuments historiques, Degré de réalisation des travaux nécessaires à la préservation et à la mise en sécurité du patrimoine bâti, Analyse qualitative et quantitative de l'
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Plantations sur les rives de la Mâitre	51		Messimy	8 000		8 000								Solliciter une enquête afin de quantifier les niveaux de captation de carbone
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Aménagements gestion des Eaux Pluviales Parc Actival	52		CCVSC	1 681 000		1 681 000	1 190 000		7 969	184 000				Temps de pompage des postes de traitement des premiers flux d'orage pour quantifier les volumes d'eau qui seront détournés du champ captant vers l'exutoire alternatif
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Création de réseau d'eaux pluviales	53		Messimy	287 000	41 250	245 750	41 328							Comparaison des volumes d'eau arrivant à la STEP (avant / après); Evolution du nbre de d'inondations chemin des Ferrières
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Création de réseau d'eaux pluviales	54		Montmerle	654 000	213 000	441 000	270 000		33 600					Mètres linéaires de réseaux d'assainissement des eaux pluviales créés ou mis en séparatif.
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Mise en valeur des Echudes	55		Thoissey	640 300	72 240	568 060	120 000	722 240		21672				Nombre de promeneurs empruntant le chemin piéton, fréquentation des sites touristiques de la commune
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Récupération des eaux pluviales finalisé	56		Chaleins	18 000	3 600	14 400				21 600				Analyse comparative de la consommation d'eau du bâtiment (avant/après)
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Travaux assainissement	57		CCVSC	2 611 922	61 250	2 550 672	1 810 585	61 250	36 720					Bilan annuel
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Travaux assainissement	58		CCVSC	5 493 274	267 500	5 225 774	3 158 858	267 500	59 330					Bilan annuel
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Récupération des eaux pluviales		59	Illiat	50 000		50 000								Suivi de la consommation eau potable
			Protection des espaces sensibles et faunistiques et de			Protection et mise en valeur du canal des Echudes														





PREFECTURE DE L'AIN

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ECOLOGIQUE  
ANNEE 2023**

**ENTRE**

La Préfète du Département de l'Ain, Mme Chantal MAUCHET

D'une part,

**ET**

La communauté de communes de Val de Saône Centre, représenté par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 29 juin 2021,

D'autre part,

dénommées les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2023 liste les actions à engager pour l'année 2023.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique Val de Saône Centre, signé le 30 août 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU l'article 10 du CRTE permettant de modifier le corps du CRTE et ses annexes par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de pilotage,

VU le projet de territoire Val de Saône Centre 2021-2026 réactualisé,

VU le Comité de Pilotage du Contrat de Relance et de Transition Ecologique en date du 4 avril 2023, portant sur la signature de l'avenant n°1 au CRTE et de la convention financière annuelle 2023,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2023 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2023, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2023**

Ces actions, qui seront à engager en 2023, sont déclinées **en annexe 1** de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- L'axe prioritaire du contrat
- La désignation/l'objet de l'action
- Sa localisation
- Son descriptif sommaire
- Le maître d'ouvrage
- Le budget de l'action
- La part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- La part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques...*)
- Les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers...*)
- Le calendrier de réalisation
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux co-financeurs.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2023 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés sont détaillés dans la maquette jointe en annexe 2.

<b>Crédits Etat par type de crédits - prévisionnel 2023</b>					
Appel à Projet, AMI, CEE, Fonds verts	DETR/DSIL sollicitée en 2023	Volet territorial du CPER	Contrats	Fonds mobilité active, Agence Nationale du Sport	<b>TOTAL</b>
<b>130 228 €</b>	<b>718 358 €</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>259 363 €</b>	<b>1 107 949 €</b>

#### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2023 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2023.

#### **ARTICLE 6 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Montceaux, le ..... 2023

Le Président de la Communauté de  
Communes Val de Saône Centre,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

La Préfète de l'Ain,

Chantal MAUCHET

Annexe 1 – Fiches actions 2023 convention financière CRTE CCVSC

Annexe 2 – Maquette financière 2023 CRTE CCVSC



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



**Convention financière annuelle**  
**Contrat de Relance et de Transition Energétique**  
**Année 2023**

**Annexe 1 – 56 Fiches action, dont 11 nouvelles en 2023**

Total Opérations démarrant en 2021, 2022 ou 2023 : **56**

- Opérations débutées en 2021 : **14**
- Opérations débutées en 2022 : **26**
- Opérations démarrant à compter de 2023 : **16**
- Opérations qui pourraient être finalisées en 2023 : **15**



# Sommaire

## Axe 1 - Transition Ecologique

### Cible 1 - Réduction CO2

#### Mobilité alternative

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Véloroute	1		CCVSC
Etude de mobilité	2		CCVSC
Modes doux	6		Garnerans
Modes doux	12		Thoissey
Mode doux - Aménagement rue de l'industrie - Parc d'activité Visionis Montmerle	89		CCVSC
Mode doux	106		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne

#### Moindre consommation énergétique

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Eclairage	15		CCVSC
Eclairage	17		Messimy sur Saône et SIEA
Passage LED éclairage	19		Montceaux et SIEA
Passage en LED éclairage d'équipements sportifs communautaires	88		CCVSC
Rénovation de l'éclairage public avec mise en place de la technologie LED	90		Saint Didier sur Chalaronne
Passage en Led éclairage public	99		Chaleins
Passage en led éclairage public	103		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne

#### Energie des bâtiments et CPE

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Bâtiments	24		CCVSC et SIEA
Bâtiment, isolation	28		Guéreins
Reconstruction Ecole	29		Montmerle sur Saône
Bâtiment, isolation	30-63		Messimy sur Saône
Bâtiment, pompe à chaleur	31		Genouilleux
Bâtiment, isolation	32		Thoissey
Bâtiment, isolation	33		Illiat
CPE	34		CCVSC
Bâtiment, rénovation énergétique	105		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne

#### Production d'énergie renouvelable

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Photovoltaïque	36		CCVSC / SEM LEA
Photovoltaïque	39		Montmerle sur Saône
Cadastre Solaire	44		CCVSC

Etude de potentiel pour le développement de la méthanisation agricole	86		CCVSC
-----------------------------------------------------------------------	----	--	-------

## Captation de carbone

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Plantation de haies	46		Messimy sur Saône
Plantation de haies	47		Saint Didier sur Chalaronne
Ville parc et végétalisation	48		Montmerle sur Saône
Végétalisation centre bourg et allée du stade	98		Chaleins

## Cible 2 - Protection et mise en valeur des ressources de la qualité paysagère

### Protection des espaces sensibles et faunistiques et de patrimoine

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Aménagement d'un parc naturel	49		Lurcy
Préservation site des Minimes	50		Montmerle sur Saône
Plantations sur les rives de la Mâtre	51		Messimy sur Saône

## Cycle de l'eau

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Aménagements gestion des Eaux Pluviales Parc Actival	52		CCVSC
Création de réseau d'eaux pluviales	53		Messimy
Création de réseau d'eaux pluviales	54		Montmerle sur Saône
Mise en valeur des Echudes	55		Thoissey
Travaux assainissement	57		CCVSC
Travaux assainissement	58		CCVSC
Récupération des eaux des toits	61		Lurcy

## Axe 2 - Cohésion sociale

### Cible 1 - Renforcer les dynamiques de cœur de village

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Création d'épicerie solidaire, salle associative	62		Francheleins
Densification de logements	66		Messimy sur Saône
Création d'une nouvelle bibliothèque et salle associative	102		Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Création d'une nouvelle garderie	104		Saint-Etienne-Sur-Chalaronne

### Cible 2 - Renforcer la qualité de vie pour les habitants

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Création d'une Maison France Service	67		CCVSC
Création de deux pistes d'athlétisme	70		CCVSC
Réaménagement centre village	74		Messimy sur Saône
Mise en accessibilité des bâtiments communaux	77		Messimy sur Saône
Création d'un pôle santé médicale	109		Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## Axe 3 – Economie soutenable

### Cible 1 - Développement de parcs d'activité

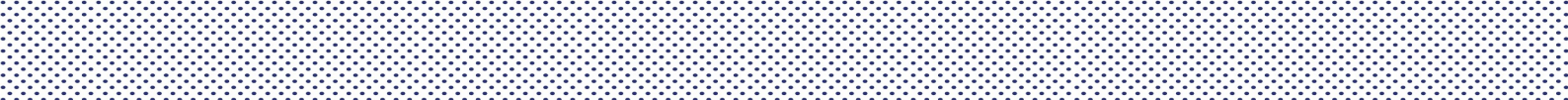
Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Acquisition de foncier pour Visionis 7	80		CCVSC
Extension Visionis Montmerle	81		CCVSC
Aménagement Actival Saint Didier	82		CCVSC
Requalification des trottoirs des parcs d'activité de Guéreins et de Chaleins	87		CCVSC

### Cible 2 - Renforcement du commerce de proximité

Orientations	N° Actions	N° Projets	Maitrise d'ouvrage
Projet alimentaire interterritorial	83		CCVSC/CCD/ CCDSV
Acquisition et travaux pour deux locaux commerciaux	84		Saint Didier-sur-Chalaronne
Partage fruits et légumes	85		Garnerans

**TOTAUX**

**56 actions déjà engagées  
ou démarrant en 2023**



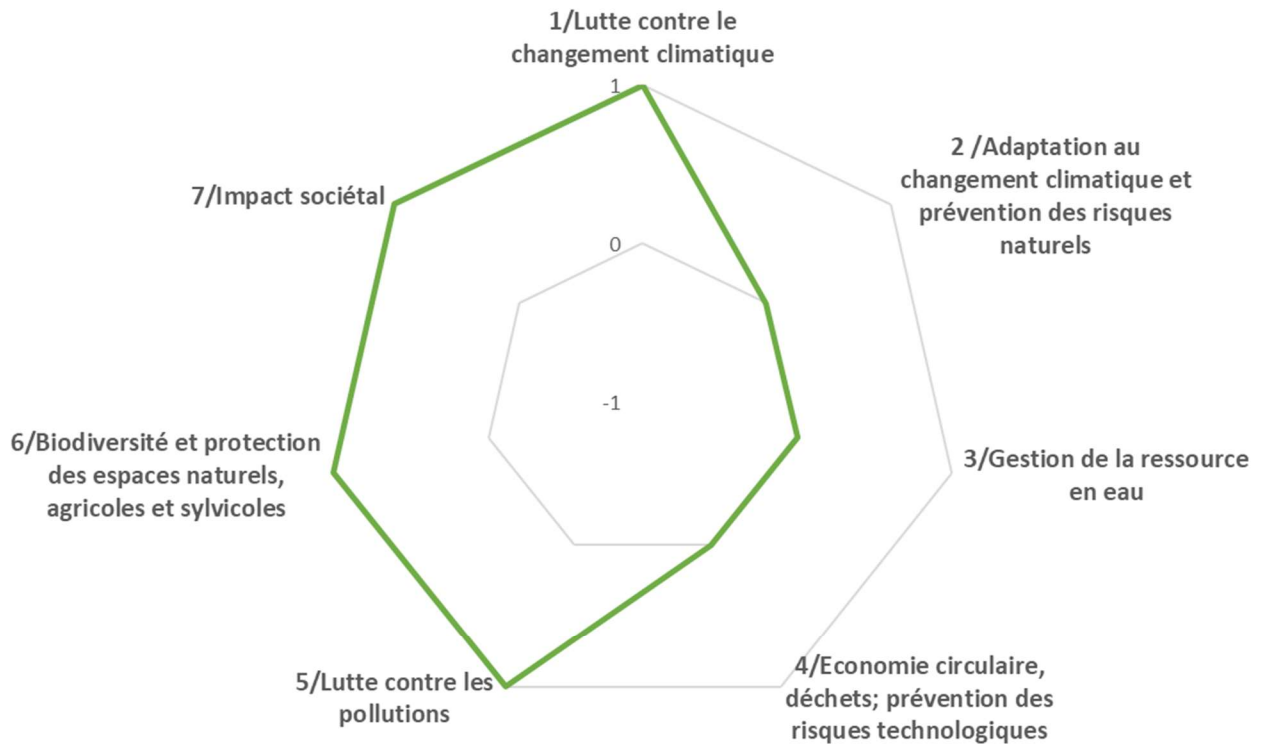
## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement de la véloroute "Voie Bleue" le long du chemin de halage</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li><li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Renforcer l'attractivité touristique en bord de Saône</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Avec plus de 25 kilomètres de chemin de halage, la V50 traversera 10 communes sur les 15 qui constituent notre intercommunalité. Elle permettra de renforcer et de développer le potentiel touristique de nos hébergeurs, de nos restaurateurs, de nos prestataires de loisirs et rendra visible le Val de Saône à l'échelle régionale et nationale.</p> <p>À l'échelle locale cette fois, la véloroute s'inscrit pleinement dans les objectifs d'aménagements « mode doux » destinés aux habitants du territoire, comme le prévoit le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Val de Saône Centre. En effet, la Voie Bleue passe à proximité des parcs d'activités économiques/industrielles du territoire (ZA Visionis, à Montmerle/Guéreins, ZA Actival à St-Didier sur Chalaronne) et les salariés seront invités à utiliser ce mode de déplacement pour se rendre sur leurs lieux de travail. À terme, une connexion avec la Voie verte du Beaujolais est prévue, afin que le maillage se poursuive avec l'autre rive et permette, in fine, de rejoindre les points d'intermodalité voisines (gare TER de Belleville, parking covoiturage péage A6).</p> <p>L'itinéraire V50 est un vaste projet cyclotouristique à l'échelle nationale, et même européenne, puisque l'itinéraire est réfléchi jusqu'au Luxembourg. En France, il se dessine de l'Allemagne à la confluence Saône-Rhône à Lyon, avec un nom qui lui a été choisi : "La Voie bleue".</p> <p>Sur le secteur de la communauté de communes Val de Saône Centre, ce n'est pas moins de 25,300 kilomètres de chemin de halage qui est concerné, répartis sur 10 communes : Messimy-sur-Saône, Lurcy, Montmerle-sur-Saône, Guéreins, Genouilleux, Peyzieux-sur-Saône, Mogneneins, Thoissey, St-Didier-sur-Chalaronne et Garnerans.</p> <p>La Communauté de Communes Val de Saône Centre a défini les principes de traitement de la liaison cyclable et le maillage d'aires d'accueil nécessaires pour les cyclotouristes. En plus des travaux évidents concernant</p>

	<p>le revêtement, des aires d'accueil pour le pique-nique, le ravitaillement en eau et le stationnement sont également prévus dans les aménagements, tout comme une signalétique à plusieurs niveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signalétique directionnelle pour flécher l'itinéraire ainsi que les services, commerces, sites d'intérêt et patrimoine à proximité ;</li> <li>- signalétique d'accueil, notamment sur les aires d'accueil (stationnement, pique-nique...), pour présenter l'itinéraire, le territoire et son terroir, le contexte paysager, environnemental et culturel ;</li> <li>- signalétique d'interprétation pour donner des explications en matière de lecture des paysages, d'histoire des lieux (évolution des usages liées à la Saône...), de milieux écologiques, etc. aux itinérants mais aussi au public local qui viendra profiter des bords de Saône le week-end ou lors des périodes de vacances.</li> </ul> <p>La préservation de l'aspect naturel du site est une priorité dans les aménagements qui seront proposés.</p>
<b>Partenaires</b>	Région AURA, Département de l'Ain, Europe, Etat, Association Vélo et Territoires
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût actualisé 2023 : 1 977 266€ HT soit 2 372 719 TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Conseil régional : 575 051€</li> <li>→ Conseil départemental : 556 075 €</li> <li>→ Europe (FEDER) : 590 257.39€</li> <li>→ État – DSIL : 220 053 €</li> </ul> <p><b>Autofinancement : 35 830 HT/ 42 996 TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>ACTUALISATION 2023 :</b></p> <p><b>Mai à novembre 2021 :</b> Elaboration du dossier Permis d'Aménager, élaboration du dossier préalable « au cas par cas » au titre de l'évaluation environnementale du projet</p> <p>Décembre à mars 2022 : marché de MOE</p> <p><b>Juillet à septembre 2022 :</b> Consultation pour le marché de travaux</p> <p><b>Octobre 2022 :</b> début des travaux et conception des panneaux touristiques</p> <p><b>Été 2023 :</b> fin des travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Collecte annuelle des données statistiques (fréquentation) via les mesures prises sur un ou des compteurs permanents disposés sur la véloroute (1 compteur au nord du territoire géré par la CC de la Veyle et 1 compteur installé au sud géré par la CC Dombes Saône Vallée) à partir de l'année N des travaux</li> <li>→ Comparaison complémentaire des données avec les mesures des compteurs situés en amont et en aval sur les autres territoires plus éloignés</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation



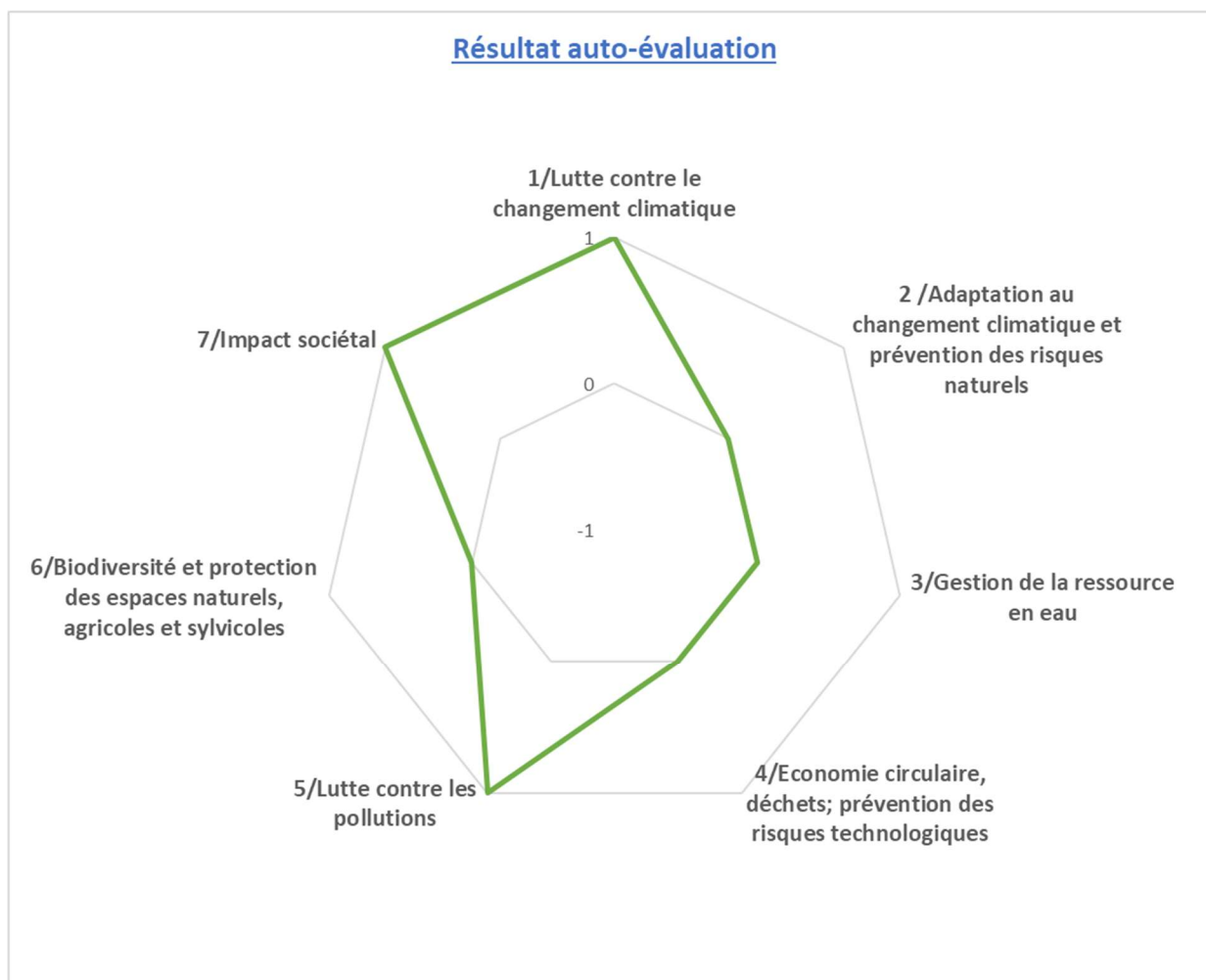
## Fiche action Val de Saône Centre

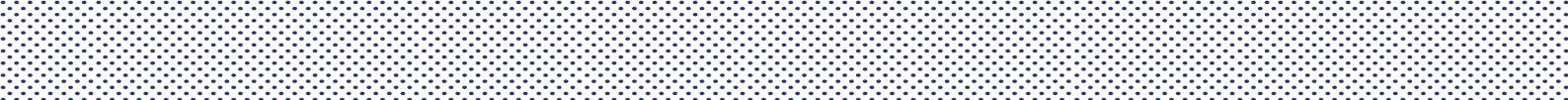
### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 ; TE
<b>Action n°</b>	2
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Etude de mobilité</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> Le transport est le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie sur le territoire. L'enjeu est donc de réduire la part d'utilisation de la voiture au profit de modes alternatifs pour, à terme, réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il est nécessaire de réaliser une étude mobilité à l'échelle du territoire.</p> <p><b>Description de l'action :</b> → L'étude mobilité inclura 4 volets : - volet 1 : diagnostic de la mobilité (flux, offre de transport, définition des besoins, secteurs à enjeux et freins à la mobilité) -volet 2 : définition d'une stratégie de mobilité tous modes (transports en commun, mode doux, intermodalité...) - volet 3 : mise à jour du schéma directeur cyclable existant sur une partie du territoire intercommunal afin de définir le maillage des itinéraires cyclables et assurer la desserte sécurisée des principaux pôles générateurs de trafic. Ce schéma pourra intégrer des propositions de solutions de déploiement de services connexes pour les modes actifs (stationnement cycles, services vélos). -volet 4 : étude d'opportunité de déploiement d'aires de covoiturage et/ou d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) ou Hydrogènes →L'étude sera menée en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, AOML, dans le cadre de conventions de coopération et de délégation de compétence pour les volets relevant de la compétence régionale. → La communauté de communes se fera accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges de l'étude.</p> <p>A l'issue de ces études, des travaux d'aménagement de voies modes doux, de création d'aires de covoiturage et/ou d'installation de bornes de recharge pourront être programmés et feront l'objet d'autres fiches actions.</p>
<b>Partenaires</b>	Région AURA, ADEME, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total initial : 85 000 € HT soit 102 000 TTC



	<b>ACTUALISATION 2023 :</b> Coût total étude : 53 562.50 € HT soit 64 278 € TTC → AMO : 7 100€ HT soit 8 520 TTC → Etude volet 1 : 16 012.50 € HT soit 19 215 € TTC → Etude volet 2 : 11 637,50 € HT soit 13 965 € TTC → Etude volet 3 : 11 637,50 € HT soit 13 965 € TTC → Etude volet 4 : 7 175 € HT soit 8 610 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions (ACTUALISATION 2023) :</b> → Lauréat de l'Appel à projet AACT-AIR – ADEME (Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air) : 34 974.50 € (53 562.50 € HT x environ 65,3%) → Région AURA : 7 875 € (22,50 % de 35000 € de dépenses subventionnables) <b>Autofinancement : 10 713 € (20% du coût des études)</b>
<b>Calendrier</b>	→ Consultation AMO et bureau d'études : 2021 → Etude : 2022- 2023 → Validation du plan d'actions et du schéma cyclable : mai-juin 2023
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Taux de participation à la consultation citoyenne relative au diagnostic



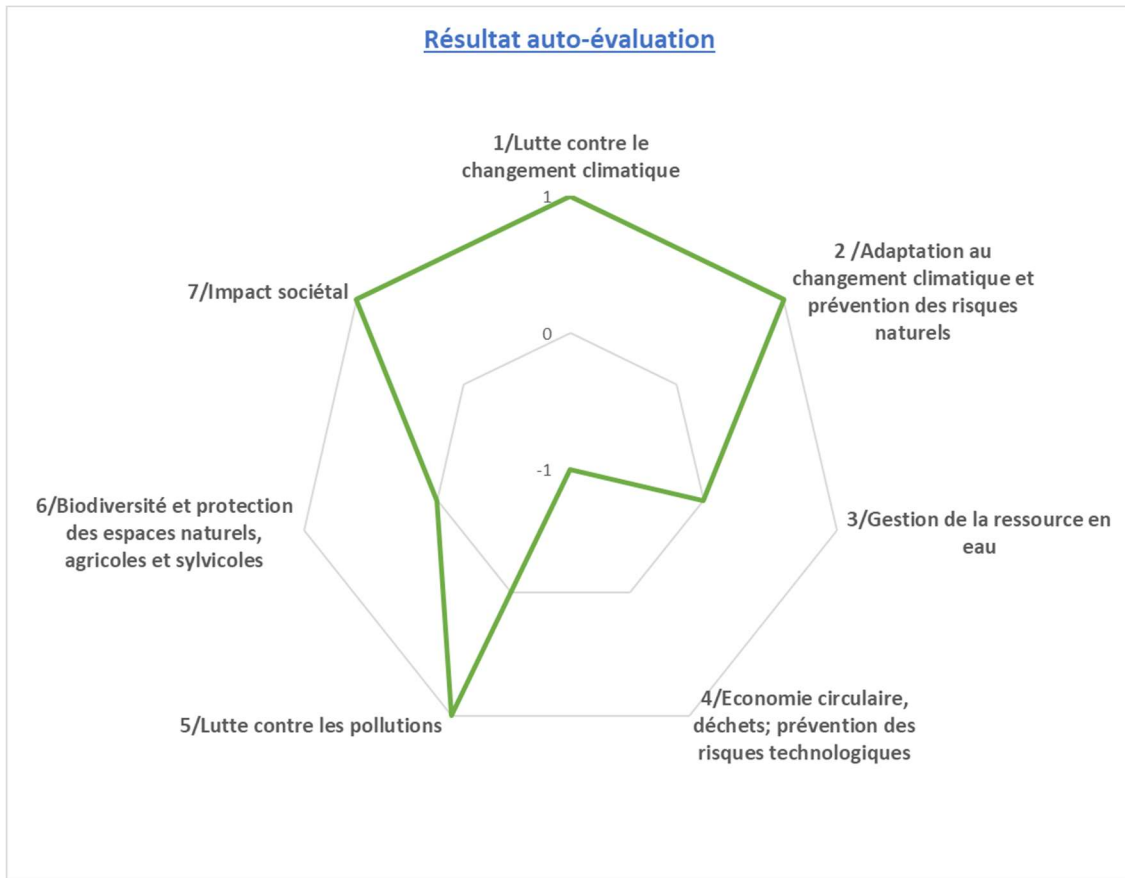


## Fiche action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	6
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<b>Cheminement mode doux chemin de la Gare</b>  <b>Objectifs et modalités</b> → Diminuer les émissions de gaz à effet de serre → Développer des modes de transport alternatifs à la voiture → Relier les lotissements à l'arrêt de bus de la gare  <b>Description du projet</b> Création d'un cheminement piétonnier reliant la zone des lotissements et l'arrêt de bus de la Gare sur la RD 933 avec éclairage scolaire
<b>Partenaires</b>	DETR, Région AURA, Communauté de Communes
<b>Coût prévisionnel</b>	112 142 € HT soit 134 569 € TTC (coût réel)
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attribuées : 20 000 €</b> Fonds de concours Communauté de Communes 2021 : 20 000 € <b>Solde par autofinancement : 92 142 € HT soit 100 570,4 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2021</b> : Etudes et travaux réalisés en, <b>2022 et 2023</b> : réalisation des travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul nombre de piétons journalier

### Résultat auto-évaluation

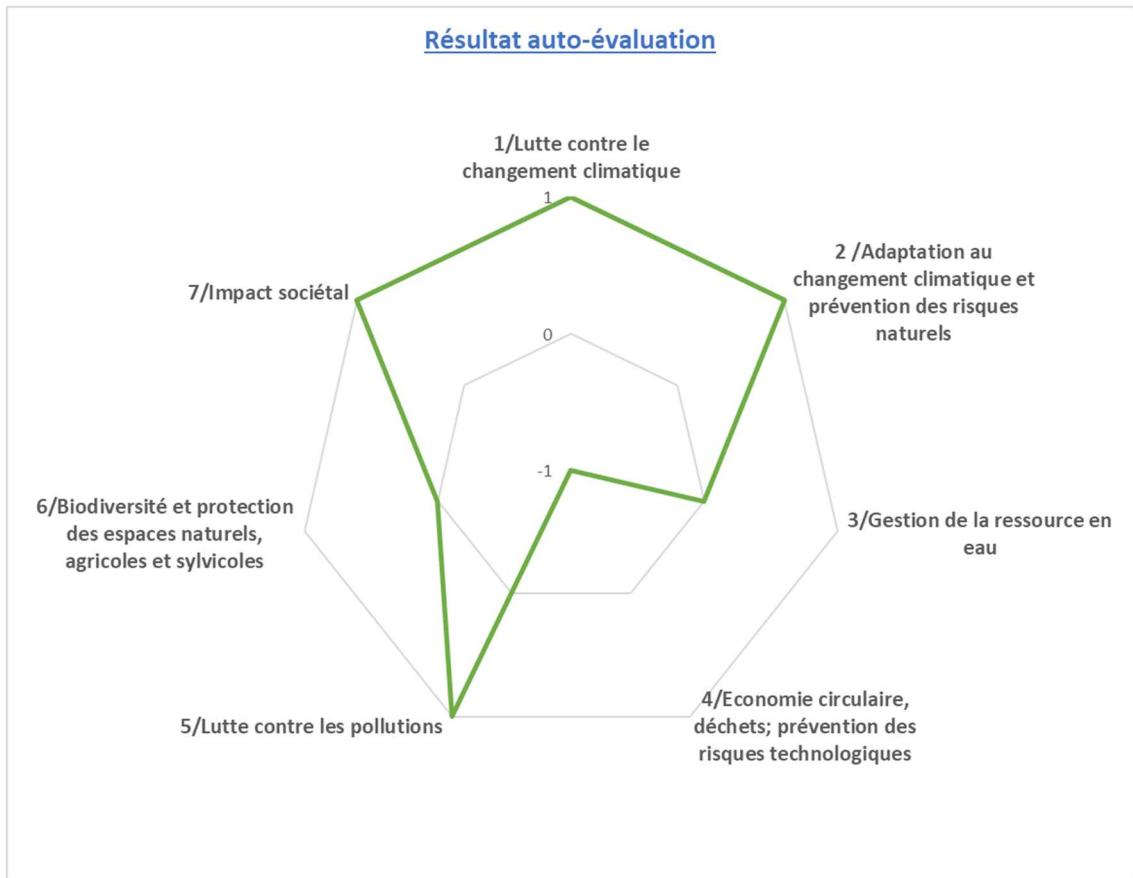


## Fiche action Thoissey

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	12
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Développement de modes doux</b></p> <p><b>Contexte et objectifs :</b></p> <p>Compte-tenu du territoire extrêmement réduit de la commune de Thoissey (134 hectares), dont 2/3 en prairies inondables de Saône, la mise en place d'actions potentiellement développées dans le cadre d'un CRTE devra être axée autour d'un potentiel existant qui nécessite d'être valorisé. Tout projet de développement de la commune se trouve contraint par les contingences territoriales.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Relier le camping de Thoissey, la Voie Bleue et le centre bourg</li><li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Création d'un cheminement doux le long de la Chalaronne, permettant la jonction entre le camping de Thoissey, la Voie Bleue et le Centre Bourg sans emprunter de voie fréquentée par les véhicules à moteur</p>
<b>Partenaires</b>	Région AURA, Département de l'Ain, Etat, Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Coût prévisionnel</b>	100 000 € HT soit 120 000 TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR : 9030 €</li><li><b>Département de l'Ain : 18 200 €</b></li></ul> <p><b>Subvention attendues 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Région AURA (Bonus Ruralité) : 55 000 € (en attente réponse)</li></ul> <p><b>Solde par autofinancement : 17 770 HT €</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p>Cette action a abouti dans sa phase 1 (2022) à la création d'un premier linéaire de cheminement mode doux.</p> <p>Un second linéaire sera créé en 2023, poursuivant le premier en direction de l'Ouest, donc de la Voie Bleue.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre de piétons journaliers

### Résultat auto-évaluation

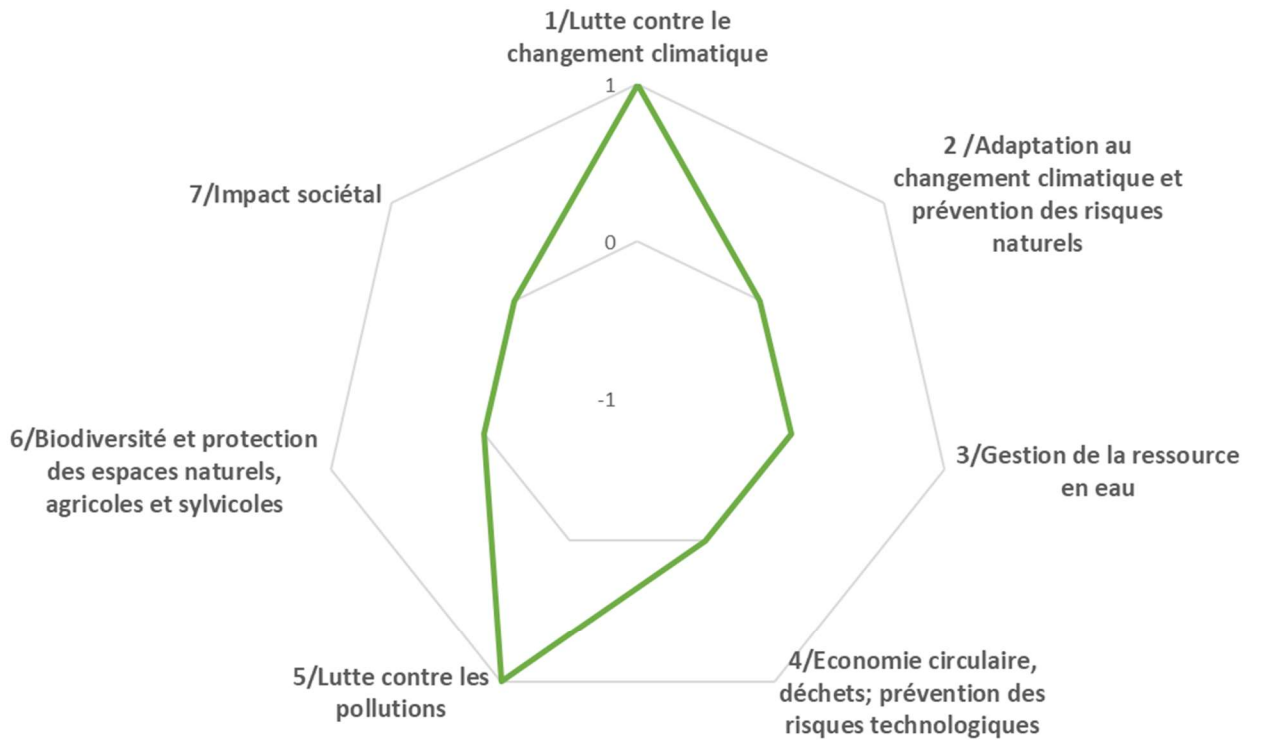


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	15
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Plan Pluriannuel d'Investissement pour la rénovation de l'éclairage Public</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage public avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées</li><li>→ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage public</li><li>→ Réduire les nuisances environnementales liées à la lumière</li><li>→ Répondre aux obligations de l'arrêté du 7/12/2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses</li></ul> <p>→ passage en LED de 50 points lumineux/an</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	PPI : 55 416 € HT soit 66 499 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 34 999 €</b></p> <p>DSIL 2022 (tranche 1) : 17 500 €</p> <p>DSIL 2023 (tranche 2) : 5 833 €</p> <p>Département de l'Ain (tranches 1 et 2) : 11 666 €</p> <p><b>Solde par autofinancement : 26 250 € HT soit 31 500 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Réalisation de la première tranche de travaux en 2022 (Parc Visionis Guéreins) : 29 166€ HT soit 34 999 € TTC</li><li>→ Réalisation 2<sup>ème</sup> tranche de travaux en 2023 (Parc Actival St Didier sur Chalaronne.) : 26 250 € HT soit 31 500 TTC</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Gain d'économie d'énergie estimé à l'issue de l'audit

Titre du graphique



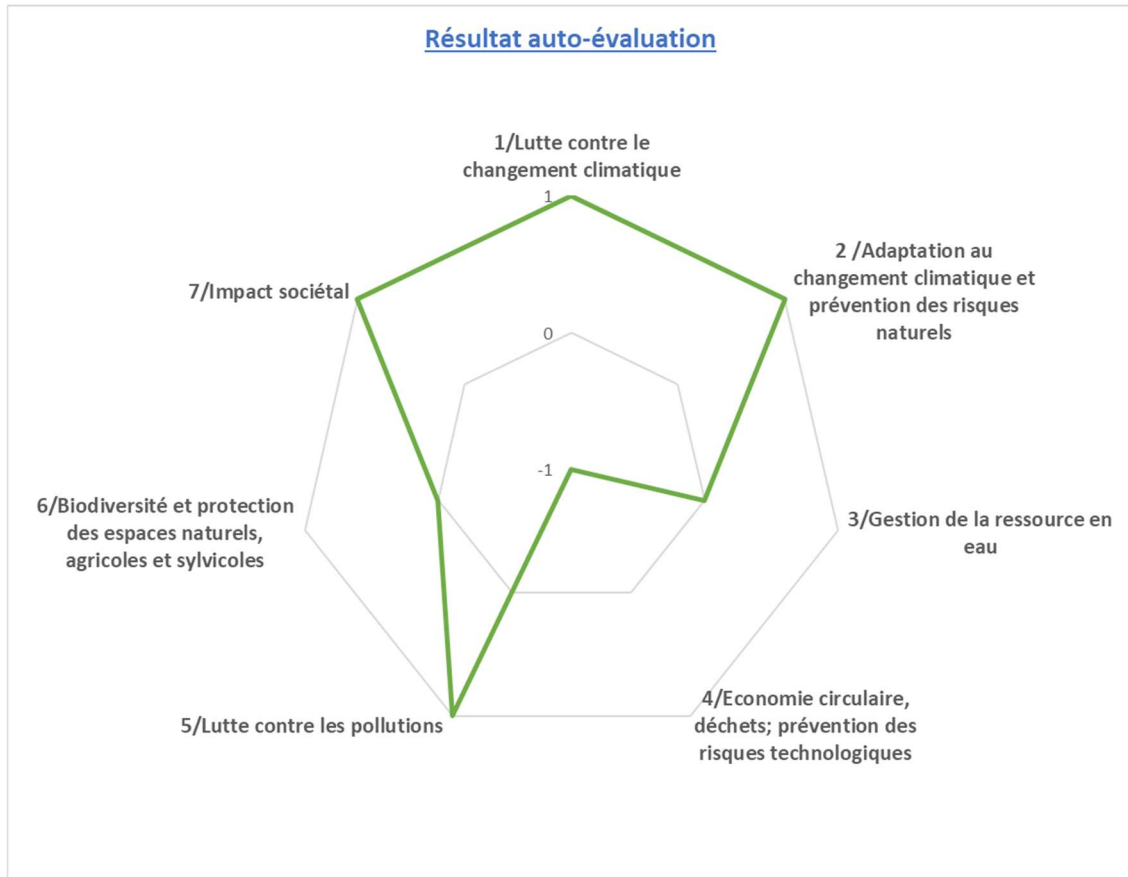


## Fiche action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	17
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Optimisation éclairage public</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public : le remplacement d'une lampe ancienne par une led permet de diminuer la consommation d'électricité d'environ 73% Il est à noter que la commune de Messimy sur Saône déjà décidé de couper l'éclairage public la nuit entre 23h30 et 5h30 sauf au niveau de la RD933 et du centre Bourg</p> <p><b>Description du projet :</b> Procéder au remplacement des lampes existantes par des Leds sur les points d'éclairage public. Hiérarchisation préalable à réaliser par zone avec priorité aux secteurs comportant les lampes les plus anciennes.</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	138 000 € HT soit 165 600 TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Part SIEA :</b> 82 800 € <b>Solde autofinancement :</b> 69 000 € HT soit 82 800 € TTC Prévisionnel <b>2023 :</b> 34 500 € HT soit 41 400 € TTC Prévisionnel <b>2024 :</b> 34 000 € HT soit 41 800 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023-2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public

### Résultat auto-évaluation

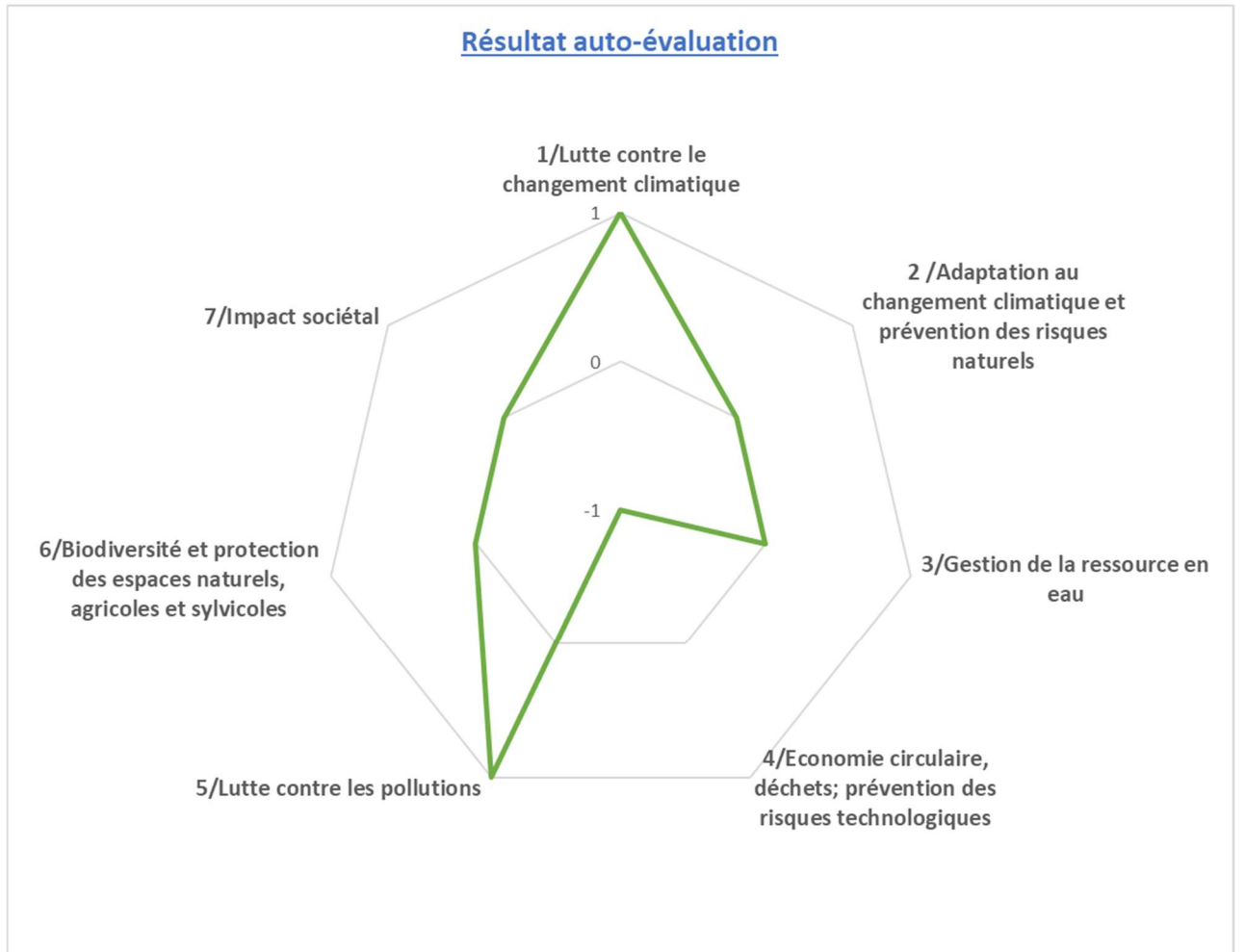


## Fiche action Montceaux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	TE, 1
<b>Action n°</b>	19
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montceaux/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<b>Passage en led de l'éclairage public</b>  <b>Objectifs :</b> Economie budgétaire à terme et maîtrise des intensités lumineuses  <b>Description du projet :</b> Remplacement progressif des ampoules au mercure à grosse consommation par un éclairage LED (dans le village et parking de l'école) - Coût de l'énergie en 2020 : 8 316 €
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total</b> : 117 170 € HT soit 140 604 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Participation SIEA</b> : 53 898 € (46% du coût total) → Tranche 1 (2021-2022) : 48 166 € H.T soit 57 800 € TTC, dont coût réel commune : 26 816 € HT soit 32 179 € TTC → Tranche 2 (2024) : 69 004 € H.T soit 82 804,8 TTC <b>Reste à charge commune</b> : 63 272 € HT soit 75 925 € TTC <b>Reste à charge commune sur l'ensemble du projet</b> (tranches 1 et 2) : 96 088 € HT / 108 104 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2022</b> : tranche 1 - finalisé <b>2024</b> : tranche 2
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) Coût de l'énergie en 2020 : 8 316 €

## Résultat auto-évaluation



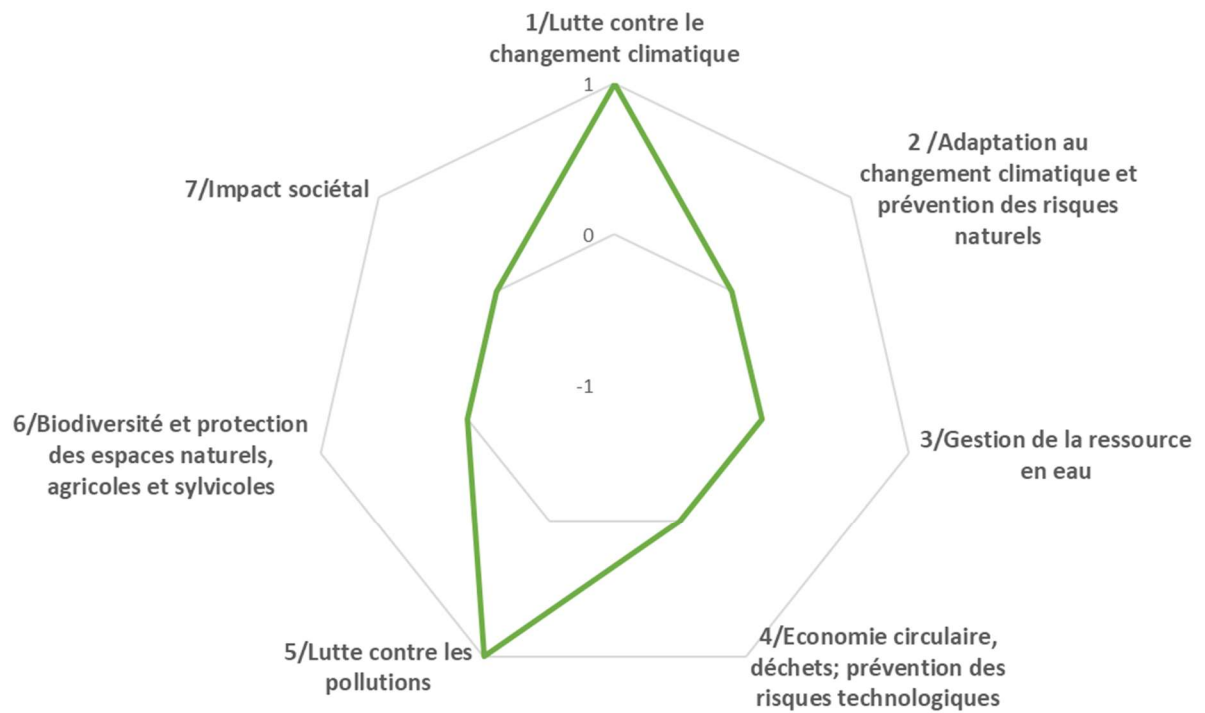
## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	24
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires et communaux dans le cadre du programme ACTEE 2</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer la consommation énergétique des bâtiments et réduire les émissions de gaz à effet de serre</li><li>→ Répondre aux objectifs du décret tertiaire de diminution de la consommation énergétique des bâtiments de plus 1 000m<sup>2</sup> de 40 % à l'horizon 2030, 50% à l'horizon 2040 et 60 % à l'horizon 2050 par rapport à 2010</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires dans le cadre du programme ACTEE 2 sur 2 ans (2021-2022-2023) - Mener des études dans le cadre du programme ACTEE2 afin d'identifier les besoins en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics - la communauté de communes ainsi que 7 communes de son territoire sont lauréates à l'AMI SEQUOIA (Soutien aux Élus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics de plus de 1000 m<sup>2</sup> (Gymnase Visiosport à Montceaux, Pôle Petite Enfance à Montceaux, Gymnase et centre sportif à St Didier sur Chalaronne) et les plus énergivores (Gymnase de Thoissey, Jardins des Sports, RAM de Saint-Didier) puis les bâtiments communaux</li><li>→ Recrutement par le SIEA (mandataire et pilote du projet) d'économistes de flux pour effectuer des bilans des consommations des bâtiments communautaires et communaux de moins de 1000 m<sup>2</sup> et optimiser les usages pour réduire les factures</li><li>→ Installation d'outils de suivi de consommation afin de diagnostiquer puis de mieux gérer la consommation énergétique des bâtiments (enregistreurs de température, caméra thermique, logiciel)</li><li>- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation identifiés lors des audits et des bilans de consommation</li></ul> <p><b><i>A l'issue de ces études, des travaux de rénovation pourront être programmés et feront l'objet d'autres fiches actions.</i></b></p>
<b>Partenaires</b>	

<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût pour la CCVSC 2023 (hors MOE + travaux):</b>  → Audits : <b>14 396, 26 € HT / 17 275.51 € TTC</b>  → Econome de flux + outils de suivi : <b>18 093 € HT / 21 712 € TTC</b> pour les 2 ans (rétribués en 2023)  → <b>Le coût de la maîtrise d'œuvre et des travaux seront définis à l'issue des études</b></p> <p><b>Coût pour les communes :</b>  → économe de flux + outils de suivi : 46 406 € pour les 2 ans (communes de Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Thoissey)</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Aides octroyées dans le cadre de l'AMI SEQUOIA : 14 254 €</b></p> <p>→ <b>Audits financés à 50% avec un plafond à 17 500 € :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût CCVSC : 7 198,13 € (50% du coût total)</li> <li>▪ Coût communes participantes à l'audit (Chaleins, Francheleins, Messimy-sur-Saône) : 10 301,87 €</li> </ul> <p>→ <b>Financement économe de flux et mesures de suivi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût CCVSC : 7 056 € pour les 2 ans (2022-2024)</li> <li>▪ Coût communes participantes (Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Thoissey) : 8 022 €</li> </ul> <p>→ <b>Maîtrise d'œuvre</b> : coût enveloppe global de 7 000 € à répartir entre la CCVSC et les communes membres du programme</p>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>mi 2022- mi 2024</b> : économe de flux</li> <li>▪ <b>2023</b> : Audits</li> <li>▪ <b>Second semestre 2023</b> : maitrise d'œuvre</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments après travaux

Titre du graphique



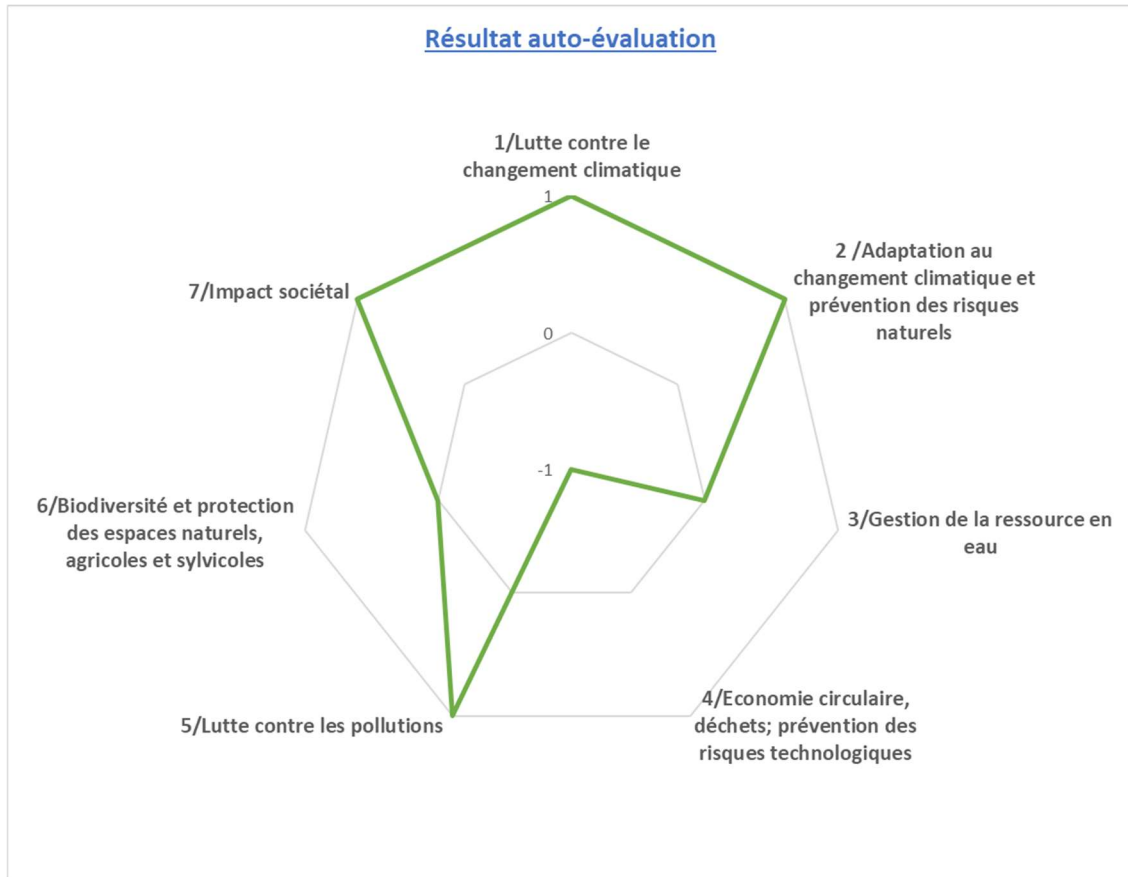
## Fiche action Guéreins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	28
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Guéreins
<b>Description de l'action</b>	<b>Isolation Thermique des bâtiments communaux</b>  <b>Objectifs et modalités :</b> → Préserver les ressources naturelles → Réduire les consommations énergétiques  <b>Description du projet :</b> Engager une isolation thermique des bâtiments par ordre de priorité : la cantine, la mairie et l'école
<b>Partenaires</b>	Région AURA, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	300 000 € HT soit 360 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Subventions à définir : Région AURA, DSIL
<b>Calendrier</b>	Mairie et école publique - travaux isolation toit : → réalisé en <b>2022</b> : 110 000 € TTC <b>courant 2023</b> : réalisation du diagnostic de la cantine
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)



## Résultat auto-évaluation



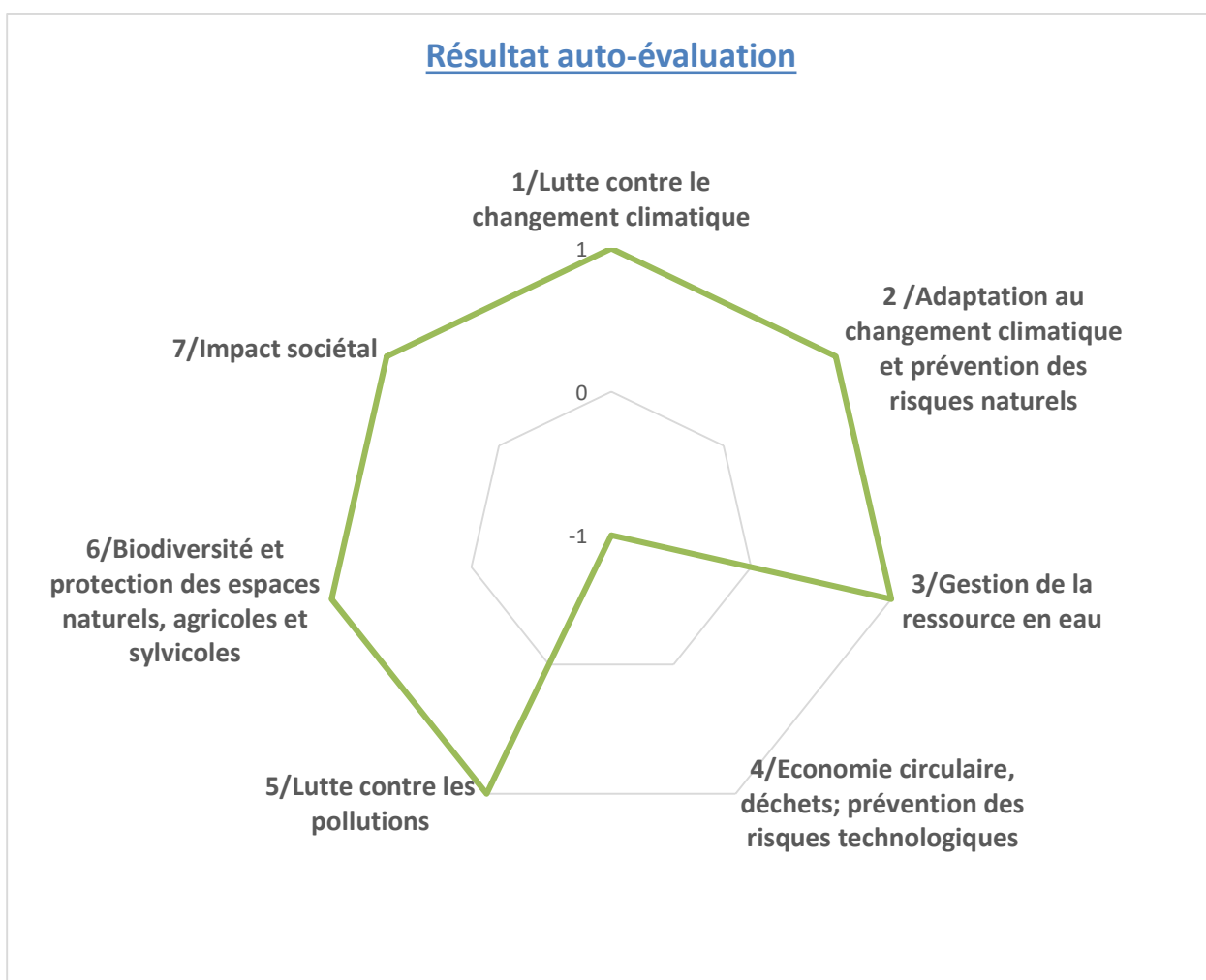
## Fiche action Montmerle-sur-Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	29
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Reconstruction de l'école élémentaire publique Mick Micheyl</b> (dans le cadre d'une opération globale de reconstruction des deux écoles publiques, élémentaire et maternelle)</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <p>→ Offrir aux élèves, aux enseignants, aux personnels éducatifs et aux familles, des conditions d'accueil et de fonctionnement optimales et adaptées aux usages et besoins actuels, sur les temps scolaires et périscolaires.</p> <p>→ S'inscrire dans une politique globale de renouvellement urbain en centre-ville et de confortement des fonctions de centralité, en reconstruisant les deux écoles publiques (maternelle et élémentaire) à proximité immédiate d'autres équipements et services et au cœur du futur "quartier des écoles" (construction de 95 à 120 logements, aménagement d'un parc public)</p> <p>→ Opter pour des bâtiments "durables"</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de 9 salles de classe, 1 salle "arts plastiques / musique / périscolaire", 1 BCD, des salles pédagogiques, des espaces de rangement, techniques et d'entretien, des sanitaires</li> <li>- Qualité environnementale du bâtiment basse consommation d'énergie, chaufferie bois mutualisée (réalisée dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle), matériau bois privilégié avec recours aux essences locales et régionales</li> <li>- Cuve de récupération des eaux de pluie (utilisation pour l'arrosage)</li> <li>- Végétalisation, débitumisation</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût global : 2 680 000 € HT soit 3 216 000 TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions : 563 226 €</b></p> <p><b>Subventions attribuées :</b></p> <p>→ DETR : 250 000 €</p> <p>→ Département de l'Ain : 150 000 €</p> <p>Région Auvergne Rhône Alpes (bois énergie et réseau de chaleur) : 104 000 € (porte sur les écoles maternelle et élémentaire)</p> <p><b>Subventions attendues :</b></p>

	→ Région Auvergne Rhône Alpes (bois local) : 50 000 € (porte sur les écoles maternelle et élémentaire). → CAF (aménagement de locaux périscolaires) : 9 226 € → <b>Solde autofinancement</b> : 2 116 774 € HT
<b>Calendrier</b>	<b>2022-2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

### Résultat auto-évaluation

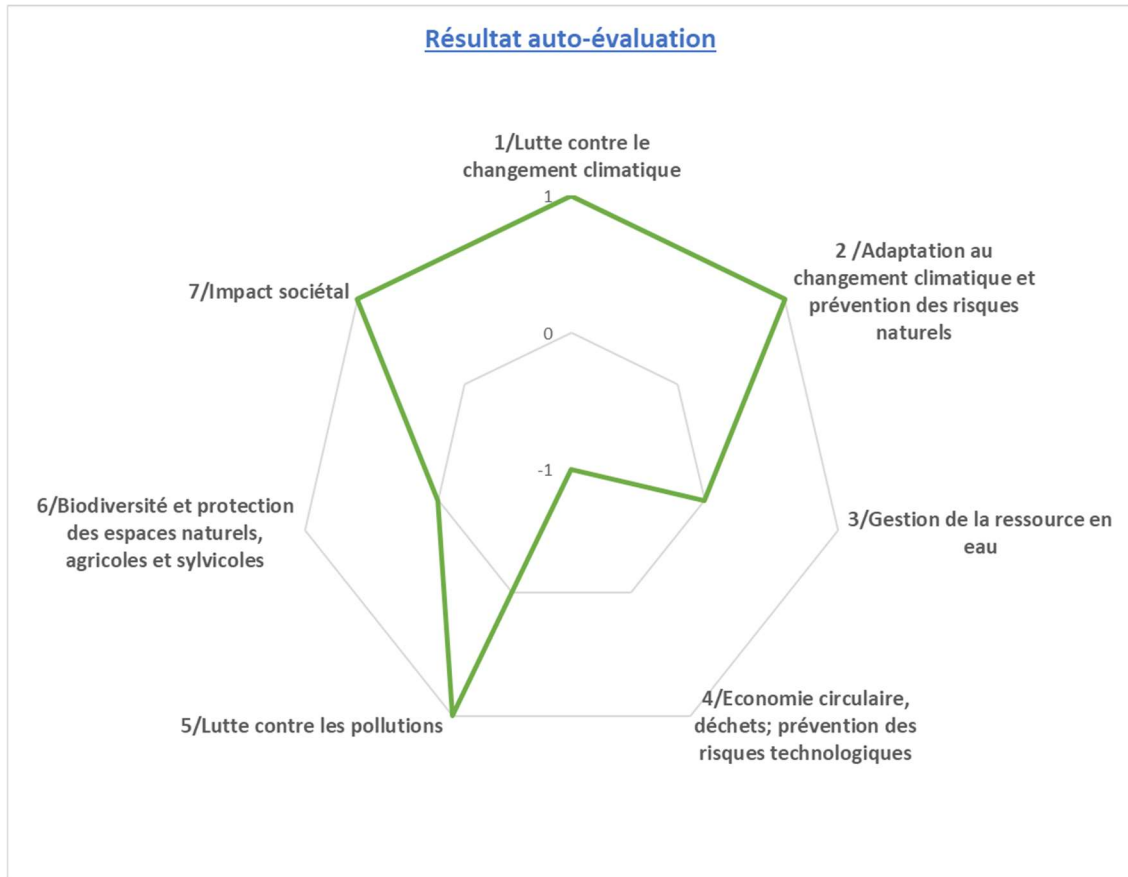


## Fiche action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	30 – fusionnée avec le projet 63
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy sur Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Isolation de l'école et extension de la restauration scolaire</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Accroître l'efficacité énergétique de l'école communale en améliorant le confort d'hiver ainsi que le confort d'été (mai, juin et septembre) ce qui permettra d'économiser significativement la consommation de chauffage du bâtiment</p> <p><b>Description du projet :</b> Renforcer l'isolation du bâtiment de l'école pourtant récent (2004) au niveau de la toiture et via une isolation par l'extérieur, sans connaître encore les solutions techniques à retenir pour traiter le problème thermique du bâtiment. Le prérequis à ce projet est la reprise de l'étanchéité d'une toiture terrasse (40 K€ prévu pour fin 2021). La réalisation du projet dépendra du niveau d'aides qui pourra être obtenu. Dans l'évolution du projet global, le projet d'extension de la cantine (fiche 63) vient intégrer l'ensemble du projet isolation de l'école</p>
<b>Partenaires</b>	SEM LEA ; SPL ALEC de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Budget prévisionnel : 718 303 HT / 861 964 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p>Subventions envisagées : <b>525 476 € dont</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DETR/DSIL 2023</b> : 140 150 € (en attente attribution)</li> <li>- <b>Région AURA</b> : 280 000 €</li> <li>- <b>Département de l'Ain</b> : 105 326 €</li> </ul> <p>Solde par autofinancement : <b>192 827 € HT soit 231 392 € TTC</b> Un taux de 80% est pris en compte dans la maquette financière annexée</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022</b> : réalisation de l'étude : 6 750 € HT/ 8 100 € TTC</p> <p>Travaux à compter de 2023 – 2024 – 2025</p> <p><b>Prévisionnel 2023</b> : 99 553 € HT/ 119 464 € TTC</p> <p><b>Prévisionnel 2024</b> : 612 000 € HT/ 734 400 € TTC</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

### Résultat auto-évaluation

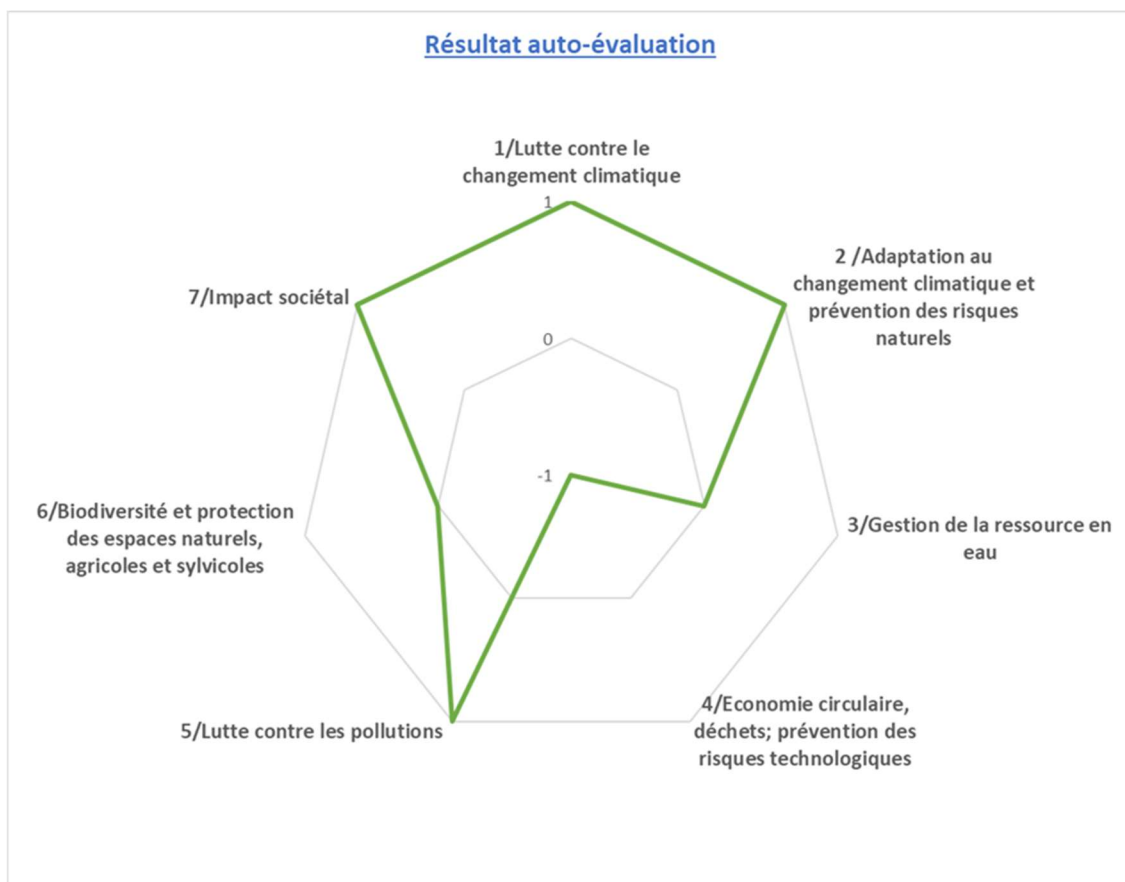


## Fiche action Genouilleux

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	31
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Genouilleux
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments de la mairie et de l'école</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> → Amélioration de la performance énergétique → Lutte contre les pollutions et le changement climatique</p> <p><b>Description du projet :</b> Remplacement de la chaudière au fioul chauffant actuellement les locaux de la mairie et de l'école par une ou plusieurs pompes à chaleur.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain, Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Coût prévisionnel</b>	95 000 € soit 114 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Subventions envisagées à définir : DETR/DSIL Région AURA Département de l'Ain Fonds de concours CCVSC La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	Estimatif réalisation : <b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie du bâtiment (avant/après)

### Résultat auto-évaluation



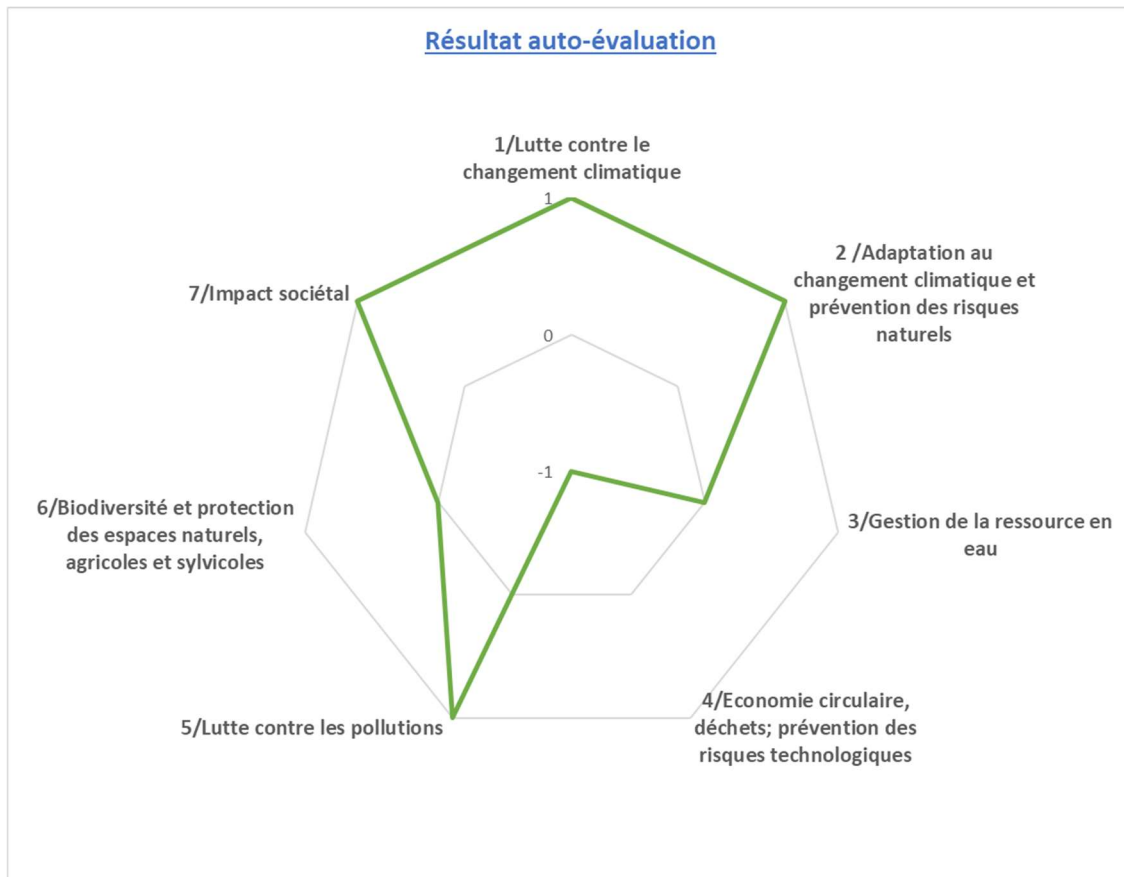
## Fiche action Thoissey

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	32
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Amélioration des étiquettes énergétiques – Isolation par l'extérieur du bâtiment du 18 rue des Jardins (La Poste, la Thoisseyenne d'HLM et 8 logements).</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> → Réduire l'empreinte énergétique du parc de logements dont la commune est propriétaire → Agir sur les consommations d'énergie des bâtiments publics</p> <p><b>Description du projet :</b> Isolation des bâtiments à étiquettes énergétiques lourdes, de façon à favoriser les économies d'énergie, à la fois dans les appartements loués par la commune, et dans les locaux commerciaux ou de services publics</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Etat, ANAH, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	250 000 € HT soit 300 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Total subventions : 60 890 €</b> <b>Subventions attribuées :</b> Département de l'Ain (contractualisation) : 30 000 € DETR 2022 : 26 390 € CEE : 4 500 € <b>Solde par autofinancement : 189 110 € HT</b></p> <p><b>Réalisation 2023 :</b> 71 029 € HT soit 85 234,8 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2022- 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)



### Résultat auto-évaluation

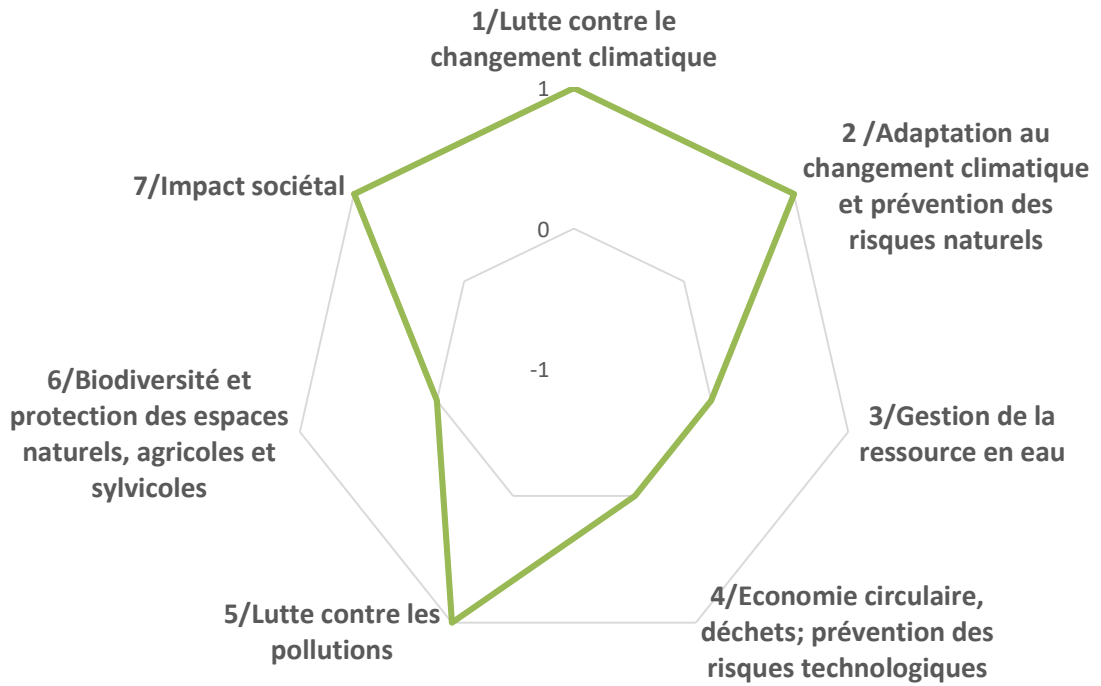


## Fiche action Illiat

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, Transition énergétique
<b>Action n°</b>	33
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'ILLIAT
<b>Description de l'action</b>	<b>Rénovation énergétique des bâtiments communaux</b> <b>Objectifs :</b> → Diminuer la consommation énergétique des bâtiments mairie, école et appartements → Diminution des émissions de gaz à effet de serre <b>Description du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux d'isolation et pose de panneaux solaires</li><li>- Changement du mode de chauffage</li><li>- Création de 2 appartements au-dessus de la mairie</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>126 000 € HT soit 151 200 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions perçues : 25 316 €</b> → DETR/DSIL 2022 <b>Subventions envisagées : 29 500 €</b> → Autres financements : 15 000 € → Département de l'Ain : 14 500 € <b>Solde à charge commune : 71 183 € HT soit 85 419,60 TTC</b> Etude + MOE 2022 – 14 365 € HT soit 17 238 € TTC Prévisionnel 2023 - <b>56 818 € HT soit 68 182 TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2022-2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Étude comparative de la consommation énergétique par an et par période

## Résultat auto-évaluation

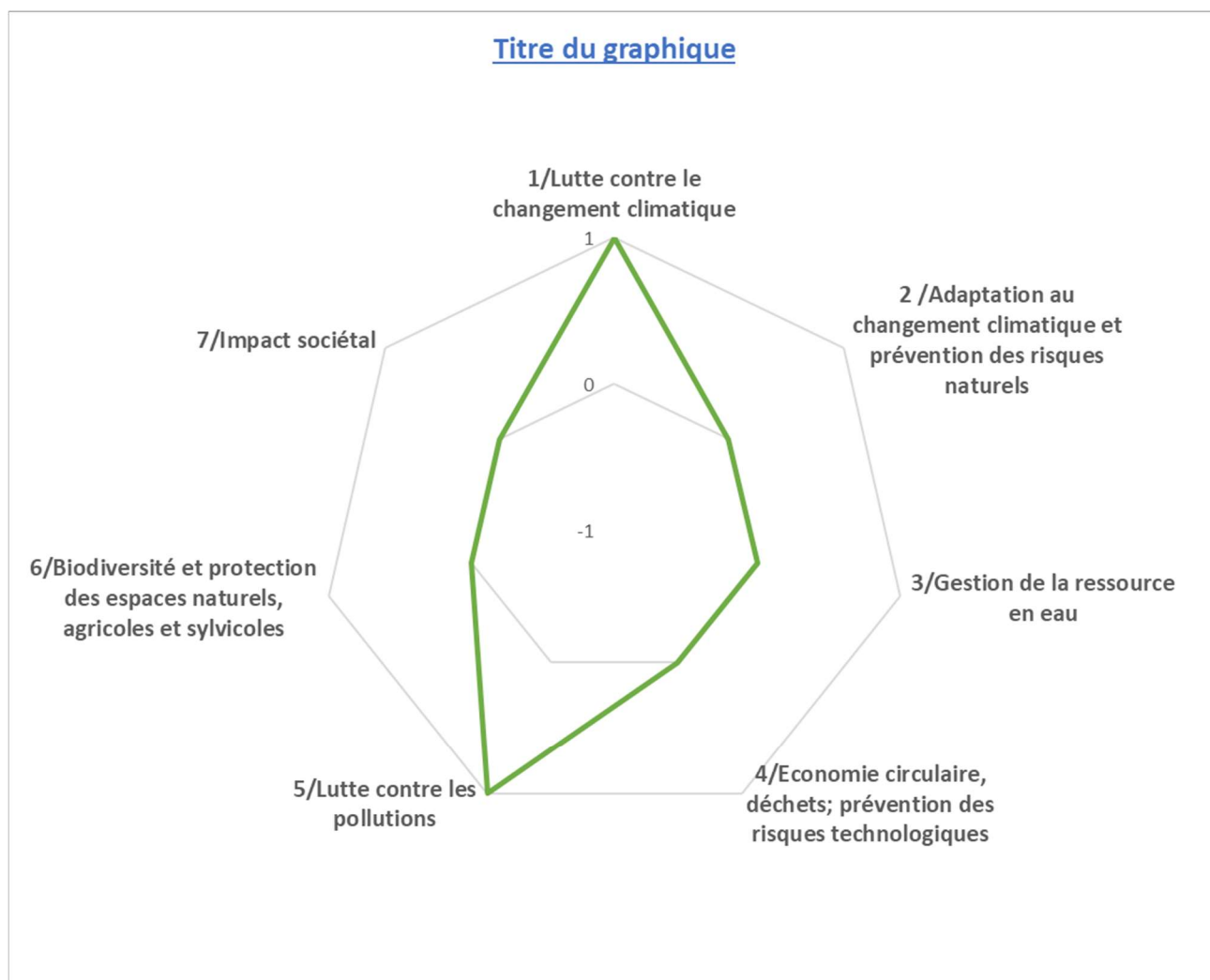


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	34
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en place d'un Contrat de Performance Energétique (CPE)</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre via le suivi de la performance du marché d'exploitation qui permettra de garantir une offre optimale associant gains financiers et environnementaux</li><li>→ Répondre en partie au décret tertiaire qui impose une baisse des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires de 40% en 2030 par rapport à 2010</li><li>→ Connaître la consommation énergétique des installations de chauffage et de ventilation des bâtiments communautaires</li><li>→ Améliorer la performance énergétique des équipements grâce à des investissements pour leur remplacement</li><li>→ Assurer les meilleures performances énergétiques et financières et conférer aux occupants et utilisateurs des bâtiments un bon niveau de confort</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Mise en place d'un Contrat de Performance Energétique d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage (chaudières gaz) et de ventilation de 5 bâtiments communautaires (Gymnase de Thoisy, Gymnase intercommunal à Saint Didier sur Chalaronne, Jardin des sports, Pôle Petite Enfance, Site Visiosport) sur une durée de 5 ans reconductible 3 ans (8 ans) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Gestion de l'énergie (baisse de 10 % des consommations énergétiques, énergie adaptée en fonction de la rigueur climatique et de l'occupation réelle des bâtiments)</li><li>→ Exploitation et Maintenance (maintenance des installations, remplacement du petit matériel, contrôles et interventions réglementaires, dépannage)</li><li>→ Garantie totale et transparente (remplacement des équipements listés au contrat si nécessaire)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Bureau d'études, prestataire
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût en 2020-2021 :</b> 7 792,63 € HT soit 9 351,19 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ AMO : 6 565,63 € HT</li><li>→ Consultation : 1 227 € HT</li></ul> <p><b>Coût estimatif annuel de fonctionnement du CPE à compter de 2022 :</b></p>

	<p>→ Accompagnement Bureau d'Etudes pour suivi du contrat : 4 200 € HT annuel</p> <p>→ Gestion de l'énergie : 21 265,88 € HT</p> <p>→ Exploitation et maintenance : 14 150 € HT</p> <p>→ Garantie totale : 12 500 € HT</p> <p>→ Refact (abt/termes fixes/P1 Gaz) : 6 066,68€</p> <p><b>Soit coût estimatif de fonctionnement annuel de 58 182,56 € HT soit 69 819,07 € TTC</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<b>Auto-financement – budget de fonctionnement</b>
<b>Calendrier</b>	<p>→ Consultation des Entreprises : 2021</p> <p>→ Démarrage du CPE au 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans reconductible 3 ans (8 ans)</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparaison des consommations énergétiques avant/après mise en place du CPE

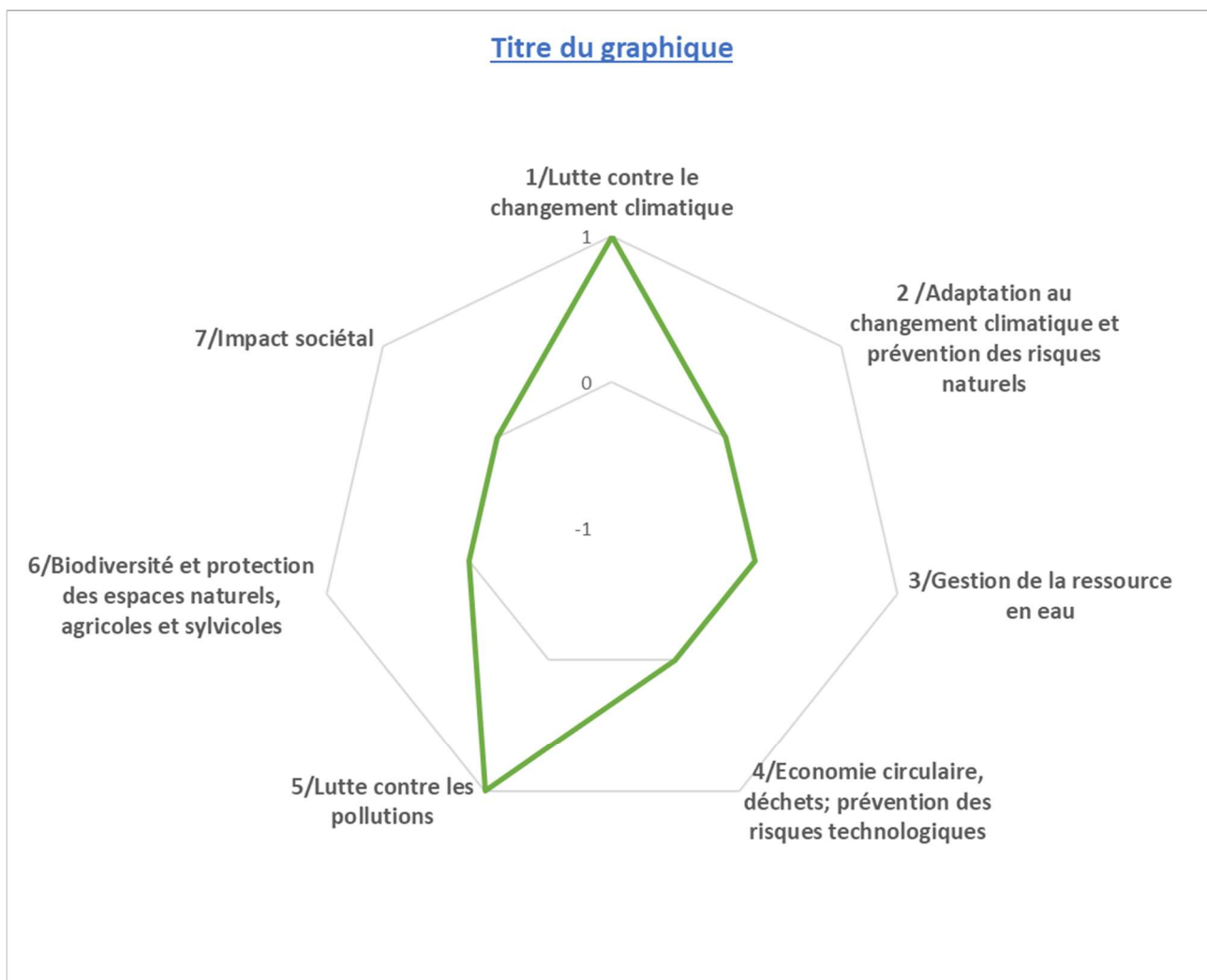


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	36
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Etude et installation de centrales photovoltaïques sur les sites et bâtiments intercommunaux</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b>  → Diminuer la consommation d'énergies fossiles  → Augmenter la part de consommation d'énergie verte sur le territoire en développant les énergies renouvelables  → Inscrire la communauté de communes dans une démarche d'efficacité et de sobriété énergétique  → Valoriser l'énergie produite localement</p> <p><b>Description du projet :</b>  → Réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour l'installation d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking et sur le toit terrasse du site de Visiosport à Montceaux, sur le toit terrasse du Centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne, en ombrière de parking et sur le toit du gymnase de Saint-Didier-sur-Chalaronne  → Réalisation des travaux d'installations des équipements  La communauté de communes s'est engagée pour prendre participation dans la Société d'Economie Mixte (SEM), dénommée LEA-les Énergies de l'Ain.  Les projets d'étude et de réalisation de centrales photovoltaïques pourront être menés dans ce cadre et feront l'objet d'une inscription dans le second plan d'affaires de la SEM LEA. Des sociétés locales de production d'énergies renouvelables pourront être créées.  La SEM LÉA propose à la Communauté de Communes Val de Saône Centre un modèle de convention d'occupation du domaine public, d'une durée de 35 ans</p>
<b>Partenaires</b>	SEM LEA
<b>Coût prévisionnel</b>	→ Adhésion à la SEM LEA : 26 852 € → Etude de potentiel prise en charge par le SIEA → <b>Investissement sur l'ensemble des sites : 1 626 340 € HT soit 1 951 608 € TTC, pris en charge par la SEM LEA</b> → <b>Charges d'exploitation sur l'ensemble des sites : 31 565 € HT/ 37 878 € TTC</b> <b>Reste à charge pour la CCVSC : 2 264€ /an-</b> (correspondant à une partie de l'économie générée par l'autoconsommation du centre sportif) <b>Redevance COT perçue par la CCVSC : 5 155€ /an</b>
<b>Plan de financement</b>	Actionnaires à la SEM LEA

<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Adhésion à la SEM LEA : 2021</li> <li>→ Etude : fin 2021- février 2022</li> <li>→ Travaux : à partir de 2023</li> <li>→ Mise en service : fin 2023/début 2024</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Quantité d'énergie verte produite et/ou auto-consommée



## Fiche action Montmerle-sur-Saône

### CRTE Val de Saône Centre

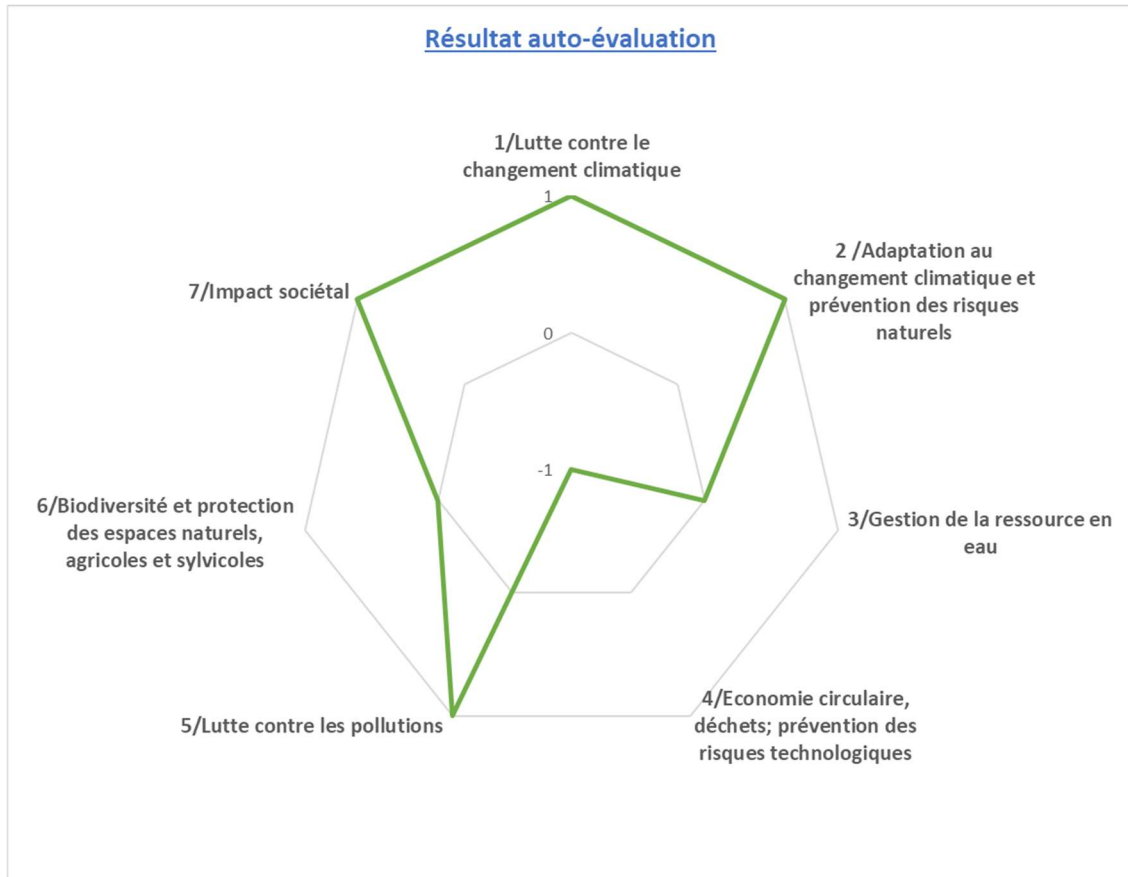
<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	39
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Maîtrise des consommations d'énergie et production d'énergie renouvelable</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Maîtrise des consommations d'énergie et développement de la production d'énergie renouvelable, afin de répondre aux objectifs du PCAET et de participer à l'effort national sur la transition énergétique</p> <p><b>Programme d'actions 2022-2026 :</b></p> <p><b>2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Construction d'une chaufferie bois mutualisée (avec relais gaz) dans le cadre de la reconstruction de l'école maternelle, avec réseau de chaleur desservant plusieurs bâtiments municipaux (écoles, salle des fêtes, mairie, restaurant scolaire, médiathèque, police municipale, salles associatives).</li><li>- Remplacement de vannes thermostatiques des radiateurs au sein des bâtiments publics.</li></ul> <p><b>2022-2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Eclairage public – modernisation des coffrets de commande, avec équipement en horloge, permettant une extinction de l'éclairage public sur certaines plages horaires.</li></ul> <p><b>2023-2026 (en fonction des capacités budgétaires de la Commune et des financements obtenus)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Eclairage public – extinction (plages horaires en cours de définition, après consultation de la population).</li><li>- Eclairage public – passage en LED en centre-ville.</li><li>- Passage en LED des 2 terrains de football et des courts de tennis extérieurs.</li><li>- Passage en LED d'éclairages intérieurs au sein des bâtiments municipaux et optimisation d'éclairages existants (mairie, centre technique...).</li><li>- Changement de chaudières et mise en place de systèmes de contrôle à distance des consommations (centre technique, locaux mis à disposition d'associations...).</li><li>- Mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur des bâtiments municipaux (objectif d'autoconsommation).</li><li>- Actions spécifiques au gîte Castel de Valrose :<ul style="list-style-type: none"><li>o Equipement des 2 chaudières (bâtiment, piscine) d'un système de connexion permettant un suivi des consommations</li></ul></li></ul>



	<p>énergétiques et de programmer le chauffage en fonction des réservations de la clientèle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Remplacement des fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat, Département de l'Ain, SPL ALEC 01</li> <li>- Coopérative solaire (association)</li> <li>- ADEME</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Montant total du projet : 558 216 HT / 624 460 € TTC</b></p> <p><b>Actions 2022-2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaufferie bois mutualisée et réseau de chaleur (action réalisée) – coût intégré dans l'opération de reconstruction des écoles maternelle et élémentaire publiques Mick Micheyl.</li> <li>- Modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage du SIEA, avec participation financière de la Commune à hauteur de <b>37 000 €</b> (action en cours de réalisation).</li> <li>- Remplacement de vannes thermostatiques de radiateurs au sein de bâtiments publics : <b>13 300 € HT</b> (action réalisée, ayant bénéficié de subventions de l'Etat (DSIL) et du Département, à hauteur de <b>2 653 € chacune soit 5306 €</b>).</li> </ul> <p><b>Financements commune 2022 : 50 300 € HT 60 360 € TTC</b></p> <p><b>Programme prévisionnel d'actions 2023-2026 (voire au-delà) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage en LED de l'éclairage public en centre-ville, sous maîtrise d'ouvrage SIEA, avec participation financière de la Commune estimée à <b>190 000 €</b> (dépenses relevant de la section de fonctionnement du budget principal).</li> <li>- Les passages en LED au niveau des équipements et bâtiments municipaux, les changements de chaudières doublés de la mise en place de systèmes de contrôle à distance, la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques (dépenses relevant de la section d'investissement du budget principal) feront l'objet d'une Autorisation de Programme / Crédits de paiement (ouverture au BP 2023, puis bilan et mise à jour annuels).</li> </ul> <p>→ A ce stade, le coût prévisionnel global de l'Autorisation de Programme est estimé à <b>202 916 € HT soit 243 500 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions spécifiques au gîte Castel de Valrose (section d'investissement du budget annexe « Hébergements touristiques ») : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Système de connexion des chaudières : <b>15 000 € HT.</b></li> <li>○ Remplacement des fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage : 3 000 € à 4 500 € / fenêtre (selon type de fenêtre), soit un budget global estimé à <b>100 000 € HT.</b></li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Plan de financement</b></p>	<p><b>Subventions attribuées 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ DETR : 2653 €</li> <li>→ Département de l'Ain : 2 653€</li> </ul> <p><b>Participation financière SIEA : 58 657 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ modernisation des armoires de commande – tranche 1 ; modernisation des armoires de commande – tranche 2 ; passage en LED de l'éclairage public en centre-ville.</li> </ul> <p><b>Subventions envisagées pour 2023 : 162 000 €</b></p> <p>Constitution en cours des dossiers de demande de subvention pour l'AP/CP « sobriété énergétique » (2023-2026), prévus comme suit à ce stade :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etat – fonds vert : 81 000 €</li> <li>→ Etat – DETR : 15 800 € ;</li> <li>→ Etat – DSIL : 24 700 €</li> <li>→ Département de l'Ain : 40 500 €.</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p><b>2022-2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réalisation 2022 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaufferie bois mutualisée et réseau de chaleur des écoles maternelle et élémentaire publiques Mick Michéyl.</li> <li>- Modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public (1<sup>ère</sup> phase)</li> <li>- Remplacement de vannes thermostatiques de radiateurs au sein de bâtiments publics</li> </ul> </li> <li>▪ <b>En cours de réalisation 2023 :</b></li> </ul> <p><b>Pour ce qui concerne l'éclairage public :</b> Extinction sur des plages horaires en cours de définition (la modernisation des armoires de commande, préalable technique indispensable à toute extinction) <b>Estimatif : 18 600 €</b></p> <p><b>Pour ce qui concerne l'AP/CP « sobriété énergétique » 2023-2026, des crédits de paiement sont ouverts en 2023 pour un montant de 44 166 € HT / 53 000 € TTC, pour les actions suivantes :</b> Centre technique municipal - Changement de chaudière et contrôle à distance ; 29 rue des Minimes – Changement de chaudière et contrôle à distance ; Terrains de football (principal et entraînement) – Etude pour éclairage LED.</p> <p><b>Pour ce qui concerne le gîte Castel de Valrose :</b> mise en place d'un système de connexion des chaudières. Des crédits sont inscrits au budget annexe « Hébergements touristiques » pour un montant de <b>15 000 € HT / 18 000 € TTC.</b></p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation proposés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse comparative de la consommation d'énergie des bâtiments (avant/après)</li> <li>- Production d'énergies renouvelables (kW)</li> <li>- Nombre de rénovations entreprises</li> <li>- Nombre et montant des aides aux particuliers</li> </ul>

### Résultat auto-évaluation

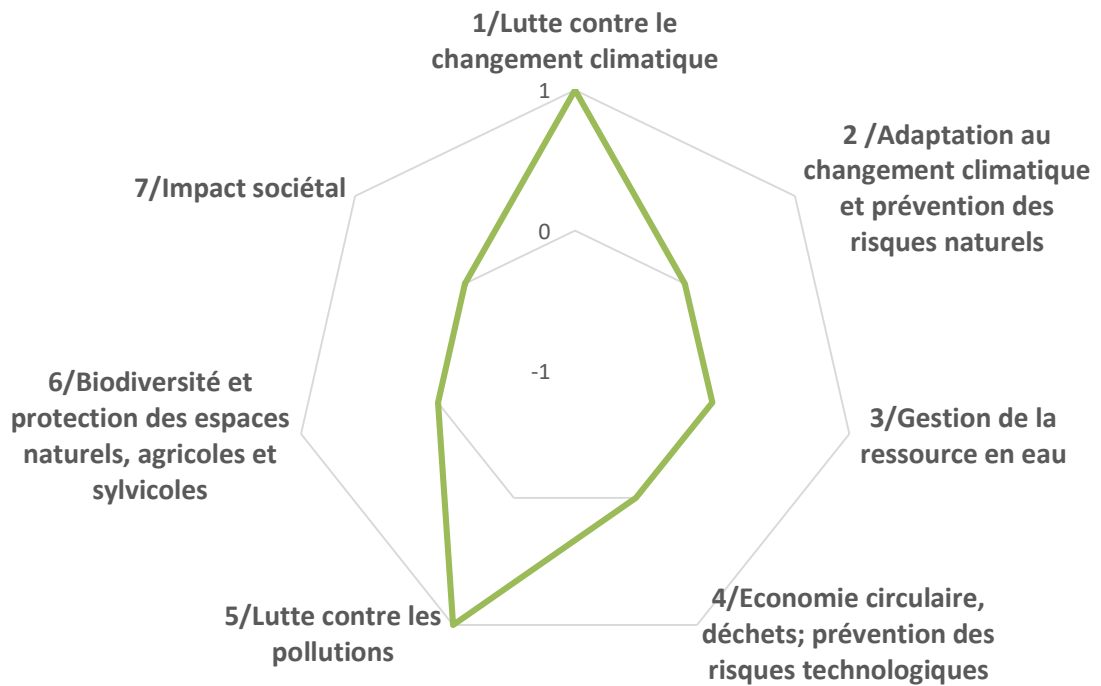


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	44
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle de l'intercommunalité</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b>  → Informer les habitants des lieux à fort potentiel d'énergie pour le solaire photovoltaïque  → Inciter les particuliers à installer des panneaux solaires sur leur terrain/propriété</p> <p><b>Description du projet :</b>  → Réalisation du cadastre solaire à l'échelle de l'intercommunalité avec mise à disposition du public et actions de communication auprès du grand public, des entreprises</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût du cadastre solaire : 18 000 € HT / 21 600 € TTC Licence annuelle d'utilisation : 1 200 € /an
<b>Plan de financement</b>	Subvention DSIL 2022 : 7 320 €
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 : Consultation des entreprises et réalisation du cadastre</b>  Abonnement licence d'utilisation démarré le 14 décembre 2022 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 14 décembre 2025</p> <p><b>2023 : solde par autofinancement du cadastre soit 18 000 € HT/ 21 600 € TTC</b></p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'outils et d'actions de communication mis en œuvre</li> <li>- Nombre de personnes sensibilisées à travers les actions de communication (réunions, enquête, etc)</li> <li>- Fréquentation du site du cadastre solaire</li> </ul>

## Résultat auto-évaluation

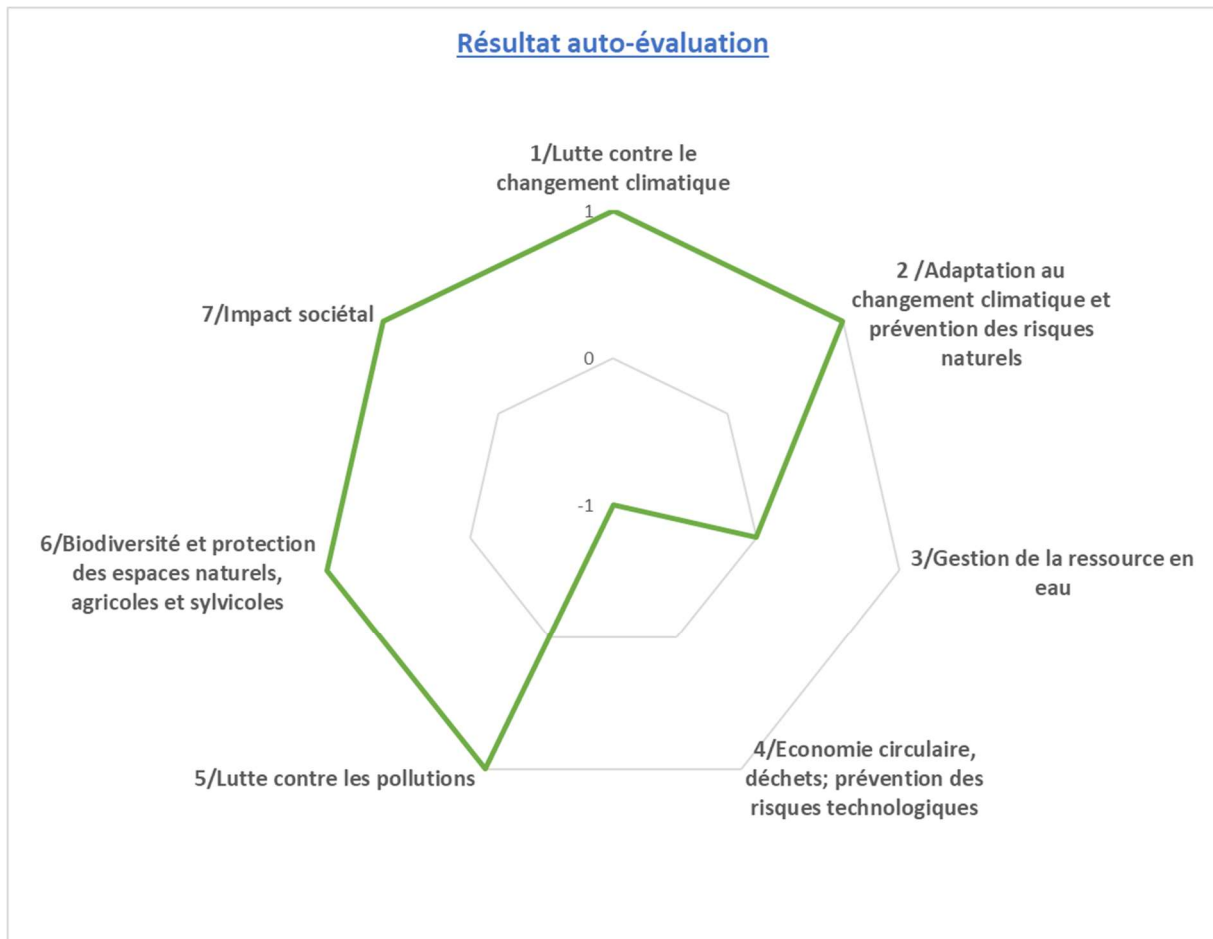


## Fiche action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	46
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Programme de plantations de 1 Km de haies</b></p> <p><b>Objectifs :</b> → Projet par nature favorable à l'environnement, à la biodiversité, à la lutte contre le ruissellement et l'érosion et contre la sécheresse (maintien de l'humidité, ombre...), etc.</p> <p><b>Description du projet :</b> Bâtir un programme de plantations de haies avec un objectif de 1.000 ml de haies à planter</p>
<b>Partenaires</b>	Agriculteurs, fonds vert (biodiversité), ADEME
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>15 000 € HT soit 18 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées : soit 6 000 €</b> Financeurs à définir</p> <p><b>Solde par autofinancement : 9 000 € HT soit 10 800 € TTC</b> La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 à 2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi du nombre de ml de haies effectivement réalisées</li><li>- Observation de l'évolution de la biodiversité en liaison avec une association environnementale</li></ul>

## Résultat auto-évaluation



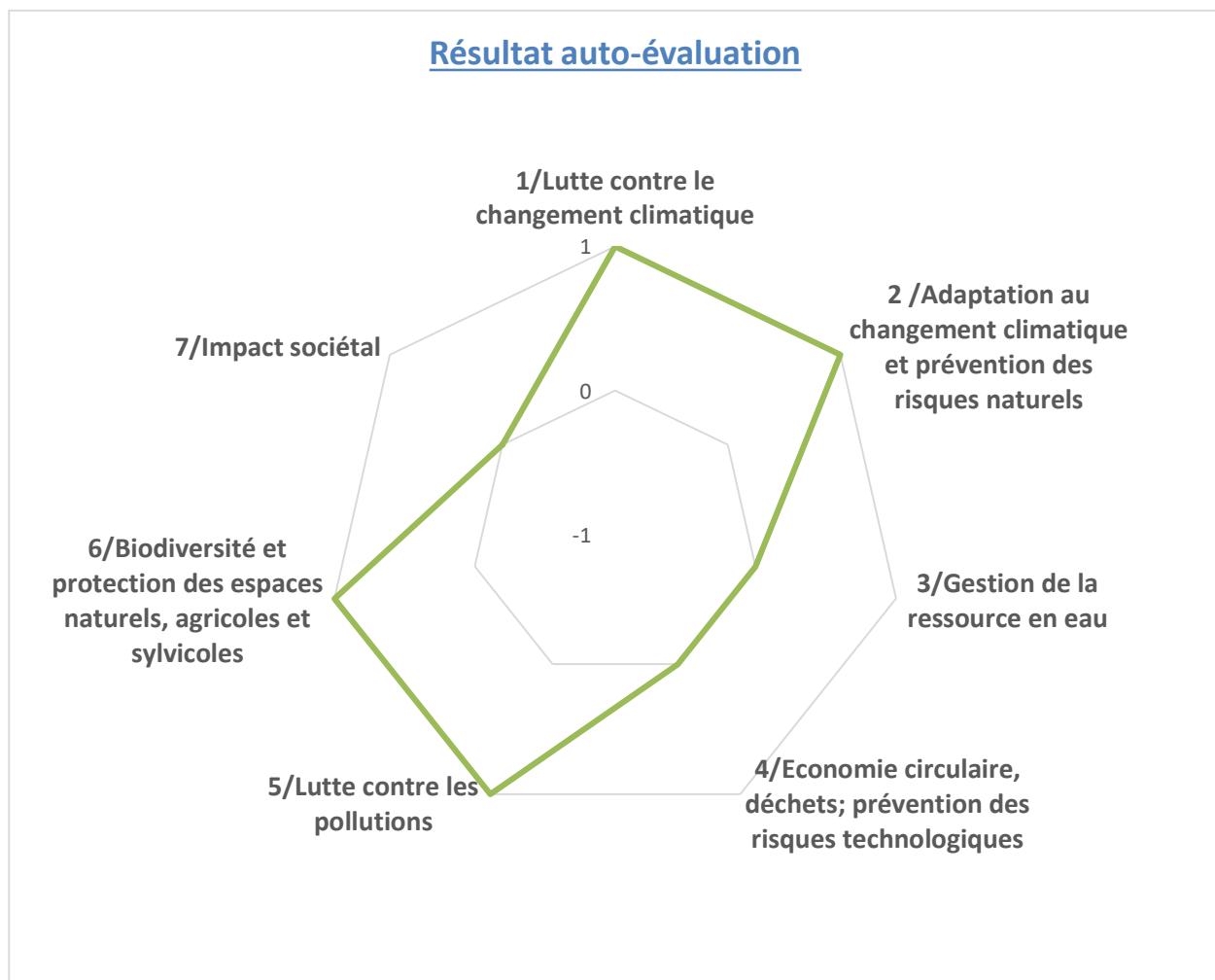
## Fiche action Saint-Didier-sur-Chalaronne

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	47
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Plantation de haies bocagères sur le territoire communal</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les espaces boisés et naturels du territoire communal ainsi que les cours d'eau (bords de la Chalaronne)</li> <li>- Participer à la végétalisation du territoire communal</li> <li>- Préserver les éléments de patrimoine urbain dont la trame verte : corridors écologiques, réservoirs de biodiversité</li> <li>- Renforcer et requalifier le réseau viaire en y intégrant une valorisation paysagère, notamment via un maillage du territoire par la création de liaisons douces (piétons, cyclables)</li> <li>- Atténuer la formation d'ilots de chaleurs et favoriser le développement durable du centre-ville en permettant d'assurer une régulation naturelle des températures. Aussi, ces "ilots verts" purifient l'air, l'eau et les sols, et assurent une évacuation et un filtrage naturels des eaux pluviales.</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b> Plantation des haies et arbustes</p>
<b>Partenaires</b>	Etat/ ONF
<b>Coût prévisionnel</b>	54 649 € HT soit 65 579 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées :</b> → Département de l'Ain 2021-2022 : 1 597 €</p> <p><b>Subventions envisagées : à définir</b> → Département de l'Ain (80 %)</p> <p><b>Fonds Propres de la commune : à définir</b> → A ce jour : <b>solde par autofinancement</b> : 53 052 € HT/ 63 662 € TTC (sous réserve attribution subventions à venir)</p> <p>Fourniture et Plantation de haies :</p> <p><b>Réalisé 2021 – 2022 :</b> 2021 : 3709 € HT/ 4 450€ TTC 2022 : 10 940 € HT/ 13 128 € TTC</p> <p><b>Prévisionnel 2023- 2026 :</b> 2023 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC 2024 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC 2025 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC 2026 : 10 000 € HT/ 12 000 € TTC</p>



<b>Calendrier</b>	<b>2021-2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des émissions en GES liés au projet (avant/après)</li> <li>- Analyse de la qualité de l'air (avant/après)</li> <li>- Calcul de la surface végétalisée (avant/après)</li> </ul>

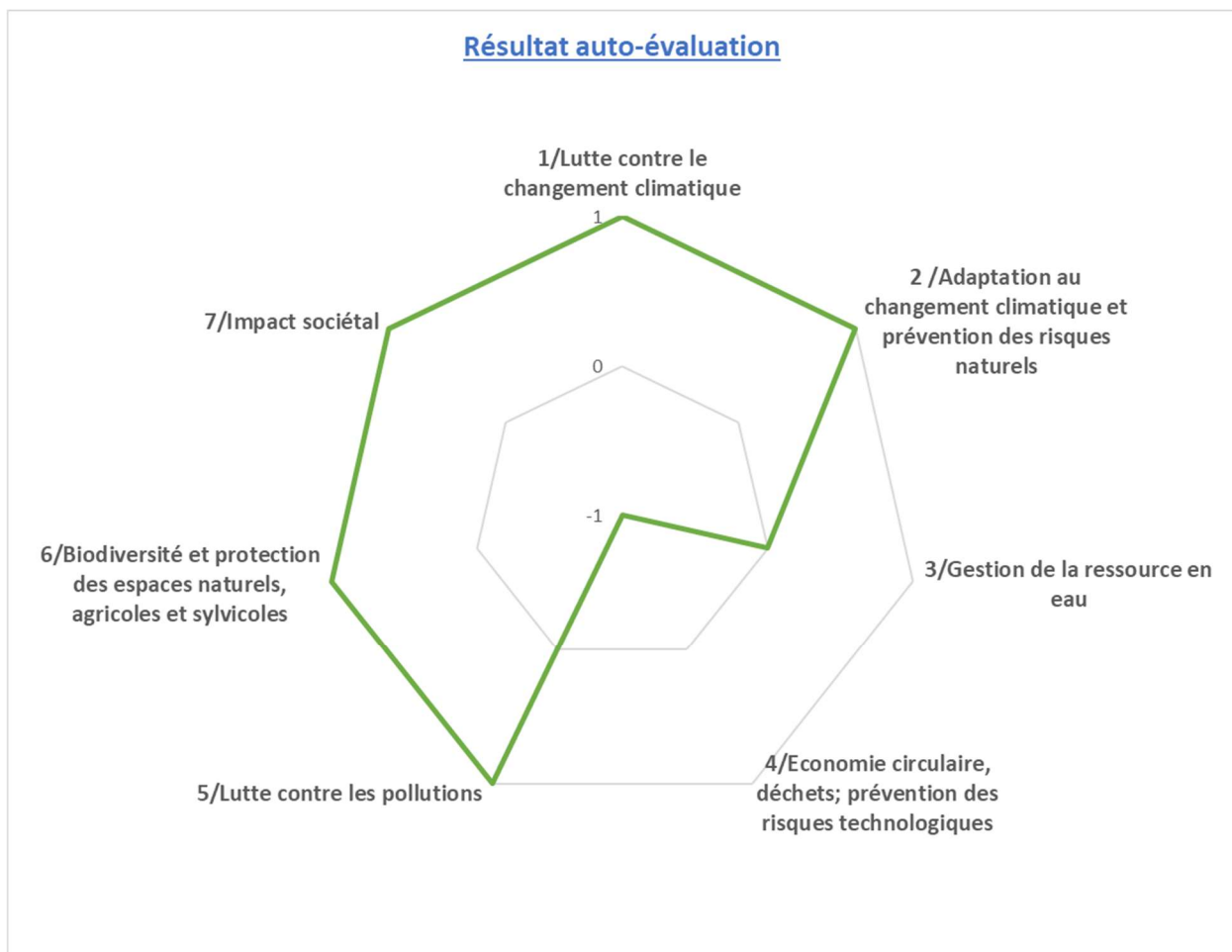


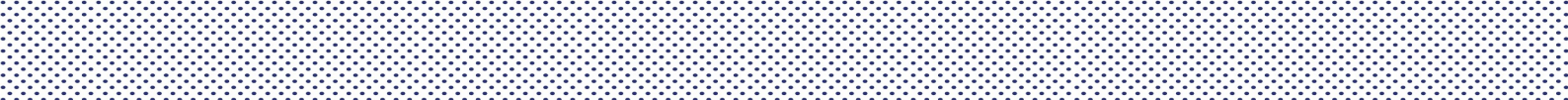
# Fiche action Montmerle-sur-Saône

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	48
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Ville Parc et Végétalisation</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Préservation et développement des parcs publics et espaces verts, dans un objectif d'amélioration de la qualité du cadre de vie, de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation aux aléas météorologiques</p> <p><b>Description du projet :</b> <b>2021 - 2026</b> Programme annuel de plantation d'arbres Réalisation d'aménagements paysagers durables Développement de l'éco-pâturage</p> <p><b>2022 - 2026</b> Aménagement de vergers publics (pointe de l'Hermitage, pré situé au-dessus du cimetière, le Peleu) et d'espaces verts (le long de la nouvelle école maternelle, réalisé à l'automne 2022). Intégration d'actions de débitumisation dans tout projet de (re)construction ou d'aménagement urbain, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement des cours d'école, en concertation avec les usagers, dans le cadre de la reconstruction des écoles publiques maternelle et élémentaire Mick Micheyl (limitation des surfaces en enrobé, choix de revêtements alternatifs) → <b>action réalisée en 2022 pour l'école maternelle, en cours de réalisation pour l'école élémentaire.</b></li> <li>▪ Requalification des places publiques et des aires de stationnement, cette requalification s'inscrivant pour partie dans des opérations de densification urbaine et/ou de renouvellement urbain en centre-ville (place du Marché, quartier des écoles).</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, EPF de l'Ain, CAUE de l'Ain, Agence départementale d'ingénierie, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total estimatif : 469 166 € HT / 563 000 € TTC</b></p> <p>→ <b>Plantation d'arbres</b> : 2 500 €/an TTC soit 15 000 € TTC</p> <p>→ <b>Vergers publics, aménagements paysagers durables, éco-pâturage</b> : 8000€ /an TTC, soit 48 000 € TTC sur 6 ans</p> <p>→ <b>Débitumisation</b> dans le cadre des aménagements urbains : 416 666 € HT / 500 000 € TTC</p>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attribuées : 6 489 €</b>

	<p>→ DETR 2022 : débitumisation et végétalisation des cours des écoles publiques Mick Micheyl, (coût estimé des travaux : 33 446 € HT).</p> <p><b>Subventions envisagées : à définir</b></p> <p>→ DETR, DSIL, fonds verts, Région AURA, Département de l'Ain et CCVSC (fonds de concours).</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022-2026</b></p> <p><b>2022</b> : débitumisation des cours d'écoles</p> <p><b>2023</b> : débitumisation des cours d'écoles, plantation d'arbres</p> <p><b>2024</b> : dépenses prévisionnelles fléchées vers la requalification des places publiques et des aires de stationnement, dans le cadre des opérations de développement / renouvellement urbain en centre-ville (études en cours)</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'arbres plantés / an</li> <li>- Surfaces (m<sup>2</sup>) entretenues par de l'éco-pâturage</li> <li>- Etat des lieux des vergers publics créés (nombre de vergers, nombre d'arbres, surfaces concernées, type d'arbres...)</li> <li>- Degré de végétalisation des cours d'école et évolution au regard du projet initial d'aménagement</li> <li>- Evolution du ratio surfaces minérales / végétales dans le cadre de la requalification des espaces publics</li> <li>- Surfaces désimperméabilisées dans le cadre de la requalification des espaces publics</li> </ul>



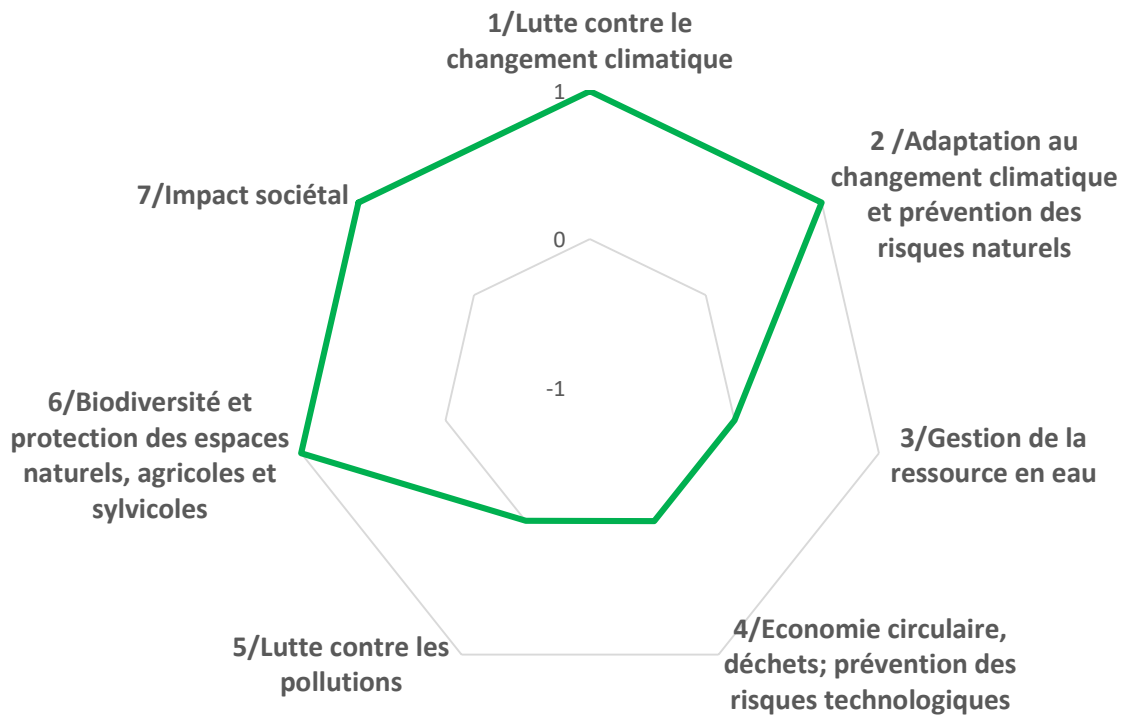


## Fiche action Lurcy

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	49
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Lurcy
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Projet d'aménagement d'un parc naturel autour d'un bâtiment en pisé traditionnel en réhabilitation</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Préservation d'un espace faunistique et floristique protégé dans une coulée verte avec adjonction de modes doux</p> <p><b>Description du projet :</b> Création de voirie non enrobée avec stationnement, aménagement du parc naturel environnant et création d'un chemin mode doux</p>
<b>Partenaires</b>	CAUE, EPF
<b>Coût prévisionnel</b>	150 000 € HT soit 180 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b> à définir Région, Département, Fonds européens Solde par emprunt Le Fonds pourra être envisagé. Plan de financement finalisé après étude</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2023</b> ( 2ème semestre) : réalisation étude <b>2024 : début travaux</b></p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Enquête de diversité (avant/après) Comptage des utilisateurs du mode doux</p>

## Résultat auto-évaluation



# Fiche action Montmerle-sur-Saône

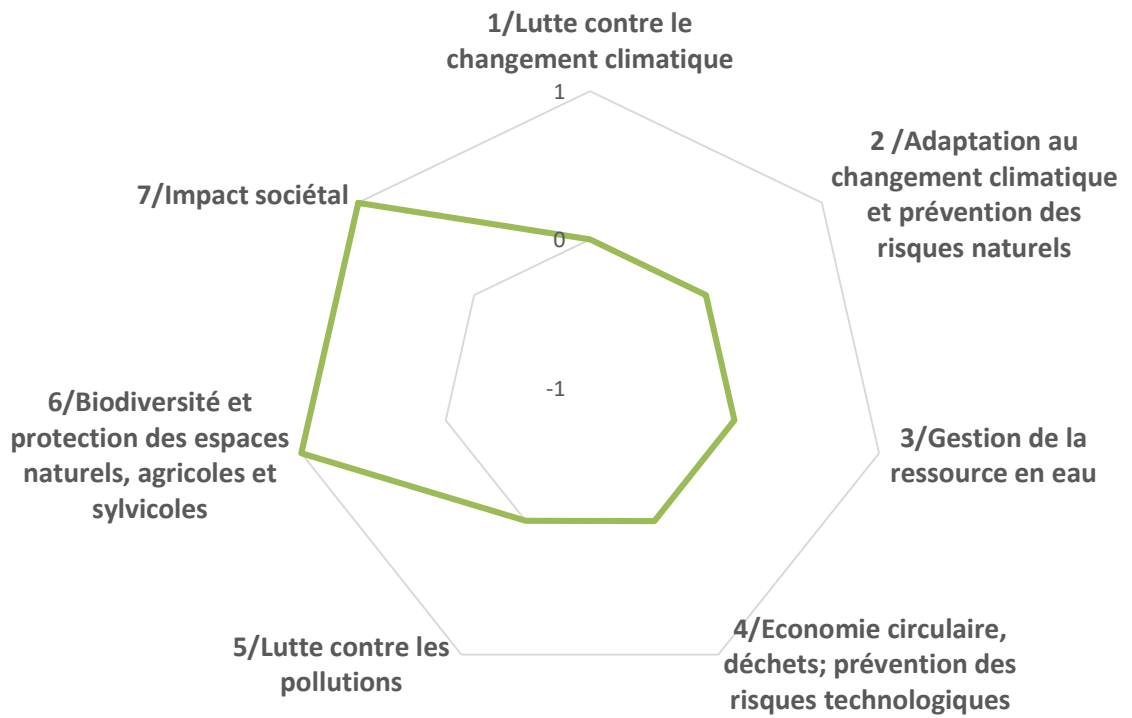
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	50
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Préservation et valorisation du site des Minimes (chapelle, Tour, Parc public)</b></p> <p><b>Objectifs &amp; contexte :</b>  → Entretien et restaurer le patrimoine bâti historique (chapelle et tour des Minimes), dans une optique de préservation et de valorisation  → Valoriser et développer le parc dans une optique environnementale  → Promouvoir le site dans son ensemble, sensibiliser les habitants et initier le jeune public, afin d'améliorer la connaissance des richesses patrimoniales du territoire</p> <p>La commune de Montmerle-sur-Saône, porteuse du label Station Verte, dispose, à travers le site des Minimes, d'une richesse patrimoniale remarquable, bien que méconnue. Le site est constitué d'une chapelle et d'une tour, qui nécessitent d'importants travaux de restauration, et d'un parc public ouvert à tous. Une vigne est présente au pied de la tour, gérée par une association dédiée.</p> <p><b>Description du projet :</b>  → <b>Préservation et mise en sécurité du patrimoine bâti :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude en vue du classement / de l'inscription de la chapelle au titre des Monuments historiques</li> <li>• Travaux de restauration : réfection des escaliers de la chapelle, remplacement des abat-son (fait en 2021) ; réfection du palier en pierre de l'escalier, changement du beffroi avec commande des cloches, réfection de la calade (2022/2023) ; travaux de restauration du clocher (2024).</li> </ul> <p>→ <b>Valorisation paysagère et développement du parc</b> dans une optique environnementale (arboretum, éco-pâturage, ruchers...)  → <b>Actions de sensibilisation</b> relatives à la préservation des patrimoines architectural, naturel et paysager dans une optique pédagogique (éducation au développement durable) et sociale (mobilisation des acteurs éducatifs et associatifs, actions intergénérationnelles...)</p>
<b>Partenaires</b>	Etat-DRAC, Département de l'Ain, CAUE de l'Ain, Les Amis des Minimes (association locale), Confrérie des Chevaliers des Minimes (association locale), Etablissements scolaires, Patrimoine des pays de l'Ain, Académie de la Dombes, Fondation du patrimoine, Comité départemental du tourisme, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total projet : 300 000 € HT</b></p> <p>1. Le programme de travaux fait l'objet d'une AP/CP, ouverte</p>

	<p>au BP 2021. D'une durée initiale de 3 ans (2021-2023), elle est étendue à 4 ans (2021-2024) depuis la délibération de révision de l'AP/CP (avril 2023) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Crédits de paiement 2021 : 69 067 TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2022 : 1 938 € TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2023 : 115 000 € TTC</li> <li>→ Crédits de paiement 2024 : 124 995 € TTC</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Classement et travaux de restauration : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 260 000 € HT / 312 000 € TTC</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Estimatif autres actions</b> (valorisation paysagère/ actions de sensibilisation) : <b>40 000 € HT soit 48 000 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aucune planification définie des actions et aucun démarrage d'actions à ce jour. Le coût des actions n'est ainsi pas intégré dans la maquette financière annexée.</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions obtenues pour les travaux 2021/2023 : 55 528 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etat (DSIL) : 13 609 €.</li> <li>→ Département : 32 847 €.</li> <li>→ CCVSC (fonds de concours) : 9 072 €</li> </ul> <p><b>Subventions envisagées 2023/2024 : 100 000 €</b></p> <p>La recherche de subventions auprès de ces partenaires se poursuivra pour les travaux prévus en 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pistes complémentaires à explorer : mécénat, souscription...</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obtention d'un classement ou d'une inscription au titre des Monuments historiques</li> <li>- Degré de réalisation des travaux nécessaires à la préservation et à la mise en sécurité du patrimoine bâti</li> <li>- Analyse qualitative et quantitative de l'évolution du parc dans une optique environnementale</li> <li>- Analyse qualitative et quantitative des actions de sensibilisation (nombre de participants, type de publics, mobilisation des partenaires...)</li> </ul>



## Résultat auto-évaluation

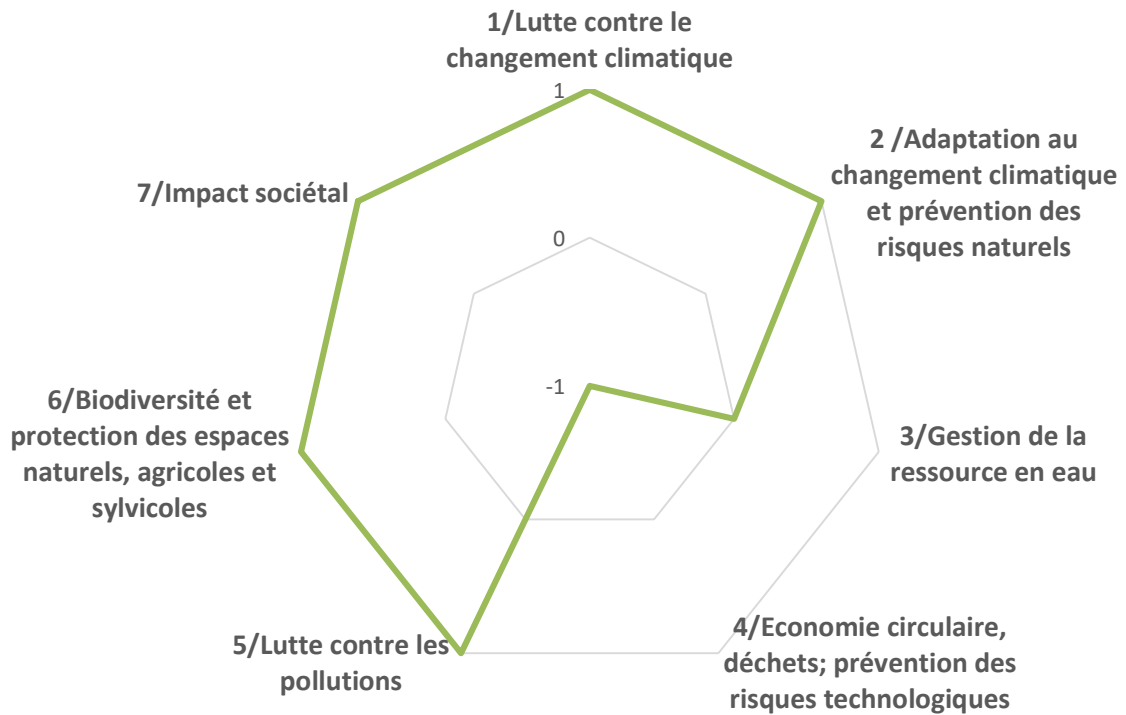


## Fiche action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	51
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Plantations rive droite de la Mâtre</b></p> <p><b>Objectifs :</b>            → Mise en valeur du patrimoine naturel            → Protection des berges de la Mâtre            → Stockage de CO2</p> <p><b>Description du projet :</b>            Mise en place d'un mini-parc ou "réserve naturelle" avec plantations pour la faune sur un site appartenant à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier de promenade à proximité avec possibilité de panneau pédagogiques pour les enfants</li> <li>- Abris pour la faune</li> </ul> <p>La parcelle à aménager se situe à proximité de la rivière la Mâtre avec une surface d'un peu moins d'un hectare (8.000 m<sup>2</sup> environ).</p>
<b>Partenaires</b>	Association environnementale ; Association de chasseurs
<b>Coût prévisionnel</b>	8000 € HT soit 9 600 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b> 3200 € (estimatif à hauteur de 40% du financement) – à définir</p> <p><b>Solde par autofinancement :</b> 4 800 € HT soit 5 760 € TTC</p> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2023 :</b> étude</p> <p><b>2025 :</b> travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Comptabilisation des végétaux plantés lors de l'opération</p> <p>Suivi de l'évolution de la faune sur le secteur</p>

## Résultat auto-évaluation

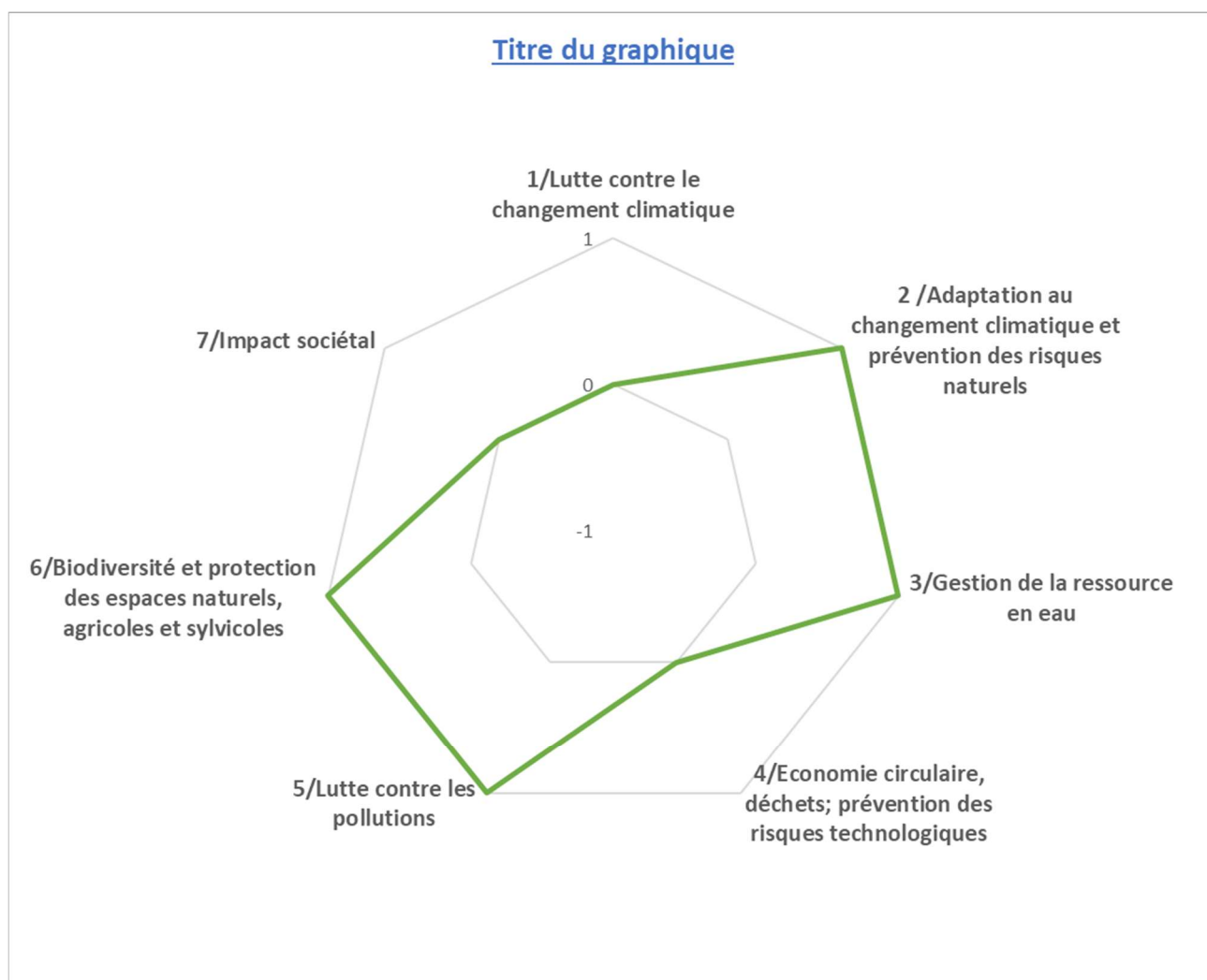


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	52
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagements pour la sécurisation de la gestion des Eaux Pluviales du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en conformité les infrastructures de collecte, de traitement et de régulation des eaux pluviales du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne (lotissement industriel établi dans les années 1970)</li> <li>→ Anticiper les infrastructures et dispositions nécessaires à la poursuite du développement du Parc d'Activités</li> <li>→ Améliorer la qualité des rejets pour préserver les enjeux sanitaires et écologiques à l'aval</li> <li>→ Mettre en place les infrastructures et dispositions nécessaires à la gestion de la pollution accidentelle</li> <li>→ Poursuite d'une réflexion globale concertée associant : les services de l'état, les collectivités, les entreprises et le gestionnaire de production/distribution d'eau potable</li> <li>→ Volonté d'encadrer et de pérenniser le développement économique en intégrant les enjeux sanitaires et écologiques, et notamment pour préserver le champ captant d'eau potable jouxtant le Parc d'activités qui constitue la seule ressource du système desservi</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Création d'un bassin de rétention et de traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel</li> <li>→ Création de 2 stations d'interception des premiers flux d'orage pour les détourner de l'exutoire sensible</li> <li>→ Création des réseaux de collecte étanches complémentaires</li> <li>→ Mise en place d'équipements et de dispositions pour le confinement des pollutions accidentelles</li> <li>→ Cadrage du développement des zones constructibles</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	SEP Bresse Dombes Saône, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût estimatif du projet : 1 681 000 € HT soit 2 017 200 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ AMO études : 26 000 € HT</li> <li>→ Etudes géotechniques, relevés topographiques : environ 15 000 € HT</li> <li>→ Inventaire Faune et Flore (si nécessaire) : 10 000 € HT</li> <li>→ Maîtrise d'œuvre : 140 000 € HT</li> <li>→ Travaux : 1 490 000 € HT</li> </ul>

<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> → Région AURA (part à définir) → SEP Bresse Dombes Saône (contribution à définir) La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.
<b>Calendrier</b>	→ <b>1<sup>er</sup> semestre 2021</b> : AMO études → <b>2<sup>ème</sup> semestre 2021</b> : études géotechniques, relevés topographiques, inventaire Faune et Flore, MOE conception → <b>juin 2021 – juin 2022</b> : instruction règlementaire → <b>1<sup>er</sup> semestre 2022</b> : consultation des entreprises → <b>2<sup>ème</sup> semestre 2022 – fin 2023</b> : travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Temps de pompage des postes de traitement des premiers flux d'orage pour quantifier les volumes d'eau qui seront détournés du champ captant vers l'exutoire alternatif

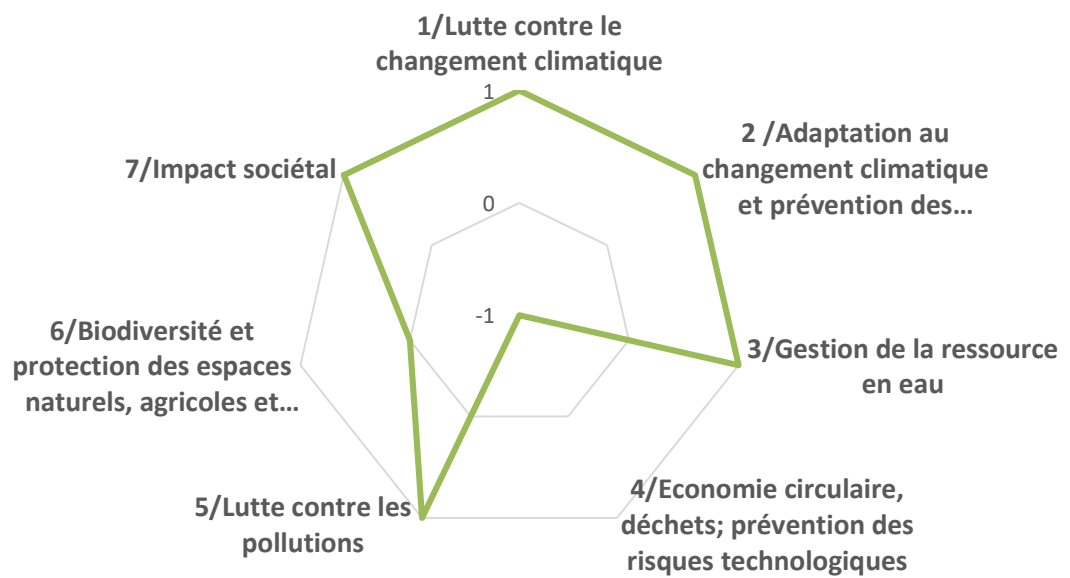


## Fiche action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	53
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réseau d'eaux pluviales centre village dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Ce projet avec la rénovation des réseaux permettra de limiter les pollutions (infiltrations avec le vieux réseau unitaire), limiter le gaspillage d'eau et augmenter la capacité de traitement de la STEP en filtres plantés de roseaux par les eaux pluviales parasites ainsi évitées.</p> <p><b>Description du projet :</b> La mise en séparatif (EU/EP) est inscrite au titre du schéma directeur du secteur Sud de la CCVSC. La commune aura à sa charge le réseau d'eaux pluviales et en profitera pour réaliser une antenne partant en direction du chemin "Sous la Ville" permettant d'une part d'éviter un engorgement chemin des Ferrières, et d'autre part de traiter la future opération « cœur de village ». Le projet sera également une opportunité pour faire rénover la conduite d'alimentation en eau potable et de prévoir les fourreaux pour l'arrivée de la fibre optique.</p>
<b>Partenaires</b>	CCVSC pour la partie assainissement Syndicat des eaux pour l'AEP
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>287 000 € HT soit 344 400 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> 41 250 € (CCVSC – Syndicat des eaux pour l'APE) - à préciser <b>Solde en autofinancement :</b> 245 750 €HT soit 294 900 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2022 : Etude</b> <b>2023-2024 : travaux</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparaison des volumes d'eau arrivant à la STEP (avant / après) Evolution du nombre de débordements constatés chemin des Ferrières

## Résultat auto-évaluation



## Fiche action Montmerle-sur-Saône

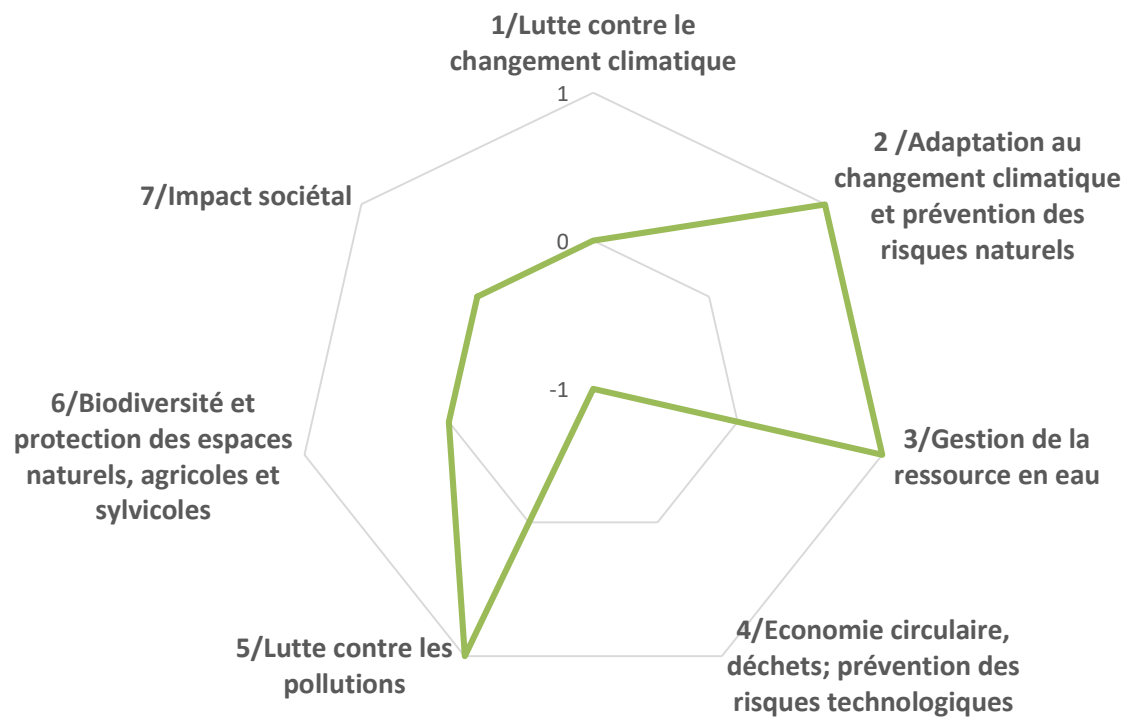
### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	54
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montmerle-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Amélioration de la gestion des eaux pluviales</b></p> <p><b>Objectifs &amp; contexte :</b> → Lutte contre les inondations → Protection du milieu naturel contre les pollutions L'artificialisation des sols contribue à l'aggravation des phénomènes d'inondations et de pollutions en rendant les sols moins perméables. L'impact du changement climatique avec la multiplication et l'intensification de phénomènes météorologiques brutaux (tempêtes, orages diluviens...) amplifie le phénomène d'inondations, mettant ainsi la gestion des eaux pluviales au cœur des enjeux de protection de l'environnement. La commune de Montmerle-sur-Saône a élaboré un schéma de gestion des eaux pluviales. Il propose un état des lieux des infrastructures existantes et un programme de travaux à réaliser pour améliorer l'écoulement des eaux.</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des eaux usées et des réseaux d'eaux pluviales, en lien avec les aménagements urbains et le développement des constructions</p> <p>→ <b>Opération 1 (2021)</b> : Déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire rue de Chantebrune, par la création de puits perdus</p> <p>→ <b>Opération 2 (2023)</b> : Mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales (Commune) / eaux usées (CCVSC) dans le secteur du chemin des Mûriers. Cette opération présente aussi l'intérêt de lever un périmètre d'inconstructibilité, figurant dans le PLU et qui constituait un frein à la densification raisonnée de la partie sud du territoire communal.</p> <p>→ <b>Opération 3 (2024-2025)</b> : Création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un ouvrage de rétention rue des Peupliers. En effet, le réseau existant est insuffisant et des débordements se produisent régulièrement sur la chaussée. Les perspectives d'urbanisation en amont du secteur rendent ces travaux indispensables.</p> <p>→ <b>Opération 4 (2025-2026, voire au-delà)</b> : Extension de réseau pour permettre le développement urbain prévu dans le secteur d'OAP du "Village Petit Bicêtre" (dit "Quartier des écoles"), répondant à l'objectif de densification urbaine en centre-ville. L'aménagement de cette zone nécessite la réalisation d'un réseau structurant pour collecter les débits de fuite et le trop plein des bassins qui seront mis en œuvre. Un nouveau</p>



	<p>réseau sera à créer rue des Jardiniers, rue de Lyon et allée de la Saône en vue d'un exutoire en Saône.</p> <p>→ Incitation des particuliers à la récupération des eaux de pluie.</p> <p>→ Adaptation du choix des revêtements de chaussées.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Syndicat mixte du SCOT Val de Saône Dombes, EPTB Saône-Doubs
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total prévisionnel de 654 000 € HT soit 784 800 € TTC</b>, répartis comme suivant :</p> <p>→ 2021 - opération 1 : 28 000 € HT / 33 600 € TTC</p> <p>→ 2023- opération 2 : 225 000 € HT / 270 000 € TTC</p> <p>→ 2024-2025 - opération 3 : 191 000 € / 229 000 € TTC</p> <p>→ 2025-2026 (et au-delà) - opération 4 : 210 000 € / 252 000 € TTC</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées : 213 000 €</b> - estimatif malgré le peu de dispositifs de financement en faveur des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales</p> <p>→ DSIL au titre de 2022 ou 2023 (30%) : 127 800 €</p> <p>→ Département de l'Ain au titre de la transition écologique (20%) : 85 200 €</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2021-2026</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mètres linéaires de réseaux d'assainissement des eaux pluviales créés ou mis en séparatif

## Résultat auto-évaluation



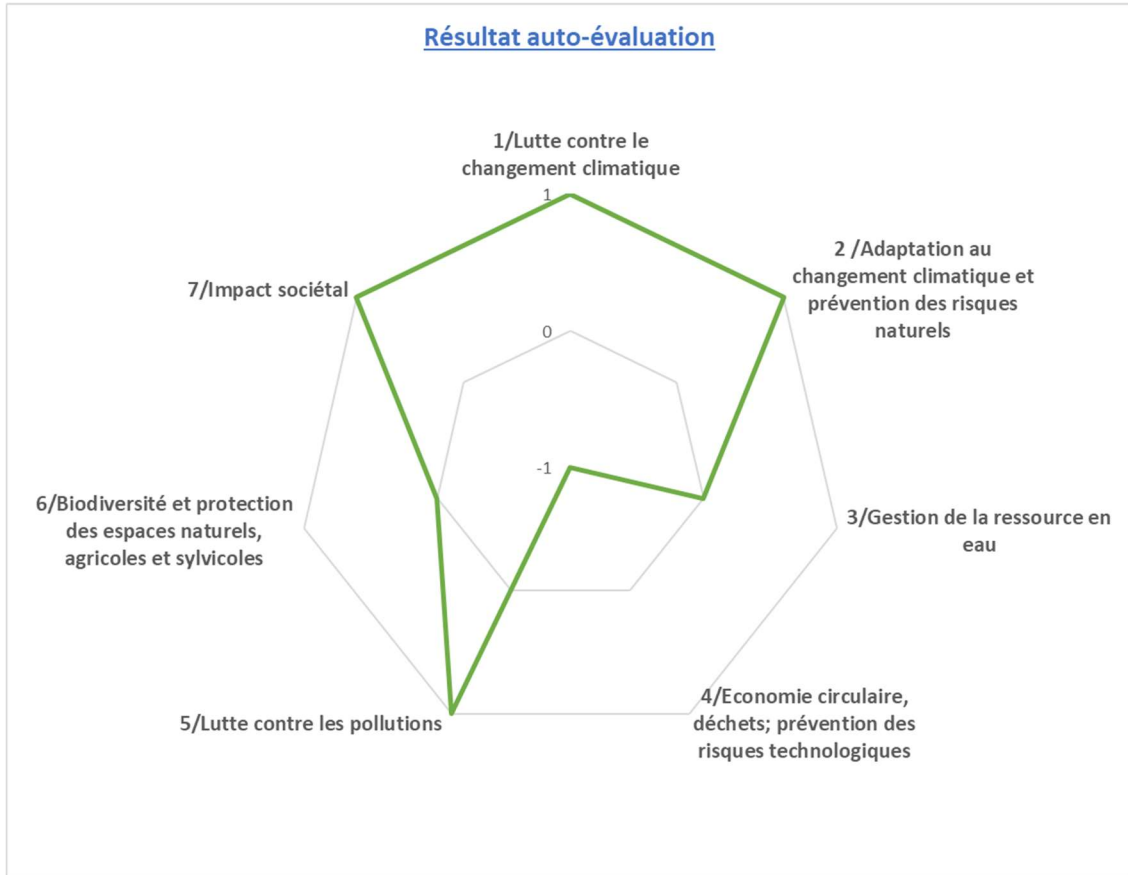
## Fiche action Thoissey

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	55
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Thoissey
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Les Echudes, l'eau dans la cité</b></p> <p><b>Objectifs et contexte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préservation des naturels de la commune</li><li>- Protection de la ressource en eau</li><li>- Protection de la biodiversité</li><li>- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li></ul> <p>Compte-tenu du territoire extrêmement réduit de la Commune de Thoissey (134 hectares), dont 2/3 en prairies inondables de Saône, la mise en place d'actions potentiellement développées dans le cadre d'un CRTE devra être axée autour d'un potentiel existant qui nécessite d'être valorisé. Tout projet de développement de la commune se trouve contraint par les contingences territoriales.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 1 en 2022 :</b> Mise en valeur du bief des Echudes par l'acquisition (si nécessaire) et l'aménagement des parcelles où il se trouve encore à ciel ouvert. Cette action est d'ores et déjà lancée puisqu'elle a conduit le conseil municipal de Thoissey à préempter une parcelle où se situe un tronçon des Echudes.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 2 en 2024 :</b> Mise en valeur du bief des Echudes sur la parcelle 56, acquise par la commune dans le cadre du projet 2021-2026 de restitution du cours d'eau à l'espace public. Destruction du mur de séparation entre la voie publique et la parcelle, mise en valeur de la parcelle et du pont de pierre.</p> <p><b>Description du projet pour la phase 3 en 2025 :</b> Achat d'un linéaire de 1,5 m de largeur le long des Echudes et des lavoirs privatifs ou collectifs, parcelles 144 – 753 – 754 – 714 – 468 et aménagement d'un cheminement piétonnier, dans la poursuite du plan d'investissement à 5 ans du projet « cheminement mode doux, linéaire Echudes ».</p> <p><b>Description du projet pour la phase 4 en 2026</b> Achèvement du programme de valorisation d'un cheminement « mode doux le long des Echudes » : création des derniers linéaires, achat des parcelles dont est propriétaire la Thoisseyenne d'HLM, mise en valeur des espaces naturels, aménagement du cheminement piétonnier.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, département de l'Ain, Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total de l'action : 640 300 € HT soit 768 360 € TTC</b>

	<p>Phase 1 (2022) : 90 300 € HT soit 108 360 € TTC  Phase 2 (2023) : 100 000 € HT soit 120 000 € TTC  Phase 3 (2024) 200 000 € HT 240 000 € TTC  Phase 4 (2025) : 250 000 € HT 300 000 € TTC</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Phase 1 en 2022 : 72 240 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Département de l'Ain (contractualisation) : 18 060 € (20 %)</li> <li>→ Région AURA : 45 150 € (50 %)</li> <li>→ Etat : 9 030 €</li> <li>→ Autofinancement : 18 060 € HT soit 21 672 € TTC</li> <li>→</li> </ul> <p><b>Subventions envisagées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Phase 2 en 2023 : 75 000 € (estimatif)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Région AURA : 25 000 € (25 %)</li> <li>→ Département (contractualisation) : 30 000 € HT (30 %)</li> <li>→ Etat DETR : 20 000 € HT (20 %)-</li> <li>→ Autofinancement : 25 000 € HT (25 %) 30 000 € TTC</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Phase 3 en 2024 : 150 000€ (estimatif)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Région AURA : 25 % € - 50 000 € HT</li> <li>→ Département (contractualisation) : 30 % - 60 000 €</li> <li>→ Etat DETR : 40 000 € (20 %)-</li> <li>→ Autofinancement : 50 000 € HT (25 %) 60 000 € TTC</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Phase 4 en 2025 : 187 500 € (estimatif)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Région AURA : 25 % € - 62 500 €</li> <li>→ Département (contractualisation) : 30 % - 75 000 €</li> <li>→ Etat DETR : 20 % - 50 000 €</li> <li>→ Autofinancement : 25 % - 62 500 € HT soit 75 000€ TTC</li> </ul> </li> </ul> <p>La maquette financière annexée ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 : 1<sup>ère</sup> tranche – finalisée</b>  <b>2023 : 2<sup>ème</sup> tranche</b>  <b>2024 : 3<sup>ème</sup> tranche</b>  <b>2025 : 4<sup>ème</sup> tranche</b></p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Nombre de promeneurs empruntant le cheminement piétons, fréquentation des sites touristiques de la commune...</p>

### Résultat auto-évaluation

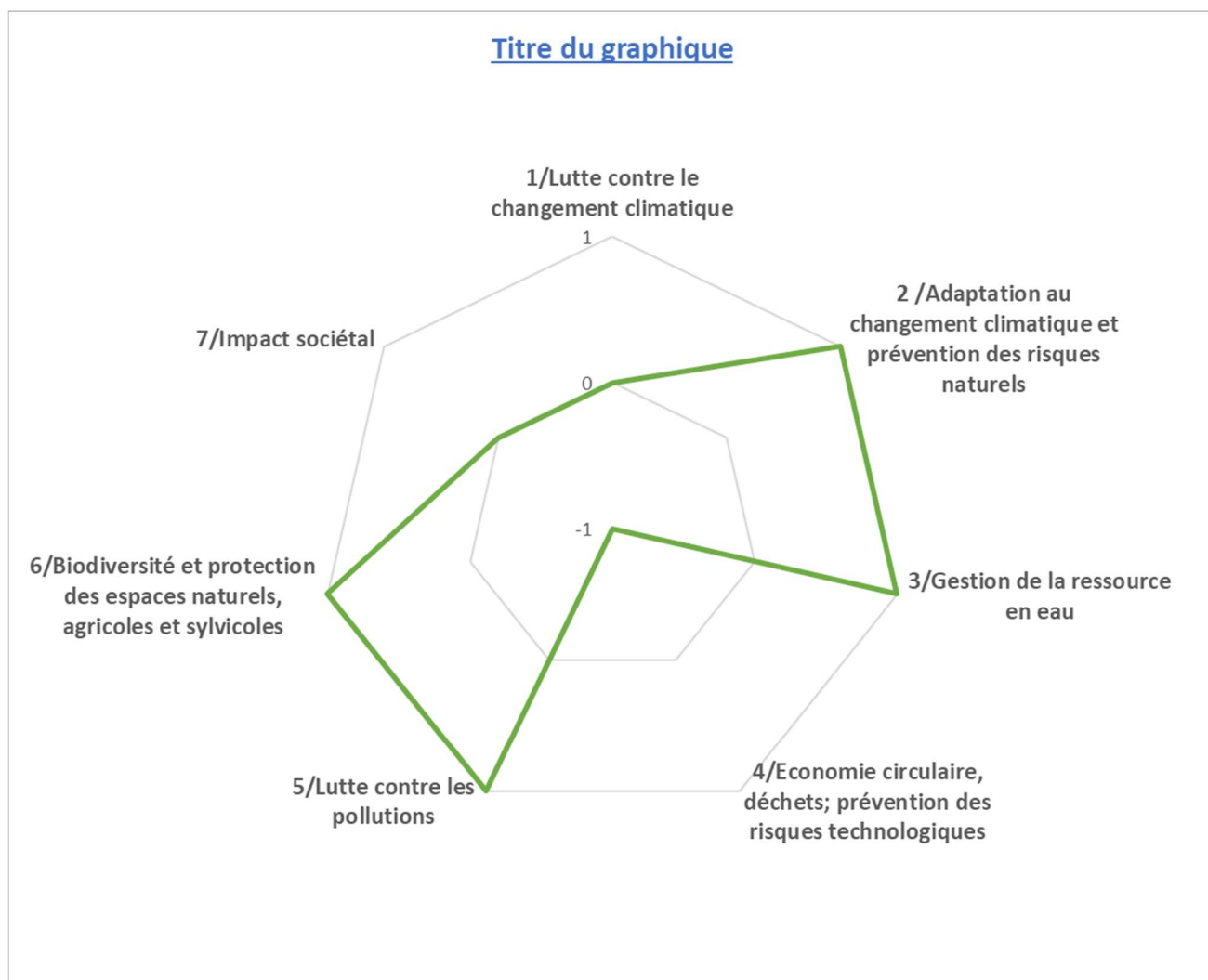


# Fiche action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	57
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réalisation de travaux sur les ouvrages d'assainissement sur la partie Sud du territoire (Montmerle-sur-Saône et Montceaux)</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b>  → Améliorer la qualité des milieux récepteurs par suppression des rejets directs au milieu naturel par temps de pluie  → Prise en compte de la limitation ou de la valorisation des déchets en intégrant des clauses environnementales dans les marchés publics (favoriser le réemploi des matériaux, favoriser la réutilisation des déchets, privilégier l'utilisation des matériaux issus du recyclage ou l'utilisation de matières premières recyclées, favoriser la réhabilitation plutôt que le remplacement de canalisations...)  → Opérations réalisées selon le principe de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement</p> <p><b>Description du projet :</b>  - Mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 200 m<sup>3</sup> en amont du poste de refoulement de Lurcy à Montmerle-sur-Saône  - Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône  - Mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône  - Mise en séparatif des réseaux du bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Agence de l'Eau RMC
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Coût global estimatif total : <b>2 611 922 HT soit 3 134306,4 € TTC</b>  → Mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 200 m<sup>3</sup> en amont du poste de refoulement de Lurcy à Montmerle-sur-Saône : <b>562 900 € HT</b>  → Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône : <b>644 022 € HT</b>  → Mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône : <b>562 000 € HT</b>  → Mise en séparatif des réseaux du Bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux : <b>843 000 € HT</b>  Ces coûts incluent les levés topographiques, diagnostic amiante, HAP, contrôleur SPS et technique, contrôles réseaux, investigations complémentaires, études géotechniques, enquêtes parcellaires, maîtrise d'œuvre et travaux.</p>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions attribuées : 61 250 €</b>

	→ Département de l'Ain pour la mise en séparatif du Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône : 61 250 €
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022/2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un bassin de stockage-restitution de 200 m<sup>3</sup> en amont du poste de refoulement de Lurcy à Montmerle-sur-Saône</li> <li>- Mise en séparatif des réseaux Chemin des Mûriers à Montmerle-sur-Saône</li> </ul> <p><b>2023/2025 :</b> mise en séparatif des réseaux du Bourg et du lotissement « Les Rousses » à Montceaux</p> <p><b>2025/2026 :</b> mise en séparatif des réseaux sur plusieurs rues en amont du poste de refoulement du camping à Montmerle-sur-Saône</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>→ Bilan annuel sur les déversements d'eaux usées (nombre de jours déversés, quantité) au milieu naturel via les dispositifs d'autosurveillance des déversoirs d'orage</p> <p>→ Auto-évaluation des performances des systèmes de collecte et de traitement demandée dans le cadre du bilan annuel des systèmes d'assainissement par la Police de l'Eau permettant de vérifier que les rejets des systèmes d'assainissement n'impactent pas les milieux et les usages</p>



# Fiche action Val de Saône Centre

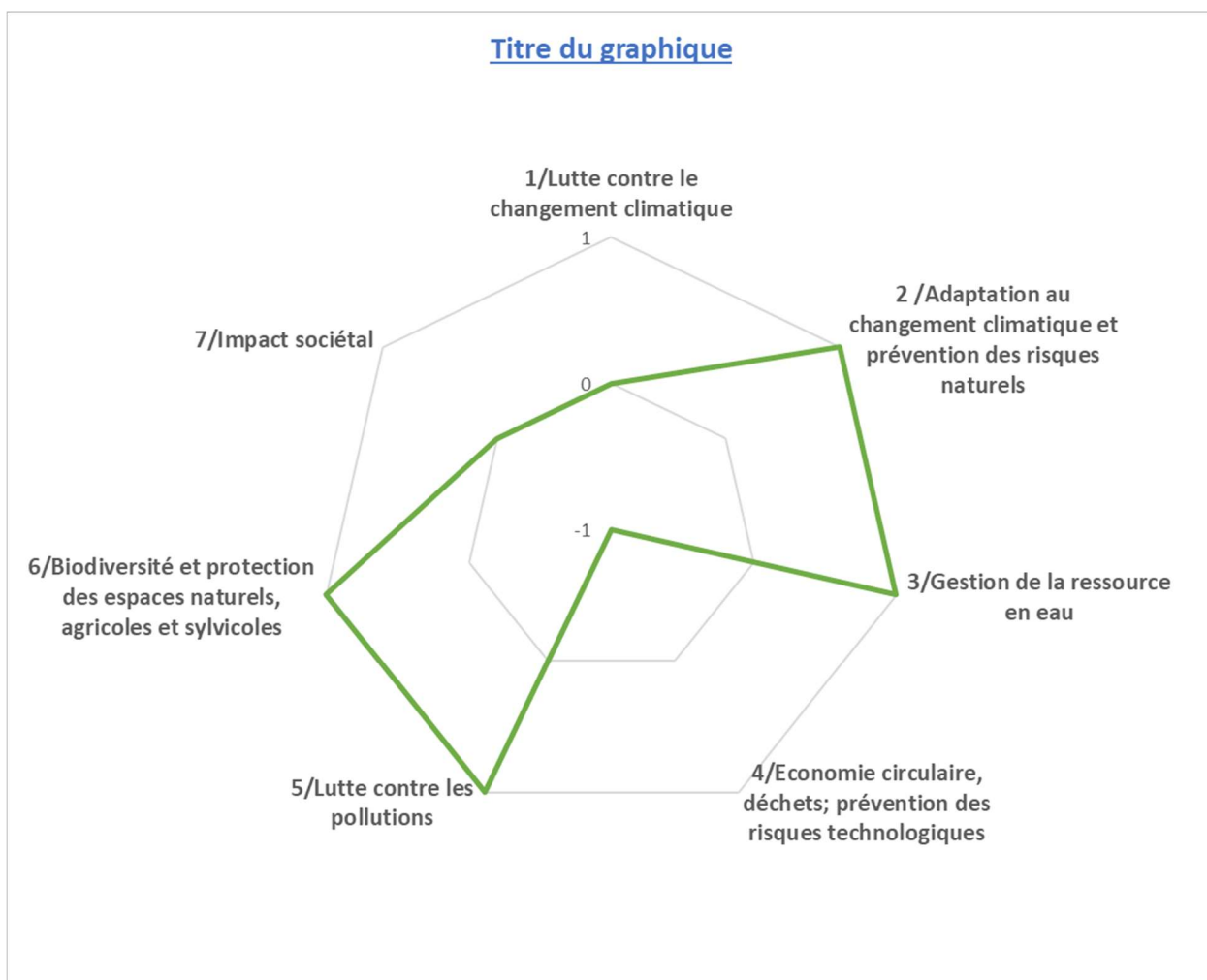
## CRTE Val de Saône Centre

Orientation stratégique n°	1, TE
Action n°	58
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Val de Saône Centre
Description de l'action	<p><b>Réalisation de travaux sur les ouvrages d'assainissement sur la partie nord du territoire communautaire (Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur Chalaronne, Saint-Etienne-sur Chalaronne et Thoissey)</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Réduire les flux d'eaux usées déversés au milieu naturel</li><li>→ Déconnecter les mauvais raccordements d'eaux pluviales sur les réseaux d'eaux usées</li><li>→ Réduire les apports d'eaux claires parasites permanentes dans les réseaux d'assainissement</li><li>→ Réduire les apports d'eaux claires parasites provenant des remontées d'eau des cours d'eau dans les réseaux d'assainissement</li><li>→ Redimensionner les tronçons de réseaux engendrant des débordements</li><li>→ Prise en compte de la limitation ou de la valorisation des déchets en intégrant des clauses environnementales dans les marchés publics (favoriser le réemploi des matériaux, favoriser la réutilisation des déchets, privilégier l'utilisation des matériaux issus du recyclage ou l'utilisation de matières premières recyclées, favoriser la réhabilitation plutôt que le remplacement de canalisations...);</li><li>- Opérations réalisées selon le principe de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement</li></ul> <p><b>Descriptif du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Transfert d'effluents de deux communes (Peyzieux-sur-Saône et Saint-Etienne-sur Chalaronne) vers une unité de traitement existante et démolition de deux unités de traitement existantes recevant actuellement ces effluents et qui sont en mauvais état et dysfonctionnent</li><li>- Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat</li><li>- Mise en place de bassins de stockage – restitution des eaux usées (Mogneneins et Thoissey)</li><li>- Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur Chalaronne et Thoissey)</li><li>- Mise en séparatif de réseaux d'assainissement sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoissey</li></ul>
Partenaires	Département de l'Ain, Agence de l'Eau RMC
Coût prévisionnel	Coût global estimatif : <b>5 493 274 € HT soit 6 591 928,8 € TTC</b>



	<p>→ Transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), compris démolition et remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et raccordement d'un hameau (actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins : <b>1 773 486,486 € HT</b></p> <p>→ Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey) : <b>46 000 € HT</b></p> <p>→ Construction d'un bassin de stockage-restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration : <b>801 737,96 €HT</b></p> <p>→ Transfert des effluents de St Etienne sur Chalaronne : 1 586 750 €HT</p> <p>→ Construction d'un bassin de stockage-restitution sur le site du poste de refoulement général de Thoissey, compris reprise de conduite de surverse et réhausse des crêtes de déversoirs d'orage : 820 000 €HT</p> <p>→ Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat : 465 300 €HT.</p> <p>Ce coût inclut les levés topographiques, diagnostic amiante, HAP, contrôleur SPS et technique, contrôles réseaux, investigations complémentaires, études géotechniques, enquêtes parcellaires, maîtrise d'œuvre et travaux.</p>
<p><b>Plan de financement</b></p>	<p><b>Subventions envisagées :</b></p> <p>→ <b>Département de l'Ain</b> : à définir en fonction de l'avancée des projets au moment des demandes de subventions</p> <p>→ <b>Agence de l'Eau RMC</b> : à définir en fonction de l'avancée des projets au moment des demandes de subventions</p> <p><b>Subventions attribuées :</b></p> <p>→ <b>Département de l'Ain</b> pour le transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), comprenant la démolition et la remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et le raccordement d'un hameau ( actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins : <b>207 500 €</b></p> <p>→ <b>Département de l'Ain</b> : pour la construction d'un bassin de stockage - restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration : 60 000 €</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p><b>2022/2025</b> : Transfert des effluents de Peyzieux-sur-Saône vers une unité de traitement existante (Mogneneins), compris démolition et remise en état du site de la station d'épuration actuelle recevant les effluents et raccordement d'un hameau (actuellement en ANC) sur la commune de Mogneneins</p> <p><b>2022/2023</b> : Mise en place de clapets anti-retour et tampons étanches (Saint-Didier-sur Chalaronne et Thoissey)</p> <p><b>2022/2023</b> : Construction d'un bassin de stockage-restitution en entrée de la station d'épuration de Mogneneins et redimensionnement d'une canalisation en amont de cette station d'épuration</p> <p><b>2023/2024</b> : Réhabilitation, renouvellement de réseaux d'eaux usées sur les communes de St Didier sur Chalaronne, Thoissey, St Etienne sur Chalaronne, Garnerans, Mogneneins et Illiat</p> <p><b>2024/2026 et poursuite au-delà de 2026</b> : Transfert des effluents de St Etienne sur Chalaronne</p>

	<p><b>2025/2026 et poursuite au-delà de 2026</b> : Construction d'un bassin de stockage-restitution sur le site du poste de refoulement général de Thoisse, compris reprise de conduite de surverse et réhausse des crêtes de déversoirs d'orage</p> <p><b>Au-delà de 2026</b> : Mise en séparatif de réseaux d'assainissement sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoisse</p> <p><b>Le programme complet porte jusqu'en 2030 pour un montant prévisionnel global de 9 802 424,54 € HT soit 11 762 909,4€ TTC</b></p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>→ Bilan annuel sur les déversements d'eaux usées (nombre de jours déversés, quantité) au milieu naturel via les dispositifs d'autosurveillance des déversoirs d'orage</p> <p>→ Auto-évaluation des performances des systèmes de collecte et de traitement demandée dans le cadre du bilan annuel des systèmes d'assainissement par la Police de l'Eau permettant de vérifier que les rejets des systèmes d'assainissement n'impactent pas les milieux et les usages</p>

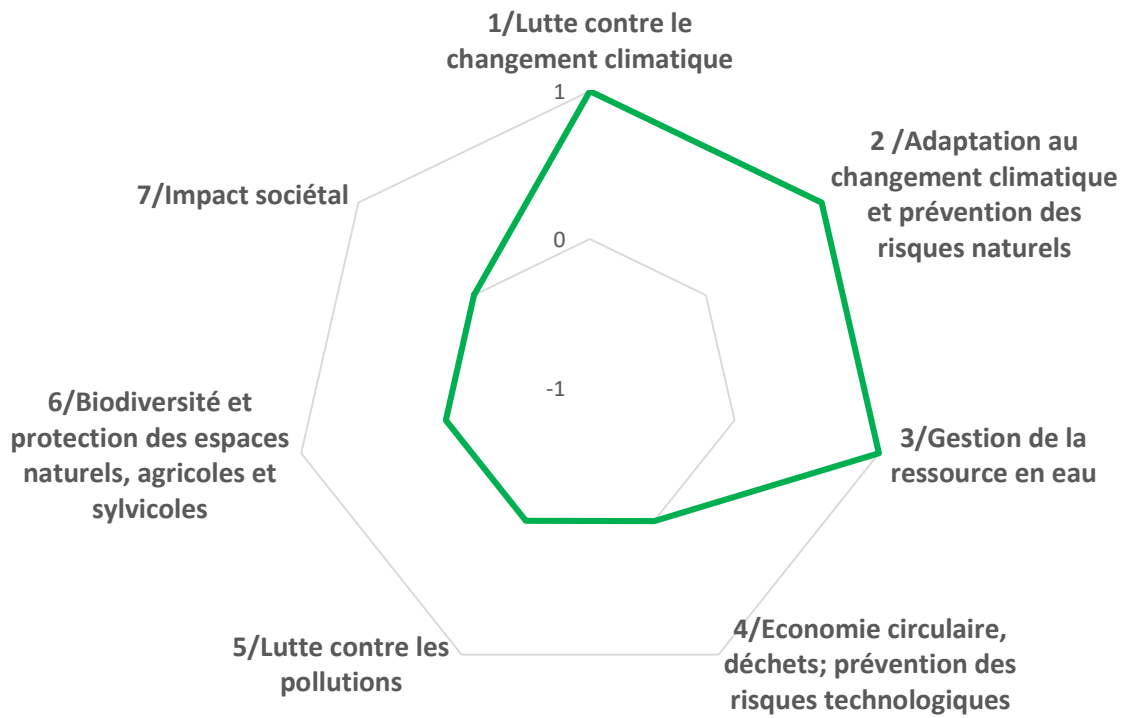


## Fiche action Lurcy

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	61
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Lurcy
<b>Description de l'action</b>	<b>Récupération des eaux pluviales des toits municipaux</b>  <b>Objectifs :</b> Eviter le gaspillage des eaux de pluie et les utiliser pour l'arrosage public  <b>Description du projet :</b> Achat et installation de récupérateurs d'eau et de collecteurs de gouttières
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	10 000 € HT soit 12 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : à définir</b> DETR/DSIL : Région AURA : Département de l'Ain
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Evolution de la consommation d'eau de la ville

## Résultat auto-évaluation

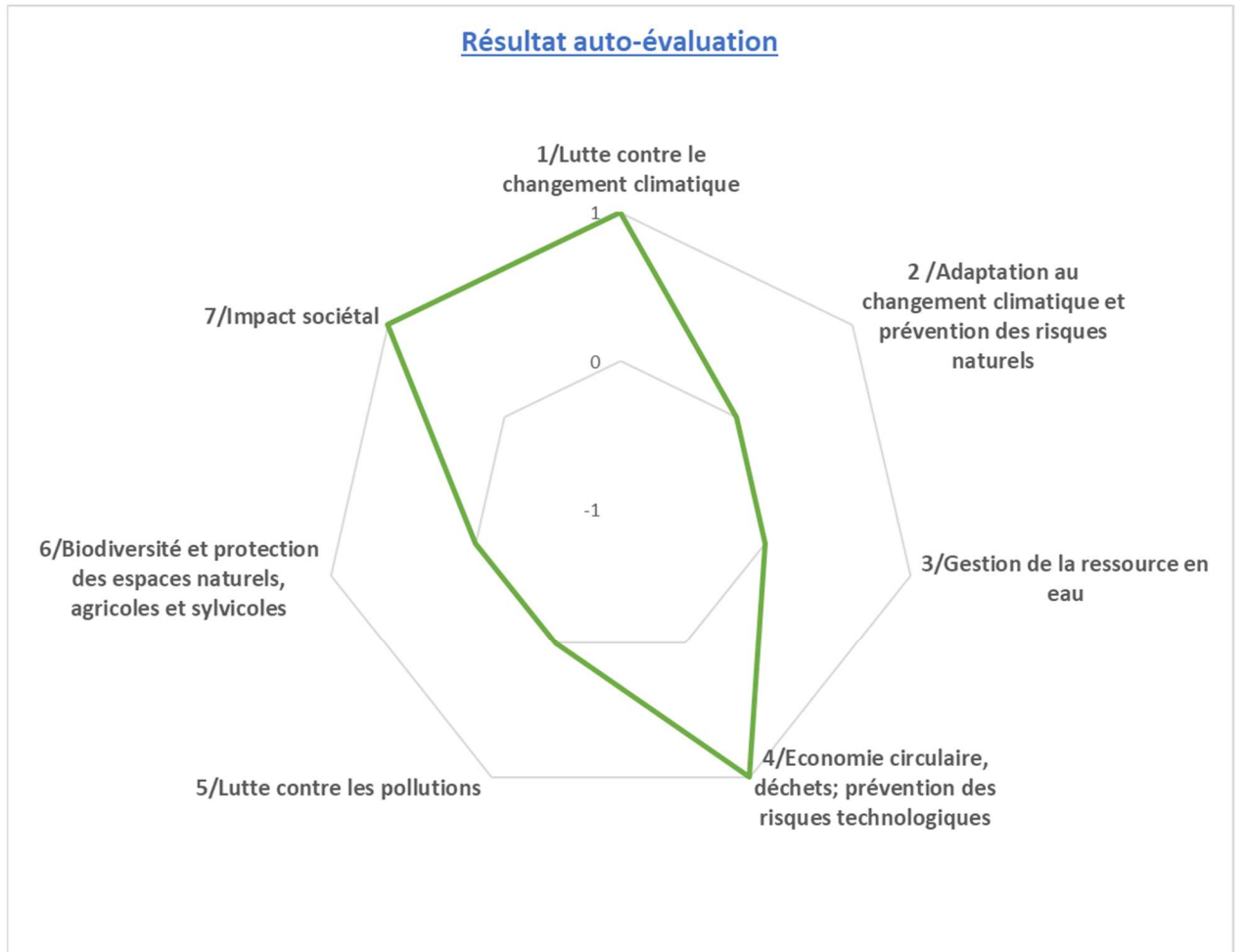


## Fiche action Francheleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	62
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Francheleins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Transformation de bâtiments anciens en locaux modernes à énergie positive</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Créer un lieu de rencontre</li><li>→ Soutenir le tissu associatif</li><li>→ Instaurer un lieu permettant l'entraide et un espace ludique pour la commune</li><li>→ Diminuer la consommation énergétique des bâtiments</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Nous souhaitons transformer d'anciens garages et annexes de la Mairie libérés grâce à la construction de locaux neufs. Le projet consiste à créer des salles de réunion ou d'activités associatives, une épicerie solidaire et une petite médiathèque.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	472 300 € HT soit 566 760 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions notifiées : 192 499 €</b></p> <p>DETR 2022 : 130 160 €</p> <p>Département de l'Ain : 62 339 €</p> <p><b>Subventions envisagées : 100 000 €</b></p> <p>Région AURA : 100 000 €</p> <p><b>Solde à charge commune : 179 801 € HT / 215 761 € TTC</b></p> <p>(Intégration estimatif subvention Région AURA)</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etude de la consommation d'énergie (avant/après)</li><li>- Mesure du dynamisme du village</li></ul>

## Résultat auto-évaluation

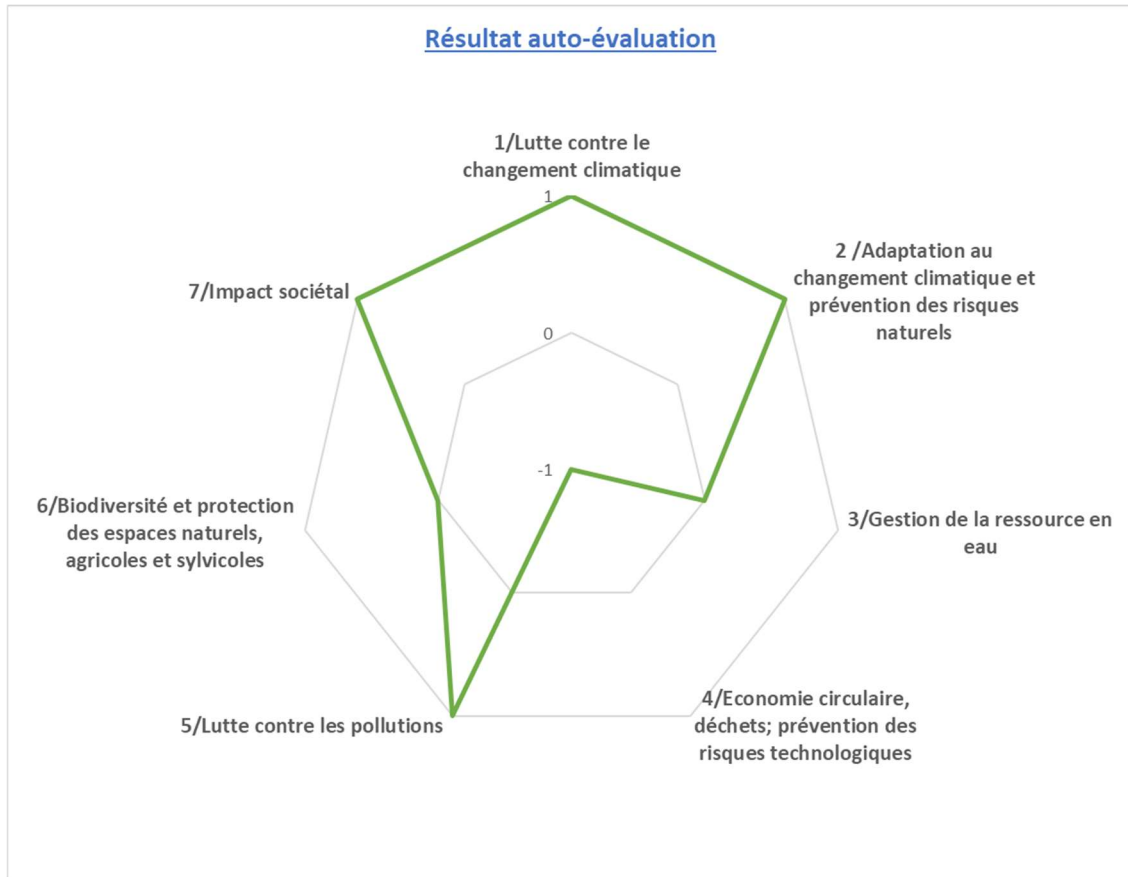


## Fiche action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	66
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Transformation de la salle communale en logement</b></p> <p><b>Objectifs :</b> → Rénover un bâtiment ancien de la commune dans le centre village → Renforcer son efficacité énergétique → Créer un logement locatif sans aucune consommation d'espace → Contribuer à dynamiser le centre bourg</p> <p><b>Description du projet :</b> Transformation d'un ancien bâtiment sur deux niveaux n'ayant plus d'utilité pour des activités associatives, et étant situé au centre village en un logement de type T2 Cet aménagement permettra également d'intégrer un renforcement de l'isolation du bâtiment. Il contribuera à renforcer le parc locatif sur la commune et le territoire communautaire.</p>
<b>Partenaires</b>	CAUE, autres partenaires à définir
<b>Coût prévisionnel</b>	112 450 € HT soit 134 940 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées 2023 :</b> <b>Fonds de concours :</b> CCVSC 15 000 € <b>Solde par emprunt :</b> 97 450 € HT soit 116 940 € TTC</p> <p><b>Réalisé en 2022 :</b> 5575,2 € HT soit 6 690 € TTC <b>Prévisionnel travaux 2023 :</b> 107 400 HT soit 128 880 € TTC Un taux de subventions 20% est pris en compte dans la maquette financière annexée.</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 :</b> MOE, consultation, et branchement en eau potable <b>2023 :</b> travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>-nombre de m<sup>2</sup> de logement locatif généré sans aucune consommation d'espace -diagnostic de performance énergétique -enquête de satisfaction des locataires et suivi de l'évolution</p>

## Résultat auto-évaluation





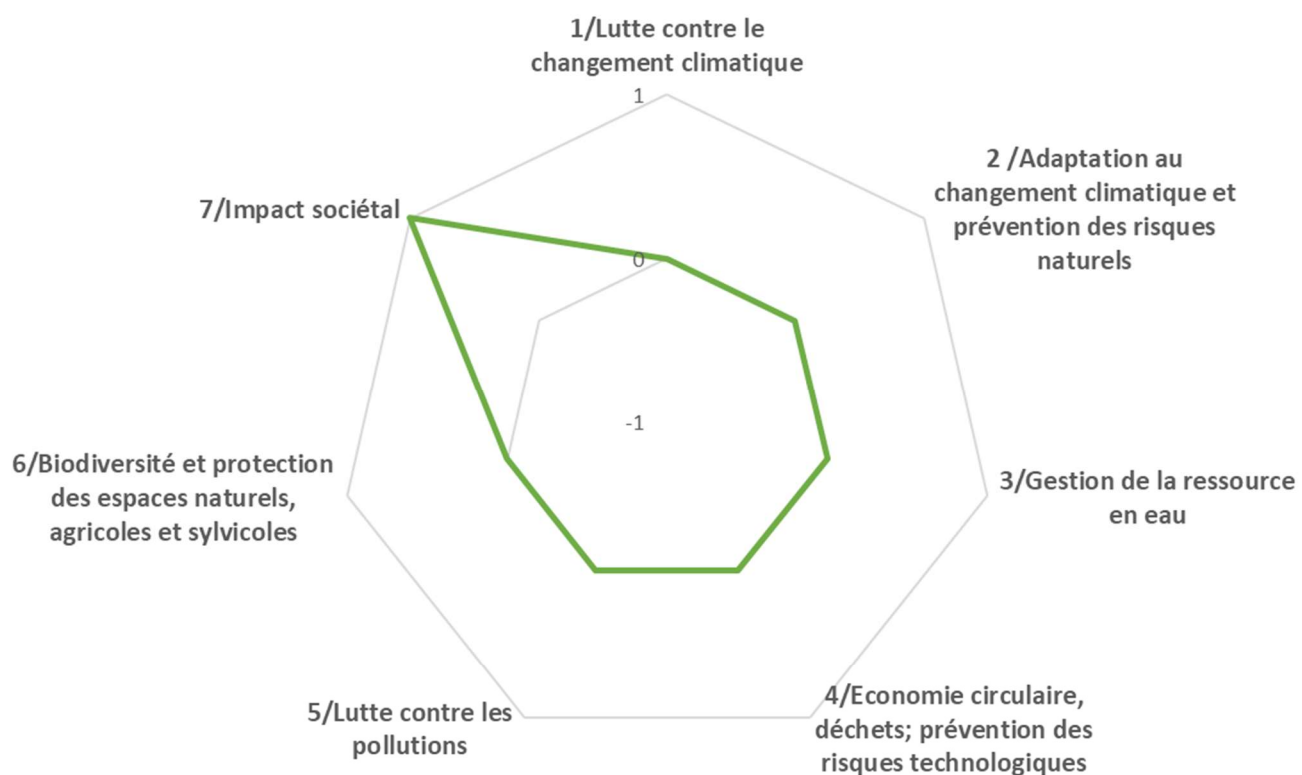
## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	67
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création d'une Maison France Services (MFS) à Montmerle sur Saône</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Favoriser l'accès des usagers aux services publics en les accompagnant dans les démarches relevant des opérateurs nationaux (Pôle Emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Agence Nationale des Titres Sécurisés, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail, Conseil Départemental de l'Accès au Droit, Service des Impôts...)</li><li>→ Proposer un guichet unique de proximité et simplifier la relation des usagers aux services publics</li><li>→ Renforcer l'offre de services publics de proximité en tenant compte des indicateurs socio-démographiques, socio-économiques, des mobilités sur le territoire</li><li>→ Développer à l'échelle du territoire communautaire une politique publique inscrivant le projet de MFS comme levier de cohérence territoriale, et répondant aux objectifs de structuration du réseau du Schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Création d'une Maison France Services à Montmerle-sur-Saône en vue de la labellisation nationale "France Services" au 01.01.2022 avec maintien de l'aide apportée sous forme de subvention au guichet services existant à Thoissesey assurée par l'AJC Centre Social et reconnu d'intérêt général et collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Aménagement d'un local situé à Montmerle sur Saône (en location) pour accueillir le siège de la MFS</li><li>→ Définition de l'offre de services (conventionnement avec les opérateurs et avec d'autres partenaires en fonction des besoins)</li><li>→ Affectation des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du service : recrutement de deux agents d'accueil à raison de 26h et 26h hebdomadaires à compter du 01.11.2021</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, opérateurs et autres intervenants assurant des permanences
<b>Coût prévisionnel</b>	Mise à jour 2023 : <ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>2021</b> : réalisé 43 577 € TTC (fonctionnement + investissement)</li><li>→ <b>2022</b> : 79 500 € TTC (fonctionnement + investissement)</li><li>→ <b>A compter de 2023</b> : 86 500 € TTC (fonctionnement + investissement)</li></ul>

<b>Plan de financement</b>	<p>→ <b>Subvention de fonctionnement</b> dans le cadre de la labellisation MFS au titre du Fonds National d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) - programme 112 - et du fonds inter-opérateurs :</p> <p>2022 : 30 000 €  A compter de 2023 : 35 000 € (notifié)</p> <p><b>Autofinancement :</b></p> <p>→ 2021 : 43 577 € TTC  → 2022 : 49 500 € TTC  → A compter de 2023 : 56 500 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<p>→ <b>2021</b> : partenariat avec les opérateurs de services et les acteurs locaux, aménagement des locaux, prise de poste et formation des animateurs recrutés, dossier de labellisation</p> <p>→ <b>janvier 2022</b> : ouverture de la MFS au public</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Evolution annuelle du taux de fréquentation du service</p> <p>Bilan de l'enquête de satisfaction annuelle</p>

### Résultat auto-évaluation



# Fiche action Val de Saône Centre

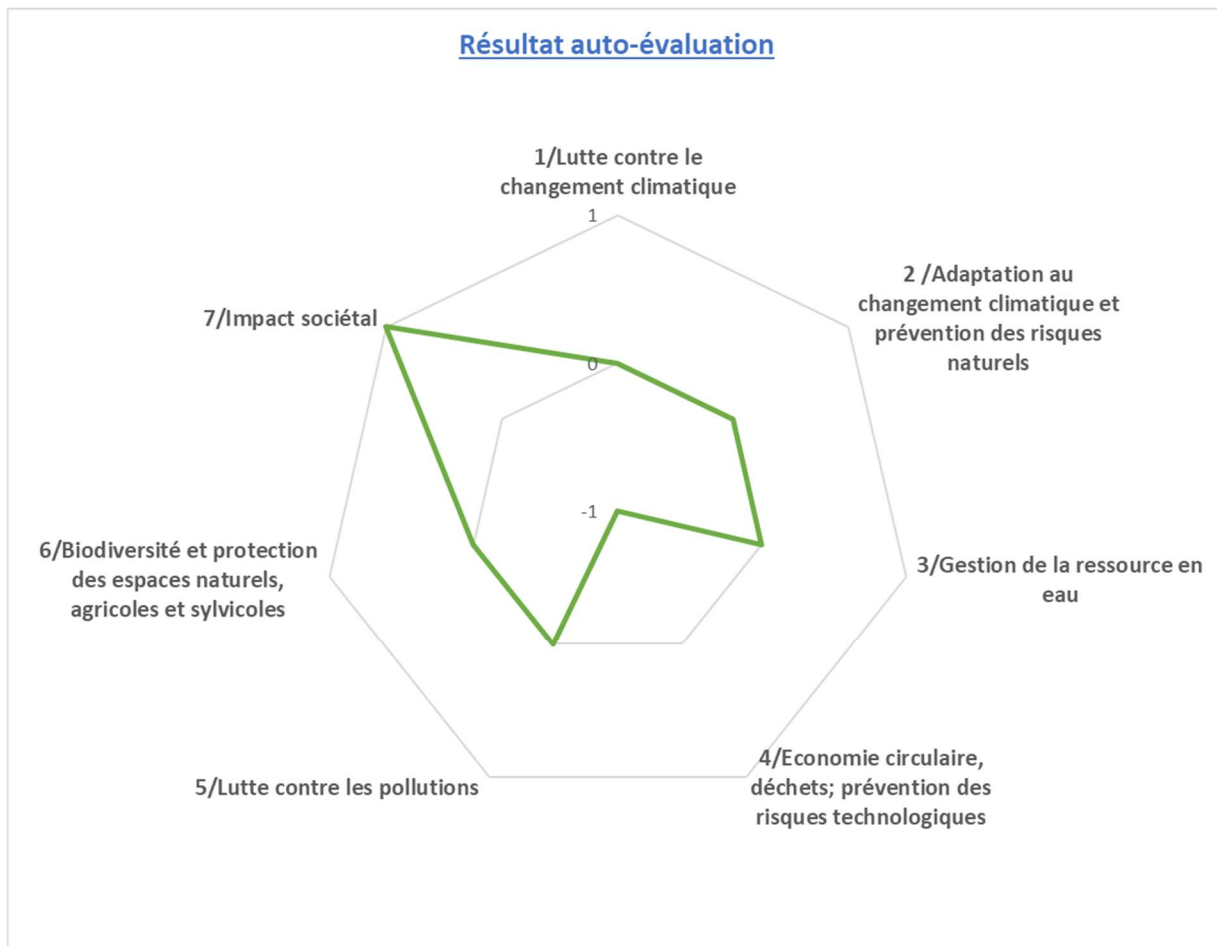
## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	70
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création de deux pistes d'athlétisme à Saint-Didier-sur-Chalaronne et à Montceaux</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Mettre en œuvre un équipement de proximité sur le très long terme à destination d'élèves du second degré et de membres d'associations sportives sur chaque polarité du territoire</li><li>-Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité et adaptés aux collégiens/lycéens (plus de 1 850 élèves) dans le cadre de l'Education Physique et Sportive et aux adhérents des associations dans une logique de continuité et complémentarité sportive au sein de deux grands complexes sportifs multisport et multi-terrain</li><li>-Poursuivre la mise à disposition d'équipements sportifs favorisant la dimension du sport pour tous et de la santé par le sport</li><li>-Poursuivre la réflexion globale des élus en matière d'équipements structurants, durables et économiquement moins onéreux en charges de fonctionnement sur la durée</li><li>-Compléter l'offre d'équipements sportifs déjà en place dans chaque commune d'implantation ou mitoyenne des établissements scolaires du second degré et au sein des grands complexes sportifs du territoire</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Création de deux pistes d'athlétisme de 200 mètres linéaires de trois ou quatre anneaux comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un ou deux couloirs de vitesse annexes</li><li>- une ou deux fosses de réception de saut en longueur</li><li>- un terrain central en stabilisé pour d'autres disciplines d'athlétisme ou pratiques sportives.</li></ul> <p>Le projet comprend la mise en place d'abris de protection pluviale et solaire pour les utilisateurs avec un point d'eau et des locaux de stockage de matériel et la mise en place de clôtures, portail et portillon afin de sécuriser chaque équipement.</p> <p>Les deux terrains enherbés nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés de la communauté de communes (réserve foncière)</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>ACTUALISATION 2022 et PREVISIONNEL 2023 :</b></p> <p>→ Maîtrise d'œuvre pour les deux pistes d'athlétisme :</p> <p><b>Actualisé 2022 :</b> 13 900€ HT (16 680€ TTC) pour Espace d'Initiation Athlétique Saint-Didier-sur-Chalaronne</p> <p><b>Prévisionnel 2023 :</b> 18 390€ HT (22 068€ TTC)</p>

	<p>Soit 32 290€ HT (38 748€ TTC) - soit 2% du coût estimatif des travaux</p> <p>La Maîtrise d'œuvre commune à la création des deux pistes d'athlétisme est le lot 1 d'un accord cadre comprenant en lot 2 la réfection et valorisation d'un skate-park en béton (à proximité d'une des pistes).</p> <p><b>Actualisé 2022</b> → Travaux piste d'athlétisme de la polarité Nord : 573 214,77€ HT hors MOE soit 688 114 € TTC <b>Prévisionnel 2023</b> : → Travaux piste d'athlétisme de la polarité Sud : 596 819 € HT soit 716 182 € TTC</p> <p>Soit total coût global de l'opération pour les 2 pistes avec MOE : <b>1 183 934.26€ HT soit 1 420 721.12€ TTC</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>SUBVENTIONS AJUSTEES 2023</b></p> <p><b>Total subventions attribuées 2021-2022 - 2023 : 824 762 €</b>  <b>Total subventions envisagées 2023 : 119 363 €</b></p> <p>→ DETR/DSIL (200 000 € maximum/projet) : <b>245 134 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : demande au titre de 2021 (intégration MOE) - 95 704 € octroyés le 29/10/2021 (soit 20% de 478 520 € avec MOE retenus)</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 200 000 € (taux 32.68% de 612 000 € avec MOE) au titre de 2022 demandés mais notification de refus reçue le 29/08/2022</li> <li>➤ <b>Nouvelle demande</b> : 149 430 € (taux 25% de 596 819.49€ avec MOE sur prix révisé 2022) au titre de 2023 - notifiés</li> </ul> <p>→ Région AURA : <b>215 200 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : 95 200 € (taux de base 20% de 476 000 € hors MOE sur estimatif initial 2021) octroyés le 10/06/2022</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 120 000 € (taux de base 20% de 600 000 € hors MOE sur estimatif 2021) octroyés le 10/06/2022</li> </ul> <p>→ Département de l'Ain : <b>164 628 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : 72 828 € (taux 15% de 485 520 € avec MOE sur estimatif 2021) : accordée le 13/12/2021</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 91 800 € (taux 15% de 612 000€ avec MOE sur estimatif 2021) – notifiés</li> <li>➤</li> </ul> <p>→ Agence Nationale du Sport :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Piste Nord</b> : 114 182€ (taux de base 20% de 570 912 € avec MOE sur marché 2022) : refus notifié 07/12/2022</li> <li>➤ <b>Piste Sud</b> : 115 553€ (taux de base 20% de 577 765 € avec MOE sur marché 2022) : refus notifié 07/12/2022</li> <li>➤ Nouvelle demande : 119 363.80 € (taux de base 20% de 596 819 € avec MOE sur marché révisé 2022) au titre de 2023 (délibération CC du 31/01/2023)</li> </ul> <p><b>Autofinancement total projet : 439 599 € HT soit 527 518,8 € TTC</b></p> <p><b>2023 : projet bénéficiant d'une bonification financière CRTE</b></p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2021</b> : maîtrise d'œuvre globale  <b>2022</b> : travaux de la piste d'athlétisme Nord  <b>2023</b> : travaux de la piste d'athlétisme Sud</p>

**Indicateurs d'évaluation proposés**

→ Evolution des nombres d'utilisateurs et d'heures d'utilisation par les collèges constatés sur une période d'environ 3 mois à l'automne 2022 pour la piste Nord et à l'automne 2023 pour la piste Sud  
→ Evolution des nombres d'associations, d'adhérents et d'heures d'utilisation constatés dans les 2 saisons sportives après mise en service de chaque équipement

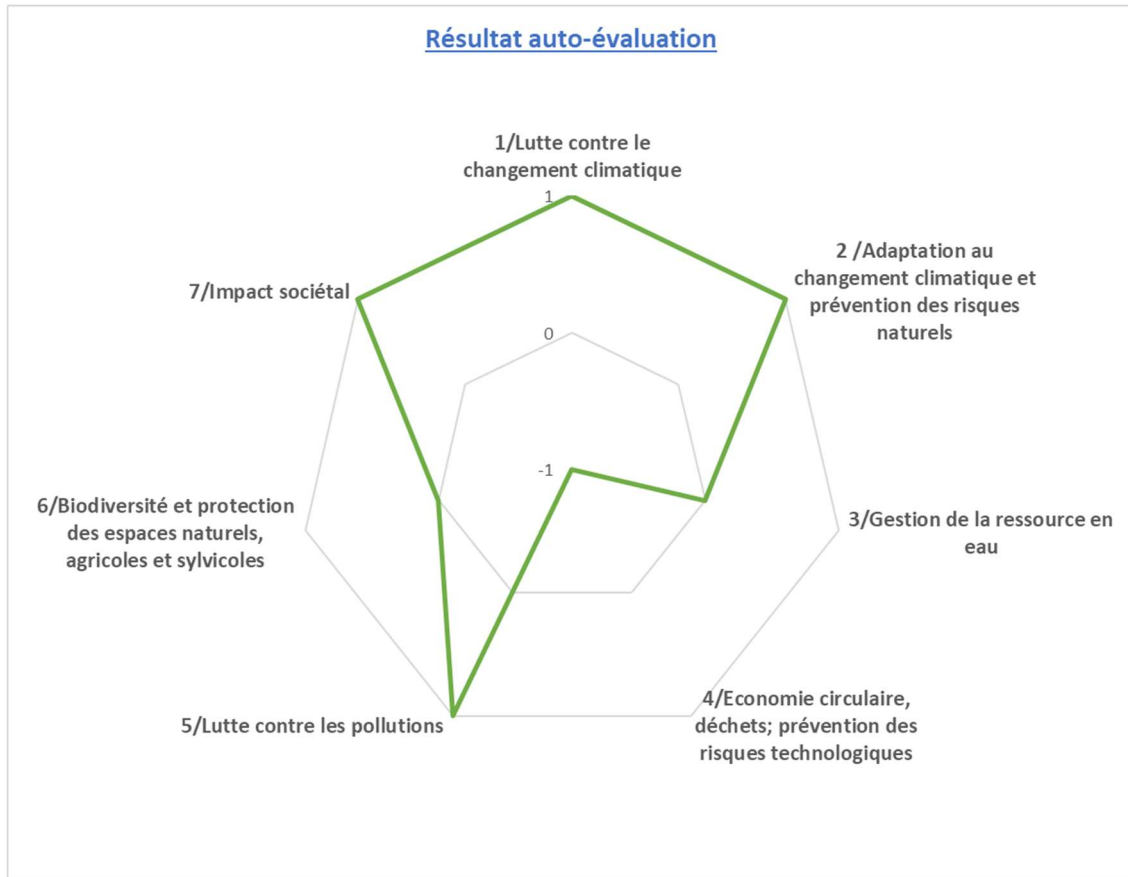


## Fiche action Messimy sur Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	74
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Réaménagement centre village</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Revitalisation du centre Bourg</li><li>→ Renforcement de l'attractivité et redynamisation des commerces de proximité</li><li>→ Mise en accessibilité</li><li>→ Amélioration du cadre de vie et aménagements paysagers</li><li>→ Cheminements piétons - modes doux"</li></ul> <p><b>Description</b></p> <p>A l'issue des travaux de réseaux (cf. fiche projet concernant l'EP), il sera procédé à une mise en valeur de l'ensemble du centre village en traitant les espaces de circulation, les placettes, les trottoirs et l'accessibilité.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	700 000 € HT soit 840 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b> 210 000 €</p> <p>DETR/DSIL, Région AURA, Département de l'Ain (à définir)</p> <p>Un taux de subvention de 30% est pris en compte dans la maquette financière annexée</p> <p><b>Solde par emprunt et autofinancement :</b> 490 000 € HT soit 588 000 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022 - 2026</b></p> <p><b>2022 - Etude :</b> 5 525 € HT soit 6 630 € TTC</p> <p>Travaux – prévisionnel :</p> <p><b>2023</b> – 9 720 € HT / 11 664 € TTC</p> <p><b>2024</b> – 100 000 € HT / 120 000 € TTC</p> <p><b>2025</b> - 350 000 € HT / 420 000 € TTC</p> <p><b>2026</b> – 250 000 € HT / 300 000 € TTC</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mesure de l'attractivité du centre bourg par une enquête de satisfaction

### Résultat auto-évaluation



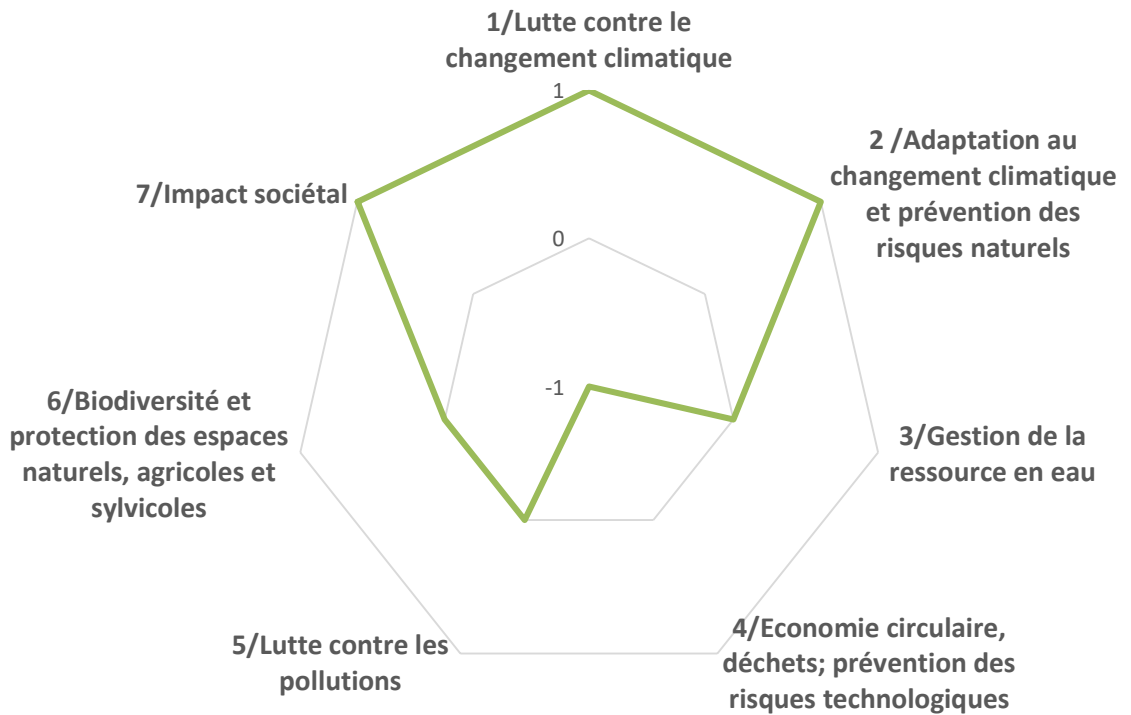
## Fiche action Messimy-sur-Saône

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2 CS
<b>Action n°</b>	77
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Messimy-sur-Saône
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Mise en accessibilité des bâtiments communaux</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Terminer les travaux inscrits dans l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) approuvé le 5 novembre 2015</li><li>- Permettre à l'ensemble de ces bâtiments d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite et de répondre ainsi aux obligations légales</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Mise en accessibilité de la Bibliothèque, de la Halle, des vestiaires foot et du Club House Tennis</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	50 700 € HT soit 60 840 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 24 840 €</b></p> <p>DETR 2022 : 10 440 €</p> <p>Département de l'Ain : 14 400 €</p> <p>Autofinancement : 25 860 HT soit 31 032 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2021 - 2022- 2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Niveau de satisfaction des utilisateurs PMR mesuré au moyen d'une enquête



## Résultat auto-évaluation

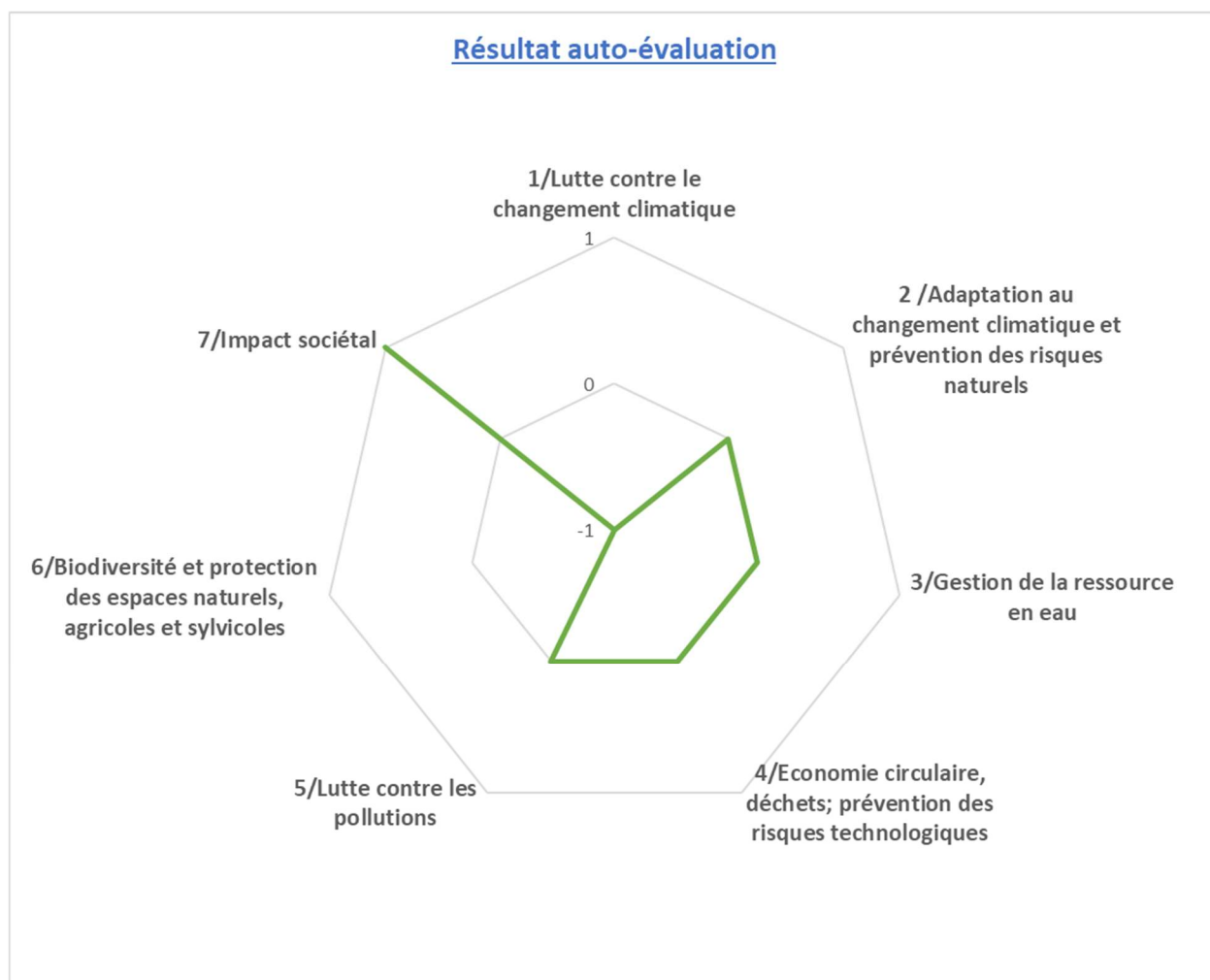


# Fiche action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	80
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Création d'un Parc d'Entreprises Visionis 7 à Montceaux</b></p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes en tant que Parc d'Activités structurant. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <p>→ Poursuivre le développement de l'activité économique du territoire en intégrant les enjeux environnementaux</p> <p>→ Créer une nouvelle offre foncière</p> <p>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures en faveur de la qualité et du cadre de vie pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• préserver la qualité de l'air (aménagement d'un itinéraire modes doux)</li><li>• limiter les consommations énergétiques (favoriser les bâtiments à basse consommation et/ou la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments)</li><li>• gérer les déchets (par exemple, dédié un emplacement pour containers de tri sélectif)</li></ul> <p>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</p> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Création d'un nouveau parc d'activités intercommunal à vocation économique sur la commune de Montceaux dans la suite logique de l'aménagement du Parc d'activités Visionis 6 en 2018/2019 et de son extension en 2021.</p> <p>Le site sera destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales et/ou de bureaux.</p> <p>Le projet sera réalisé en plusieurs tranches pour permettre un phasage de l'opération qui porte sur une superficie totale de 13 hectares.</p> <p>La maîtrise foncière se fera via un portage par l'EPF, avec intervention de la SAFER à partir de 2021.</p> <p>La présente fiche projet évoluera en fiche action lorsque la programmation et le plan de financement de l'opération seront arrêtés.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, Région AURA, EPF, SAFER

<b>Coût prévisionnel</b>	→ Maîtrise foncière (diagnostic foncier préalable, identification des sensibilités foncières, négociation des emprises par voie amiable) : <b>1 900 000 € HT</b> (hors frais de notaire et d'indemnité d'éviction) → Etudes environnementales : <b>45 000 € HT</b> MOE et travaux : l'aménagement du site n'étant pas défini à ce jour, les coûts seront connus ultérieurement.
<b>Plan de financement</b>	Subventions envisagées : à définir ultérieurement
<b>Calendrier</b>	→ <b>En 2022</b> : Signature des propositions financières avec la SAFER correspondant aux différentes phases d'aménagement → <b>En 2023</b> : Acquisitions des terrains par l'EPF de l'Ain et signature de conventions de portage foncier et de mise à disposition des biens → <b>2024/2025/2026</b> : Etudes, MOE, Acquisition des terrains par la communauté de communes, Travaux → <b>2026</b> : Commercialisation des terrains
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'emplois générés sur le site

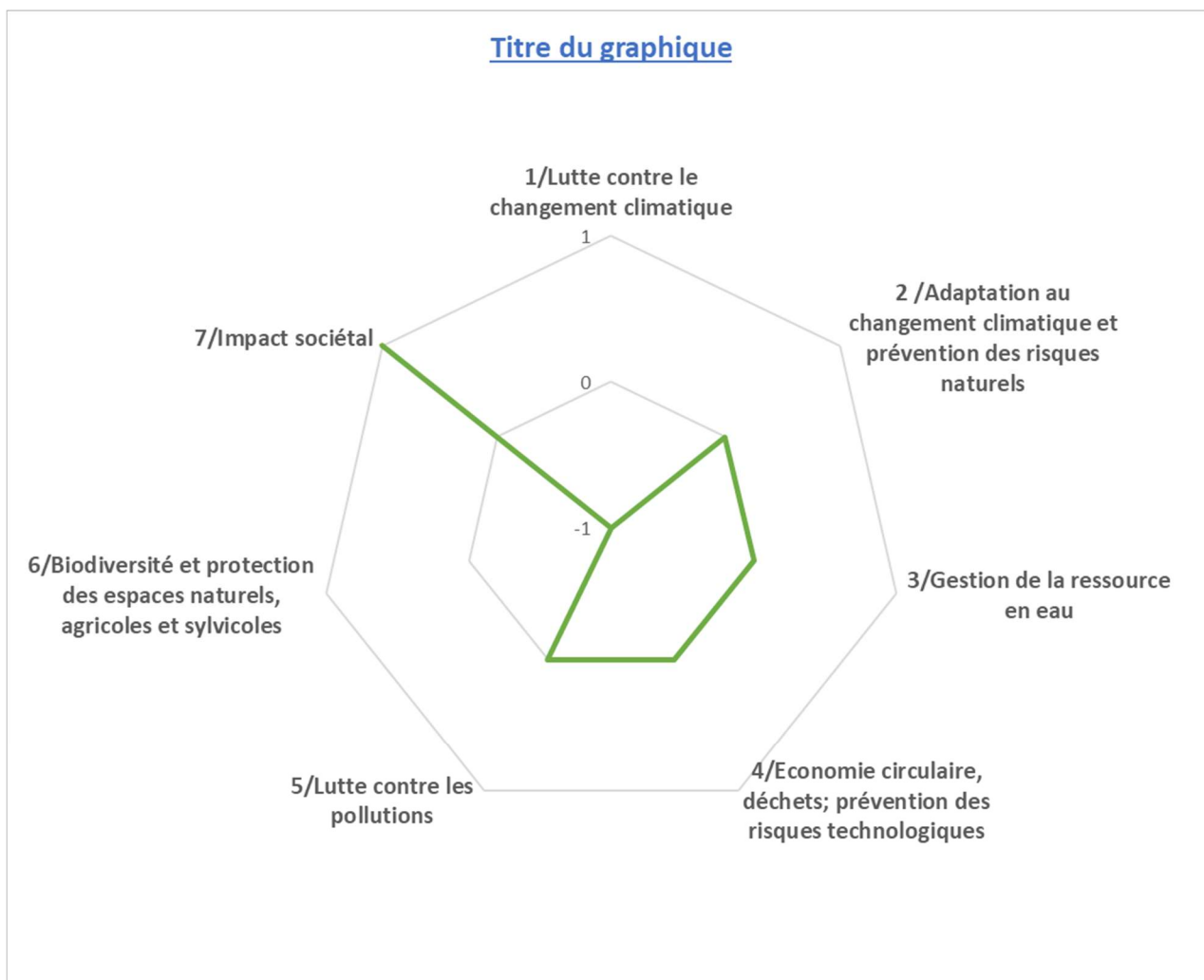


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	81
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Extension du Parc d'Activité Visionis 5 sur la commune de Montmerle-sur-Saône</b></p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Poursuivre l'aménagement du Parc d'Activité VISIONIS 5 implanté sur la commune de Montmerle-sur-Saône</li> <li>→ Créer une nouvelle offre foncière</li> <li>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Aménagement de terrains sur une surface de 11 450 m<sup>2</sup> dans le prolongement du Parc d'Activité VISIONIS 5 aménagé en 2018-2019 et dans lequel un itinéraire mode doux a été intégré.</p> <p>La desserte du lotissement a été réalisée par le prolongement de la voie en impasse existante avec l'aménagement d'une placette de retournement.</p> <p>Le site sera destiné à accueillir exclusivement des activités artisanales et/ou de bureaux et comprendra 6 lots de 1 340 à 1568 m<sup>2</sup>.</p> <p>Les futures constructions s'adapteront à la topographie naturelle du terrain afin de ne pas bouleverser le paysage, dans une logique de respect de l'environnement et de développement durable.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût de l'opération</b> : 373 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etudes, MOE : 18 000 € HT</li> <li>→ Travaux : 264 000 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées</b> : 56 200 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Département de l'Ain au titre de l'aménagement de zones d'activités : environ 20 % de 281 000 € HT (travaux + MOE)</li> </ul>

<b>Calendrier</b>	→ <b>2022/2023</b> : Etudes, MOE, Travaux d'aménagement → <b>2023</b> : Cessions des lots
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'emplois générés sur le site



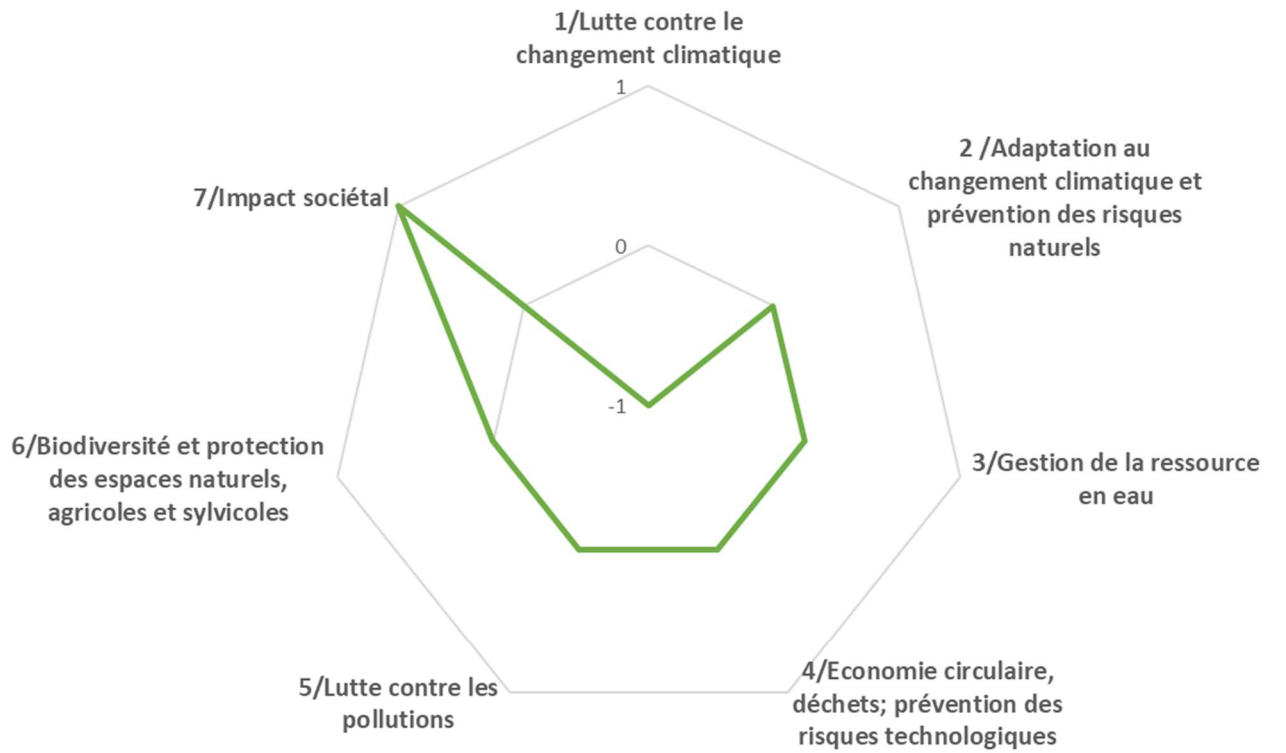
# Fiche action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	82
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement du Parc Actival à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b></p> <p>Ce projet est fléché dans le SCOT Val de Saône Dombes. La consommation foncière nécessaire est prise en compte dans l'équilibre global, représentant au total 25 hectares au titre du développement économique sur l'ensemble du territoire intercommunal. Par ailleurs, un taux d'effort est inscrit dans le rapport de présentation du SCOT, permettant la diminution du rythme de consommation des espaces naturel, agricole et forestier.</p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Poursuivre l'aménagement du Parc ACTIVAL et le développement de l'activité économique du territoire</li><li>→ Créer une nouvelle offre foncière</li><li>→ Prendre en compte dans le projet d'aménagement de mesures d'intégration paysagère (prescriptions architecturales et paysagères, végétalisation du projet)</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p><u>Aménagement 1 du Parc Actival</u> d'une superficie de 7 780 m<sup>2</sup> composé de deux lots de 2 000 m<sup>2</sup> et de 5 243 m<sup>2</sup>, situé lieu-dit « En Bussière », en zone UX du PLU de Saint-Didier-sur-Chalaronne.</p> <p>Cet aménagement permet d'accueillir deux nouvelles entreprises sur le territoire relevant du secteur de l'artisanat et de l'industrie.</p> <p>La voie nouvelle en impasse desservant le lotissement a été réalisée dans le prolongement de la rue des Métaux située à l'Ouest de l'opération.</p> <p><u>Aménagement 2 du Parc Actival</u> d'une superficie d'environ 12 615 m<sup>2</sup> prévoit la création de 4 lots de 1100 m<sup>2</sup> à 3 000 m<sup>2</sup>.</p> <p>Cette opération permettra d'accueillir des entreprises à vocation artisanale, industrielle ou de bureaux.</p> <p>Une voie interne avec la création d'une placette de retournement desservant les 4 lots reliera la rue des Métaux existante à l'Est du Parc Actival.</p> <p>Les futures constructions s'adapteront à la topographie naturelle du terrain afin de ne pas bouleverser le paysage.</p> <p>Afin de créer un cadre de vie harmonieux pour les futurs acquéreurs, une logique de respect de l'environnement et de développement durable sera développée.</p> <p>Les constructions devront mettre en œuvre, de préférence, des matériaux certifiés NF ou bénéficiant d'un avis technique et respecter le code de la construction et de l'habitation et la réglementation technique en vigueur.</p>

<b>Partenaires</b>	Etat, Département de l'Ain, Région AURA
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><u>Aménagement 1 du Parc Actival :</u>  Coût prévisionnel de l'opération : 272 073 € HT  → Acquisitions de terrains : 101 073 € (y compris frais de notaire)  → Etudes, MOE : 20 000 € HT  → Travaux : 151 000 € HT</p> <p><u>Aménagement 2 du Parc Actival :</u>  Coût prévisionnel de l'opération : 469 389 € HT  → Acquisitions de terrains : 159 389 € HT (y compris frais de notaire)  → Etudes, MOE : 60 000 € HT  → Travaux : 250 000 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées :</b></p> <p><b><u>Aménagement 1 du Parc Actival :</u></b>  → Département au titre de l'aménagement de zones d'activités : environ 20 % de 171 000 € HT (travaux + MOE) soit 34 200 €  → Région AURA : 50% du déficit de l'opération - part à définir lorsque le coût de l'opération définitif incluant la cession des lots sera précisé.</p> <p><b><u>Aménagement 2 du Parc Actival :</u></b>  → DETR au titre de l'acquisition du foncier : 20% de 157 018 € (coût d'acquisition des terrains hors frais de notaire) soit 31 404 €  → Département au titre de l'aménagement de zones d'activités : non déposé  → Région AURA : 50% du déficit de l'opération : non déposé</p>
<b>Calendrier</b>	<p><b>2022</b> : acquisition des terrains, études et MOE  <b>2023/2024</b> : travaux d'aménagement  <b>2023/2024</b> : commercialisation des terrains</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<b>Nombre d'emplois générés sur le site</b>

## Résultat auto-évaluation

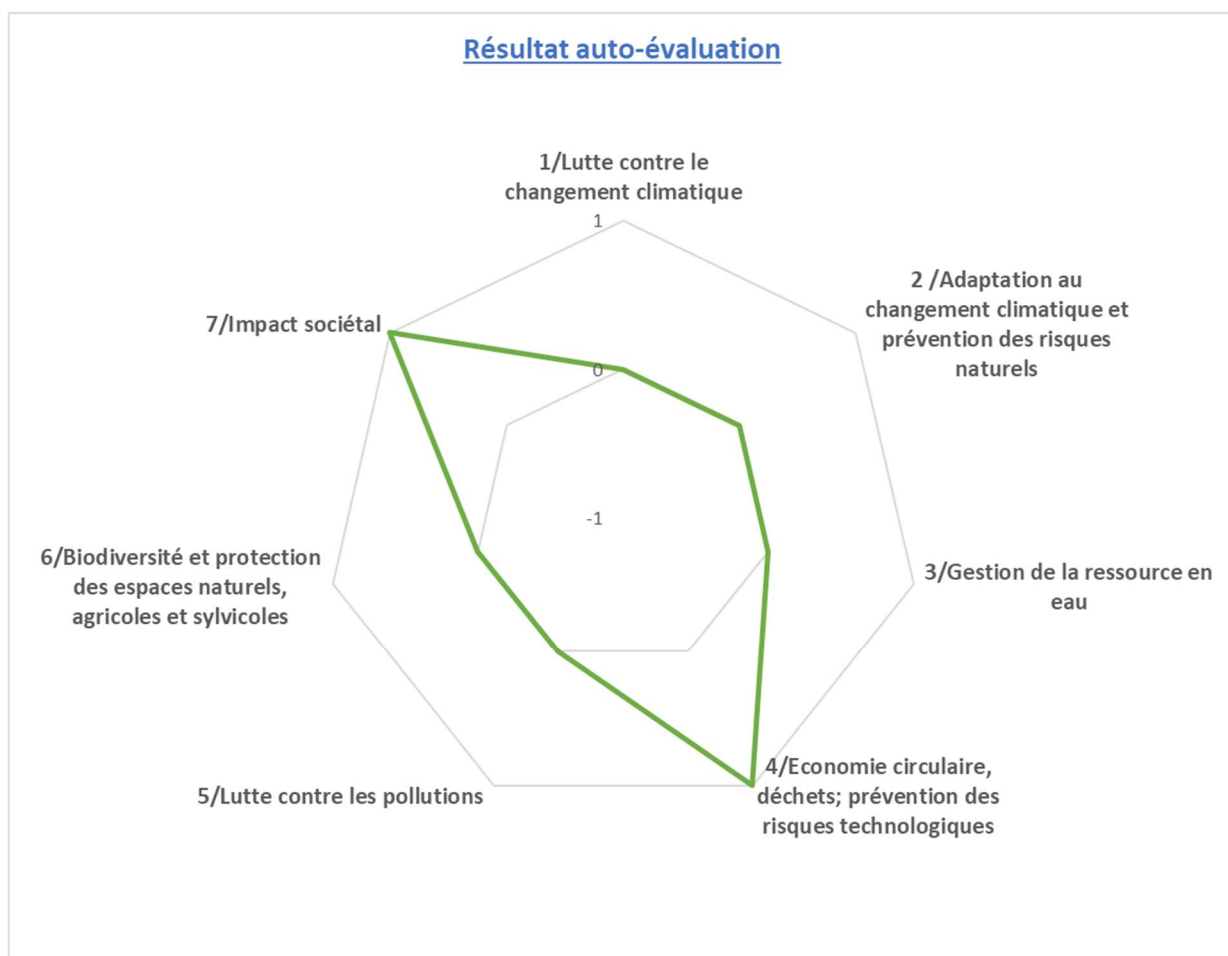




## Fiche action Val de Saône Centre CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	83
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre/Communauté de Communes Dombes Saône Vallée
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Projet alimentaire inter-territorial</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b>  → Favoriser une agriculture/alimentation durable et de proximité  → Lutter contre le gaspillage alimentaire  → Valoriser le patrimoine gastronomique local</p> <p><b>Description du projet :</b>  De 2020 à 2022, la CCVSC a participé à la réalisation d'un Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT), à l'échelle des Communautés de Communes Val de Saône Centre, de la Dombes, Dombes Saône Vallée, avec dans un premier temps, comme cible prioritaire les structures de restauration scolaire et périscolaire :  → diagnostic du territoire : enquête des méthodes d'approvisionnements de la restauration collective  → formation des cuisiniers et gestionnaires sur la loi EGALIM, les techniques en cuisine, les leviers économiques et actions possibles</p> <p>A l'issue de ce diagnostic, des actions ont été menées et vont se poursuivre :  → Veille foncière mutualisée avec les 3 EPCI et la SAFER : cette mission vise à permettre la transmission des parcelles agricoles en vente vers de nouveaux agriculteurs et d'éviter les pertes ou agrandissements de parcelles.  → Animations auprès des scolaires sur l'agriculture et l'alimentation.</p> <p>Au bout de deux ans de coopération, il a été convenu de ne pas signer la convention de renouvellement du PAIT entre les 3 EPCI (Dombes Saône Vallée, La Dombes et Val de Saône Centre) qui était prévue pour 2 ans. Les 3 EPCI continueront de mener des actions ponctuelles ensemble sans partenariat.</p> <p>Une étude mutualisée entre la CC Dombes Saône Vallée et la CC Val de Saône Centre sera réalisée : approfondissement du diagnostic, définition d'une stratégie et élaboration d'un plan d'actions.</p> <p>A l'issue de cette étude, des actions pourront être programmées et feront l'objet d'autres fiches actions.</p>
<b>Partenaires</b>	AFOCG, SAFER, SMIDOM Veyle Saône
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Coût global prévisionnel pour les études et animations : 21 750 € HT soit 26 100 € TTC</p> <p>→ coût pour la veille foncière : gratuite la première année puis 1 285,71€ HT soit 1542 € TTC de reste à charge en 2024</p> <p>→ coût pour les animations 2023 : reste à charge de 558 € TTC</p> <p>→ coût pour les animations à compter de 2024 : enveloppe annuelle de 3 000 € TTC sur 3 ans</p>

	→coût étude stratégie et plan d'actions : 40 000€ HT à répartir entre la CCDSV et CCVSC (clé de répartition en fonction du nombre d'habitants) soit environ 15 000 € TTC pour la CCVSC
<b>Plan de financement</b>	Subventions à définir ultérieurement
<b>Calendrier</b>	→ <b>2022 -2023</b> : animations → <b>2023 à 2024</b> : veille foncière → <b>2023 à 2024</b> : étude stratégie et plan d'actions
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'enfants sensibilisés Suivi des signalements relatifs à la vieille foncière Actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet alimentaire

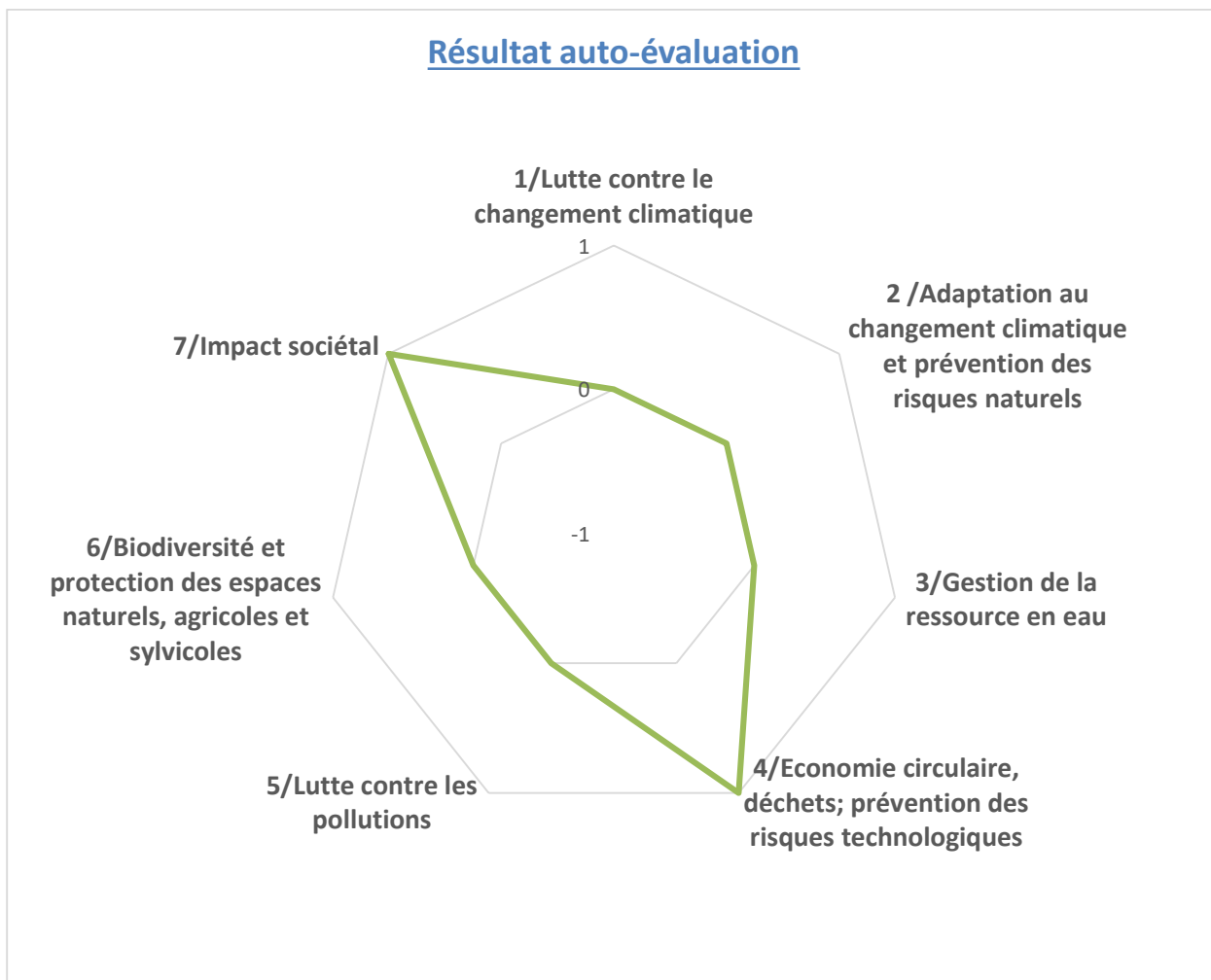


## Fiche action Saint-Didier-sur-Chalaronne

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	84
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Acquisition et travaux de rénovation de 2 locaux commerciaux au centre-bourg</b></p> <p><b>Objectifs :</b>            La commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne est propriétaire de 6 commerces.            La municipalité envisage d'acquérir 2 locaux commerciaux supplémentaires dans le centre-bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne et d'envisager les travaux de rénovation nécessaires afin de répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'offre commerciale de proximité</li> <li>- Proposer de nouvelles offres d'emplois</li> <li>- Renforcement du tissu économique local</li> <li>- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire communal</li> <li>- Lutte contre les changements de destination</li> </ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition du 1<sup>er</sup> commerce par les fonds propres de la commune (via le droit de préemption)</li> <li>- Acquisition du 2<sup>ème</sup> commerce par portage foncier via l'EPF</li> <li>- Travaux de rénovation des 2 commerces et de mises en accessibilité</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, EPF de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût total de l'opération : 349 167 € HT soit 419 000 € TTC</b></p> <p>→ Acquisition du 1er commerce : 87 500€ HT soit <b>105 000 € TTC</b></p> <p>→ Acquisition du 2ème commerce : 91 667 HT soit <b>110 000 € TTC</b> (12 ans avec remboursement par annuités constantes)</p> <p>→ Estimation coût travaux de rénovation des commerces : <b>170 000 € HT</b> soit 204 000 € TTC</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 67 550 €</b></p> <p>→ DETR 2021 : 32 100 € - Acquisition du 1er commerce</p> <p>→ DETR 2022 : 14 600 € - Travaux de rénovation du 2ème commerce</p> <p>→ DETR 2022: 20 850 € -Travaux de rénovation du 1er commerce</p> <p><b>Subventions envisagées : à définir</b></p> <p>→ Région AURA 2023 : à définir</p> <p><b>Estimatif solde par autofinancement : 281 617 € HT soit 337 940 TTC</b></p> <p>La maquette financière ne tient pas compte des financements qui seront définis ultérieurement.</p>

<b>Calendrier</b>	<b>2021</b> : Acquisition des 2 commerces : <b>1<sup>er</sup> semestre 2022 - 2023</b> : Travaux des 2 commerces
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Mesure de l'attractivité commerciale du centre-bourge bourg (avant /après) Mesure du nombre d'emplois créés Mesure de la consommation énergétique du bâtiment (avant/après)

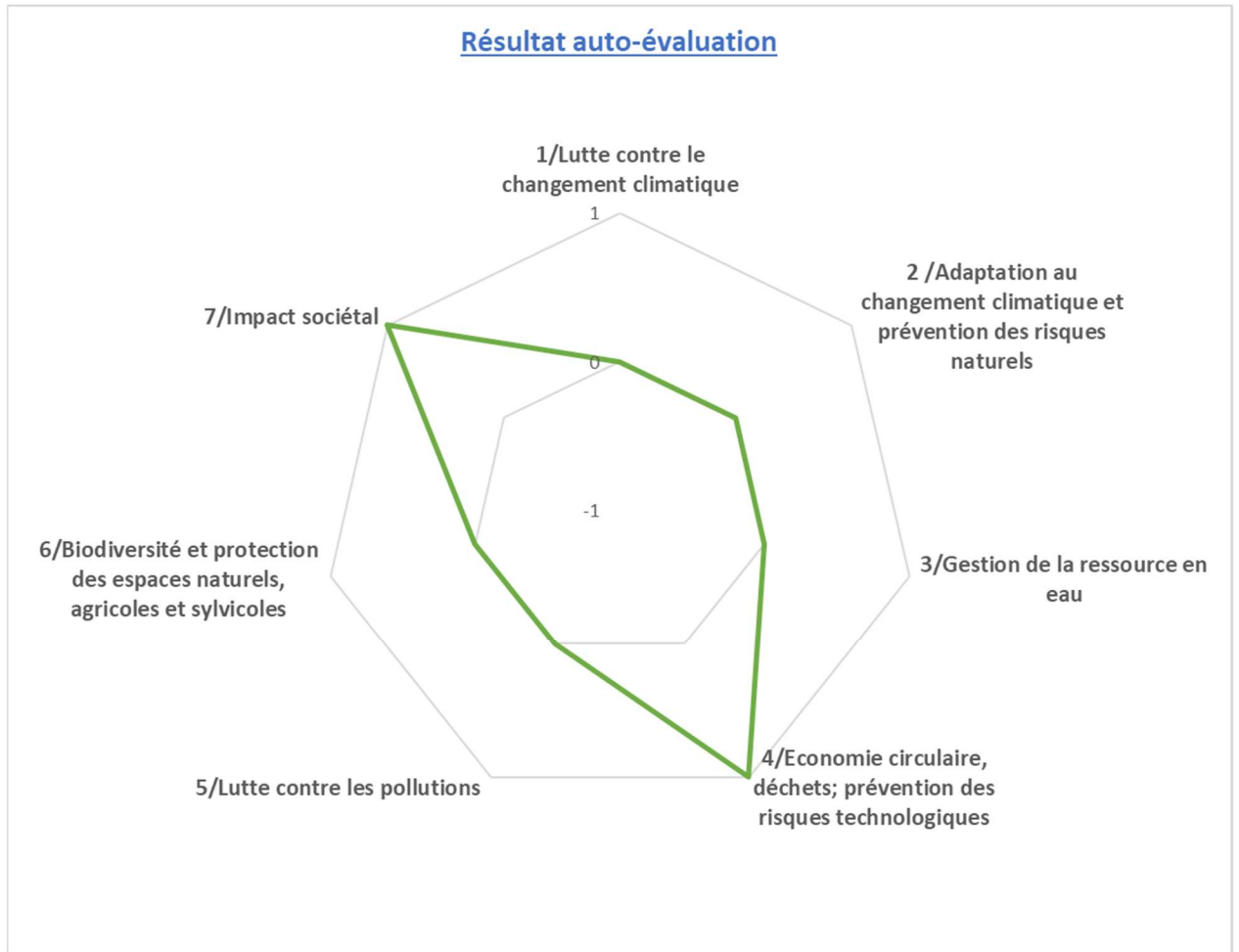


## Fiche action Garnerans

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, ES
<b>Action n°</b>	85
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Garnerans
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Abri Anti-gaspillage</b></p> <p><b>Objectifs :</b> Réduire le gaspillage en permettant le partage des productions de légumes et de plants de fleurs sur la commune et créer du lien social.</p> <p><b>Description du projet :</b> Sur le même principe que la boîte à livres où chacun apporte et prend librement un livre, création d'un lieu permettant aux habitants ayant des surplus de légumes dans leur potager (ou plants de fleurs et autres) de les apporter et les mettre à disposition de tous : le lieu permettra également d'informer de la possibilité de venir ramasser des fruits.</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région AURA, CCVSC
<b>Coût prévisionnel</b>	15 000 € HT soit 18 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Plan de financement à l'étude <b>Subventions envisagées :</b> à définir DETR/DSIL : Région AURA : Fonds de concours Communauté de Communes Val de Saône Centre : Réalisation pilote autofinancement : 2 000 € TTC Autofinancement de l'étude en cours
<b>Calendrier</b>	Etude : réalisation d'un pilote en 2021 et poursuite du pilote en <b>2022 - 2023-2024</b> <b>2025</b> : réalisation et mise en place d'une structure plus durable
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comptabilisation des échanges en circuit court

## Résultat auto-évaluation

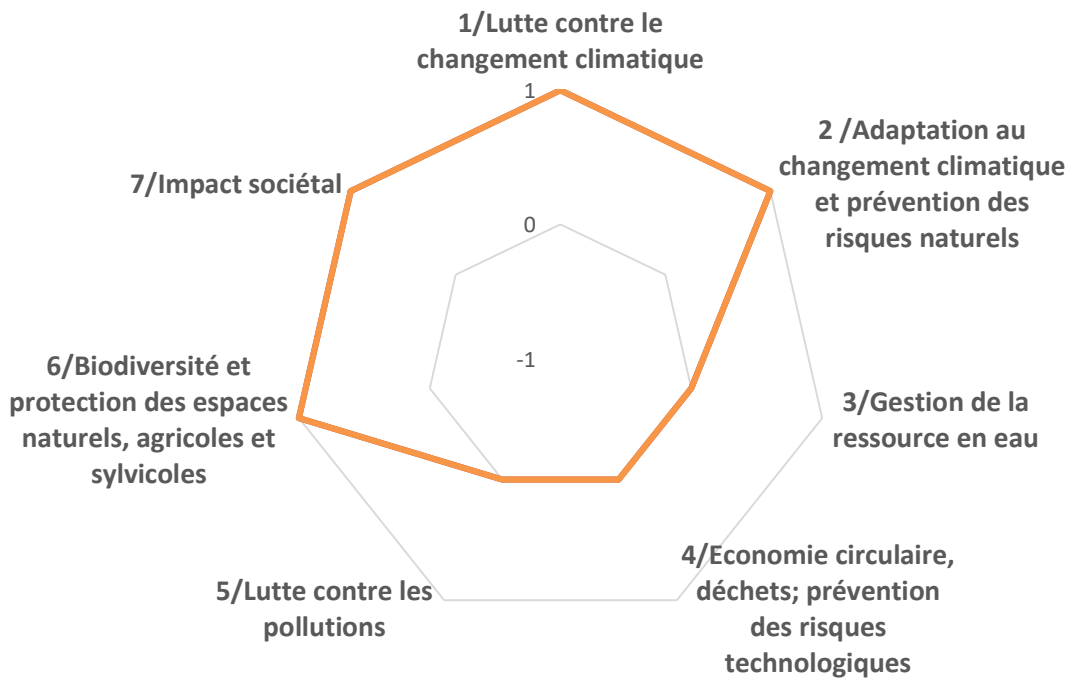


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 production d'énergies renouvelables
<b>Action n°</b>	86
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Etude de potentiel pour le développement de la méthanisation agricole</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> → Développer une politique locale de production d'énergie, en impliquant les acteurs locaux → Diminuer la consommation d'énergies fossiles → Augmenter la part de consommation d'énergie verte sur le territoire en développant les énergies renouvelables</p> <p><b>Description de l'action :</b> Dans le Plan Climat Air Energie Territorial, le diagnostic avait mis en évidence un fort potentiel de méthanisation dû à la présence de nombreuses exploitations agricoles et d'élevage sur le territoire. Cette étude vise à sonder le réel potentiel mobilisable et de sonder l'intérêt des agriculteurs à mener une réflexion sur le sujet.</p>
<b>Partenaires</b>	Chambre d'Agriculture, ADEME
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût étude de potentiel : 8 292,75 € net de taxes Coût étude complémentaire : enveloppe de 15 000 € net de taxes
<b>Plan de financement</b>	Etude de potentiel : → Chambre d'Agriculture : 3 317,10€ → Autofinancement : 4 975,65 € Etude complémentaire : subventions non définies
<b>Calendrier</b>	→ Etude de potentiel : <b>2022</b> → Etude complémentaire : <b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Nombre d'agriculteurs intéressés par le projet

## Résultat auto-évaluation



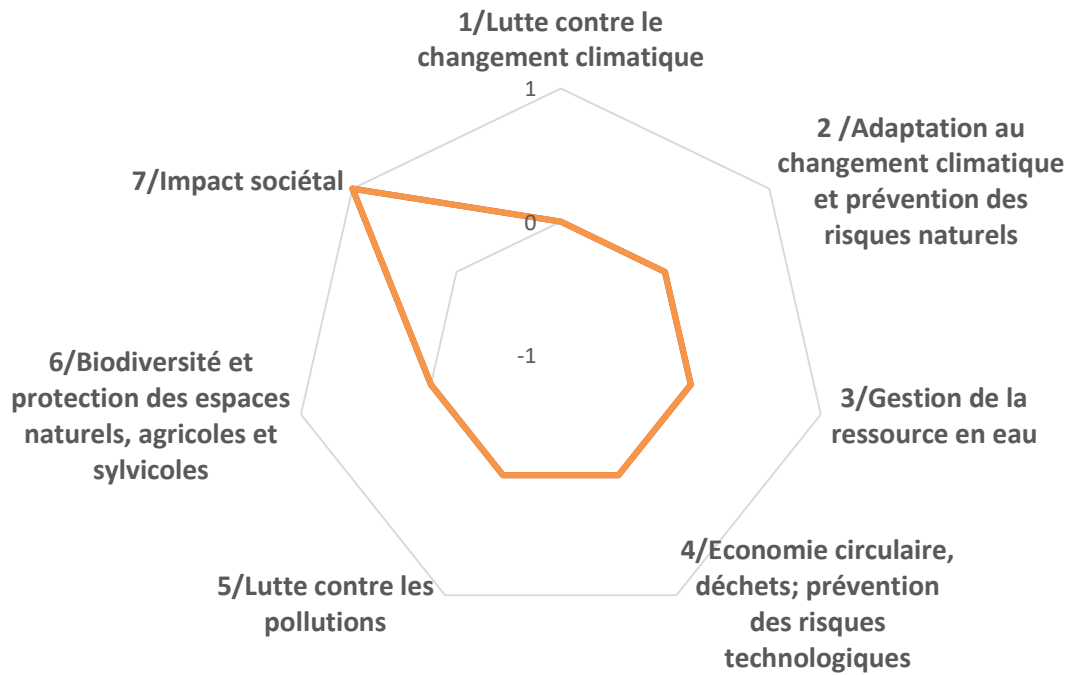


## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	3, Economie soutenable cible 1
<b>Action n°</b>	87
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Requalification des trottoirs des parcs d'activité de Guéreins et de Chaleins</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ Améliorer l'accessibilité et les conditions de circulation piétonnes dans les parcs d'activité</li><li>➔ Diminuer les coûts de fonctionnement liés à l'entretien</li><li>➔ Renforcer la sécurité et le maintien de la salubrité publique</li></ul> <p><b>Description de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➔ Réalisation d'un plan pluriannuel de requalification de trottoirs existants sur 4 ans</li><li>➔ Décapage des surfaces existantes, reprise du réglage, réalisation de purge si besoin, mise en place d'enrobé 0/6</li><li>➔ Création d'abaissé de bordures pour assurer la continuité piétonne et PMR</li></ul>
<b>Partenaires</b>	CEREMA
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 132 000 € HT soit 158 400 € TTC de travaux Coût annuel de 33 000 € HT soit 39 600 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées :</b> Aucune subvention
<b>Calendrier</b>	➔ 500 mètres linéaire en <b>2022</b> ➔ 500 mètres linéaire en <b>2023</b> ➔ 500 mètres linéaire en <b>2024</b> ➔ 500 mètres linéaire en <b>2025</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de l'utilisation des trottoirs avant et après travaux (en lien avec les entreprises du parc d'activité)

## Résultat auto-évaluation



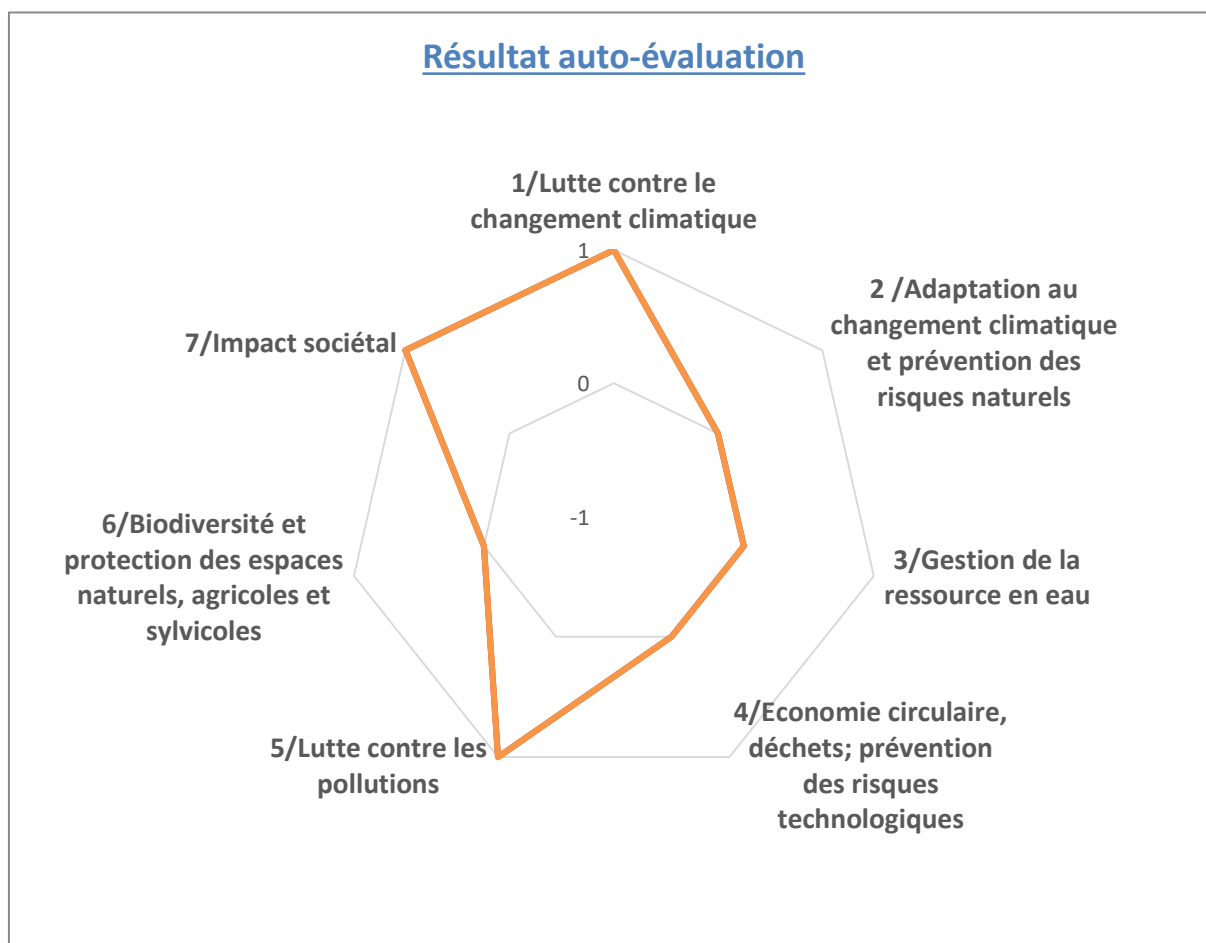
## Fiche action Val de Saône Centre

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1
<b>Action n°</b>	88
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Passage en LED éclairage d'équipements sportifs communautaires et des bâtiments publics : terrain de football synthétique, grande salle du gymnase à St-Didier sur Chalaronne, salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux, halle de tennis du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne et salle du Conseil communautaire à Montceaux</b></p> <p><b>1. Terrain de football synthétique :</b> <b>Optimisation de l'éclairage sportif</b> Objectifs : → Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage sportifs avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées ⇒ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage performant</p> <p><b>Modalités :</b> → Réalisation d'une étude d'éclairage en vue de programmer des travaux d'amélioration (passage en led...) → Améliorer le taux d'éclairage et les conditions de jeux des sportifs</p> <p><b>2. Eclairage intérieur de la salle du gymnase à St Didier sur Chalaronne, salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux, halle de tennis du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b></p> <p><b>Optimisation de l'éclairage intérieur</b></p> <p>Objectifs : → Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage sportifs avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées ⇒ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage performant</p> <p><b>Modalités :</b></p>

	<p>→ Réalisation d'une étude d'éclairage pour les équipements sportifs en vue de programmer des travaux d'amélioration (passage en led...)</p> <p>→ Améliorer le taux d'éclairage et les conditions de jeux des sportifs</p> <p><b>3. Eclairage intérieur de la salle du Conseil communautaire à Montceaux</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>→ Identifier des solutions performantes de rénovation des installations d'éclairage sportifs avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées</p> <p>→ Diminuer la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre (GES), tout en améliorant le service rendu par l'installation d'éclairage performant</p> <p><b>Modalités :</b></p> <p>→ Optimiser le taux d'éclairage de la salle du Conseil</p>
<b>Partenaires</b>	District de Football de l'Ain et Fédération Française de Football
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>1. Terrain synthétique de football :</b></p> <p>→ Coût total estimatif : 45 000 € HT étude et travaux mais réalisé 39 892 € HT soit 47 870.40 € TTC</p> <p><b>2.a) éclairage intérieur du gymnase a Saint-Didier-sur-Chalaronne :</b></p> <p>→ Coût total estimatif : 29 200 € HT soit environ 35 000 € TTC étude et travaux</p> <p><b>2.b) éclairage intérieur des salles du dojo et de danse du gymnase visiosport a Montceaux :</b></p> <p>→ Coût total estimatif : 13 333.33 € HT soit 16 000 € TTC étude et travaux</p> <p><b>2. C) éclairage intérieur de la halle de tennis du centre sportif a Saint-Didier-sur-Chalaronne :</b></p> <p>→ Coût total estimatif : 31 698.60 € HT sur devis soit 38 037.67 € TTC étude et travaux</p> <p><b>3. Éclairage intérieur de la salle du conseil communautaire :</b></p> <p>→ Coût total estimatif : 3 333.33 € HT soit 4 000 € TTC étude et travaux</p> <p><b>Coût total de l'opération : 117 457.26 € HT soit 140 948.71 € TTC</b></p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>1) Passage en Led éclairage terrain synthétique</b></p> <p>→ DSIL : 25 081.80 € demandés (taux de base 60% de 41 803 € sur devis initial) mais 12 541 € (soit 30% de 41 803 € HT) accordés le 04/07/2022</p> <p>→ FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) : 8 360.60 € demandés (taux de base 20% de 41 803 € sur devis initial) mais 5 000 € (soit 11.96% de 41 803 € HT) accordés le 14/11/2022</p> <p>→ <b>Région AURA</b> : 8 360.60 € demandés (taux de base 20% de 41 803 € sur devis initial) en attente</p> <p><b>2) Passage en led des équipements sportifs communautaires</b></p> <p>→ <b>DSIL</b> : 44 539 € demandés (taux de base 60% de 74 231.93 € HT sur devis ou estimatif)</p> <p><b>3) Passage en led de la salle du Conseil Communautaire</b></p> <p>→ <b>DSIL</b> : 2000 € demandés (taux de base 60% de 3 333.33 € HT sur devis)</p>

	<b>Total subventions envisagées : 72 440.60 €</b> <b>Autofinancement : 45 016.66 € HT soit 54 019.99 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	→ terrain synthétique de football : <b>réalisé en 2022</b> → Eclairage intérieur du gymnase à Saint-Didier-sur-Chalaronne, des salles du dojo et de danse du gymnase VisioSport à Montceaux et de la salle du Conseil Communautaire à Montceaux : <b>réalisation en 2023</b> → Eclairage de la halle de tennis au centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne : <b>réalisation en 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparatif consommation énergétique avant/après et enquête de satisfaction auprès des sportifs

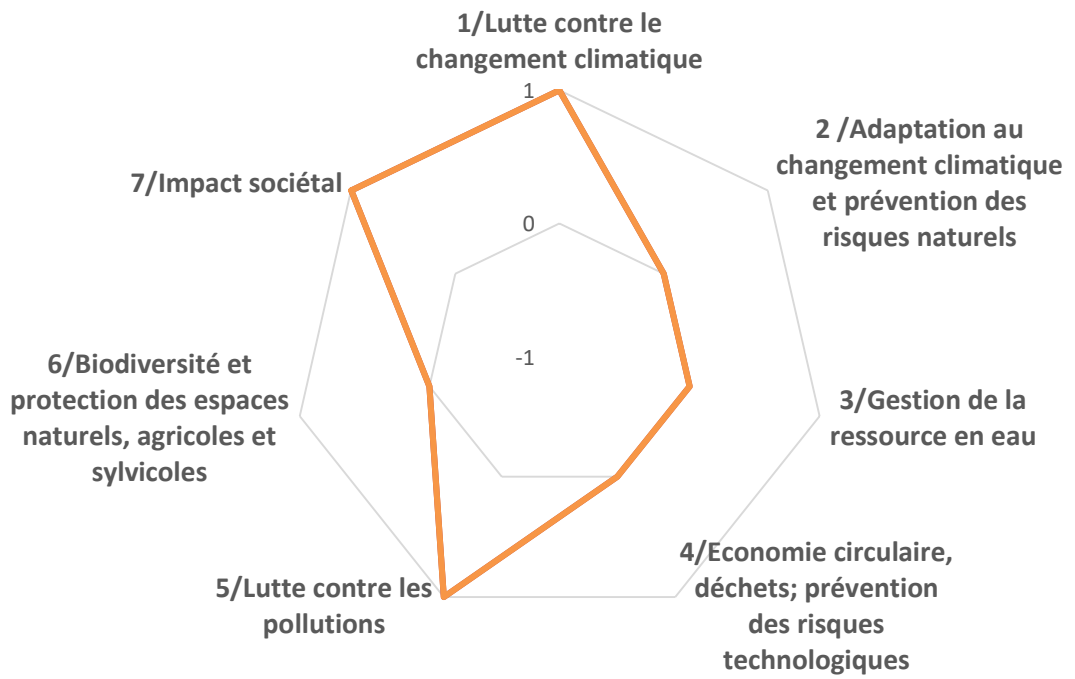


# Fiche action Val de Saône Centre

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – mobilité alternative
<b>Action n°</b>	89
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes Val de Saône Centre
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Aménagement et modes doux Rue de l'industrie - Parc d'activité Visionis Montmerle</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre (transport : 2nd secteur émetteur de gaz à effet de serre et consommateur d'énergie)</li><li>→ Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle</li><li>→ Sécuriser et faciliter l'accès au parc d'activité</li><li>→ Relier les voies modes doux existantes des parcs d'activités de Montmerle sur Saône</li><li>→ Relier cet aménagement mode doux à la Véloroute 50</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Dans la continuité des aménagements mode doux réalisés depuis 2016 pour desservir les parcs d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Travaux d'aménagement d'une voie mode doux sur la rue de l'industrie jusqu'à la rue de Mâcon situées à Montmerle sur Saône : voie verte de 3 m de large, enrobé 0/6...</li><li>→ Travaux d'aménagements sécuritaires : ajout de plateaux ralentisseurs, chicanes...</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat, CEREMA
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 350 000 € HT (MOE + travaux) soit 420 000 TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées : 280 000 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ DETR / DSIL : 124 160 €</li><li>→ <b>Etat (Fonds de mobilité active) : 140 000 €</b></li><li>→ Conseil départemental (Ain terre de vélo) : 15 840 €</li><li>→ Solde par autofinancement : 70 000 € HT</li></ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Etude <b>2022</b> (plan projet, étude complémentaires)</li><li>→ Travaux en <b>2023</b></li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Comparaison fréquentation des voies avant / après aménagements Contrôle de vitesse

## Résultat auto-évaluation



## Fiche action Saint-Didier-sur-Chalaronne

### CRTE Val de Saône Centre

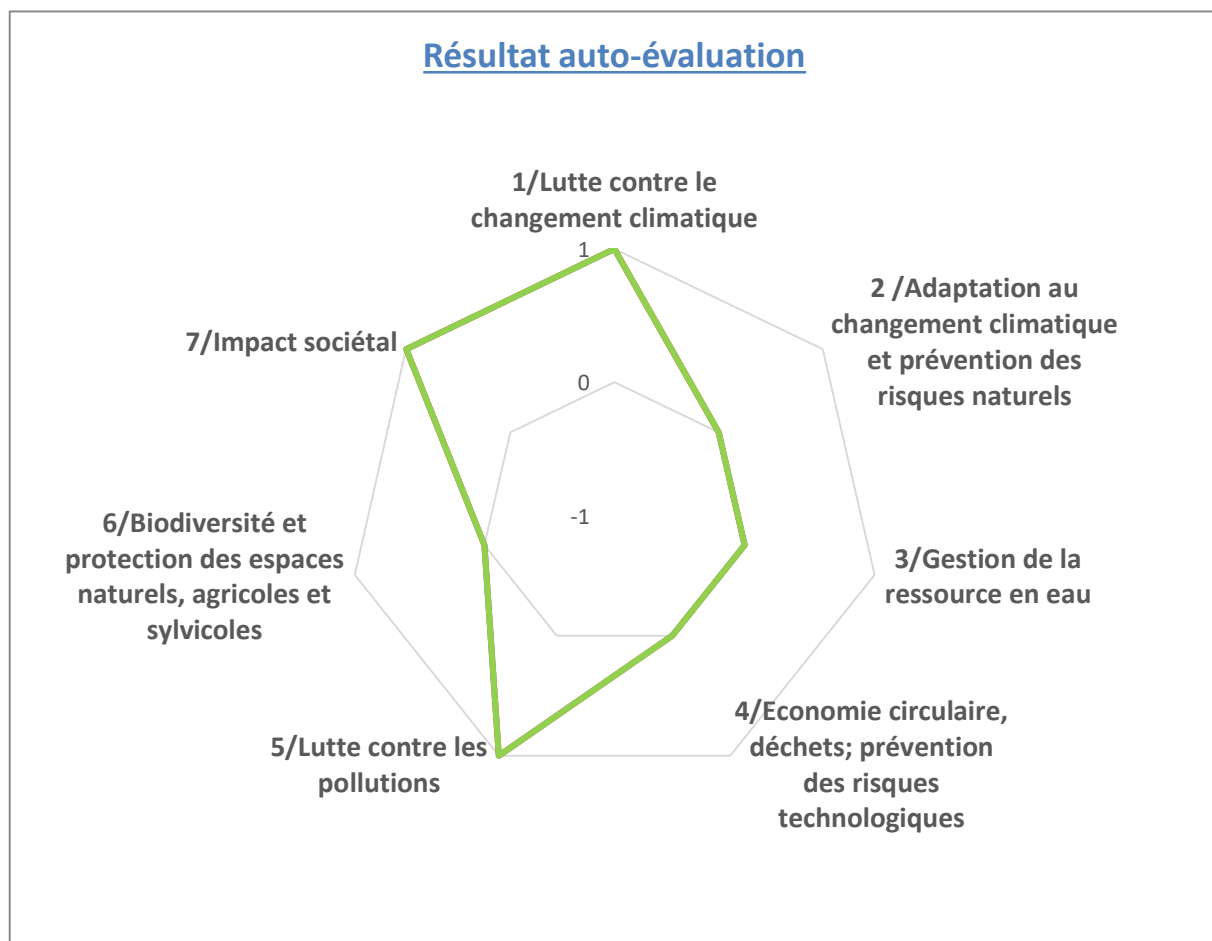
<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – moindre consommation énergétique
<b>Action n°</b>	90
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne/ SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Rénovation de l'éclairage public avec mise en place de la technologie LED</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b>  Réduction des consommations électriques de la commune  Réduction des coûts financiers liés au  Renforcement de la sécurité des personnes et des biens ;  Maîtrise de la consommation d'énergie ;  Diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne) ;  Collecte et Recyclage du matériel usagé.</p> <p><b>Description de l'action :</b>  → Rénovation de l'éclairage public de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne via l'utilisation de la technologie LED ;  → Travaux réalisés en partenariat avec le SIEA</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Conseil Département de l'Ain
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 165 905 € € HT soit 199 086 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions attribuées : 10 000 €</b>  → <b>Département de l'Ain - 2022 : 10 000 €</b></p> <p><b>Subventions envisagées : 93 120 €</b>  → DSIL : 69 840 €  → Département de l'Ain : 23 280 €  → Part SIEA estimatif : 23 280 €</p> <p><b>Autofinancement : 39 505 € HT soit 47 406 € TTC</b></p> <p><b>Répartition des coûts :</b>  → 2021 : 0,00  → 2022 : 20 405 € HT soit 24 486 € TTC  → 2023 : 25 500 € HT soit 30 600 € TTC  → 2024 : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC  → 2025 : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC  → 2026 : 40 000 € HT soit 48 000 € TTC</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2022 - 2025</b>



**Indicateurs d'évaluation proposés**

Evaluation de la consommation d'électricité avant mise en place de la technologie LED et après la mise en place de ladite technologie.

### Résultat auto-évaluation

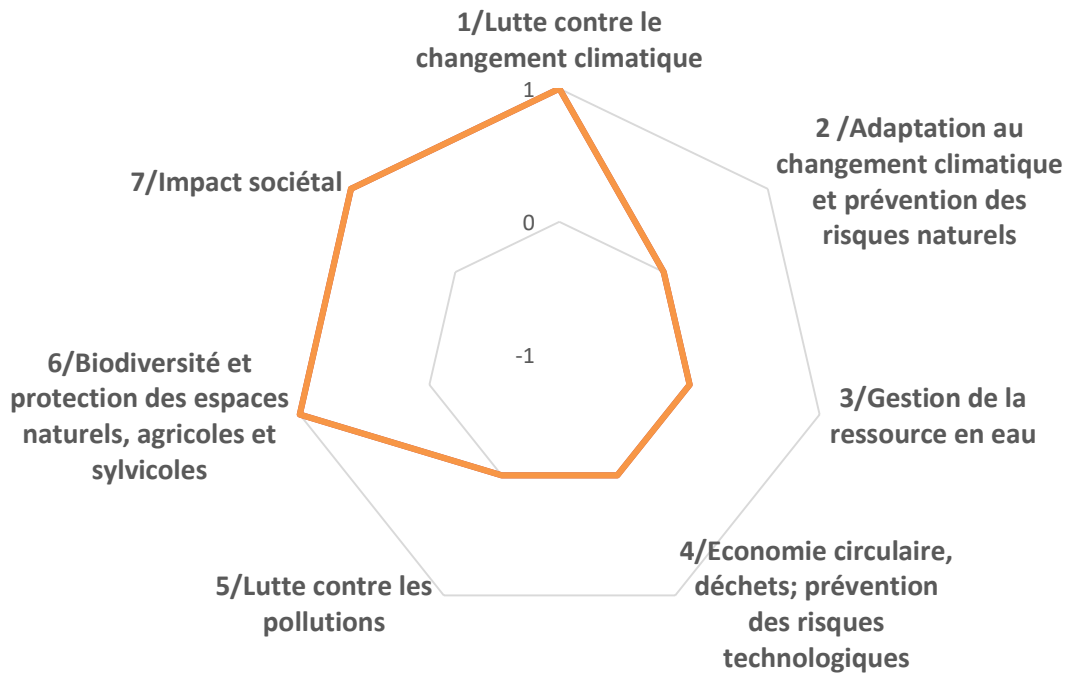


## Fiche action Chaleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE – cible 1 – captation carbone
<b>Action n°</b>	98
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins
<b>Description de l'action</b>	<p><b>Végétalisation centre bourg et allée du stade</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b> → Création d'îlots végétalisés sur une voie communale traversant le centre bourg.</p> <p><b>Objectifs :</b> → Ralentissement de la circulation par des solutions différentes que de l'enrobé. → Suppression place de parking actuel et grillage chemin du stade. → Plantation d'arbres à la place du grillage et remplacement du parking actuel par des places de stationnement végétalisées → Impact positifs :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la température/chalear liées à l'ombrage des arbres, la couleur verte pour la végétalisation des places de parking qui absorbe moins la chaleur (débitumer cette allée en remplaçant le bitume par une surface végétalisée)</li> <li>- Garantir une voie piétonnière sur cette allée en modifiant le sens de stationnement des véhicules et de permettre ainsi de gagner de la largeur pour la voie piétonnière</li> </ul> </p> <p><b>Description de l'action :</b> → Débitumer/Végétaliser (ombrages) → Sécuriser /Ralentir la circulation → Piétonniser</p>
<b>Partenaires</b>	CAUE
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Coût total estimatif : 57 000 € HT soit 68 400 € TTC → Préparation / travaux d'évacuation : 20 000€ → Achats d'arbres : 5 000€ → Modification des places de parking bitumées par végétalisation : 25 000€ → Peinture et signalétique voie piétonne : 7 000€</p>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Autofinancement :</b> 57 000 € HT soit 68 400 € TTC <b>Subvention envisagée :</b> à définir La maquette ne tient pas compte des financements non attribués.</p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul de la surface désartificialisée/ surface végétalisée

## Résultat auto-évaluation

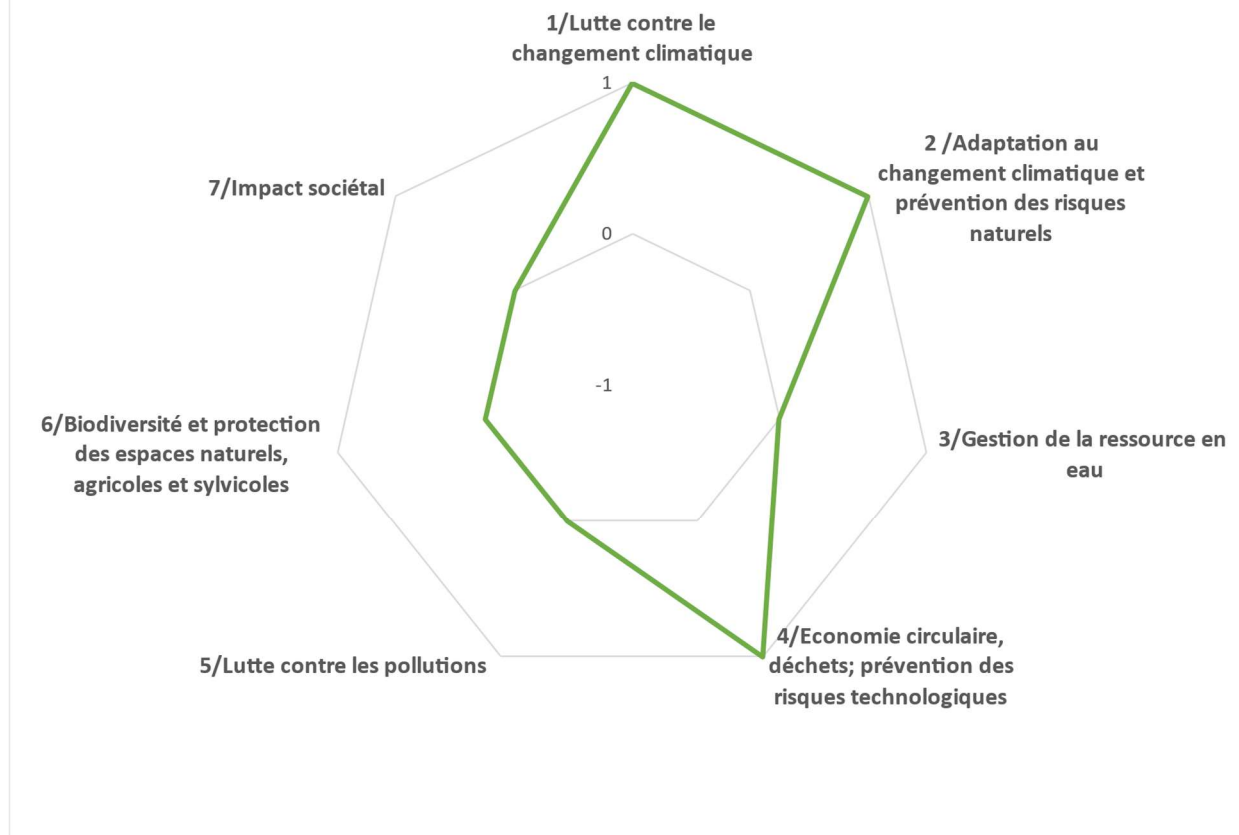


## Fiche action Chaleins

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	99
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Chaleins / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p>Passage de l'éclairage public en led</p> <p><b>Objectifs et Modalités : réduction consommation énergie et diminution de l'empreinte carbone</b></p> <p><b>Description de l'action :</b> Passage en Led de 100 points lumineux sur les secteurs énergivores de l'éclairage public.</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût total estimatif : 100 000 € HT soit 120 000 € TTC</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>PART SIEA : 50% du financement total soit 50 000 €</b> <b>Subventions envisagées à définir : DSIL, ADEME</b> <b>Solde commune : 50 000 € HT soit 60 000 € TTC</b>
<b>Calendrier</b>	<b>Juillet 2023</b> : réalisation travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie liées à l'éclairage

## Résultat auto-évaluation

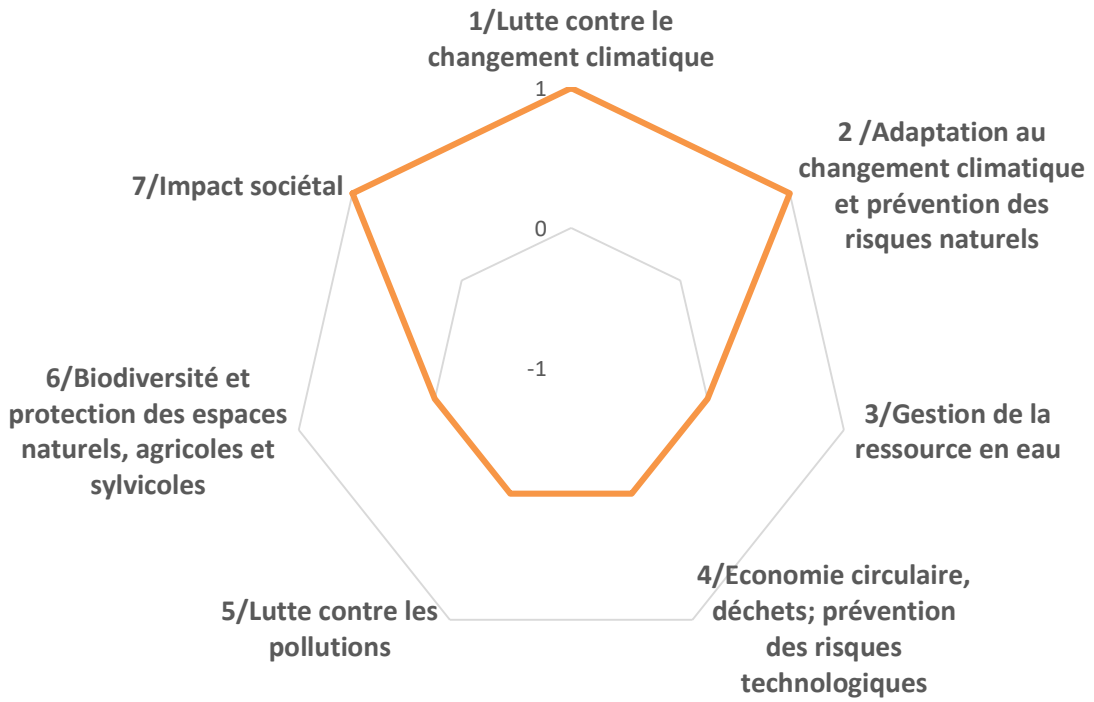


## Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS – renforcer la qualité des habitants
<b>Action n°</b>	102
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<b>CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE DE 100M<sup>2</sup> ET D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS DE 80M<sup>2</sup></b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> → Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie  <b>Description du projet :</b> → Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune.
<b>Partenaires</b>	Etat, BDP
<b>Coût prévisionnel</b>	<b>Coût global prévisionnel : 208 333 € HT soit 250 000 € TTC</b> → Maîtrise d'œuvre : 12 600 € HT → Travaux : 179 040.64 € HT → Mobilier : 16 692.69
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : 104 166 €</b> → DETR : 83 333 € → BDP : 20 833 € Autofinancement : 104 167 € HT soit 125 000 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête

## Résultat auto-évaluation



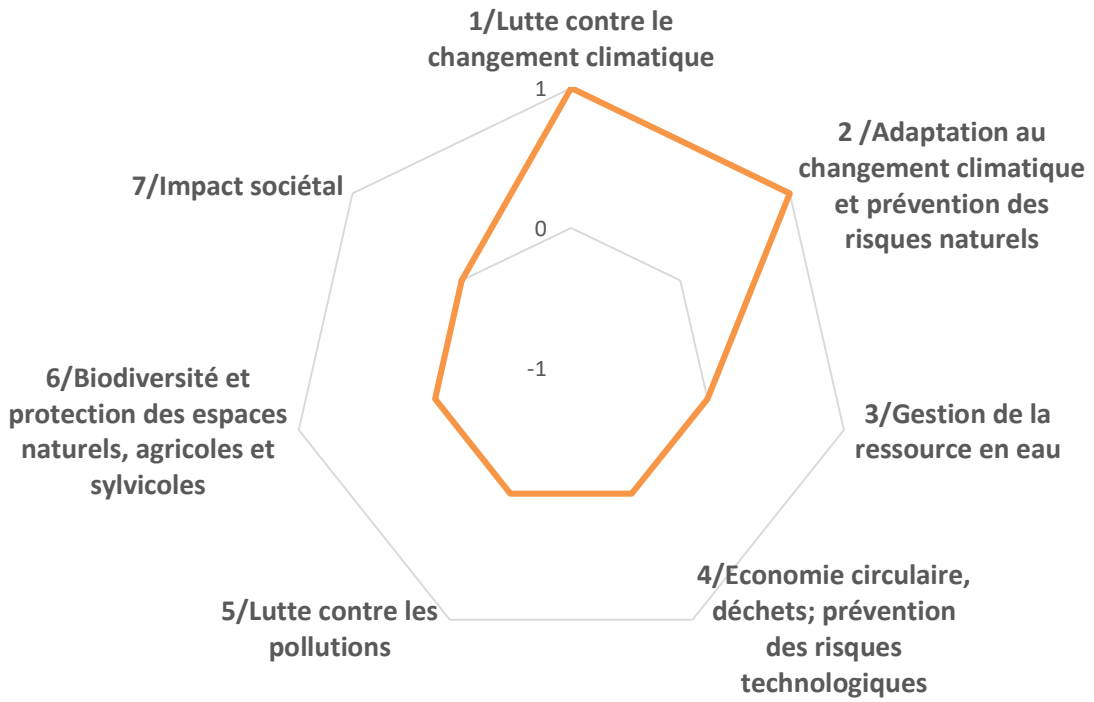
# Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	103
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne / SIEA
<b>Description de l'action</b>	<p><b>OPTIMISATION ECLAIRAGE PUBLIC</b></p> <p><b>Objectifs et modalités :</b> Diminuer les consommations d'électricité de l'éclairage public : le remplacement d'une lampe ancienne par une led permet de diminuer la consommation d'électricité</p> <p><b>Description du projet :</b> Procéder au remplacement des lampes existantes par des Leds sur les points d'éclairage public. Hiérarchisation préalable réalisée par zone avec priorité aux secteurs comportant les lampes les plus anciennes : Hameaux (2023), Sud de la commune (2024), Nord de la commune (2025) et centre de la commune (2026)</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimatif : 77 000 € HT soit 92 400 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Participation SIEA : 41 448 €</b> <b>Solde par autofinancement : 35 552 €</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 – 2026</b> 2023 : 8 950 € TTC 2024 : 8950 € TTC 2025 : 8 950 € TTC 2026 : 8 950 € TTC
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Analyse comparative de la consommation d'énergie (avant/après) de l'éclairage public



## Résultat auto-évaluation

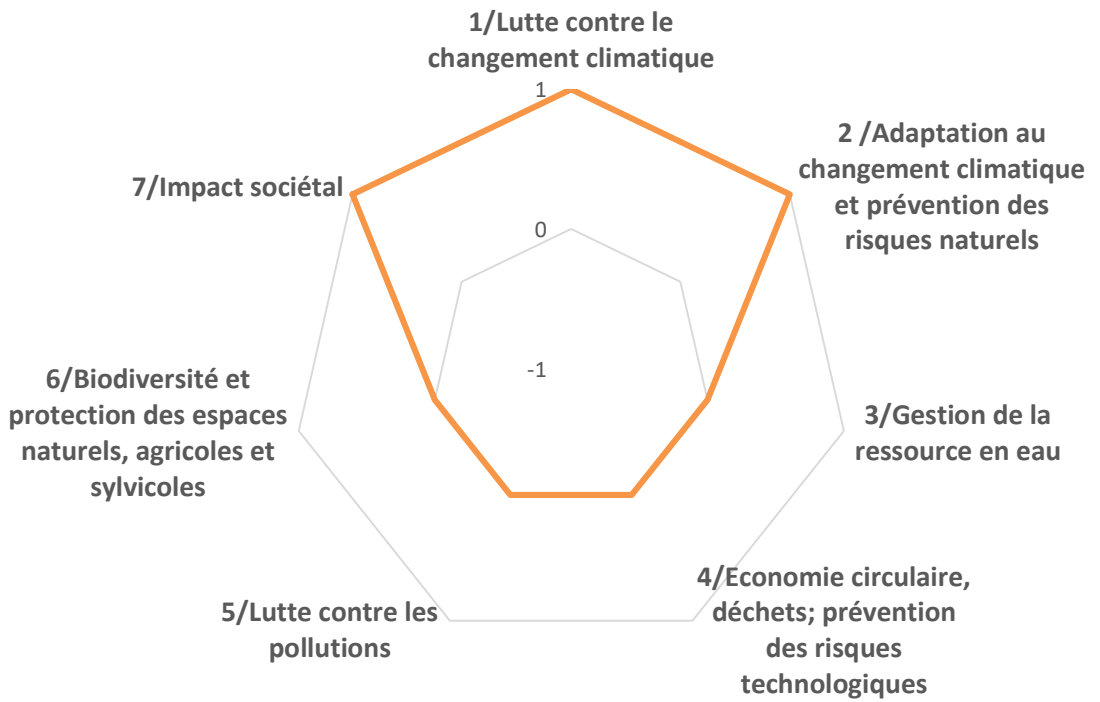


# Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	104
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>CREATION D'UNE GARDERIE POUR 100 ENFANTS DANS DES LOCAUX EXISTANTS</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</li><li>→ Améliorer les conditions de travail des agents</li></ul> <p><b>Description du projet :</b></p> <p>Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune.</p> <p>Ce projet vise à transformer le rez de chaussée de la bibliothèque et de la salle de réunion, du local technique municipal, en pôle garderie périscolaire.</p> <p>L'actuelle chaudière au fioul, en place sur le site, desservant la mairie, le local technique, la salle de réunion et la bibliothèque, sera remplacée par une chaudière au bois.</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat, CAF
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Coût estimatif global : 945 583 € HT soit 1 134 700 € TTC</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Maitrise d'œuvre : 87 250 € HT</li><li>→ Travaux : 848 689,5 € HT</li><li>→ Études techniques : 9 643 € HT</li></ul>
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Subventions envisagées : 578 000 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Département de l'Ain : 189 000 €</li><li>→ DETR 2023 : 200 000 €</li><li>→ Région AURA : 159 000</li><li>→ CAF : 30 000 €</li></ul> <p><b>Autofinancement : 367 583€ HT soit 441 100 € TTC</b></p>
<b>Calendrier</b>	<b>2023 - 2024</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Capacité à répondre à l'ensemble des demandes</p> <p>Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête.</p>

## Résultat auto-évaluation

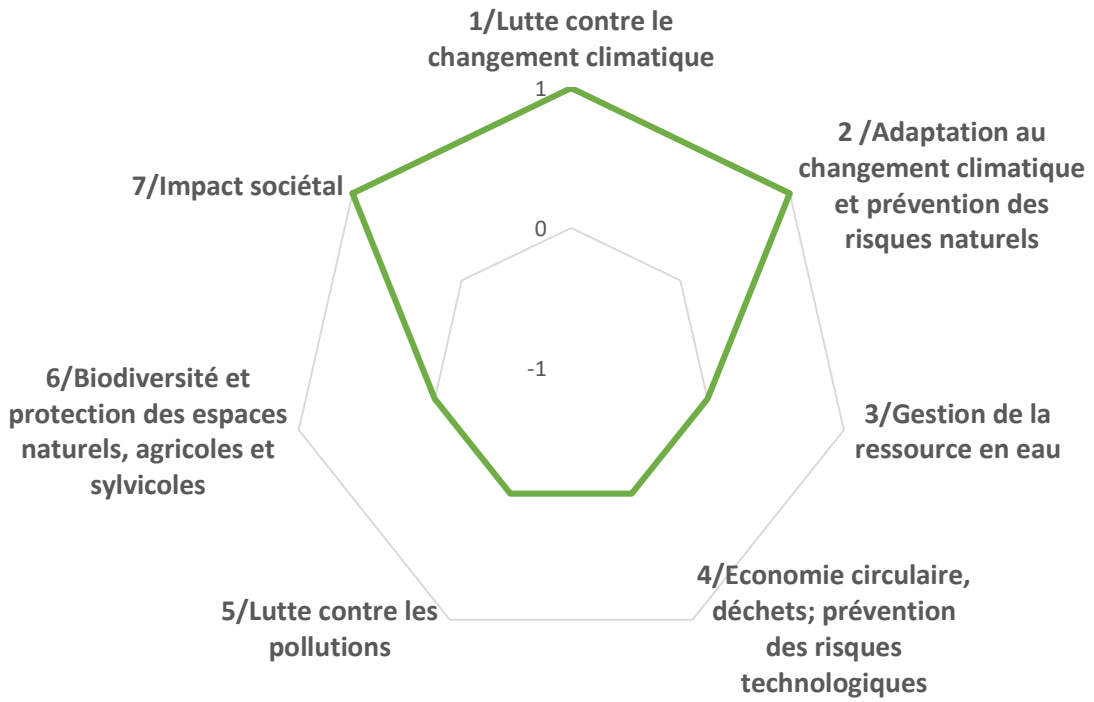


## Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	105
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<b>REHABILITATION DE LOGEMENTS ANCIENS INOCCUPES</b>  <b>Objectif :</b> → Rénover les bâtiments anciens de la commune dans le centre village → Renforcer son efficacité énergétique  <b>Description du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Remplacer les volets vétustes. Cet aménagement permettra également d'intégrer un renforcement de l'isolation du bâtiment.</li><li>▪ Remplacer les chaudières à gaz par un mode de chauffage électrique individuel.</li><li>▪ Il contribuera à renforcer le parc locatif sur la commune.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	33 333 € HT soit 40 000 € TTC
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : 6 000 €</b> → DETR/DSIL : 6 000 € Autofinancement : 27 333 € HT soit 32 799 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes

## Résultat auto-évaluation

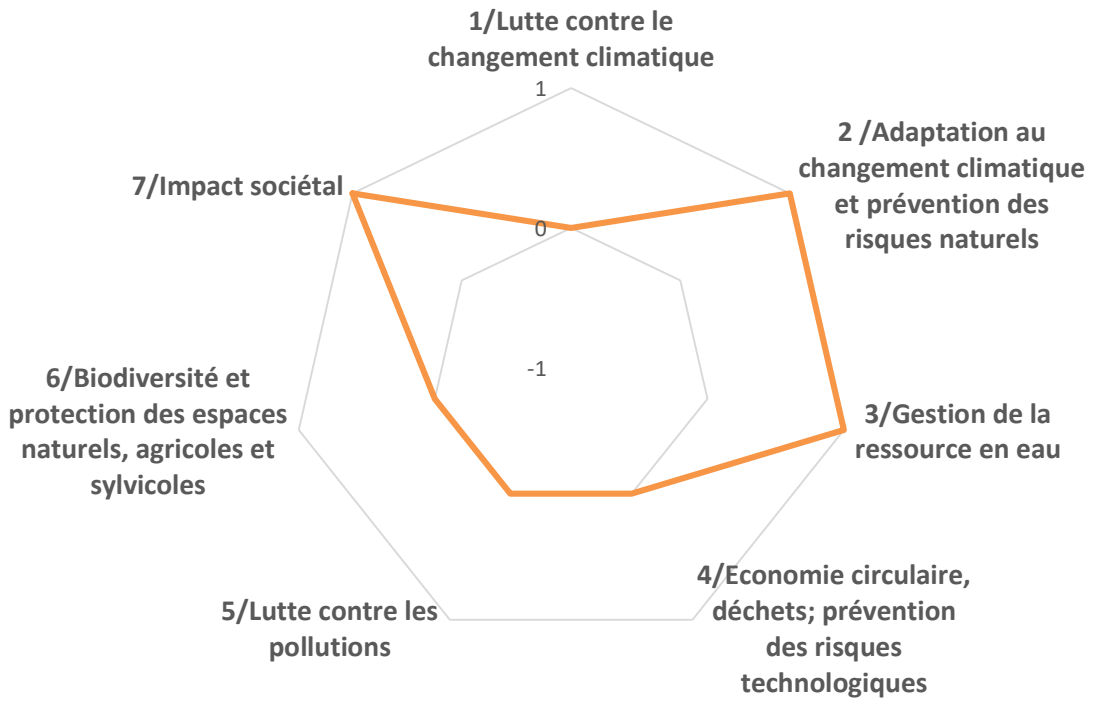


## Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	1, TE
<b>Action n°</b>	106
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint-Etienne-Sur-Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<b>AMENAGEMENT DE MODES DOUX SUR LA RUE DU BEAUJOLAIS</b>  <b>Objectifs et Modalités :</b> → Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle → Sécuriser et faciliter l'accès au nouveau parking et au cimetière  <b>Description de l'action :</b> Création de trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la rue du Beaujolais avec enfouissement des réseaux secs.
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total : 116 668 € HT soit 140 001.60 TTC → Maîtrise d'œuvre : environ 10 892 € HT → Plans topographiques : environ 1 667 € HT → Enfouissement : 8 040 € HT → Travaux : 96 069 € HT
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées : 64 764 €</b> → Département de l'Ain : 31 294 € → DETR : 33 470 € Estimation autofinancement : 51 904 HT soit 57 000 € TTC
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Calcul du nombre journalier d'utilisateurs et des déplacements courte distance en voiture ainsi évités

## Résultat auto-évaluation



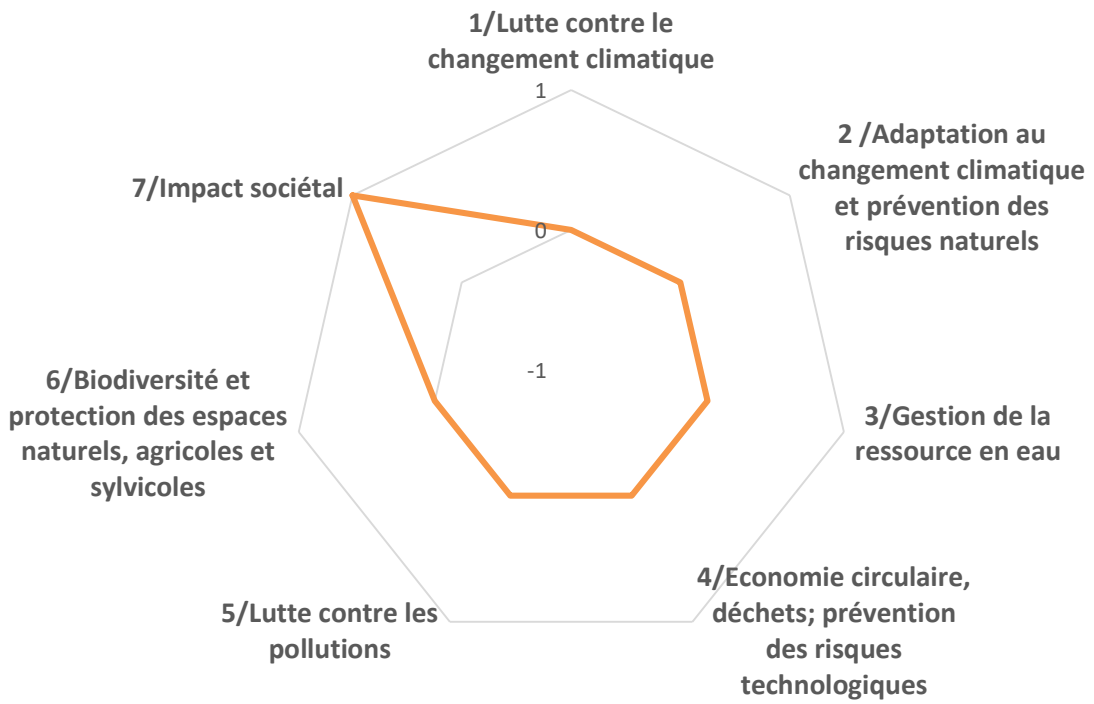
# Fiche action Saint-Etienne-sur-Chalaronne

## CRTE Val de Saône Centre

<b>Orientation stratégique n°</b>	2, CS
<b>Action n°</b>	109
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Saint Etienne Sur Chalaronne
<b>Description de l'action</b>	<p><b>AMENAGEMENT D'UN POLE SANTE MEDICAL ET PARAMEDICAL DANS DES LOCAUX A ACQUERIR OU A CONSTRUIRE</b></p> <p><b>Objectifs et Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faire face au développement de la commune et à l'évolution des modes de vie</li><li>▪ Améliorer les conditions d'accès aux soins de santé</li><li>▪ Développer les équipements publics en cohérence avec le développement de la commune</li></ul> <p><b>Description du projet :</b> Le projet consiste à regrouper les professionnels de santé présents sur la commune et aussi rechercher des solutions au problème de pénurie médicale sur le territoire. Achat de 2 appartements dans la résidence séniors de la commune</p>
<b>Partenaires</b>	Département de l'Ain, Région AURA, Etat
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total estimé : 270 000 € HT soit 324 000 € TTC → Maîtrise d'œuvre : Néant → Travaux : 270 000 € HT <b>Autofinancement : 186 000 € HT</b>
<b>Plan de financement</b>	<b>Subventions envisagées 2023 : 84 000€ TTC</b> DETR (part à définir): Département de l'Ain : 30 000 € Région AURA : 54 000 €
<b>Calendrier</b>	<b>2023</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Capacité à répondre à l'ensemble des demandes Satisfaction des utilisateurs sur le service apporté sous la forme d'une enquête



## Résultat auto-évaluation



## Annexe 2 à la Convention financière annuelle 2023- maquette financière 2023- CRTE CCVSC

actions thématiques	actions / projets	N° Action	période de mise en œuvre	Actions poursuivies ou nouvelles	Maitrise d'ouvrage	Montant initial HT	Financements attendus	Subventions attribuées et notifiées en 2022 ou 2023			Dont autres financeurs ( plan de relance, CPER, fonds de concours, fonds européens) attribués	Dont Demande DETR/DSIL sollicitée en 2023	Part MAO Maitrise d'ouvrage € HT
								Dont DETR/DSIL attribuée	Dont Département de l'Ain attribué	Dont Région AURA attribué			
Mobilité alternative	Véloroute	1	2021-2023	finalisation en 2023	CCVSC	1 977 266	1 941 436	220 053	556 075	575 051	590 257		35 830
	Etude de mobilité	2	2021-2023	finalisation en 2023	CCVSC	53 563	42 851			7 875	34 975		10 712
	Mode doux	6	2021-2023	finalisation en 2023	Garnerans	112 142	20 000				20 000		92 142
	Modes doux	12	2022-2023	finalisation en 2023	Thoissey	100 000	82 230	9 030	18 200				17 770
	Modes doux et aménagement Rue de l'industrie - Visionis Montmerle	89	2023	réalisation en 2023	CCVSC	350 000	280 000		15 840	0	140 000	124 160	70 000
	Mode doux	106	2023	nouveau	Saint-Etienne-Sur-Chalaronne	116 668	64 764					33 470	51 904
Moindre consommation énergétique	Eclairage	15	2022-2023	finalisation en 2023	CCVSC	55 416	34 999	17 500	11 666			5 833	20 417
	Eclairage	17	2023-2024	poursuivi en 2023	Messimy et SIEA	138 000							138 000
	Eclairage - passage en LED équipements sportifs et bâtiments publics	88	2022-2024	poursuivi en 2023	CCVSC	117 457	72 441	12 541		8 361	5 000	45 867	45 017
	Eclairage - passage en LED éclairage public	90	2022-2025	poursuivi en 2023	Saint-Didier-sur-Chalaronne/SIEA	165 905	116 400		10 000			69 840	47 406
	Passage en LED éclairage public	19	2022-2024	poursuivi en 2023	Montceaux et SIEA	117 170							117 170
	Passage en LED éclairage public	103	2023-2026	nouveau	Saint-Etienne-Sur-Chalaronne/SIEA	77 000							35 552
Energie des bâtiments et CPE	Passage en LED éclairage public	99	2023	nouveau	Chaleins/SIEA	100 000							100 000
	Bâtiments	24	2022-2024	poursuivi en 2023	CCVSC et SIEA	32489	14 254				14 254		18 235
	Batiment, isolation	28	2022-2023	finalisation en 2023	Guereins	300 000							300 000
	Reconstruction Ecole	29	2022-2024	poursuivi en 2023	Montmerle	2 680 000	563 226	250 000	150 000	104 000			2 116 774
	Batiment, isolation, extension restaurant scolaire	30-63	2022-2024	poursuivi en 2023	Messimy	718 303	525 476					140 150	192 827
	Batiment, pompe à chaleur	31	2023	poursuivi en 2023	Genouilleux	95 000							95 000
	Batiment, isolation	32	2022-2024	poursuivi en 2023	Thoissey	250 000	60 890	26 390	30 000		4 500		189 110
	Batiment, isolation 2022-2023	33	2022-2023	finalisation en 2023	Illiat	126 000	54 816	25 316					71 184
	Batiment, rénovation énergétique	105	2023	nouveau	Saint-Etienne-Sur-Chalaronne	33 333	6 000					6000	27 333
Production d'énergie renouvelable	CPE	34	2021-2023	finalisation en 2023	CCVSC	58 182							58 182
	Photovoltaïque	36	2021-2024	poursuivi en 2023	CCVSC / SEM LEA	26 852							26 852
	Maîtrise des consommations d'énergie et production d'énergie renouvelable	39	2022-2026	poursuivi en 2023	Montmerle	408 800	167 306	2 653	2 653			40 500	241 494
	Cadastre Solaire	44	2022-2025	poursuivi en 2023	CCVSC	18 300	7 320	7 320					10 980
Captation de carbone	Etude de potentiel - méthanisation agricole	86	2022-2023	finalisation en 2023	CCVSC	19 411	3 317						16 094
	Plantation de haies	46	2023-2025	poursuivi en 2023	Messimy	15 000							15 000
	Plantation de haies	47	2021-2026	poursuivi en 2023	Saint-Didier-sur-Chalaronne	54 649	1 597	1 597					53 052
	Végétalisation centre bourg	98	2023	poursuivi en 2023	Chaleins	57 000							57 000
	Ville parc et végétalisation	48	2022-2026	poursuivi en 2023	Montmerle	469 166	6 489	6 489					426 677
Protection des espaces sensibles et faunistiques et de patrimoine	Aménagement d'un parc naturel	49	2023-2024	poursuivi en 2023	Lurcy	150 000							150 000
	Préservation du site des Minimes	50	2021-2024	poursuivi en 2023	Montmerle	260 000	155 528	13 609	32 847		9 072		104 472
	Plantations sur les rives de la Mâtre	51	2023-2025	poursuivi en 2023	Messimy	8 000							8 000
Cycle de l'eau	Aménagements gestion des Eaux Pluviales Parc Actival	52	2021-2023	finalisation en 2023	CCVSC	1 681 000							1 681 000
	Création de réseau d'eaux pluviales	53	2022-2024	poursuivi en 2023	Messimy	287 000	41 250						245 750
	Création de réseau d'eaux pluviales	54	2021-2026	poursuivi en 2023	Montmerle	654 000	213 000						441 000
	Mise en valeur des Echudes	55	2022-2025	poursuivi en 2023	Thoissey	640 300	72 240	9 030	18 060	45 150			568 060
	Travaux assainissement	57	2022-2026	poursuivi en 2023	CCVSC	2 611 922	61 250		61 250				2 550 672
	Travaux assainissement	58	2022-2026	poursuivi en 2023	CCVSC	5 493 274	267 500		267 500				5 225 774
Renforcer les dynamiques au cœur des villes	Récupération des eaux des toits	61	2023	poursuivi en 2023	Lurcy	10 000							10 000
	Création d'épicerie solidaire, salle associative	62	2023	poursuivi en 2023	Francheleins	472 300	292 499	130 160	62 339				179 801
	Création d'une nouvelle bibliothèque et salle d'association	102	2023-2024	nouveau	Saint-Etienne-Sur-Chalaronne	208 333	104167,00					83 333	104166
	Création d'une nouvelle garderie	104	2023	nouveau	Saint-Etienne-Sur-Chalaronne	945 583	578 000					20 000	367583
	Densification de logements	66	2022-2023	finalisation en 2023	Messimy	112 450	15 000						111 000
Renforcer la qualité de vie pour les habitants	Création d'une Maison France Service	67	2021-2026	poursuivi en 2023	CCVSC	265 897							265 897
	Création de deux pistes d'athlétisme	70	2021-2023	finalisation en 2023	CCVSC	1 183 934	962 318	95 704	164 628	215 200	119 363	149 205	439 834
	Réaménagement du centre village	74	2022-2026	poursuivi en 2023	Messimy	700 000	210 000						490 000
	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	77	2021-2023	finalisation en 2023	Messimy	50 700	24 840	10 440	14 400				25 860
Développement de parcs d'activité	Création d'un pôle santé médical et paramédical	109	2023-2024	nouveau	Saint-Etienne-Sur-Chalaronne	270 000	84 000						186000
	Acquisition de foncier pour Visionis 7+ AMO étude	80	2022-2026	poursuivi en 2023	CCVSC	1 900 000							89 135
	Extension Visionis Montmerle	81	2022-2023	finalisation en 2023	CCVSC	373 000	56 200						282 000
	Requalification trottoirs - Parc activité Guéreins/Chaleins	87	2022-2025	poursuivi en 2023	CCVSC	350 000	420 000	124 160	15 840		140 000		70 000
Renforcement du commerce de proximité	Aménagement Actival Saint Didier 1 et 2	82	2022-2024	poursuivi en 2023	CCVSC	741 462	65 604	31 404	34200				247000
	Projet alimentaire inter-territorial	83	2022-2024	poursuivi en 2023	CCVSC/CCD/ CCDSV	21 750							9 500
	Acquisition et travaux pour deux locaux commerciaux	84	2021-2023	finalisation en 2023	Saint Didier	349 167	116 400						200 000
	Partage fruits et légumes	85	2021-2025	poursuivi en 2023	Garnerans	15 000							15 000
	<b>TOTAL</b>					<b>28 598 144</b>	<b>7 805 608</b>	<b>993 396</b>	<b>1 465 498</b>	<b>955 637</b>	<b>1 077 421</b>	<b>718 358</b>	<b>18 765 218</b>